

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 et au règlement d'organisation du Département de l'économie du 13 février 2002, le département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, du séjour et de l'établissement des étrangers et de leur intégration, de la police du commerce, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI, APG et AC, de l'agriculture, de l'approvisionnement économique du pays, de la viticulture, du service vétérinaire et du laboratoire. L'Observatoire cantonal lui est rattaché. Enfin, le département exerce la surveillance des institutions de prévoyance et des fondations.

Le département est dirigé par Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Il compte 5 secteurs (économie, tourisme, emploi, agriculture et consommation, migrations) auxquels sont rattachés 15 services, 3 établissements autonomes de droit public, une société à responsabilité limitée et une association de droit privé, soit 20 organismes en tout.

1.2. Secteur Economie

Le **service de promotion économique** a mené plusieurs dossiers importants relatifs à l'implantation et au développement d'entreprises, notamment en trouvant des solutions pour mettre à disposition des terrains industriels et pour mettre en oeuvre des soutiens financiers et fiscaux. A ce titre, il a assumé la conduite ou participé à plusieurs dossiers importants, parmi lesquels on peut citer les pôles de développement économique, la gestion des locaux et terrains industriels, l'élaboration d'un concept de communication sur la plate-forme microtechnique pour la Suisse occidentale. La défense des intérêts du canton de Neuchâtel, dans le cadre de la nouvelle politique régionale élaborée par la Confédération, a également constitué un objectif prioritaire.

Le service de promotion économique a traité, pour l'ensemble de ses activités en relation avec les entreprises, plus de 330 projets pour l'année 2005. Ces projets se répartissent comme suit:

- Environ 300 projets endogènes (aides financières et fiscales, Office de cautionnement, Neode, Finergence, projets touristiques, conseils, informations et mises en contact);
- 7 projets exogènes en relation avec l'activité de DEN Sàrl dans le cadre de l'application de l'arrêté Bonny;
- Une vingtaine de projets exogènes, en relation avec l'activité de DEN Sàrl, sans application d'aides financière et/ou fiscale, mais par exemple avec des statuts fiscaux.

En relation avec ses activités de soutien aux entreprises, le service de promotion économique a été impliqué dans le soutien à 80 projets, dont 47 pour des activités industrielles et de services proches de la production, 12 projets touristiques, 10 projets soutenus par l'ONCM, 5 de Neode et 6 de Finergence. L'ensemble des projets soutenus représente un potentiel de plus de 1100 emplois supplémentaires et des investissements de 347 millions de francs.

En matière d'aide aux régions de montagne, cinq demandes d'aide LIM ont été ratifiées en 2005 par la Division Politique régionale et d'organisation du territoire du seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), dans le but de financer des infrastructures. Ces projets devraient représenter des in-

vestissements totaux d'environ 3.4 millions de francs et des prêts à accorder pour 627.000 francs. Le fonds cantonal d'aide aux régions de montagne devra participer au titre de l'aide complémentaire pour deux projets (octroi d'un prêt pour 135.000 francs et d'une subvention s'élevant à 57.000 francs).

Pour l'office de la statistique, 2005 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, notamment:

- La publication d'un mémento statistique, en format de poche, qui présente les chiffres clés du canton et qui vient compléter l'annuaire statistique cantonal;
- La participation à l'élaboration de perspectives démographiques pour le canton et ses régions, dans le cadre de la collaboration instaurée avec le service cantonal de recherche et d'informations statistiques du canton de Vaud;
- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ);
- La refonte du site internet;
- L'examen du projet de recensement fédéral de la population préparé par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Réitérant la performance de l'année précédente, celle de 2005 fut également un très bon millésime pour le **Développement économique neuchâtelois** (DEN) avec 57 nouvelles implantations, représentant un accroissement de près de 10%. D'importance capitale pour notre canton, la part du secteur tertiaire s'est renforcée tandis que l'attrait du canton pour les activités de haute technologie, de logiciels, de produits de luxe et de technologies médicales a été maintenu. Sur la base des business plans, ces nouvelles sociétés ont déjà créé 55 emplois au cours de l'année, chiffre qui devrait croître à 137 après 3 ans et à 325 après 5 ans. Un effort important a été fourni pour assurer le suivi et le développement des sociétés précédemment installées avec, entre autres, la coordination de la construction et le démarrage de la production à l'usine Stryker à La Chaux-de-Fonds. Les démarches en vue de la réalisation d'investissements futurs laissent présager une année 2006 prometteuse avec environ 220 projets dans différentes phases d'acquisition.

Sur proposition du chef du département, le Conseil d'Etat a, lors de séance du 21 septembre, décidé de la création d'une commission consultative chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie et, le cas échéant, de préparer les modifications législatives. Constitués de représentants de l'économie, des syndicats et de l'administration, cette commission a commencé ces travaux au début du mois de novembre. Elle devrait rendre son rapport à la fin du premier trimestre 2006; ce rapport servira de base à un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil qui devrait être soumis à ce dernier dans le courant du deuxième trimestre 2006.

Pour l'**Observatoire cantonal**, l'objectif principal a été de trouver des activités externes permettant de maintenir, durant les prochaines années, son niveau d'activité et d'excellence. Ceci a pu être réalisé, principalement par le redémarrage des activités Césium pour la constellation Galileo; le démarrage du projet CIMENT laisse également entrevoir certaines possibilités industrielles intéressantes. L'intégration de l'Observatoire à l'IMT, initialement prévue en 2006, a été repoussée en 2007. S'inscrivant dans un contexte financier difficile, cette intégration implique l'adaptation des structures; cette adaptation, débutée en 2005, se poursuivra en 2006.

Le **service des poursuites et des faillites et du registre du commerce** a enregistré 160.155 réquisitions de poursuites en 2005, soit une augmentation de 4495 (+ 2,89%). L'arrondissement des Montagnes et du Val-de-Ruz a connu une progression 4 fois supérieure à celle de l'arrondissement du Littoral et du Val-de-Travers (4,94% contre 1,15%). L'office des faillites a enregistré 342 dossiers contre 378 une année auparavant. Ces volumes illustrent à l'évidence les difficultés rencontrées par les citoyens et entreprises du canton. Pour absorber cette masse, l'organisation des offices a été précisée en veillant à répartir équitablement et logiquement la dotation disponible. La loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite a été modifiée en juin 2005, permettant notamment la clarification des rôles respectifs du tribunal cantonal comme autorité cantonale supérieure de surveillance et du département en sa qualité d'autorité cantonale inférieure.

1.3. Secteur Tourisme

Le service de promotion économique a conduit une étude, via un mandataire et en collaboration avec **Tourisme neuchâtelois**, sur un concept cantonal de développement touristique et l'analyse financière des remontées mécaniques. Il a traité en plus une douzaine de projets de tourisme.

En 2005, le **service du commerce et des patentes** a continué, en collaboration avec les partenaires concernés, à œuvrer à la révision de la loi sur les établissements publics, à la loi sur la police du commerce, ainsi qu'à la réponse à la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus".

Outre le développement de son programme de réinsertion et l'amélioration qualitative des manifestations estivales, 2005 a principalement été marquée, pour le **Site de Cernier**, par les contretemps qu'ont connu la réalisation des viabilités et les projets d'implantation. Dans un contexte financier difficile, l'objectif reste de faire du site de Cernier un pôle de développement cantonal du secteur primaire et un centre international de compétences dans le tourisme.

1.4. Secteur Emploi

L'évolution du marché de l'emploi a été plutôt positive durant l'année écoulée. Globalement, l'année 2005 s'est caractérisée par une stabilité du chômage. Le nombre de chômeurs au mois de décembre 2005 est identique à celui du mois de décembre 2004 à une unité près. La courbe du chômage en valeurs désaisonnalisées est restée stable entre 4,3% et 4,4%. Le taux de chômage moyen s'est établi à 4,3% en 2005 contre 4,5% en 2004. Cette relative stabilité masque l'augmentation constante de la "rotation" des demandeurs d'emploi. En 2005, ce ne sont pas moins de 6125 personnes qui se sont inscrites dans les ORP alors que le nombre de demandeurs d'emploi moyens a été de 5516 (5632 en 2004), ce qui équivaut à 29.337 entretiens de suivi ou de contrôle. La prolongation des indemnités de chômage de 400 à 520 jours pour les personnes habitant les Montagnes neuchâteloises a été prorogée à deux reprises en 2005; le Conseil fédéral a cependant limité la portée de cette mesure aux seuls chômeurs de plus de 50 ans.

L'année 2005 a également été marquée par les différentes campagnes menées pour les votations sur Schengen/Dublin et l'extension de l'accord sur la libre-circulation des personnes. Le **service de l'emploi** a déployé une intense activité en lien avec l'application des mesures d'accompagnement I. La participation à la commission tripartite chargée de l'observation du marché de l'emploi, l'élaboration d'indicateurs sur la main-d'œuvre étrangère (plus particulièrement européenne) et la mise en œuvre des contrôles des travailleurs européens (détachés, prenant un emploi pendant au maximum 90 jours, frontaliers) ainsi que l'observation générale des salaires.

A la suite de l'initiative parlementaire Hegetschweiler, le peuple suisse s'est prononcé, le 27 novembre 2005, pour une modification de la loi fédérale sur le travail (LTr). Les magasins et entreprises de prestations de services situés dans les gares qui, compte tenu de leur important trafic de voyageurs, sont des centres de transports publics, ainsi que ceux situés dans les aéroports, pourront occuper des travailleurs le dimanche sans autorisation officielle. En ce qui concerne l'occupation de travailleurs le dimanche, la Commission de recours du Département fédéral de l'économie a rejeté les recours déposés par plusieurs magasins du canton à la suite d'une décision négative du seco. L'un des commerçants a porté l'affaire devant le Tribunal fédéral.

Avec la mise en application de la nouvelle législation fédérale en matière de formation professionnelle, la mission du **Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle** (CNIP) a été passée en revue et précisée. Cette démarche a été menée par un groupe de travail interdépartemental réunissant des représentants des deux départements concernés (DEC, DECS). Les propositions formulées par ce groupe serviront à l'élaboration du statut officiel du centre et permettront son positionnement dans le paysage neuchâtelois de la formation professionnelle et de l'aide à l'insertion. Malgré les mesures d'économies et le report de plusieurs crédits d'investissement, les objectifs fixés ont dans une large mesure été atteints le CNIP présente, à fin 2005, des comptes équilibrés. Enfin, dans le cadre d'un projet transfrontalier INTERREG soutenu par la Confédération et l'Europe de Bruxelles. Le CNIP a accueilli plusieurs adultes français pour une formation certifiée à double validation (suisse et européenne) en assemblage/soudage.

1.5. Secteur Agriculture et consommation

L'agriculture a connu globalement une bonne année au niveau des rendements, ce qui devrait avoir une conséquence économique positive pour nos agriculteurs. En raison de la situation financière précaire de l'Etat, diverses subventions agricoles ont toutefois été touchées par le train de mesures financières urgentes décidé le 17 août 2005 par le Conseil d'Etat. Si, globalement les aides à l'investissement pour les améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières et constructions rurales) ont finalement pu être débloquées, dans la mesure où elles étaient déjà engagées antérieurement à la décision de gel des dépenses, le volume financier des contributions au placement du bétail a en revanche été gelé à la mi-août. D'autres contributions au titre de la promotion agricole et de l'élevage ont été diminuées, voire supprimées.

Les travaux relatifs à la nouvelle étape de la réforme de la politique agricole (PA 2011) ont mobilisé l'énergie de plusieurs collaborateurs du **service de l'économie agricole** au travers de séances d'information et de groupes de travail, tant au niveau cantonal que fédéral. La commission de l'agriculture du Conseil d'Etat a examiné le dossier par le menu à l'occasion de sa séance du 18 novembre 2005. Les perspectives économiques découlant de cette réforme, combinées à celles attendues des négociations de l'OMC, voire d'un hypothétique accord bilatéral avec les États-Unis, restent plutôt sombres pour l'agriculture. Il pourrait en découler des conséquences sociales lourdes pour la paysannerie, d'où la nécessité pour le comité de pilotage désigné d'intensifier la préparation de nouveaux instruments d'accompagnement social dès 2006.

Compte tenu des arrachages qui n'ont pas tous été suivis de reconstitutions, le **service de la viticulture** en enregistré une diminution de la surface viticole inscrite au cadastre de 1,3 hectares (ha). Exceptionnellement, le dézonage d'une vigne de la zone viticole d'Auvernier a été autorisé pour un projet d'intérêt général, mais grâce au reclassement de vignes existantes, l'étendue de la zone viticole n'a pas diminué, ni à Auvernier ni dans le canton. Suivant une évolution amorcée il y a plusieurs années, la surface en chasselas a diminué de 8,4 ha alors que dans le même temps les surfaces complantées de cépages rouges augmentaient de 6,1 ha. L'étude de la description des terroirs viticoles s'est terminée par la publication d'un rapport descriptif et de 5 cartes. Grâce à la collaboration avec le service du cadastre et de la géomatique, une couche "viticulture" a été ajoutée au système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). On y trouve toutes les données pédologiques ainsi que les surfaces, les pentes et l'encépagement des parcelles viticoles. La récolte 2005 se distingue par une maturité exceptionnelle et un parfait équilibre des acidités. Elle est en revanche relativement faible, atteignant tout juste 800 g/m² dans le chasselas et 650 g/m² dans le pinot noir. C'est la plus petite récolte depuis 1997 et elle est inférieure de plus 5.500 hl à la moyenne de ces 15 dernières années.

Le **service de la consommation** a, comme son nom l'indique, la mission de protéger les consommateurs conformément aux exigences des droits fédéral et cantonal. A ce titre, 2005 a été marqué par:

- L'extension au canton de Genève de l'accord intercantonal VD-NE visant à une coordination complète des activités analytiques des 3 laboratoires cantonaux;
- La réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des distributeurs d'eau potable et de diverses études internes visant l'amélioration du service dans le cadre de la démarche "Excellence" selon la méthode EFQM/CAF;
- L'adaptation des activités d'exécution de la loi sur les toxiques durant la période transitoire et introduction du nouveau droit sur les produits chimiques au 1er août 2005;
- L'intégration à la gestion des prestations GESPA des activités de l'office de vérification en métrologie;
- La mise en place de la cantonalisation des tâches d'inspection décidée dans le cadre du 2ème volet du désenchevêtrement des tâches entre canton et communes. L'ensemble des coûts du contrôle des denrées alimentaires est à la charge du canton. Un mandat de prestation a été octroyé aux services d'hygiène des villes pour les tâches d'inspection des commerces et de prélèvement d'échantillons. Après une année d'expérience, les services communaux concernés ont renoncé à poursuivre l'expérience. Trois des 4 contrôleurs communaux ont été réengagés par le SNCO au 1er janvier 2006.

On retiendra également que l'exercice 2005 a été marqué par une épidémie cantonale de listériose due à la contamination de tommes produites par une fromagerie du Val-de-Travers. Cette épidémie a toutefois pu être maîtrisée en quelques jours. Elle aura eu cependant de graves conséquences, causant le décès de 2 personnes et 2 avortements.

Pour le **service vétérinaire**, 2005 a été marquée par:

- L'adoption par le Grand Conseil d'une nouvelle loi vétérinaire le 25 janvier 2005, faisant passer les compétences au niveau des affaires vétérinaires du DSAS au DEC;
- L'adoption par le Grand Conseil, le 7 décembre 2005, du principe de prélèvements d'émoluments pour couvrir les frais externes de la lutte contre les épizooties et de l'élimination des cadavres d'animaux;
- La décision du Conseil d'Etat de fusionner les services vétérinaire et de la consommation;
- La préparation du canton à l'irruption d'éventuels cas de grippe aviaire dans les cheptels de volailles ou chez des humains;
- La mise en application laborieuse de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires;
- Les travaux préparatoires pour une modification de la loi sur la taxe et la police des chiens (identification, enregistrement, chiens dangereux).

1.6. Secteur Migrations

Le **service des étrangers** a été confronté aux conséquences de la mise en œuvre de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales. Il a également été appelé à poursuivre la gestion de l'une des conséquences du programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération et concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM), lesquelles ne relèvent plus de la loi sur l'asile mais de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et sont considérées comme séjournant illégalement en Suisse dès l'entrée en force de leur décision. Dès le 1^{er} janvier 2006, le service des étrangers et celui de l'asile et des réfugiés seront intégrés au sein du nouveau service des migrations. A court et moyen terme, l'entrée en vigueur du Protocole d'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne, la participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, la révision de la loi sur l'asile et la nouvelle loi sur les étrangers (dont le sort dépend de l'aboutissement des référendums qui ont été lancés et, le cas échéant, du résultat des scrutins populaires) sont autant de sujets qui occuperont ce nouveau service.

Les réformes entamées par le **service de l'asile et des réfugiés** en 2004 ont été poursuivies en 2005, afin de mettre en adéquation les structures du service au nombre de personnes bénéficiant des prestations du service. Ces mesures importantes ont notamment conduit à la fermeture du centre d'accueil des Cernets et du bureau d'accueil du Val-de-Travers.

Dans le domaine des migrations internationales et de l'intégration des populations étrangères, l'actualité helvétique et neuchâteloise durant l'année 2005 a été particulièrement dense.

La politique suisse dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers se trouve depuis quelques années dans une phase de réorientation importante. La loi sur le séjour et l'établissement des étrangers et la loi sur l'asile ont été simultanément révisée. Les restrictions nouvelles qui ont été adoptées par le parlement suisse inquiètent le Conseil d'Etat qui a exprimé de nombreuses réserves, notamment en matière d'asile. Sur un autre plan, les sentiments anti-étrangers, les tensions xénophobes et racistes qui se manifestent aujourd'hui altèrent dangereusement le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du pays et dans une certaine mesure aussi dans notre canton. La cohésion sociale et la solidarité demeurent plus que jamais nécessaires pour faire face aux enjeux majeurs de développement du canton.

Bien que le canton soit largement tributaire de la politique suisse de migrations, la ligne politique du Conseil d'Etat dans ce domaine reste fidèle à ses principes essentiels, cohérente, raisonnable et empreinte de beaucoup de discernement dans son application.

Les ouvertures nouvelles qui se font en matière de libre circulation graduelle des personnes avec les pays membres de l'Union européenne, d'**intégration des étrangers** et de prévention du racisme représentent des atouts pour le canton. Ces domaines d'intervention de l'Etat sont dirigés avec pragmatisme en tenant compte des spécificités neuchâteloises et des ressources financières limitées. Les problèmes nouveaux qui se posent en matière d'asile, d'ouverture aux nouveaux États membres de l'UE, d'abus en matière d'occupation illégale de main-d'œuvre étrangère ou encore les problèmes spécifiques qui se posent avec les artistes de cabarets font l'objet d'une priorité de traitement pour être résolu à satisfaction dans les limites de compétence de l'Etat de Neuchâtel.

Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent un atout décisif pour notre pays et notre canton. La Suisse est depuis plusieurs décennies une terre d'immigration solidement ancrée au centre de l'Europe. Cette vocation européenne doit être réaffirmée aujourd'hui. La Suisse va au-devant d'enjeux politiques très importants ces prochaines années et il serait dommageable pour notre pays que la peur et les tendances au repli isolationniste nous privent de dynamiser davantage nos échanges économiques et humains. Les autorités politiques suisses et cantonales ont une grande responsabilité pour redonner confiance dans la capacité de la Suisse à intégrer de manière appropriée le potentiel des migrations en vue de son propre essor.

2. SECRETARIAT GENERAL

2.1. Missions

Le secrétariat général a pour mission principale d'une part la coordination, au niveau du département, de la gestion, des finances, de l'organisation, des ressources humaines et de la communication, d'autre part le conseil stratégique du département.

Par coordination administrative, l'on entend:

- La gestion du secrétariat du chef du département (courrier, agenda, échéancier, contacts);
- La planification, la coordination et le contrôle des actions des services et entités administratives rattachés au département;
- La gestion des recours.

Par conseil stratégique, l'on entend:

- Le conseil du chef du département, des services et des entités administratives rattachés au département;
- La préparation et/ou le suivi de dossiers et projets;
- La coordination de l'information et de la communication interne et externe du département;
- La représentation du chef du département, du département ou du secrétariat.

Le secrétariat assure par ailleurs:

- La représentation du département dans les organismes intercantonaux, interrégionaux et transfrontaliers (ACCES, Espace Mittelland, CTJ, INTERREG, etc.);
- La gestion de la cellule transport chargée des déplacements du Conseil d'Etat;
- La gestion administrative du bouteiller de l'Etat et la réservation des salles du Conseil d'Etat (Caveau, Abbaye).

2.2. Objectifs de l'année

Outre l'accomplissement des missions susmentionnées, le secrétariat général s'est fixé comme objectif, en 2005, la poursuite de la mise en œuvre de la gestion des temps d'activité. L'objectif de mise en œuvre de la comptabilité analytique, initialement prévu au 1^{er} janvier 2005 et reporté au 1^{er} janvier 2006, n'a pu être respecté en raison des restrictions imposées à la gestion des prestations.

2.3. Ressources

Le secrétariat général compte aujourd'hui 7 collaborateurs, correspondant à 6,5 équivalents-plein-temps (EPT). Pour les questions juridiques, il bénéficie des prestations du service juridique.

Depuis le 1^{er} avril 2005, le secrétariat bénéficie du soutien de M. Marcel Mei, collaborateur administratif placé par la filière sociale du fonds d'intégration professionnelle.

2.4. Evénements principaux

En 2005, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

- Coordination et suivi du dossier "Évaluation et de pilotage stratégiques destinés à l'assainissement et à la maîtrise des finances de l'Etat (rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil présenté à la session de juin 2005);
- Coordination et suivi des travaux liés à la préparation de la réponse à la motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, "Ouvrir mieux sans travailler plus" (dossier en cours);
- Coordination et suivi du projet de révision de la loi sur les établissements publics (dossier en cours);
- Coordination et suivi de l'étude transfrontalière sur les impacts des accords bilatéraux (dossier en cours);
- Coordination et suivi des travaux de la commission consultative du Conseil d'Etat chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie (travaux en cours);
- Participation à la réflexion sur la politique des pôles de développement, et plus particulièrement l'aménagement de la zone du Crêt-du-Loche (dossier en cours);
- Participation à des groupes techniques thématiques chargés, dans le cadre du RUN, d'élaborer les mesures, prestations y relatives et modalités de mise en oeuvre dans la perspective d'un contrat liant l'Etat et le Réseau des 3 villes (dossier en cours);
- Coordination et suivi de la campagne liée à la votation du 25 septembre sur l'extension des accords bilatéraux (dossier clos);
- Coordination et suivi du dossier "Réorganisation des départements", en particulier de celui relatif à la question du transfert de la CCNC et de l'OAI au DFAS (dossier clos);
- Coordination et suivi du dossier consacré à la création du service des migrations (dossier clos);
- Coordination et suivi des dossiers liés aux mesures urgentes 2005 et au programme de législation/plan financier 2006-2009 (dossier en cours);
- Préparation des pages internet du département (dossier en cours).

2.5. Activités / Réalisations

Prestations

Depuis juillet 2004, le suivi des temps d'activité est opérationnel au sein du secrétariat général. Les tableaux et graphiques ci-dessous en présentent les principaux résultats.

En 2005, sur les 11.099 heures œuvrées, plus de la moitié (53,6%) a été consacrée aux activités de coordination (organisation, ressources humaines, finances, administration et gestion administrative des recours), 17,5% aux activités stratégiques (conseil, gestion de projet, communication et représentation) et un quart (26,4%) aux autres activités (gestion du bouteiller et des salles du Conseil d'Etat, gestion de la cellule transport, affaires extérieures). Les activités consacrées à la gestion du service se limitent à 2,5%.

Par rapport à l'année précédente, la part des activités consacrée à la coordination a augmenté de quelque 5%, principalement en raison du temps consacré à la coordination et au suivi des mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat pour stabiliser les finances de l'Etat en 2005. La part relative du temps consacré aux activités stratégiques a diminué de près d'un cinquième.

Stratégie (17,5%)

Conseil	16.9%
Gestion de projet	27.3%
Communication	41.3%
Représentation	14.5%
Total	100.0%

Coordination (53,6%)

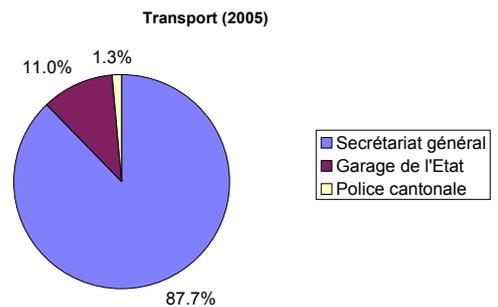
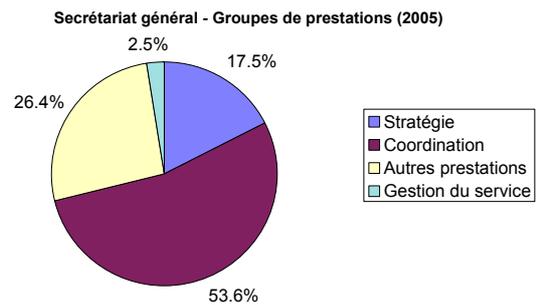
Organisation	12.0%
Ressources humaines	4.4%
Finances	17.3%
Administration	56.9%
Recours	9.4%
Total	100.0%

Autres prestations (26,4%)

Bouteiller/salles du CE	2.3%
Transport	55.2%
Affaires extérieures	42.5%
Total	100.0%

Gestion du service (2,5%)

Total	100.0%
-------	--------



Comme le montre la seconde figure ci-dessous, le secrétariat général a fourni près de 90% (75% en 2004) des prestations de la cellule transport. Le solde a été assuré par le garage de l'Etat (11,0%) et la police cantonale (1,3%). Les prestations fournies par ces deux services ne sont pas prises en compte dans les prestations du secrétariat général (tableau de gauche et première figure ci-dessus).

Autorité de recours

En qualité d'autorité de recours, le département a rendu 180 décisions; 213 recours sont pendants au 31 décembre 2005, contre 203 une année auparavant.

	Pendant au 31.12.2004	Déposés en 2005	Décisions rendues en 2005	Pendant au 31.12.2005
Secteur économie				
Conseil communal	1	0	0	1
Secteur Tourisme				
Commerce et patentes	10	2	3	9
Secteur Emploi				
Assurance-chômage	25	61	69	17
Service de l'inspection et de la santé au travail	1	3	3	1
Caisse cantonale de compensation	19	11	14	16
Mesures d'intégration professionnelle	7	1	4	4
Secteur Agriculture et consommation				
Service de la viticulture	0	0	0	0
Service de la consommation	1	0	0	1
Service vétérinaire	16	3	5	14
Secteur Migrations				
Permis de séjour	121	105	86	140
Main-d'œuvre étrangère	0	3	1	2
Service de l'asile et des réfugiés	1	2	2	1
Totaux	203	191	180	213

Comme le montre le tableau ci-dessous, entre les 191 décisions rendues par le département, 32 l'ont été par le tribunal administratif et 8 par le tribunal fédéral. Sur les 191 décisions rendues, plus de la moitié (118) ont été rejetées.

	Rejetés	Admis	Partiels	Classés	Irrecevables	Totaux
Autorité inférieure de recours	85	23	10	24	9	151
Tribunal administratif	25	3	3	1	0	32
Tribunal fédéral	8	0	0	0	0	8
Totaux	118	26	13	25	9	191

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites

En 2005, le département de l'économie, en sa qualité d'autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites (dès le 31 mai 2005, auparavant cette autorité dépendait du département de la justice, de la santé et de la sécurité) a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés:

Affaires enregistrées en 2005	69
Affaires pendantes au 31 décembre 2004	17
Affaires liquidées en 2005	67
- dont admises	14
- dont mal fondées	27
- dont irrecevables	2
- dont classées/retirées	24
Affaires pendantes au 31 décembre 2005	19

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2005 s'est élevé à 69, dont 14 ont été admises et ont impliqué la modification de la décision rendue par l'office concerné.

Malgré l'augmentation du nombre de plaintes en 2005 (+ 11 par rapport à 2004), le nombre des affaires pendantes au 31 décembre 2005 est resté stable.

Office des affaires extérieures

Collaborations intercantionales et régionales

Espace Mittelland et Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

Les tentatives de rapprochement entre l'Espace Mittelland et la Conférence des gouvernements cantonaux (CGSO) ayant échoué, les deux instances ont continué, chacune de leur côté, leurs réflexions sur leur développement respectif.

Espace Mittelland (EM)

L'Espace Mittelland a été fondé en 1994 dans le but d'améliorer les conditions cadres nécessaires au maintien de la qualité de vie de la population et de renforcer les activités économiques. Basé sur la réalisation de projets communs, l'EM a connu ces dernières années une nette baisse de son activité. Une révision des objectifs, de la nature juridique et de la structure a fait l'objet de nombreuses discussions en 2005. Dès janvier 2006, l'Espace Mittelland se transformera en Association Espace Mittelland. Cette structure visera à instituer un partenariat public-privé entre cantons, communes et partenaires privés intéressés.

Le Comité gouvernemental de l'Espace Mittelland s'est réuni à deux reprises en 2005 avec pour thème principal la transformation de la structure.

Après analyses et réflexions, le Conseil d'Etat a décidé de ne pas adhérer à l'Association Espace Mittelland. En effet, la structure proposée ne répond pas pour notre canton, ni à une attente, ni à des besoins particuliers. De plus, les institutions de collaborations auxquelles le canton de Neuchâtel participe sont déjà nombreuses et le Conseil d'Etat n'a pas souhaité disperser ses ressources.

Les cantons de Vaud et du Jura ont pris la même décision de ne pas rejoindre la nouvelle structure.

L'Espace Mittelland a été dissout au 31 décembre 2005.

Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) regroupe les cantons de Berne, Fribourg, Valais, Genève, Vaud, Jura et Neuchâtel. Le Canton de Genève préside la CGSO depuis juin 2004.

Afin de renforcer la position des cantons de Suisse occidentale sur la scène fédérale et au sein de la Conférence des Gouvernements cantonaux (CdC), ainsi que de collaborer activement avec les différentes conférences spécialisées de Suisse occidentale, la CGSO a modifié sa charte et s'est dotée d'un budget afin de centraliser, dès février 2006, ses activités au sein d'un secrétariat permanent qui sera localisé à Fribourg.

La CGSO a également entrepris les actions suivantes:

- Examen de la compatibilité entre la « Convention des conventions » (Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger de mars 2001) et l'Accord-cadre intercantonal (ACI);
- Envoi d'un courrier au Conseil fédéral pour rendre compte de la difficulté pour les cantons de procéder à une planification financière cohérente face aux dispositions prises par la Confédération dans le contexte du Programme d'allègement budgétaire 2004;
- Examen de l'ordre du jour des assemblées plénières de la Conférence des gouvernements cantonaux. Au besoin, préparation de prises de positions communes.

Collaboration confédérale

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

Créée en 1993, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a pour objectif de fournir aux exécutifs cantonaux l'information et la coordination nécessaires au développement d'une approche commune et à l'affirmation de positions cantonales homogènes face à certains projets développés par la Confédération. Les assemblées plénières de la CdC ont lieu quatre fois par an, généralement en présence d'un membre du Conseil fédéral. Chaque canton a droit à un siège et à une voix et les décisions prises par une majorité de dix-huit cantons au moins font office de positions officielles de la CdC.

Le canton de Neuchâtel est représenté à la CdC par M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat. Le dernier est également membre du bureau de la CdC.

Régulièrement, la CdC propose d'établir des prises de positions consolidées au sujet d'objets importants mis en consultation par la Confédération. La CdC assure le suivi de certains dossiers majeurs tels que :

- Le projet de réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (PRT);
- Les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et notamment du développement et de la mise en œuvre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS);
- L'évolution du groupe de travail EuRefCa chargé d'évaluer le besoin en réformes internes des cantons en cas d'adhésion de la Suisse à l'Union européenne et d'élaborer une stratégie de politique européenne des cantons;
- L'organisation de la Conférence nationale sur le fédéralisme qui s'est déroulée à Fribourg en septembre 2005;
- L'attribution des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse;

- L'élaboration de l'Accord-cadre intercantonal (ACI). La collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges constitue l'un des quatre piliers de la RPT et elle est formalisée par l'ACI;
- Le projet de la Maison des cantons. L'objectif de la CdC est de renforcer et d'améliorer la collaboration intercantonale par un échange institutionnalisé régulier entre les gouvernements cantonaux, les conférences spécialisées et elle-même. La présidence de l'organisation de projet est assurée par M. Bernard Soguel.

Coopération transfrontalière

Conférence TransJurassienne

L'année 2005 a été marquée par le positionnement nouveau de nos partenaires français (Préfecture et Région) face au programme de coopération CTJ 2004 – 2006. Ceci a nécessité une nouvelle redéfinition des priorités autour de quatre thématiques: le développement économique, avec un accent mis sur les microtechniques et l'emploi; la formation, et plus particulièrement de la santé; les transports, notamment ferroviaires; et enfin, la sécurité.

Les actions traditionnelles de la CTJ (campagnes éducatives, Raid Ecrin vert, Terroir sans frontières) ont été poursuivies. De nouvelles opérations ont vu le jour, principalement la mise sur pied de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et un programme de gestion intégrée des pâturages boisés.

La CTJ-Suisse a également mené une réflexion visant à lui donner plus d'indépendance et de visibilité dans ses actions. De nombreux instruments de communication feront leur apparition en 2006.

Programme INTERREG IIIa

Le programme INTERREG a été mis en place par la Commission européenne dans le but de soutenir financièrement les actions de coopération transfrontalière aux frontières internes et externes des Etats membres de l'Union européenne. Ces opérations peuvent être initiées tant par des particuliers que par des organismes publics ou privés. Le canton de Neuchâtel est actif dans le cadre du programme opérationnel INTERREG IIIa France-Suisse, plus particulièrement le volet "Arc jurassien".

Le programme INTERREG Arc Jurassien est doté d'un budget de 4,99 millions de francs. 67 projets ont été programmés, dont 14 en 2005. Plusieurs projets concernent le canton de Neuchâtel, soit :

- Observatoire statistique transfrontalier pour le suivi des accords bilatéraux;
- Etude sur l'impact des accords bilatéraux sur la région transfrontalière du Canton de Neuchâtel et du Département du Doubs;
- Campagnes éducatives liées à l'environnement dans l'Arc jurassien;
- Projet de la Vy aux Moines;
- Etno Jardins – Visions ethniques;
- Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux.

Questions européennes

Les accords bilatéraux

L'année 2005 a été marquée par deux votations importantes pour la poursuite de relations Suisse – Union européenne :

- Le 6 juin 2005, le peuple suisse a accepté l'accord Schengen-Dublin. L'accord de Schengen favorise la libre circulation des voyageurs grâce à l'abandon du contrôle systématique des personnes aux frontières et renforce la sécurité intérieure grâce à une collaboration transfrontalière accrue entre la police et la justice dans la lutte contre la criminalité internationale (système de recherches informatisé SIS). L'accord de Dublin règle les compétences en matière de demandes d'asile ; les requérants ont le droit de déposer une seule de-

mande auprès d'un Etat partie à l'accord. Grâce à la banque d'empreintes digitales Eurodac, les auteurs d'une seconde demande d'asile pourront être identifiés et renvoyés dans le pays compétent.

- Le 25 septembre 2005, le peuple suisse acceptait également le protocole d'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne et le renforcement des mesures d'accompagnement pour la protection du marché du travail en Suisse.

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Fondée en 1985, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) est une organisation politique des régions en Europe et le porte-parole de leurs intérêts aux niveaux européen et international.

L'ARE a tenu son assemblée annuelle les 24 et 25 novembre 2005 à Strasbourg (France). Pour célébrer le 20^{ème} anniversaire de l'ARE, un programme spécial a été organisé autour du thème "L'innovation en Europe – utiliser le potentiel créatif des régions, le rôle des idées, de la diversité et du capital humain".

SECTEUR ECONOMIE

3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE

3.1. Missions

Les principales missions de la promotion économique neuchâteloise sont les suivantes:

- Soutenir l'économie neuchâteloise par diverses mesures d'accompagnement et d'appui ciblés;
- Favoriser l'innovation en encourageant les transferts de technologie entre les écoles et instituts de recherche d'une part, l'économie d'autre part;
- Promouvoir la création et le développement de nouvelles entreprises locales ainsi que l'implantation en pays neuchâtelois d'entreprises de l'extérieur, afin de favoriser la diversification et le renouvellement du tissu économique;
- Contribuer à l'amélioration et au développement des infrastructures pour accroître l'attractivité et l'accessibilité du canton et de ses régions.

Ces diverses missions sont assumées par un ensemble de structures publiques, mixtes ou privées dédiées à des aspects particuliers de ce domaine d'activité.

Le service de promotion économique constitue le portail d'accueil, au sein de l'administration cantonale, pour toutes les entreprises qui recherchent un appui sous la forme des aides publiques accordées en vertu des législations cantonale et fédérale.

Il est à disposition pour aider à réaliser des projets en fournissant diverses prestations concrètes dans les domaines suivants:

- Conseils généraux, mise en relation et appui en matière de procédures administratives;
- Recherche de locaux et de terrains;
- Aides financières et fiscales.

Le service de promotion économique apporte plus spécifiquement des soutiens à l'économie du canton dans les secteurs suivants:

- Industrie et services proches de la production;
- Artisanat et commerce;
- Hôtellerie et activités touristiques;
- Investissements relevant du développement régional.

Ces diverses mesures s'adressent aux entreprises existantes dans leur processus de développement, aux créateurs d'entreprises, ainsi qu'aux entreprises en quête d'une implantation.

Le service de promotion économique assure également le lien et la coordination avec les autres organismes publics ou parapublics participant aux missions et actions de promotion économique, en particulier:

- Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA, technopôle voué à la valorisation de la recherche et aux transferts de technologie dans le domaine des micro et nanotechnologies, établi à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds;
- Finergence, Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices, apportant aux entreprises en démarrage un capital d'amorçage (seed money), dont le siège est à La

Chaux-de-Fonds et le secrétariat à Neuchâtel auprès de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie;

- DEN Sàrl, Développement économique Neuchâtel, organe voué à la promotion économique dite exogène, c'est-à-dire à l'implantation d'entreprises provenant de l'étranger, établi à Neuchâtel et antenne neuchâteloise du Development Economic Western Switzerland (DEWS), organe intercantonal (NE, VD, VS, JU) de promotion exogène travaillant à l'échelon mondial.

Le service de promotion économique collabore aussi étroitement avec d'autres institutions soutenues par le canton, telles que l'Office de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM), Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO), Genilem, Capitalproximité, Sofip, BioAlps, ainsi qu'avec les associations de développement économique régionales, les services économiques des villes et des mandataires privés auxquels il confie des mandats en fonction des projets qui lui sont soumis.

Par ailleurs, le service de promotion économique est chargé de l'exécution de nombreuses et diverses tâches touchant l'économie en général, la politique régionale, le recueil et le traitement de données statistiques ainsi que la valorisation des produits du terroir. Il s'agit notamment d'activités de gestion, d'activités en matière d'information et de communication ainsi que d'activités de coordination, telles que la participation à des commissions et groupes de travail divers.

3.2. Objectifs de l'année

Dans le domaine du soutien aux entreprises, l'un des principaux objectifs du service de promotion économique a été de mener à bien plusieurs dossiers importants relatifs à l'implantation et au développement d'entreprises, notamment en trouvant des solutions pour mettre à disposition, dans les délais requis, des terrains industriels.

Par ailleurs, le service a poursuivi ses efforts pour mener à terme plusieurs projets de longue durée, notamment l'élaboration des pôles de développement économique, l'étude sur les pôles touristiques, la base de données des locaux industriels et commerciaux vacants ainsi que celle des entreprises afin de permettre une gestion optimale des dossiers d'aide.

La défense des intérêts du canton de Neuchâtel, dans le cadre de la nouvelle politique régionale élaborée par la Confédération, a également constitué un objectif prioritaire.

Enfin, sur proposition du chef du département, le Conseil d'Etat a, lors de séance du 21 septembre, décidé de la création d'une commission consultative chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie et, le cas échéant, de préparer les modifications législatives. Constitués de représentants de l'économie, des syndicats et de l'administration, cette commission a commencé ces travaux au début du mois de novembre. Elle devrait rendre son rapport à la fin du premier trimestre 2006; ce rapport servira de base à un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil qui devrait être soumis à ce dernier dans le courant du second semestre 2006.

3.3. Ressources

L'effectif du service de promotion économique ainsi que celui de l'office de statistique sont restés stables. Ils comprennent au total six collaborateurs, soit le chef de service, son adjoint, qui est également le chef de l'office de statistique, deux chefs de projets, un pour les statistiques et un pour les dossiers d'entreprises, ainsi que deux secrétaires.

L'effectif du service n'étant pas en adéquation avec le volume et l'importance des tâches qu'il doit assumer, il a recours, comme solution provisoire, à l'engagement d'une personne dans le cadre de l'assurance chômage.

Madame Edmée Necker a repris la direction de l'office des vins et produits du terroir (OVPT) le 1^{er} septembre 2005, suite au départ de Monsieur Alain Farine.

3.4. Activités / Réalisations

Evolution de la situation économique

La croissance économique mondiale, après avoir atteint un pic en été 2004, avait décéléré durant la seconde partie de l'année 2004 et le début 2005. Elle a toutefois connu un nouveau mouvement d'accélération depuis le printemps 2005. L'augmentation du prix du pétrole (environ 40% en 2005) n'aura finalement eu, sur cette année, que peu d'effet sur l'activité économique.

L'économie américaine, en particulier, a conservé son dynamisme, la croissance s'étant même accélérée à l'automne 2005. La consommation des ménages est restée vigoureuse tout au long de l'année, alors que l'industrie s'est redressée depuis la fin de l'été. Contrairement à ce qui avait été craint, les ouragans n'ont pas pesé sur les performances d'ensemble de l'économie. Toutefois, les déséquilibres économiques internes et externes ont eu tendance à s'accroître, menaçant la dynamique de moyen terme: les déficits budgétaires et extérieurs ont continué à se creuser, la situation des marchés immobiliers reste tendue, les marchés financiers affichent des réactions fébriles alors que l'endettement des ménages demeure élevé.

Les pays asiatiques ont largement contribué au dynamisme de l'économie mondiale. La reprise des exportations de l'électronique a joué un rôle important mais la demande interne de ces pays est également restée très bien orientée. Avec des taux de croissance s'inscrivant entre 8 et 10% en valeur annuelle, l'Inde et la Chine demeurent, et de loin, les économies les plus dynamiques de la région.

La zone euro, portée par un rebond de ses exportations, s'est quelque peu redressée lors du deuxième semestre de l'année. Quasiment tous les pays de la zone, y compris l'Allemagne, ont connu une amélioration de leur activité, impulsée à la fois par la croissance Outre-Atlantique et la détente de l'euro. La demande interne s'est également reprise, reposant à la fois sur le redressement de la consommation des ménages et une reprise des dépenses d'investissements.

La Suisse a suivi la tendance européenne. Poussée par une reprise des exportations depuis mai 2005, l'économie suisse a peu à peu repris quelques couleurs. Cette progression a surtout été due aux secteurs de l'horlogerie, des instruments de précision et des produits chimiques et pharmaceutiques. Les investissements et les dépenses des ménages sont restés anémiques durant le premier semestre de l'année, mais se sont nettement renforcés par la suite. Cette légère amélioration des performances de l'économie ne s'est cependant pas traduite par un renforcement de l'emploi: le taux annuel moyen de chômage se situe quasiment au même niveau que l'année dernière, soit environ 3,8%.

L'industrie neuchâteloise avait, encore davantage que l'économie suisse, ressenti le fléchissement économique qui s'était poursuivi jusqu'au début 2005. Depuis le milieu de l'année, l'économie a retrouvé un rythme d'expansion un peu plus soutenu, même si les exportations neuchâteloises peinent à reprendre. L'indice synthétique de la marche des affaires, basé sur les perspectives d'évolution des entrées de commandes, du carnet de commandes et de la production, s'est par ailleurs sensiblement amélioré depuis l'été 2005. Toutefois, l'embellie constatée dans la marche des affaires n'a eu aucun effet positif sur l'emploi au cours de l'année.

Activités générales

Divers dossiers traités

En dehors des activités mentionnées ci-après, le service de promotion économique est chargé de l'exécution de tâches générales nombreuses et diverses parmi lesquelles il convient, entre autres, de citer:

- Réponses à des procédures de consultation à caractère économique (11 en 2005);
- Réponses à des questions, motions, postulats, etc.;
- Information;

- Etudes de dossiers;
- Evaluations de projets de toute nature;
- Visites d'entreprises;
- Représentations dans divers organismes (CCSO, Genilem, Capitalproximité, BioAlps, etc.);
- etc.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA

Fondé le 24 avril 2003 avec un capital-actions de 100.000 francs, Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA a entamé en 2005 sa troisième année d'activité. La subvention de l'Etat, figurant sous une rubrique comptable du service de promotion économique et visant à financer les frais d'exploitation du parc, a été maintenue à 900.000 francs. Le service de promotion économique a réitéré ses démarches auprès de la Confédération afin d'obtenir la troisième tranche d'une aide annuelle de 300.000 francs, accordée dans le cadre de l'article 6a de l'arrêté "Bonny" (aide inter-entreprise). Cette aide, totalisant 900.000 francs répartis sur 3 ans (2004 – 2006) a été octroyée, selon la législation fédérale, pour soutenir le démarrage des activités du parc.

Le parc a pris possession d'un nouveau bâtiment situé dans la zone industrielle des Eplatures à La Chaux-de-Fonds. La cérémonie de remise des clés s'est déroulée le 8 mars 2005, alors que l'inauguration officielle a eu lieu le 11 juin 2005. D'une surface totale d'environ 4000 m², le bâtiment comprend un incubateur ainsi que des surfaces louées aux start-up, à des entreprises en développement, à des laboratoires de la HE-Arc et au CAFI. D'un coût total de 16,6 millions de francs, le nouveau bâtiment a été financé par une subvention étatique de 2 millions de francs, un prêt LIM sans intérêt de longue durée de 5 millions de francs et un crédit hypothécaire. Il est propriété de la société immobilière Silatech SA.

Le chef du service de promotion économique a fait partie de la commission chargée de suivre les travaux relatifs à la construction du bâtiment. Le service de promotion économique a par ailleurs supervisé, en collaboration avec un chef de projet, l'utilisation des crédits accordés par le Grand Conseil pour assurer la réalisation des investissements relatifs au projet Neode.

Neode est actuellement dirigé par un conseil d'administration de quatre membres (cinq prévus par les statuts) et l'Etat y est représenté par le chef du service de promotion économique. Le personnel de Neode comprend un coach-directeur et trois secrétaires à temps partiel. Il est prévu de recruter une nouvelle secrétaire dans le cadre de l'extension des locaux sur le site de la Maladière à Neuchâtel.

Des démarches sont en cours pour intéresser des investisseurs privés à participer au capital de Neode.

Le parc accueillait, en fin d'année, 16 sociétés, dont 10 start-up qu'il soutenait économiquement ainsi que 6 entreprises commercialement plus avancées, payant les loyers à leur prix coûtant.

Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

La Fondation comprend actuellement huit membres, dont trois représentants de l'Etat, parmi lesquels le chef du service de promotion économique. Trois membres proviennent du secteur privé et deux autres participent au Conseil dans le cadre de la fusion Finergence-Sovar.

Outre l'apport de 300.000 francs inscrit dans le cadre du budget du Parc scientifique et du versement de 20.000 francs des deux membres privés entrés dans la Fondation en 2004, les moyens de Finergence ont été complétés en 2005 par une contribution de 20.000 francs d'un nouveau membre privé et par une attribution unique de 60.000 francs consentie par une fondation privée. Il convient de souligner qu'un membre privé a décidé de renouveler sa participation à la Fondation pour une nouvelle période de trois ans. Par ailleurs, la fusion des deux fondations Finergence-Sovar a permis d'accroître les moyens de Finergence d'environ 330.000 francs. Les démarches auprès du secteur privé pour augmenter les ressources de la Fondation se sont poursuivies.

Durant l'année 2005, Finergence est intervenue dans le financement de quatre nouveaux projets pour un montant global de 260.000 francs. D'autre part, elle a augmenté les prêts qu'elle avait octroyés en 2004 à deux projets; le total de cette aide complémentaire se montant à 170.000 francs. Depuis sa création en 2003, Finergence a soutenu neuf entreprises pour une somme globale de 820.000 francs.

Office de cautionnement

Le canton de Neuchâtel participe au capital social de l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM) et il le soutient par une contribution financière aux charges administratives. D'une manière générale, les pertes sur cautionnements se répartissent par moitié entre l'office neuchâtelois et la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers à Saint-Gall. Pour les entreprises dont le marché est situé en dehors de la région, l'Etat de Neuchâtel peut prendre en charge le 50% des pertes subies par l'office neuchâtelois.

Durant l'année 2005, 10 entreprises ont bénéficié de l'octroi de cautionnements pour un montant total de 640.000 francs. La garantie accordée par l'Etat concerne deux projets et se monte à 53.750 francs.

Deux pertes, d'un montant total pour l'Etat de 44.353 francs, ont été enregistrées en 2005 sur des cautionnements qui avaient été accordés en 1996 et en 2003.

Capitalproximité

Dans le cadre de la collaboration avec d'autres cantons, le Conseil d'Etat avait pris la décision de soutenir Capitalproximité qui constitue une plate-forme de rencontres entre investisseurs et entreprises existantes ou en création, communément appelés offreurs et demandeurs de capitaux. Le service de promotion économique est représenté au sein des organes de l'institution et l'antenne neuchâteloise est dirigée par le directeur de l'ONCM. Mis à part le soutien d'un projet dans le domaine piscicole intervenu avant l'instauration de la collaboration entre Neuchâtel et Capitalproximité, aucun nouveau projet ne s'est concrétisé au cours de l'année 2005. Toutefois, durant cette période, une dizaine de dossiers ont été soumis à Capitalproximité et examinés par cette institution, dont certains sont toujours en discussion.

A la suite de divers problèmes, le comité de Capitalproximité a entrepris des mesures de réorganisation de l'institution en supprimant le poste de directeur et en confiant sa gestion administrative à l'Office vaudois de cautionnement. Des solutions pour assurer la pérennité de Capitalproximité sont actuellement à l'étude au sein du comité.

Sofip SA

Il convient de rappeler que l'Etat, par le service de promotion économique, continue à garantir la moitié de ses prises de participation dans des projets neuchâtelois. A ce titre, le canton est intervenu dans un projet en garantissant un montant de 75.000 francs.

Au cours de l'année, des contacts ont eu lieu entre le Département de l'économie et le conseil de Sofip SA concernant l'avenir de la société.

BioAlps

Le canton de Neuchâtel fait partie, depuis 2003, de l'association BioAlps. Cette dernière regroupe les cantons de Genève, Neuchâtel, Fribourg, Valais et Vaud, dans le but de mettre en valeur et de renforcer leurs atouts dans le domaine des sciences de la vie. L'association regroupe, outre les promotions économiques des différents cantons, les laboratoires et instituts de R&D des hautes écoles et universités. L'Université de Neuchâtel et le CSEM ont officiellement rejoint l'association en 2004. BioAlps met notamment sur pied des stands communs permettant à des PME et des start-up de se présenter, à coûts réduits, lors de salons et d'événements internationaux. En 2005, 5 entreprises neuchâteloises, spécialisées dans les domaines de la biotechnologie et du biomédical, ont bénéficié du cadre BioAlps pour présenter leurs produits lors de salons internationaux.

Pôles de développement économique et terrains industriels

L'étude menée par le service de l'aménagement du territoire en collaboration avec le service de promotion économique est arrivée à son terme. Elle a permis d'identifier, dans le canton, les principaux pôles de développement économique considérés comme étant prioritaires.

Parallèlement à l'étude des pôles, le service de promotion économique a procédé, avec la collaboration du SITN, au recensement de tous les terrains du canton situés en zone d'activité économique, qu'ils soient publics ou privés.

Au cours de l'année, les activités du service se sont concentrées sur la réalisation de la première étape du Pôle de développement économique du littoral ouest afin, notamment, de permettre l'implantation de la société Celgene International Sàrl. Le service s'est, entre autres, chargé des modalités d'acquisition des terrains auprès de la Ville de Neuchâtel et de leur revente à la société. Il a, par ailleurs, fonctionné comme maître d'œuvre s'agissant des équipements nécessaires à la réalisation de cette première étape.

Les premières démarches ont été entreprises pour mettre en œuvre le Pôle de développement économique du littoral est. La réalisation des deux pôles du Littoral est en effet importante pour faire face à la concurrence des cantons de Berne et de Vaud qui disposent de surfaces industrielles importantes aux extrémités est et ouest du canton de Neuchâtel.

Enfin, le service s'est impliqué dans plusieurs projets d'implantation ou de développement d'entreprises neuchâteloises et étrangères, soit pour mettre à leur disposition des terrains industriels et gérer les procédures y relatives ou pour faciliter les démarches administratives relatives à l'obtention de permis de construire ou à des procédures de dézonage.

Développement touristique et remontées mécaniques

Le mandat confié à un expert du domaine du tourisme s'est terminé à fin 2005. Il a débouché sur la production de deux rapports qui devraient être publiés au début de l'année 2006. Le premier document traite des « Eléments principaux d'un concept cantonal de développement touristique » en privilégiant les aspects géographiques et régionaux du développement touristique. Le second rapport a pour objet une « Analyse financière et économique des remontées mécaniques » et aboutit à l'établissement d'un plan d'actions qui devrait permettre d'appliquer une politique de soutien cohérente en matière de remontées mécaniques.

Guide neuchâtelois d'entrepreneuriat

Depuis le début de l'année, le guide neuchâtelois d'entrepreneuriat, rédigé par le service de promotion économique en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, est consultable sur le site du canton: www.ne.ch/pren. Il a également été publié sous forme papier. La version internet fait l'objet d'une mise à jour régulière. Destiné à informer toute personne désirant créer ou développer une activité économique dans le canton, ce guide regroupe à la fois des renseignements et des conseils pratiques, ainsi que des adresses utiles.

Base de données "Locaux industriels, commerciaux et entrepôts"

Les travaux visant à mettre sur pied une base de données recensant l'ensemble des locaux commerciaux et industriels disponibles dans le canton ont été pratiquement achevés en 2005. Instrument essentiel pour la promotion économique, cette base est remplie par les informations fournies par les gérances et les professionnels de l'immobilier. Cet outil permet d'effectuer des recherches de locaux en bénéficiant notamment d'un système cartographique et d'illustrations photographiques.

Cette base de données sera disponible sur internet au début de l'année 2006 en accès restreint (recherche et consultation uniquement) pour chaque internaute ainsi qu'en accès complet (ajout et modification) pour les gérances et les communes qui le souhaitent. Par la suite, elle sera intégrée au système de guichet sécurisé unique.

Base de données "Entreprises"

Le service de promotion économique gère de nombreuses informations en relation avec les entreprises, notamment pour assurer la gestion des contacts, les aides financières et fiscales, les projets de l'ONCM, l'enquête sur l'emploi qu'il effectue une fois par an, les manifestations ainsi que toutes autres opérations impliquant les entreprises.

Dans le but de simplifier la gestion de ces informations et de la rendre plus efficace, un projet de base de données unique, en collaboration avec le STI, est à l'étude. Sa mise à jour permanente pourrait être réalisée grâce aux informations fournies par l'Office fédéral de la statistique. La volonté du STI d'appliquer ce système à d'autres services ainsi que la définition d'un cahier des charges plus large que prévu au départ ont quelque peu retardé l'entrée en fonction de cette nouvelle application.

Afin de pallier ce retard, le service de promotion économique, en collaboration avec le STI, a élaboré un système provisoire permettant de fusionner les diverses bases de données utilisées dans le service. Cette solution transitoire a été conçue pour faciliter sa reprise et son intégration dans le projet de base de données cantonale.

Site internet

Un grand nombre d'informations sont à disposition du public sur le site internet du service de promotion économique (www.ne.ch/pren). L'internaute peut notamment y trouver un panorama économique du canton de Neuchâtel traduit en quatre langues (français, anglais, allemand et italien), le guide neuchâtelois d'entrepreneuriat ainsi que des informations circonstanciées sur les soutiens dont peuvent bénéficier les entreprises.

Microtechniques

Dans son programme de législature pour la période de 2006 à 2009, le Conseil d'Etat a confirmé son intention de fonder la stratégie de développement économique du canton sur les microtechniques. En ce qui concerne la restructuration des diverses institutions de recherche & développement, les travaux relatifs à l'intégration de l'Observatoire de Neuchâtel à l'IMT se sont poursuivis. Le renforcement de la collaboration avec l'EPFL s'est notamment concrétisé par une participation au capital du CSEM.

Dans le domaine de la communication, le mandat donné par le service de promotion économique à la FSRM (Fondation suisse pour la recherche en microtechnique) et à une agence de communication pour établir une plate-forme microtechnique a abouti. Rappelons que, dans le cadre de la collaboration intercantonale au sein de la Conférence des chefs des départements de l'économie de Suisse occidentale (CDEP-SO), il a été décidé de créer diverses plates-formes de communication, à l'instar de BioAlps, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ainsi que dans celui des microtechniques. Le canton de Neuchâtel a été désigné pour assumer la responsabilité de la plate-forme microtechnique.

Cette plate-forme, qui comprend notamment l'élaboration d'un site internet présentant les divers instituts de R&D, le tissu microtechnique de la région et la participation à diverses manifestations en Suisse et à l'étranger, va donc pouvoir entrer prochainement dans sa phase de réalisation concrète.

Manifestations

Le service de promotion économique a organisé et participé aux manifestations suivantes:

- 8 mars: remise des clefs de Neode;
- 5 avril: journée officielle du canton de Neuchâtel à la Foire de Bâle;
- 24-25 mai: stand promotionnel, dans le cadre du salon Subtec à La Chaux-de-Fonds, regroupant le service de promotion économique, l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, Capitalproximité, Finergence et le CCSO-NE;

- 12 septembre: visite d'une délégation de la Ville de Zürich en relation avec les projets d'investissements qu'elle a soutenus dans des communes à faible capacité financière (approvisionnement en eau à La Sagne et rénovation d'une école et d'un jardin d'enfants aux Verrières).

Commissions

Le service de promotion économique est représenté dans diverses commissions, parmi lesquelles:

- La commission d'experts en matière de main d'œuvre étrangère;
- La commission tripartite cantonale;
- La commission de l'Observatoire;
- La commission de l'office des vins et des produits du terroir;
- La commission cantonale du logement;
- Le conseil des transports;
- La communauté de travail pour l'aménagement du territoire;
- Le comité de Tourisme neuchâtelois;
- La commission consultative du Conseil d'Etat chargée d'évaluer la politique, les résultats, les instruments et les structures de soutien à l'économie;
- La commission consultative pour les questions d'ordre économique.

La commission consultative pour les questions d'ordre économique, dont le service de promotion économique assure le secrétariat, s'est réunie à une reprise durant l'année 2005. Elle a traité de la nouvelle politique régionale et a examiné le bilan 2004 des activités de promotion économique.

Par ailleurs, le service de promotion économique a participé activement au groupe de travail "Fleurons" dans le cadre du contrat-région élaboré en collaboration avec la Confédération, ainsi que dans le groupe "Contrat" dans le contexte des travaux liés au Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Dans le cadre des études en cours sur le concept cantonal de développement touristique et sur les remontées mécaniques, il a assumé toute la partie organisationnelle des travaux.

Aides aux entreprises

Dans le cadre de ses activités de soutien aux entreprises tant neuchâteloises qu'étrangères, le service a assuré la gestion des instruments de promotion économique en application des législations cantonale et fédérale concernant les aides financières et les interventions fiscales.

Le service de promotion économique a traité, pour l'ensemble de ses activités en relation avec les entreprises, plus de 330 projets pour l'année 2005. Ce chiffre n'est pas exhaustif, car il ne tient compte que des dossiers ayant nécessité au moins une heure de séance. Par ailleurs, le PREN traite en moyenne une dizaine de demandes d'entreprises par jour sous forme d'entretiens téléphoniques ou d'échanges de courriers électroniques.

Ces projets se répartissent comme suit pour l'année 2005:

- Environ 300 projets endogènes (aides financières et fiscales, Office de cautionnement, Neode, Finergence, projets touristiques, conseils, informations et mises en contact);
- 7 projets exogènes en relation avec l'activité de DEN Sàrl dans le cadre de l'application de l'arrêté Bonny;
- Une vingtaine de projets exogènes, en relation avec l'activité de DEN Sàrl, sans application d'aides financière et/ou fiscale, mais par exemple avec des statuts fiscaux.

Le service de promotion économique gère par ailleurs une centaine de dossiers courants impliquant des aides financières (décomptes de contributions aux intérêts, subsides à l'emploi, subventions diverses, etc.).

En 2005, 47 projets, impliquant 45 entreprises, ont bénéficié d'une aide dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie cantonale et de l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement. Parmi ceux-ci, 14 ont été soutenus par le canton et la Confédération (arrêté fédéral) et 33 par le canton seul.

Parmi les 45 entreprises soutenues, 37 sont neuchâteloises et 8 sont étrangères.

Ces chiffres ne concernent toutefois que les entreprises qui ont bénéficié d'une aide fiscale et/ou financière et ne correspondent pas aux entreprises étrangères, une cinquantaine, qui ont été inscrites au registre du commerce en 2005.

Il convient de rappeler que les informations relatives aux résultats des activités de DEN Sàrl font l'objet d'un rapport de gestion spécifique de la société.

13 entreprises ont bénéficié à la fois d'une exonération fiscale et d'une aide financière; parmi lesquelles 9 neuchâteloises et 4 étrangères.

14 entreprises ont bénéficié uniquement d'une exonération fiscale, parmi lesquelles 11 neuchâteloises et 3 étrangères.

18 entreprises ont bénéficié uniquement d'un soutien financier, dont 17 neuchâteloises et 1 étrangère.

Les projets soutenus dans le courant de l'exercice 2005 par le service de promotion économique représentent un potentiel de plus de 1100 emplois et des investissements de 347 millions de francs.

Dans le cadre de ses activités de promotion du tourisme, le service a soutenu 12 projets qui ont bénéficié d'aides financières prélevées sous la rubrique comptable "subvention tourisme" du fonds de promotion de l'économie neuchâteloise. Il a, par ailleurs, suivi plusieurs importants projets à caractère touristique dans diverses régions du canton.

Les tableaux et graphiques qui suivent font état des aides globales accordées en vertu des législations cantonale et fédérale (rubrique "subvention tourisme" non comprise). Les chiffres des 5 dernières années sont détaillés.

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise – Projets et investissements

District	Projets 2005		Projets 2001-2005		Investissements potentiels 2005		Investissements potentiels 2001-2005	
	Nombre	%	Nombre	%	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	15	31,91	55	35,03	198.754.650	57,25	667.309.580	64,27
Boudry	9	19,15	21	13,38	29.872.000	8,60	81.540.270	7,85
Val-de-Travers	2	4,26	10	6,37	74.400	0,02	7.208.276	0,69
Val-de-Ruz	1	2,13	4	2,55	-	-	12.285.000	1,18
Le Locle	4	8,51	17	10,83	61.029.000	17,58	143.503.900	13,82
La Chaux-de-Fonds	16	34,04	46	29,30	57.417.613	16,54	125.912.913	12,13
Intercantonal	0	-	4	2,55	-	-	596.000	0,06
Totaux	47	100,00	157	100,00	347.147.663	100,00	1.038.355.939	100,00

*hors districts: Swiss Microtech, BioAlps, Fondation Swiss Center, Nanofair

Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise – coûts des aides

District	Coûts des aides 2005		Coûts des aides 2001-2005	
	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	1.964.238	28,04	15.437.057	34,67
Boudry	1.363.615	19,47	5.569.289	12,51
Val-de-Travers	196.529	2,81	1.196.434	2,69
Val-de-Ruz	25.425	0,36	280.483	0,63
Le Locle	2.702.224	38,58	17.878.736	40,16
La Chaux-de-Fonds	746.862	10,66	4.021.828	9,03
Intercantonal	5.050	0,07	139.465	0,31
Totaux	7.003.943	100,00	44.523.292	100,00

Résumé du nombre de projets soutenus par le service de promotion économique

	2002	2003	2004	2005
Activités industrielles de service proches de la production	29	25	29	47
Projets d'entreprises hôtelières	1	1	0	0
Projets inter-entreprises	1	4	2	0
Projets touristiques	14	12	15	12
Projets ONCM	2	10	7	10
Projets Neode	0	4	5	5
Projets Finergence	0	2	4	6
Total projets soutenus	47	58	62	80

MOYENS FINANCIERS DE LA PROMOTION ECONOMIQUE DE 2001 à 2005

Rubrique comptable	2001	2002	2003	2004	2005
Biens, services et marchandises	377.432	301.123	441.721	767.462	495.042
Frais liés aux terrains industriels	113.416	100.000	502	324.328	90.000
Mandats, expertises, études	258.420	199.845	439.593	442.414	405.000
Frais de gérance et divers	5.596	1.278	1.627	720	42
Amortissements	0	0	0	0	0
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	0	0	0	0
Subventions accordées	10.946.157	8.121.962	11.299.952	9.848.605	7.315.796
Subsides divers aux communes	413.596	0	55.200	319.006	0
Mesures de soutien	6.027.953	5.144.693	8.099.067	6.542.084	4.028.916
Pertes sur cautionnements et prêts	1.575.000	0	685.000	954.000	1.618.500
Pertes s/cautions à office de cautionnement	2.879	0	0	4.619	44.353
Création d'emplois	2.500.000	2.458.673	1.942.583	1.642.130	1.356.527
Subventions tourisme	490.396	518.596	518.102	386.766	267.500
Contributions	-31.833	0	-649.000	0	-173.690
Remboursement de subventions	-31.833	0	-649.000	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0	-173.690
Total des charges	11.291.756	8.423.085	11.092.673	10.616.067	7.637.148
Promotion économique endogène					
Projet Interreg II	29.463	0	0	0	0
Interreg	0	29.753	30.000	0	0
N.Tec - Promotion endogène	1.483.915	1.482.290	0	0	0
Parc scientifique et technologique	0	0	1.199.891	1.200.000	1.200.000
Institutions soutenues N.Tec	0	0	0	0	0
Diverses institutions économiques	68.700	29.600	293.091	309.364	365.296
Total des charges	1.582.078	1.541.643	1.522.982	1.509.364	1.565.296
Promotion économique exogène					
Promotion industrielle (anc. struct.)	3.570.134	1.122.873	0	0	0
Promotion économique NE-VD (Dews)	0	1.874.187	1.916.753	2.000.000	2.000.000
Développement économique Neuchâtel (DEN)	0	898.800	1.190.700	1.200.000	1.200.000
Total des charges	3.570.134	3.895.860	3.107.453	3.200.000	3.200.000
Coût total	16.443.968	13.860.587	15.723.108	15.325.431	12.402.444
Comptes de l'Etat (charges brutes)	1.422.491.039	1.504.837.915	1.588.287.825	1.665.595.366	1.714.716.200 *
Coût en % par rapport aux comptes	1,16%	0,92%	0,99%	0,92%	0,72% *

* % par rapport au budget 2005 (chiffres des comptes pas encore définitifs)

Résultat de l'enquête sur les emplois

Comme chaque année, le service de promotion économique effectue une enquête sur l'effectif des collaborateurs des entreprises qui se sont développées ou installées sur le territoire neuchâtelois avec l'appui des organismes de promotion économique. Cette étude a pour but de suivre l'évolution du nombre d'emplois créés et/ou maintenus au sein des sociétés qui ont bénéficié d'un soutien financier et/ou fiscal et de celles qui sont venues s'établir dans le canton.

Les résultats obtenus permettent d'évaluer l'efficacité des divers instruments de soutien aux entreprises en terme d'emploi et de les améliorer en fonction des besoins.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'enquête 2004 (situation au 31 décembre 2004). Cette enquête étant effectuée en début d'année pour déterminer la situation au 31 décembre précédent, les résultats 2005 ne seront disponibles qu'en avril 2006.

Nombre d'emplois occupés dans des entreprises ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de la promotion économique, par district, à fin 2004

	NE	BY	VT	VR	LL	CDF	Total
Selon RFE ¹⁾ :							
Nombre d'emplois	33.675	10.857	4.058	4.175	7.492	20.906	81.163
Nombre d'entreprises	2.396	1.359	534	524	588	1.554	6.955
Selon enquête PREN ²⁾ :							
Nombre d'emplois	5.237	1.462	688	405	3.032	3.022	13.846
Nombre d'entreprises	252	97	40	20	62	120	591
Enquête PREN en % du total:							
Nombre d'emplois (%)	15,6%	13,5%	17,0%	9,7%	40,5%	14,5%	17,1%
Nombre d'entreprises (%)	10,5%	7,1%	7,5%	3,8%	10,5%	7,7%	8,5%

¹⁾ Secteurs secondaire et tertiaire, selon le recensement fédéral des entreprises (RFE-septembre 2001)

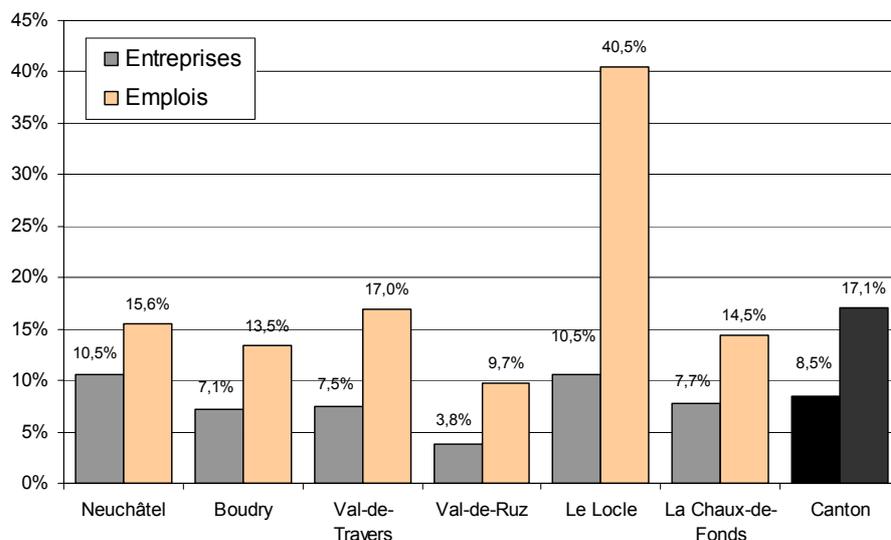
²⁾ Situation à fin 2004, selon enquête effectuée par le service de promotion économique (PREN)

Pour l'ensemble du canton, 8,5% des entreprises qui exerçaient une activité économique à fin 2004 ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de la promotion économique, soit 591 entreprises. En terme d'emplois, 17,1% de l'emploi total, soit 13.846 emplois sont concernés par la promotion économique.

Sur les 13.846 emplois encouragés par la promotion économique, 10.470 emplois, soit plus des trois-quarts le sont dans des entreprises endogènes, ce qui témoigne de la volonté des autorités cantonales de soutenir en priorité les entreprises locales mais aussi de l'importante contribution des sociétés neuchâteloises à la création et au maintien d'emplois.

Au niveau des districts, on constate que l'effort le plus important a été réalisé dans le district du Locle (plus d'un emploi sur trois est situé dans une entreprise ayant bénéficié d'un soutien), au Val-de-Travers (environ un emploi sur six). Pour Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, la proportion d'emplois dans des entreprises aidées se situe à 16% et 14,1% de l'emploi total. Pour le Val-de-Ruz, cette part représente près d'un emploi sur 12. Ces informations sont reproduites sous forme de graphiques dans la figure ci-dessous.

Proportion d'entreprises (et de leurs emplois) qui ont bénéficié de la promotion économique, par district, à fin 2004



Exemple de lecture :

Dans le district du Locle, 10,5% des entreprises du district, représentant plus d'un emploi sur trois du district (40,5%), ont bénéficié de la promotion économique

La synthèse sur trois ans est représentée dans le tableau suivant:

Année d'enquête	Nombre d'entreprises	Effectif enquête	Equivalent à plein temps
2002	502	13.342	12.813
Exogène	282	3322	3194
Endogène	220	10.020	9619
2003	561	13.493	12.973
Exogène	312	3304	3.162
Endogène	249	10.189	9.811
2004	591	13.848	13.169
Exogène	339	3383	3219
Endogène	252	10.465	9950

Aide aux régions de montagne

Les moyens financiers accordés par la Confédération pour le soutien des investissements étant alloués pour des périodes quadriennales, aucune attribution n'a eu lieu en 2005.

L'utilisation des crédits d'investissements par les trois régions LIM de notre canton pour la période 2003 – 2006 se présente, à fin 2005, de la façon suivante:

Régions	Crédits attribués	Crédits utilisés	Crédits disponibles
Centre-Jura	8.000.000.–	5.134.000.–	2.866.000.–
Val-de-Travers	4.800.000.–	1.507.000.–	3.293.000.–
Val-de-Ruz	4.400.000.–	1.332.000.–	3.068.000.–
Réserve cantonale	4.300.000.–	2.000.000.–	2.300.000.–
Total	21.500.000.–	9.973.000.–	11.527.000.–

Rappelons que la réserve cantonale est utilisée pour soutenir les projets touchant plusieurs régions et pour ceux qui s'avèrent particulièrement importants pour le développement régional. Dans ce contexte, le prêt octroyé en faveur de la construction, à La Chaux-de-Fonds, du bâtiment de Neode Parc scientifique et technologique, a été imputé à hauteur de 2 millions à ladite réserve et de 3 millions au quota de l'Association Centre-Jura.

Cinq demandes d'aide LIM ont été ratifiées en 2005 par la Division Politique régionale et d'organisation du territoire du seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), dans le but de financer des infrastructures. Ces projets devraient représenter des investissements totaux d'environ 3,4 millions de francs et des prêts à accorder pour 627.000 francs. Le Fonds cantonal d'aide aux régions de montagne devra participer au titre de l'aide complémentaire pour deux projets (octroi d'un prêt pour 135.000 francs et d'une subvention s'élevant à 57.000 francs).

Face aux importantes difficultés financières rencontrées par le canton, le Conseil d'Etat a pris la décision de suspendre, à partir du mois d'août 2005 et, dans un premier temps, jusqu'à fin 2005, tout soutien financier pour de nouveaux projets et pour ceux qui n'auraient pas encore fait l'objet d'une décision de financement. Compte tenu de cette décision, les demandes d'aide LIM qui nécessitaient une contribution du Fonds cantonal d'aide aux régions de montagne (FARM) ont été gelées. Elles devront faire l'objet d'une analyse durant l'été 2006. Des priorités seront fixées, compte tenu du type de projets (base ou développement), de leurs incidences sur la situation financière du FARM et des moyens financiers restant à disposition.

L'année 2005 a vu huit projets arriver au terme de leurs travaux, pour un montant total d'investissements d'environ 31 millions de francs. Les prêts libérés et signés au nom de la Confédération représentent une somme de 7.738.000 francs. Enfin, huit requêtes ont fait l'objet

d'une autorisation anticipée de commencer les travaux. Les investissements envisagés devraient atteindre un peu plus de 11 millions de francs.

En matière d'aides financières pour le soutien des activités des secrétariats des associations régionales, la Confédération a octroyé au canton, par décision du 8 février 2005, un montant de 177.000 francs pour l'année 2005. La part du canton de Neuchâtel s'est élevée à 90.000 francs. Quant au canton de Berne, il a contribué au financement de l'Association Centre-Jura à hauteur de 20.000 francs. Ces subventions, d'un montant total de 287.000 francs, ont été réparties de la façon suivante entre les trois régions de montagne du canton:

- Association Centre-Jura: Fr. 86.100.–
- Association Région Val-de-Travers: Fr. 114.800.–
- Association Région Val-de-Ruz: Fr. 86.100.–

Office de la statistique

Pour l'office de la statistique, l'année 2005 a vu la réalisation et le suivi de plusieurs dossiers, dont les plus importants méritent une mention particulière.

Mémento statistique

Les chiffres clés du canton de Neuchâtel figurent désormais dans une publication spécifique, en format de poche. Ce mémento statistique de 24 pages, qui sera publié chaque année au printemps, vient compléter l'annuaire statistique diffusé en automne. Le tirage de 10.000 exemplaires permet une large distribution à travers le canton : écoles, offices du tourisme, guichets BCN, communes, etc.

La conception de ce projet a été entièrement réalisée à l'interne, sans coût supplémentaire autre que celui de l'impression. Cette dépense a toutefois pu être entièrement couverte grâce au soutien financier de trois partenaires du canton ainsi que de l'imprimeur.

Perspectives démographiques régionales

Dans le cadre de la collaboration entre les cantons de Neuchâtel et de Vaud, le Département neuchâtelois de l'économie, au travers de son office de la statistique, a mandaté le Service cantonal vaudois de recherche et d'information statistiques (SCRIS) pour qu'il établisse des perspectives démographiques cantonales. Celles-ci devraient être actualisées tous les deux ans.

Après avoir consulté plusieurs services et offices de l'administration cantonale neuchâteloise, des hypothèses sur l'évolution du taux de fécondité et sur les migrations régionales ont pu être établies. Un découpage régional en douze zones permet de satisfaire toutes les demandes de régionalisation souhaitées par les différents partenaires consultés.

Deux rapports ont été rédigés par le SCRIS: le premier porte sur les perspectives de population et le second sur ses impacts en termes de ménages, de population active et de logements. Leur diffusion est prévue au début de l'année 2006.

Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ)

L'OSTAJ est mis en place dans le cadre du mandat 41 du programme d'actions 2004-2006 de la Conférence TransJurassienne: connaissance du territoire et suivi de l'application des accords bilatéraux, plus particulièrement de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Cet observatoire a pour but de mettre en place un système d'observation et d'information statistiques harmonisé entre la Franche-Comté et les quatre cantons suisses engagés dans le projet. Il permet également de fournir des instruments d'anticipation aux acteurs politiques et économiques afin de renforcer le suivi de l'évolution de l'espace transfrontalier jurassien après la mise en œuvre des accords bilatéraux. Voici brièvement quelques tâches réalisées depuis le début de l'année 2005:

- Rassemblement et mise en cohérence des données statistiques communes franco-suissees pour permettre une évaluation objective;

- Mise en place d'une cartographie commune pour tout l'espace transfrontalier jurassien;
- Création du logo de l'observatoire ainsi que d'une charte graphique permettant une bonne visibilité et une identité propre pour les différentes publications de l'OSTAJ;
- Organisation et tenue de réunions régulières, en France et en Suisse, des membres de l'OSTAJ (comités techniques et de pilotage) afin d'analyser et d'orienter les travaux de l'Observatoire en fonction des problématiques identifiées comme prioritaires dans l'espace transfrontalier jurassien;
- Élaboration des premières fiches thématiques et des cartes y relatives;
- Suivi et collaboration avec quelques études transfrontalières, notamment l'étude CANEDED "Impact de l'accord bilatéral relatif à la libre circulation des personnes sur la région transfrontalière du canton de Neuchâtel et du département du Doubs", menée par l'université de Neuchâtel (Monsieur O. Crevoisier) et de Besançon (Monsieur A. Moine).

Refonte du site internet

Pour permettre de répondre à une demande croissante d'informations statistiques du public, et étant donné le faible effectif de l'office de statistique, un accent particulier a été porté sur la mise à disposition d'informations directement sur son site internet (www.ne.ch/stat). Une étude des requêtes les plus fréquemment formulées a permis de concentrer les données statistiques en quatre thèmes spécifiques: population, marché du travail (emploi, chômage), économie (indice des prix, entreprises et établissements, commerce extérieur) et logements/locaux vacants. Les rapports et autres publications de l'office sont également présentés. L'ensemble des données de l'annuaire statistique reste consultable et téléchargeable.

Cette refonte du site internet a pour but de faciliter les recherches de l'internaute, de même que les indexations automatiques des moteurs de recherche.

En collaboration avec le service du cadastre et de la géomatique, une grande partie des données statistiques sera cartographiée et disponible sous forme de cartes thématiques. Ce projet, débuté en 2005, sera finalisé en 2006.

Statistique fédérale – REGIOSTAT – CORSTAT

En 2005, le canton a participé aux activités de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans les domaines principaux suivants:

- Suivi du micro recensement des transports, réalisé en 2005, en collaboration avec l'office cantonal des transports. Cette vaste enquête nationale prendra fin en mars 2006;
- Examen de la qualité des données issues de la statistique de l'emploi (STATEM);
- Etude des méthodes appropriées pour la correction rétrospective des données statistiques issues d'enquêtes;
- Extractions de la base de données fédérale des entreprises et des établissements (REE) pour diverses études et demandes.

Les offices régionaux de statistique de notre pays (organisés dans une "conférence" dénommée CORSTAT) se retrouvent régulièrement au sein de REGIOSTAT (plate-forme d'échanges avec l'Office fédéral de la statistique). En 2005, les débats ont principalement porté sur les points suivants:

- **Recensement fédéral de la population 2010:** le recensement va être totalement revu dans sa conception. C'est pourquoi il a fait l'objet d'une consultation fédérale dans le courant de l'été 2005. Ce projet a soulevé de nombreuses et parfois violentes réactions de la part des cantons. La Conférence des chefs de gouvernements cantonaux (CdC) a également fait part de son a priori négatif. Le canton de Neuchâtel, au travers de son office de statistique, s'est ouvertement opposé à la version proposée en consultation. Les principaux éléments reprochés à ce projet sont tout d'abord le manque d'information et de collaboration à son sujet, ce qui contredit le texte de la loi sur le recensement fédéral de la population. De plus, la version choisie entraîne une importante perte d'informations ré-

gionales dans de nombreux domaines stratégiques tels que les transports, les logements ou encore la vie active. En outre, le Conseil fédéral propose indirectement un report de charges sur les cantons qui souhaiteraient obtenir des statistiques détaillées à l'échelle de leur territoire. Pour un canton comme Neuchâtel, qui dispose d'une bonne infrastructure en terme de base de données (registre des habitants harmonisé notamment), ce projet engendrerait un surcoût, mais sans informations statistiques supplémentaires;

- Clarification et renforcement des relations avec la statistique fédérale;
- Accompagnement de la mise en oeuvre des registres harmonisés;
- Renforcement des relations avec les milieux politiques.

Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT)

Une collaboration est instituée depuis plusieurs années entre les offices de statistique cantonaux et communaux de la Suisse romande et du Tessin. En 2005, l'office de la statistique du canton de Neuchâtel en a pris la présidence, pour deux ans.

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'un suivi ou d'un traitement plus particulier:

- L'avenir de la statistique agricole et le recensement du secteur primaire dans le cadre du RFE 2005;
- La révision de la statistique sur les établissements de santé;
- Le projet de recensement fédéral de la population 2010;
- Les statistiques tirées du Registre central des étrangers et la statistique des frontaliers;
- La statistique de l'emploi (STATEM);
- La cartographie statistique;
- La collaboration avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE).

Statistique cantonale

Au niveau cantonal, les domaines suivants ont nécessité une attention particulière:

- Réalisation de l'enquête annuelle sur les logements vacants;
- Réalisation de l'enquête annuelle sur les locaux industriels ou commerciaux vacants;
- Organisation du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2005;
- Mise sur pied de la statistique migratoire des Suisses (ESPOP 05);
- Mise en place de l'équation des salaires, en collaboration avec le service de l'emploi;
- Réalisation de l'annuaire statistique cantonal;
- Diffusion trimestrielle des résultats de la statistique de l'emploi (STATEM);
- Réalisation du communiqué de presse mensuel sur le chômage pour le service de l'emploi (tableaux et graphiques);
- Statistique des travailleurs étrangers pour la commission tripartite cantonale;
- Cartographie statistique: mise en place d'un prototype, en collaboration avec le service du cadastre et de la géomatique;
- Poursuite de la réalisation de l'enquête conjoncturelle pour l'industrie, en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zürich. Des résultats mensuels sont désormais également diffusés;
- Mise en application de la nomenclature des confessions et religions dans le registre des habitants des communes, en collaboration avec le STI, le CEG, le service des étrangers et les villes.

L'office de la statistique a participé en 2005 à plusieurs groupes de travail ou commissions, dans les domaines suivants:

- Commission cantonale des utilisateurs de l'informatique;
- Groupe de pilotage du site internet de l'Etat de Neuchâtel (NEAT);
- Centre romand d'observation et d'information sur la situation économique (CROISE);
- Partenaires romands du test conjoncturel;
- Groupe CENSUS, en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, en vue de la préparation du recensement de 2010;
- Groupe d'accompagnement de la statistique de l'emploi (STATEM);
- Groupe technique base de données personnes / révision de la loi sur le contrôle des habitants;
- Groupe de coordination statistique intercantonale Neuchâtel – Vaud.

Office des vins et des produits du terroir

Introduction

Observer rétrospectivement l'année 2005 du point de vue administratif et du point de vue commercial permet de dépeindre en quelques lignes la situation du marché du vin suisse et neuchâtelois.

L'année 2005 qui avait commencé avec l'introduction du 0,5 % se termine avec la consultation sur la nouvelle Politique agricole de la Confédération (PA 2011). La première mesure a eu une incidence sur la consommation des vins (baisse des ventes de vins suisses forte en janvier puis constante sur les autres mois). La deuxième a rencontré de nombreuses oppositions du monde viticole, tant au sujet des nouvelles règles des AOC que des restrictions des aides à la promotion des produits agricoles.

Du côté commercial, une analyse des données IHA-GfK (informations recueillies auprès d'un panel de consommateurs) indique que la catégorie des plus jeunes consommateurs (29 ans et moins) redécouvre le vin et que les jeunes ménages ont doublé leur consommation de vin blanc suisse et le budget qu'ils y consacraient depuis 2001. L'analyse souligne aussi la volatilité de leurs habitudes de consommation.

Ces éléments pris dans différents domaines reflètent bien le climat tendu du marché du vin. Ils soulignent l'importance d'une communication intense au sujet du vin neuchâtelois dans le canton et hors-canton.

Les produits du terroir, eux, évoluent sur un marché plus local mais dans le contexte de la mondialisation et la standardisation des produits agro-alimentaires, il est essentiel de les promouvoir activement.

Promotion des vins de Neuchâtel

Notoriété et image: A l'heure où le marché du vin souffre beaucoup et plie sous la surproduction, la mondialisation, et la baisse de la consommation générale (à l'exception, peut-être, des pays anglo-saxons), il est extrêmement important que les vins d'une région se qualifient au niveau national et international. A travers une organisation de l'OVPT, du service de la viticulture et de la Chambre d'agriculture, un grand nombre d'encavages a pris part à la sélection cantonale des vins qui a apporté ses meilleurs candidats au Concours du Vin Suisse. Le jury de dégustation a distingué 65 vins neuchâtelois (7 médailles d'or, 21 médailles d'argent et 37 diplômes d'honneur).

Oeil-de-Perdrix: L'analyse des données IHA-GfK montre un léger retrait des ventes d'Oeil-de-Perdrix dans les supermarchés. En revanche, les autres segments (grossistes, vente directe, restaurateurs) se maintiennent ou sont même en augmentation. « L'action Oeil-de-Perdrix » mise sur pied par l'OVPT a doublé ses ventes par rapport à 2004.

Non filtré: En 2005, la quantité de Non filtré mise sur le marché était légèrement supérieure à celle commercialisée en 2004. La proportion de chasselas vinifié et commercialisé en Non filtré dépasse maintenant 8% du chasselas total. En 2005, le Non filtré a également bénéficié du parte-nariat avec Swiss Wine puisqu'il a été présenté à Berne, dans le Swiss Wine Bar, en janvier.

Autres produits du terroir neuchâtelois

Au cours de l'année, un certain nombre de nouveaux produits ont été agréés « Neuchâtel Produit du Terroir ». Il s'agit de produits de boucherie, tels que des saucisses sèches parfumées à l'absinthe, ou agrémentées de noix, noisettes, pruneaux, etc. La taillaule neuchâteloise a elle aussi intégré les rangs de la marque régionale, avec une taillaule à base de farine de blé neuchâtelois.

De plus, les produits du terroir neuchâtelois se sont distingués à l'échelle nationale lors du concours des produits du terroir organisé par la Fondation Rurale Interjurassienne (4 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 3 médailles de bronze).

Partenariats

Les activités avec les organisations faïtières suisse et romande se poursuivent et s'intensifient.

Dans le cadre de Swiss Wine, il s'agit de la visibilité des vins suisses en Suisse et à l'étranger. L'OVPT a ainsi eu l'occasion de participer au Festival du Vin Suisse à Zurich, à la Berner Weinmesse et à l'IGEHO. Malgré les difficultés que connaît Swiss Wine, une volonté commune de promouvoir le vin suisse continue d'animer les offices cantonaux de promotion des vins.

En mai 2005, les offices de promotion des produits du terroir romands se sont fédérés sous le nom de « Pays Romand Pays Gourmand ». Cette fédération offre une visibilité des produits du terroir auprès des Romands, mais aussi des savoirs-faire gastronomiques romands en Suisse allemande, par exemple avec un stand commun à la Züspa.

Activités promotionnelles et présentations

L'année 2005 a vu la réédition du répertoire d'adresses des Vins et Produits du Terroir. Ce guide contient les adresses des encaveurs du canton, de tous les producteurs dont les produits satisfont à la marque régionale « Neuchâtel Produit du Terroir », de tous les restaurateurs dont l'établissement se soumet à la charte de «Terroir et Restauration Neuchâtelois» et des magasins qui revendent ces produits du terroir.

De grands efforts ont été faits dans la mise à jour du site internet, qui comporte maintenant l'ensemble des coordonnées du répertoire d'adresses, ainsi qu'un agenda régulièrement mis à jour avec les manifestations de l'OVPT.

Enfin, les cartons « Produits du Terroir », très utilisés par différents revendeurs pour confectionner des coffrets de produits arrivaient à la fin de leurs stocks: une nouvelle série a été produite selon le nouveau logo.

L'OVPT a organisé ou participé à 20 manifestations en 2005. Les manifestations ayant lieu dans le Canton de Neuchâtel contribuent à resserrer les liens entre encaveurs, mais aussi entre encaveurs et artisans (Produits du Terroir au château de Boudry) et entre encaveurs et restaurateurs (Terroir et Gastronomie).

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS

4.1. Missions

La mission du Développement économique neuchâtelois (DEN) est d'attirer un maximum d'entreprises étrangères de qualité et à favoriser leur implantation dans toutes les régions du canton.

Les entreprises visées sont des sociétés de services internationaux (sociétés principales, holding, "headquarters", sociétés commerciales, financières, organes de gestion, centres de coordination, hub, etc.), des entreprises de production industrielle actives dans les sciences de la vie et des technologies médicales (produits pharmaceutiques, les micro- et nanotechnologies, les TMT (Technologie Media Télécommunication)) et le développement de logiciels, ainsi que les technologies de l'environnement, de l'aéronautique et de la chimie. D'autres activités de production à haute valeur ajoutée sont naturellement aussi les bienvenues. Il est important que chaque projet s'insère bien dans la tradition locale et dans le tissu industriel existant et soit porteur d'une valeur ajoutée établie.

4.2. Objectif de l'année

Le DEN est axé sur le résultat, "result oriented", et met tout en œuvre pour attirer le maximum d'entreprises de qualité, des petites, des moyennes et des grandes. Pour l'année sous revue, l'objectif était d'attirer entre 30 et 40 entreprises.

4.3. Ressources

Le Développement économique de la Suisse Occidentale (DEWS) est l'organisme commun des cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura, chargé d'assurer le développement économique de leurs régions par l'apport de compagnies étrangères. Le DEWS a mis en place un réseau international avec une vingtaine de représentants qui couvrent les principales régions économiques du monde potentiellement intéressantes pour la Suisse, soit l'Amérique, l'Europe occidentale, le Proche-Orient et l'Asie.

En plus de son réseau de représentants, le DEWS organise des manifestations dans le monde entier et est invité à présenter les régions membres du DEWS dans le cadre d'autres manifestations. L'année dernière, ce fut le cas notamment en Israël, en Inde, en France, en Grande-Bretagne, en Turquie, en Chine, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, etc ...

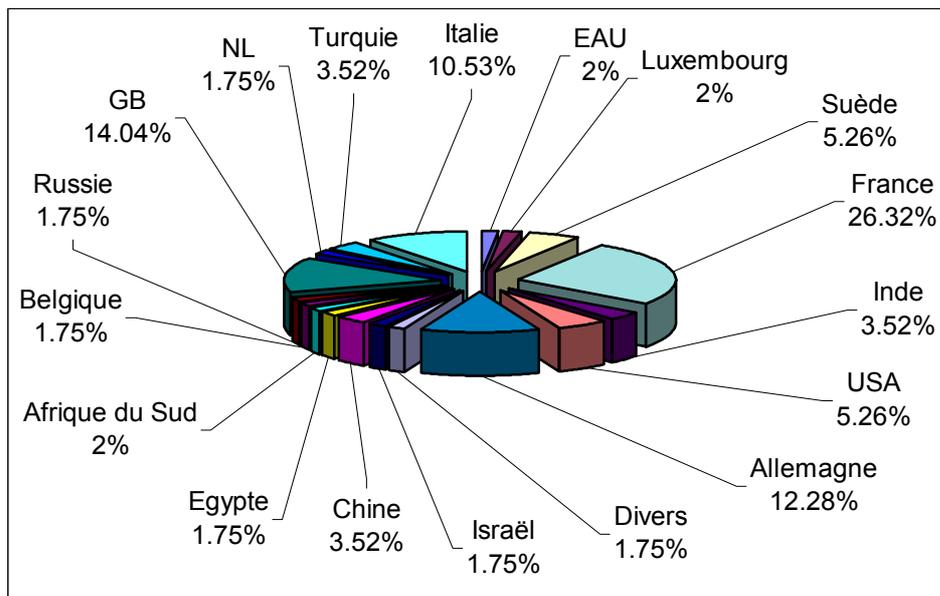
Le budget de la promotion économique exogène pour le Canton était de 3,2 millions de francs en 2005; 1,2 millions de francs servaient à financer le Bureau du DEN à Neuchâtel, et 2 millions de francs étaient mis à disposition du DEWS. Le DEWS dispose d'un budget de 5,4 millions de francs, alimenté à raison de 2 millions de francs par Neuchâtel, 2 millions de francs par le canton de Vaud, 1 million de francs par le canton du Valais et 400.000 francs par le canton du Jura. Le canton du Jura a rejoint le DEWS au 1^{er} février 2005.

4.4. Résultats / Perspectives

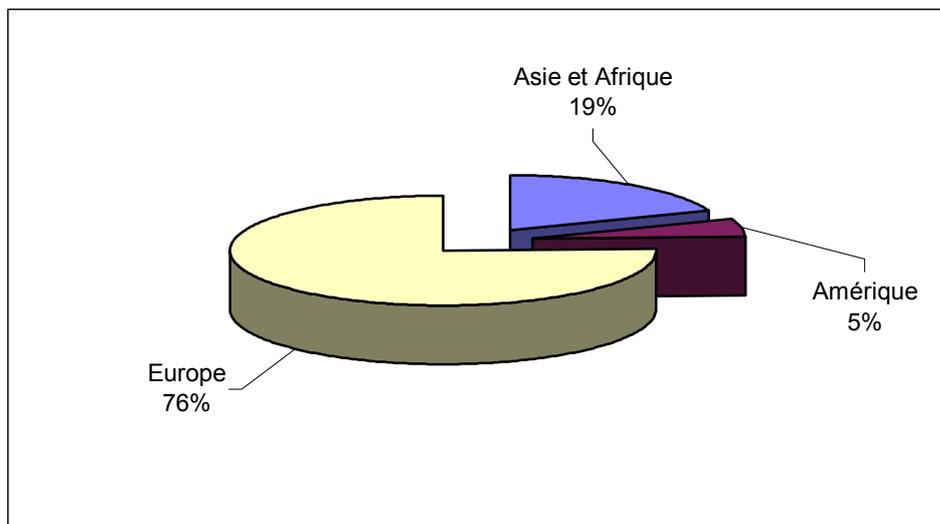
En plus du soutien donné aux entreprises exogènes existantes (Bulgari, Isolagen, Stryker, Celgene, Autodesk, etc.), le DEN a réalisé 57 nouvelles implantations au cours de l'année 2005. Ce chiffre représente une légère augmentation par rapport à l'année 2004.

Sur la base des business plans, ces nouvelles sociétés ont créé 55 emplois en 2005. Le nombre de ces emplois devrait être de 137 après 3 ans et de 325 après 5 ans.

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des projets par pays.



La part de l'Europe a considérablement augmenté par rapport à 2004.

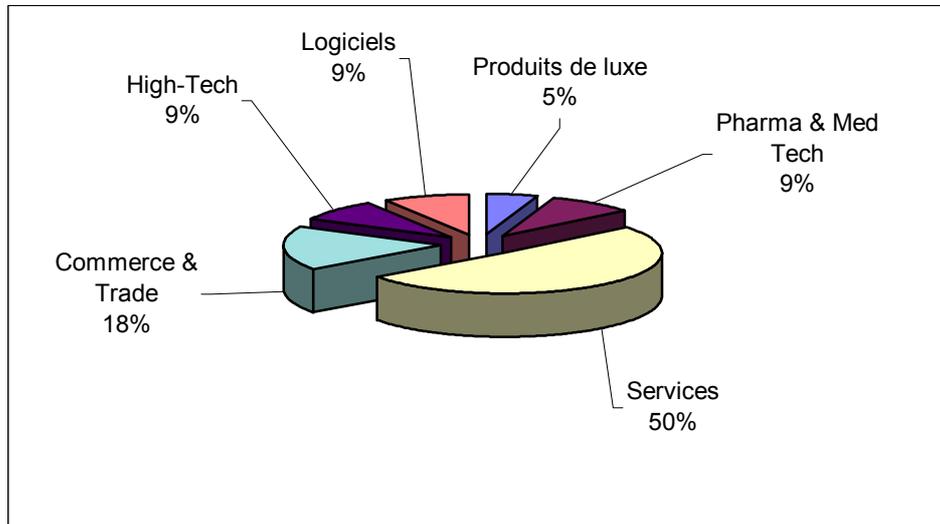


A fin 2005, le pipe-line comptait 220 projets qui sont à l'étude ou en négociation avec le DEN.

Le DEWS a, en plus, pour les quatre cantons membres, plus de 3000 projets dans son pipe-line international.

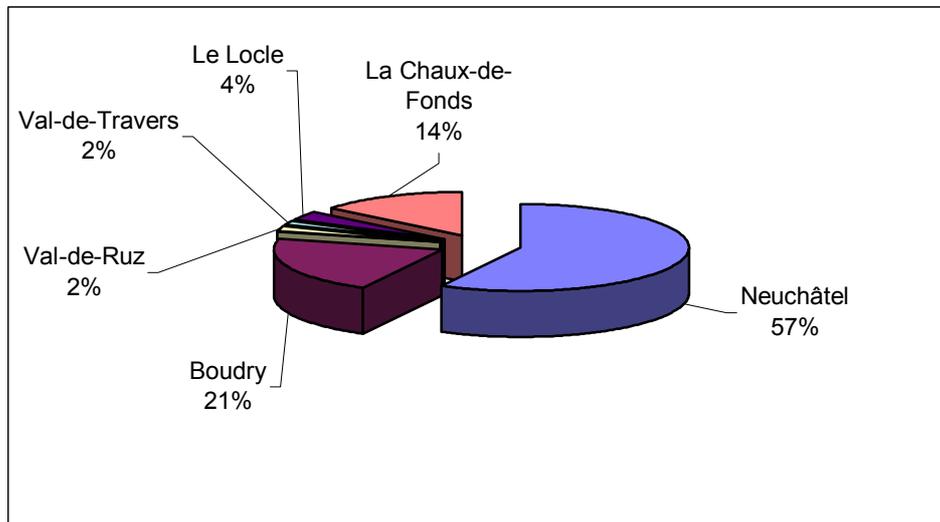
Tout en renforçant le secteur tertiaire, notamment en implantant des centres de décision, le DEN n'a pas négligé les activités de haute technologie, de logiciels, de produits de luxe et de technologies médicales, ces secteurs contribuant à la diversification du tissu économique cantonal. En plus, le centre de production et le quartier général d'une grande société de technologies médicales, ont été acquis pour fin 2005; l'entité juridique de la société sera créée au début 2006.

Sur les 57 projets, 3 entreprises font partie du domaine "Produits de luxe", 5 du domaine "Pharma & Med Tech", 29 du domaine "Services", 10 du domaine "Commerce & Trade", 5 du domaine "High-Tech" et 5 du domaine "Logiciels".



Le graphique suivant montre la répartition par district des projets.

Le travail de sensibilisation, initié par les représentants du DEWS à l'étranger, est relayé par le DEN et ses chefs de projets sur place.



Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de sociétés implantées en 2005.

BAGIR EUROPE SA	Société de prêt-à-porter haut de gamme. Elle conçoit, fabrique et commercialise des complets, vestons et pantalons pour hommes et femmes. Bagir développe aussi des textiles spéciaux et des textiles techniques (stretch, anti-inflammable, anti-transpirant, etc.) appliqués au prêt-à-porter.
DISHMAN SUISSE SA	Société pharmaceutique avec projet de construction d'un centre de production et unité de R+D dans le canton de Neuchâtel.
AFINITY SÀRL	Société de logiciels ayant développé un concept innovateur du "SAP des PME".
GARANANCE ART SA	Conception, création, design, développement et fabrication de tissus haut de gamme ayant trait à l'art de la table.
SECUROFINANCE SA	Société internationale de courtage de titres et de valeurs.
I WORK EP SA	Société de développement et de distribution de logiciels de bureautique. A déjà acquis le bâtiment où elle s'installera et développera un nombre important de postes à haute valeur ajoutée.

Pour terminer, le tableau suivant présente l'évolution des résultats du DEWS, canton par canton, pour la période 2002-2005.

	Impl.	Emplois										
	VD	Immédiat	5 ans	VS	Immédiat	5 ans	NE	Immédiat	5 ans	JU	Immédiat	5 ans
2002	43	189	889	****	****	****	27	36	250	****	****	****
2003	59	196	884	4	0	10	47	110	750	****	****	****
2004	83	327	1359	7	1	75	52	81	611	****	****	****
2005	58	482	1335	12	27	64	57	55	325	7	6	19
Total	243	1194	4467	23	28	149	183	282	1936	7	6	19

5. OBSERVATOIRE CANTONAL

5.1. Missions

L'Observatoire cantonal (ON), créé par le décret du 18 mai 1858, est un établissement autonome de droit public dépendant de l'Etat. Il a principalement pour tâche d'effectuer des recherches et des développements dans les domaines de l'heure exacte, des fréquences-étalon et de techniques apparentées.

L'Observatoire a en outre la mission explicite de collaborer avec l'industrie en vue de favoriser le développement de l'économie cantonale.

D'autres tâches incombent à l'Observatoire, maintenir une activité en géophysique, à savoir le maintien et l'exploitation de la plus ancienne station météorologique en opération sans discontinuité depuis sa création (1861) et une activité d'observation de l'atmosphère (Lidar).

5.2. Objectifs de l'année

L'objectif principal pour 2005 était de trouver des projets externes permettant de maintenir durant l'année le niveau d'activité et d'excellence de l'Observatoire. Grâce notamment au projet ACES-SHM pour l'Agence spatiale européenne (ESA), cet objectif a pu être atteint.

Le deuxième objectif consistait à identifier les nouveaux domaines scientifiques et technologiques que doit investir l'Observatoire afin de préparer son intégration dans l'Institut de Microtechnique de l'Université de Neuchâtel (IMT). Ceci a permis aux équipes de l'Observatoire de préparer conjointement avec les chercheurs de l'IMT des offres de services communes pour différents projets, dont celui d'horloge atomique miniaturisée du Centre Interuniversitaire des Microtechniques et des NanoTechnologies (CIMENT).

5.3. Ressources

L'effectif du personnel au 31 décembre 2005 s'élève à 37 personnes, correspondant à 34,85 postes à temps complet dont 11 fonctionnaires, 23 employés sous contrat de droit privé et 3 candidats à un doctorat. Les mutations de l'année concernent:

Contrats temporaires:

Jocelyne Guéna, déléguée par le Centre National de la Recherche Scientifique, dans le cadre d'une collaboration inter-instituts du 1^{er} mai 2005 au 30 avril 2007. Le salaire est versé par le laboratoire français.

Daniela Werner, candidate au doctorat, engagement limité allant du 1^{er} août au 31 octobre 2005.

Arrivées:

Evelina Breschi, contrat de post doctorat en physique, engagement limité à un an dès le 17 octobre 2005.

Ferenc Füzesi, candidat au doctorat dès le 1^{er} janvier 2005.

Manuel Haldimann, ingénieur ETS, groupe électronique, contrat temporaire modifié en engagement de durée indéterminée dès le 1^{er} janvier 2005.

Steve Lecomte, collaborateur scientifique, contrat de durée limitée du 18 avril au 17 août 2005, transformé en contrat de durée indéterminée dès le 18 août 2005.

Christian Schori, collaborateur scientifique dès le 5 septembre 2005.

Départs annoncés pour 2006:

Mark Plimmer, collaborateur scientifique, le 31 janvier 2005.

Hartmut Schweda, collaborateur scientifique, départ en retraite le 30 septembre 2006.

Simone Wüthrich, administratrice, départ en retraite anticipée au 31 juillet 2006.

5.4. Evénements principaux

Les événements principaux qui ont marqué l'exercice sont :

- En mai 2005, l'annonce par METAS de la fin du contrat de collaboration avec l'Observatoire, ce qui engendra dès le 1^{er} janvier 2007, une perte annuelle de recettes de 420.000 francs;
- En novembre, la décision formelle du Conseil d'Etat de ne plus compenser la perte du crédit de recherche de 500.000 francs accordé annuellement jusqu'au 31 décembre 2003 à l'Observatoire par la Confédération.

Suite à ces deux décisions, un plan de mesures d'économies s'échelonnant jusqu'en 2007 a été mis en place.

5.5. Activités / Réalisations

Projet Césium Chaud

Durant l'année 2005, l'équipe projet « Cs chaud » a augmenté son effectif d'une unité (trois personnes), ce qui a permis aux deux projets de développement d'horloges à jet thermique de Césium de passer un cap important. Pour le projet Cs à déflexion magnétique, la première maquette a été fabriquée et caractérisée. Bien que ses performances n'aient pas totalement atteint les objectifs, le mandant a autorisé la poursuite de la phase prototype en prenant certaines mesures correctrices. Pour le projet Cs à pompage optique, la performance requise pour le système de navigation par satellite Galileo a été atteinte, ce qui permet d'envisager sereinement la finalisation de ce projet en 2006. De plus, cette avancée technologique renforce le rôle incontournable de l'ON dans le développement du futur produit pour Galileo, pour lequel sa proposition technico-commerciale a reçu un préavis très favorable.

Maser Actif Spatial (ACES-SHM)

L'année 2005 a été une année très active à l'Observatoire pour le projet de Maser Actif Spatial (SHM). Ainsi, le solde de la fabrication des pièces de la partie physique (PP) du modèle d'ingénieur (EM) a été achevé. D'autre part, le design de la distribution d'hydrogène a été finalisé. L'assemblage, dans une version préliminaire, du SHM PP EM a également été réalisé. Puis, le démarrage du maser a eu lieu avec une électronique de l'Observatoire, dans le but de caractériser cette partie physique qui est le cœur même du maser. Certains problèmes techniques pointus ayant été mis en évidence, la caractérisation devrait s'achever au début 2006.

Concernant la partie électronique (EP), l'Observatoire a également apporté d'importantes contributions, puisqu'une optimisation de l'électronique et la démonstration de la faisabilité d'une partie critique de celle-ci au niveau prototype (ACT – Automatic Cavity Tuning), a permis le transfert du design de l'EP au sous-contractant (CSAG - Contraves Space AG). CSAG doit livrer fin 2005 une nouvelle version d'un prototype (EP EBB2), prototype bénéficiant d'améliorations suite à certains problèmes rencontrés avec la version initiale (EP EBB1).

Ce surcroît d'activités non prévu initialement, a fait l'objet d'un avenant au contrat initial d'un montant de 1,8 millions d'euros financé par l'Agence spatiale européenne (ESA) et couvrira les activités jusqu'en mars 2006. Début 2006, l'ESA demande à l'Observatoire une nouvelle proposition portant sur la livraison en avril 2007 du SHM EM complet et validé.

Maser Passif Spatial (GALILEO-SPHM)

Il s'agit de l'activité de soutien à Temex Neuchâtel Time SA (TNT) sous contrat ESA.

Masers Actif Sol (EFOS)

Suite à la livraison et l'installation des deux masers actifs de type EFOS-C à Cebreros (E) pour la station sol de suivi de sondes interplanétaires du Centre européen d'opération spatiales (ESOC), l'ON a commencé la production d'une série de sept masers pour le même client qui seront disséminés à travers le monde: le prochain lieu de livraison sera à Kourou (site de lancement des fusées "Ariane"). Un nouveau contrat a été signé avec l'Institut de radioastronomie millimétrique (IRAM) pour la livraison d'un maser en 2006. Enfin, plusieurs offres ont été soumises pour les stations sol du système de navigation Galileo.

Le portefeuille des contrats après-vente est maintenu. Des interventions réussies sur des masers sans contrat de maintenance ont permis de conserver des clients satisfaits qui ont sollicité des offres de renouvellement pour de nouveaux masers.

Les perspectives de développement de cette activité tant sur le plan de production des masers que sur celui du portefeuille des contrats de maintenance ont suscité l'intérêt de l'industrie neuchâteloise qui souhaite la reprendre afin de la développer sur le plan mondial. Les pourparlers et négociations ont été conclus avec succès fin 2005.

Projets Rubidium

Un nouveau contrat a été signé avec l'ES. Il consiste à réaliser un étalon de fréquence au Rubidium pompé par laser. Ce développement fait partie de la «feuille de route Temps-Fréquence» de l'Agence et devrait aboutir – d'ici 2010 – à une nouvelle génération d'horloges GALILEO et à un transfert technologique. Divers projets liés à cette activité sont prévus: développement de diodes laser (programme GSTP-4), version «industrielle terrestre» de l'horloge, etc.

Les activités de recherche se sont renforcées. Aux deux projets en cours (Fonds National avec l'Université de Fribourg et INTAS-CNES avec deux équipes russes et une française) est venu s'ajouter celui du Centre Interuniversitaire en Microtechniques et NanoTechnologies (CIMENT), qui implique l'Institut de Microtechnique (IMT-UNINE) et plusieurs groupes de l'EPFL et vise à réaliser une horloge atomique miniature. Ce projet est soutenu par la Conférence Universitaire Suisse (CUS) et devrait rapidement déboucher sur de nouveaux mandats R&D (FNRS, EC, ESA, etc.) et industriels (télécommunications, positionnement, horlogerie, etc.).

Le projet sur les lasers stabilisés pour l'étude de l'atmosphère "WALES", en collaboration avec NAM (Laboratoire de Nanophotonique et Métrologie de l'EPFL) s'est conclu avec succès, fin 2005, et divers scénarios pour la poursuite de cette activité – en synergie avec l'équipe «Lidar» de l'ON et divers groupes européens – sont à l'étude avec l'ESA.

Refroidissement d'atomes par laser appliqué aux horloges atomiques

L'activité est divisée en deux volets: la recherche sur le refroidissement d'atomes par laser et l'application à la métrologie fondamentale (horloges primaires à fontaines continues).

- La recherche est axée sur l'utilisation de lasers pour manipuler les atomes dans le vide et produire des jets continus très intenses d'atomes lents (quelques mètres/s) et très froids (quelques micro-degrés au-dessus du zéro absolu). L'année 2005 a été consacrée à la mise au point d'une source d'atomes lents basée sur un principe original et notablement plus simple que les dispositifs connus jusque ici. Cette source présente une grande efficacité et peut fonctionner sans champs magnétiques importants. Ces caractéristiques sont particulièrement intéressantes pour les horloges atomiques à atomes froids, mais aussi dans nombre d'autres applications. Grâce à ce seul dispositif, le flux atomique de la fontaine métrologique FOCS-2 actuellement en construction sera plus de 20 fois supérieur à celui de la fontaine FOCS-1 précédemment construite pour METAS et devrait lui assurer un gain d'un facteur 5 en stabilité;

- La conception et la construction de la deuxième horloge primaire FOCS-2, basée sur le même concept original de la fontaine atomique continue que FOCS-1, ont bien progressé, même s'ils ont été ralentis par un soutien important à METAS pour la résolution de problèmes techniques sur FOCS-1. Cet effort semble maintenant couronné de succès: la phase finale de l'évaluation métrologique de FOCS-1 pourra commencer début 2006. La conception de l'horloge FOCS-2 est terminée et sa construction s'achèvera fin 2006. L'objectif de stabilité et d'exactitude pour FOCS-2 sont 5 fois plus ambitieux pour FOCS-2 que pour FOCS-1 (qui est au meilleur niveau mondial). Contrairement aux horloges à fontaines pulsées construites ailleurs, les fontaines continues peuvent être simultanément exactes et stables à leur meilleur niveau de performance, ce qui s'avère un avantage considérable pour leur utilisation.

Lidar

Durant l'année 2005, le développement d'un prototype lidar de nouvelle technologie, financé par l'ESA, s'est poursuivi. L'équipe responsable a pu profiter du soutien SER et FNRS ainsi que de la collaboration des instituts de recherche suisses et européens.

Opérations / Gestion

Tous les objectifs budgétaires 2005 ont été atteints et plus de 30 contrats ont été gérés grâce à la compatibilité analytique, à la bonne planification des engagements, des dépenses et des restes-à-faire.

L'effort pour la soumission des offres a été maintenu de façon soutenue avec comme résultat la signature de sept nouveaux contrats d'un montant total de 4,2 millions de francs pour l'ON et d'environ 2 millions de francs pour ses sous-traitants. La négociation avec l'Agence spatiale concernant le contrat principal du maser spatial a duré plus de huit mois. L'ensemble du résultat concernant les prises de commandes est d'environ 10% supérieur à 2004.

Activité Météo

Dans le cadre de la nouvelle ordonnance du Département Fédéral de l'Intérieur, MétéoSuisse est tenu d'appliquer les règles édictées relatives aux émoluments liés à la vente et à la réutilisation des prestations météorologiques. Dès lors, l'Observatoire n'est plus autorisé à fournir des informations découlant des relevés effectués sur son site. En tant que station du réseau de climatologie, il n'est plus à même d'obtenir des informations gratuites auprès de MétéoSuisse, celles-ci devenant également payantes pour les besoins propres de l'Observatoire. Ce dernier, au vu de la situation, a été forcé d'annuler le service météo pour fin 2006.

6. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE

6.1. Missions

Le service coordonne les activités des offices le composant en matière de gestion financière et des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il met en place des procédures permettant une application uniforme du droit et exerce la surveillance des offices, des auxiliaires et des administrations spéciales de la faillite. Il met en oeuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel, veille à une répartition équitable de ce dernier entre les offices en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence.

Ses objectifs stratégiques sont de favoriser au travers de ses propres actions la stabilité de l'organisation des offices, la prise de conscience du personnel quant à la finalité de la mission confiée, l'équilibre entre les connaissances techniques, la définition de la structure, la fixation des objectifs et le savoir être afin d'optimiser la qualité des prestations fournies et la prise en considération de l'environnement économique, juridique et social pour développer une conduite active.

6.2. Objectifs de l'année

L'organisation des offices a été précisée en veillant à répartir équitablement et logiquement la dotation disponible. Les procédures de travail ont été affinées et les offices des poursuites et des faillites disposent désormais d'un règlement d'organisation référençant les principaux processus. Ces règlements sont complétés par des directives émises par le service qui expliquent plus en détail certaines règles impératives permettant d'optimiser encore l'uniformité des interventions.

La formation en poursuites et faillite s'est poursuivie. Actuellement, plus de deux collaborateurs sur trois a reçu une formation de base et acquis des connaissances générales en matière de registre du commerce. Cette formation cantonale a été complétée par la participation de plusieurs personnes du service à des cours et autres séminaires dispensés notamment dans les cantons de Fribourg et Vaud, afin de parfaire les connaissances dans un domaine particulier comme la réalisation immobilière par exemple.

Le développement des connaissances générales sur les structures des administrations publiques et en terme de compétences humaines, managériales, de communication et d'organisation n'ont pas été oubliés, les préposés suivant la formation en gestion publique proposée par l'office de la formation continue en collaboration avec la Haute École - ARC de Neuchâtel.

La loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite a été modifiée, le Grand Conseil ayant voté en juin 2005 la loi en portant révision. L'objectif principal de cette révision était de clarifier les rôles respectifs du tribunal cantonal comme autorité cantonale supérieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites, du département désigné en sa qualité d'autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites et du service. La révision avait également pour but d'assurer une prévention optimale des risques dans les matières du droit fédéral y relatif où l'État engage sa responsabilité de manière conséquente, renforcer la sécurité du droit, pour le public et les intervenants, par la transparence donnée par certaines modifications de détail et améliorer les prestations des offices par certaines modifications structurelles.

6.3. Ressources

La dotation du service n'a pas subi de modification et se compose de 61,5 postes équivalant plein temps. La dotation est répartie comme suit :

Service	2
Office des faillites	12
Réalisations mobilières et immobilières	3,5
Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers	21,5
Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz	18
Office du registre du commerce	4,5

L'accent est mis sur les deux offices des poursuites qui subissent le plus fort volume jamais enregistré dans notre canton depuis la création du service. Le service accueille en moyenne en plus de sa dotation effective une douzaine de personnes placées par l'office des emplois temporaires. Grâce à cet apport, les offices ont pu faire face au volume et traiter dans les délais légaux les dossiers enregistrés.

L'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers a déménagé de la rue des Beaux-Arts 13 à Tivoli 5 et ainsi intégré des locaux entièrement rénovés répondant avec succès aux contraintes de la mission confiée. Une plus grande confidentialité et sécurité ont ainsi pu être assurées. Ce changement de lieu n'a pas autrement perturbé les usagers ni le bon fonctionnement de l'exécution forcée durant la période de déménagement.

En parallèle, une réflexion a été initiée pour les locaux occupés par l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz qui ne répondent plus de manière satisfaisante aux problèmes de sécurité, confidentialité et accessibilité. Cette réflexion est toutefois ralentie par les contraintes budgétaires.

Le centre d'archivage de Couvet a été inauguré. Ce dernier comprend près de 3000 mètres linéaires d'étagères, une salle des ventes ainsi qu'un local d'entreposage. Les archives des faillis constituent les principaux documents conservés puisque la loi en oblige par dix ans l'archivage. Les multiples sites répartis dans le canton ont ainsi pu être triés puis déménagés sur celui unique de Couvet avec à la clé une économie en terme de locaux et un gain d'efficacité dans la gestion des archives.

6.4. Evénements principaux

Outre les points développés sous les chapitres "Objectifs de l'année sous revue" et "Ressources humaines et locaux", le service a malheureusement enregistré deux cas d'incivilité ayant abouti au dépôt de plaintes pénales contre les auteurs.

Dans un contexte socio-économique fragilisé, le personnel du service fait souvent face à des comportements agressifs des débiteurs. Cette évolution est préoccupante et le service analyse les réponses adéquates à fournir.

En 2005, le service a dénoncé 98 cas au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse (CPS).

6.5. Activités / Réalisations

Office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers

Pour les réquisitions de poursuites enregistrées, une quasi parfaite égalité est observée entre 2004 et 2005. En effet, 47.226 commandements de payer ont été émis en 2005, soit 9 unités de plus qu'en 2004, pour un montant de près de 250 millions de francs (- 0,5%). Par contre, le nombre des réquisitions de continuer la poursuite a augmenté puisque l'office a traité 36.105 saisies (+ 2,69%).

Il convient d'évoquer la situation de plus en plus précaire de nos concitoyens, confirmée par la délivrance de 20.120 actes de défaut de biens (+ 3,2%) pour un découvert total en très forte hausse à plus de 70 millions de francs (+ 56,18%). Cette situation induit que le climat est souvent tendu lors de l'audition des débiteurs et que les huissiers sont confrontés notamment à une agressivité croissante de la part de certains interlocuteurs.

Malgré ce constat inquiétant et des perspectives qui ne le sont pas moins, l'office a pu consolider son organisation pour faire face aux importants volumes à traiter.

L'antenne de Couvet est toujours desservie quotidiennement – depuis octobre 2004 – par le service de la sécurité civile et militaire qui a délivré 470 extraits et autres attestations en 2005.

Cet office offre depuis peu à ses nombreux usagers la possibilité de payer à sa réception moyennant l'utilisation des cartes à prépaiement Maestro et Postcard. Ce service répond à un réel besoin. Le développement de cette pratique permet aussi de sécuriser les transactions en limitant l'usage des espèces.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	Total en 2004	Total en 2005	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	47.217	47.226	+ 0,02%
Nombre de comminations de faillite	1614	1499	- 7,13%
Nombre de réquisitions de vente	305	435	+ 42,62%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	35.159	36.105	+ 2,69%
Total des poursuites enregistrées	84.295	85.265	+ 1,15%
Séries enregistrées	16.829	17.644	+ 4,84%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	45.173.352.–	70.552.424.–	+ 56,18%
Émoluments encaissés (en francs)	5.472.376.–	5'759'989.–	+ 5,25%

Office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz

L'année 2005 enregistre à nouveau une augmentation du volume. Cette augmentation reflète le recul de la région et signale, si besoin est, que la conjoncture économique des trois districts concernés – La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Val-de-Ruz – demeure maussade.

Ce nouvel accroissement se chiffre par des réquisitions de poursuites en augmentation de 5,94% par rapport à 2004, soit 41.070 commandements de payer émis contre 38.767 pour des créances totalisant plus de 120 millions de francs et par des réquisitions de continuer la poursuite en augmentation de 4,76%, soit 32.302 avis de saisies ou avis de participation à la saisie. Il faut préciser que 4435 réquisitions ont fait l'objet d'un rejet contre 3644 l'année précédente.

L'office enregistre également de fréquents comportements d'incivilité, la violence verbale - voire physique - s'intensifie et la banalisation des poursuites touche une partie croissante de la population. Chiffres à l'appui, ce ne sont pas moins de 13.362 commandements de payer, soit environ le tiers du volume total, qui ont été remis aux corps de police et aux administrations communales pour une seconde notification et 1782 mandats d'amener police qui ont été délivrés. Ces méthodes engendrent des frais importants et retardent la procédure.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	Total en 2004	Total en 2005	Variation
Nombre de poursuites enregistrées	38.767	41.070	+ 5,94%
Nombre de comminations de faillite	1308	1113	- 14,91%
Nombre de réquisitions de vente	456	405	- 11,18%
Réquisitions de continuer la poursuite, saisies	30.834	32.302	+ 4,76%
Total des poursuites enregistrées	71.365	74.890	+ 4,94%
Séries enregistrées	15.224	15.400	+ 1,16%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	41.867.488.–	40.351.550.–	- 3,62%
Émoluments encaissés (en francs)	4.840.800.–	4.686.102.–	- 3,20%

Office des faillites

Le nombre des faillites clôturées en 2005 a été supérieur au nombre des faillites enregistrées durant la même période, démontrant ainsi que les réformes entreprises depuis 2001 ont eu des effets qui peuvent s'inscrire dans la durée, malgré une charge de travail qui reste conséquente.

La diminution du nombre de dossiers en traitement a rendu possible l'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers. La mise en réseau des compétences de plusieurs collaborateurs et collaboratrices ou l'examen systématique des comptabilités des faillis ont permis de répondre à de nombreuses attentes qui ne pouvaient être satisfaites jusqu'alors. Les efforts qualitatifs se sont traduits par une diminution du nombre de plaintes, deux décisions furent contestées.

Une répartition des dossiers tenant compte de l'expérience de chaque collaborateur et collaboratrice a également produit de bons résultats en terme de motivation et d'esprit d'équipe. Il convient également de relever que l'ensemble du personnel a suivi la formation poursuites et faillite organisée par le service et que des cours internes ont été organisés portant sur les procédures à suivre dans les cas particuliers.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2004	2005	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	271	284	+ 4,79%
Faillites prononcées durant l'année	378	342	- 9,52%
Total des dossiers ouverts	649	626	- 3,54%
Dossiers faillites clôturés	365	368	+ 0,82%
Solde en traitement au 31 décembre	284	258	- 9,15%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	3490	3903	+ 11,83%
Montant des actes de défaut de biens délivrés (en francs)	179.168.957.–	94.094.586.–	- 47,48%
Émoluments encaissés (en francs)	1.235.024.–	1.006.964.–	- 18,47%

Centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières

La délégation des dossiers immobiliers par les offices des poursuites, le support fourni à l'office des faillites en matière de ventes aux enchères publiques immobilières et mobilières et la gestion des saisies mobilières ont permis à cette entité de développer de nouvelles compétences techniques et soulager quelque peu les offices du volume enregistré en 2005.

Cette année, le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières a enregistré 208 réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier représentant un montant total de plus de 16 millions de francs. 88 réquisitions de vente ont été enregistrées. 27 ventes ont été programmées et 21 ont été réalisées durant l'année 2005 pour un montant total de 25 millions et demi de francs. 17 certificats d'insuffisance de gage ont été délivrés.

18 délégations mobilières de l'office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers ont été traitées de même que 19 délégations mobilières de l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz et 9 de l'office des faillites.

L'antenne de l'office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz à Cernier est desservie quotidiennement par le centre cantonal de compétences en matière de réalisations mobilières et immobilières qui a délivré 785 extraits et autres attestations en 2005.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité déployée:

Rubriques	2004	2005	Variation
Nombre de dossiers constitués	328	296	- 9,76%
Nombre de ventes aux enchères effectuées	47	21	-55,32%
Nombre de retraits	4	6	+ 50,00%
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre	195	135	- 30,77%
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	20.940.668.–	10.249.487.–	- 51,05%
Émoluments encaissés (en francs)	220.693.–	258.528.–	+ 17,14%

Office du registre du commerce

L'office a enregistré une année record en terme de nombre d'inscriptions, modifications et radiations opérées puisque l'on observe une augmentation d'environ 20% par rapport à une année moyenne. Cette augmentation sensible s'explique par le nombre important d'inscriptions réalisées dans le cadre de restructuration d'entreprises suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (Lfus) en juillet 2004, laquelle n'a été appliquée, dans la pratique, que dans le premier trimestre 2005 (report d'inscriptions). D'autre part, une procédure de mise à jour des raisons individuelles a aussi été engagée, laquelle a entraîné, notamment, un nombre important de radiations d'entreprises individuelles, soit environ 300 de plus.

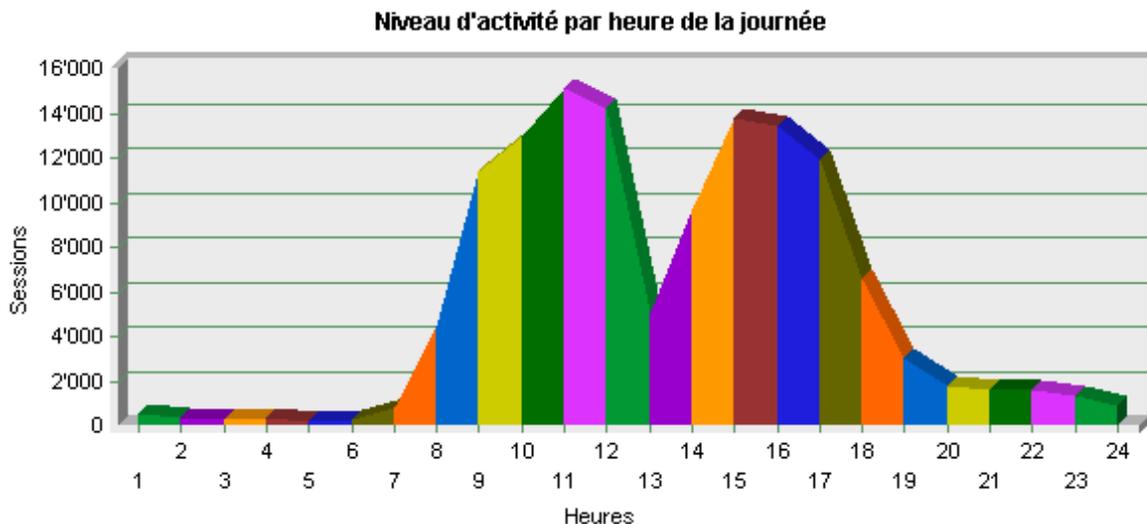
La consultation du site internet du registre du commerce n'a également cessé d'augmenter (+ 15% environ). Plus de 1.150.000 pages ont ainsi été visitées, représentant environ 9500 heures de consultation.

Au niveau informatique, un effort d'analyse important a été fourni pour préparer la mise en œuvre du nouvel article 929a CO entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005 qui vise à la tenue informatique du registre du commerce au sens le plus large (tenue du registre, échange de données entre registres, acceptation de pièces justificatives produites sous forme électronique, saisie électronique de pièces justificatives et transmission électronique des données). Cette réflexion et les développements informatiques liés se font dans le cadre d'un partenariat avec les cantons de Fribourg, Genève et Vaud.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité déployée:

Natures juridiques	Total au 01.01.2005	Inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2005	Différence
Entreprises individuelles	3347	278	533	3.092	- 255
Sociétés en nom collectif	435	65	25	475	+ 40
Société en commandite	54	---	3	51	- 3
Sociétés anonymes	2846	139	169	2.816	- 30
Sociétés à responsabilité limitée	1254	189	65	1.378	+ 124
Sociétés coopératives	191	3	3	191	0
Associations	86	4	1	89	+ 3
Fondations	495	8	27	476	- 19
Établissement de droit public	1	---	---	1	0
Succursales d'une entreprise étrangère	43	8	9	42	- 1
Succursales d'une entreprise suisse	213	26	14	225	+ 12
Totaux	8965	720	849	8836	- 129

Le tableau ci-dessous donne le niveau d'activité du site internet du registre du commerce par heure de la journée.



En sus des activités liées à la tenue du registre du commerce, l'office a collaboré par l'entremise de son préposé au projet de modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP) adoptée par le Grand Conseil et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Il en va de même pour les normes d'insaisissabilité qui ont fait l'objet d'un examen attentif en relation avec l'évolution de la jurisprudence du Tribunal fédéral et des pratiques cantonales.

Une activité importante a encore été accomplie par le préposé en relation avec un projet de loi d'introduction aux chapitres 23 à 34 du code des obligations (LICO 23-34) et avec une nouvelle loi d'introduction à la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LILfus). Ces projets seront soumis début 2006 au Grand Conseil.

6.6. Perspectives

En 2006, le service mettra en pratique les nouvelles missions confiées par la loi d'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LELP) et l'arrêté du Conseil d'Etat y relatif, notamment en appuyant l'autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites pour les inspections des offices des poursuites, de l'office des faillites, du ou des centres de compétences et des administrations spéciales.

L'effort sera également mis sur la maîtrise des risques, l'uniformisation des procédures et l'assurance de la transparence des activités.

Les objectifs du programme de législature du Conseil d'État auront des influences sur l'organisation du service, notamment en ce qui concerne le positionnement de l'exécution forcée dans la problématique du recouvrement des créances publiques.

Une analyse des structures sera menée, afin de répondre aux exigences toujours plus marquées des divers interlocuteurs des offices.

La formation en poursuites et faillite amorcera un virage en 2006 pour répondre aux besoins du service et de l'externe. Raccrocher cette formation aux offres proposées par l'office de la formation continue de l'État et participer à un concept romand sont des pistes à étudier.

SECTEUR TOURISME

7. TOURISME NEUCHATELOIS

Après une année 2004 en demi-teinte, 2005 a vu le tourisme en Pays de Neuchâtel reprendre des couleurs tant au niveau des nuitées que de la fréquentation des sites. Une rapide rétrospective souligne cette reprise.

D'emblée, un bel hiver a permis aux remontées mécaniques de tourner à plein régime et aux adeptes de randonnées sur neige de s'en donner à cœur joie. Le nouveau Bureau d'accueil touristique de la Vue-des-Alpes ne pouvait rêver d'un meilleur départ; il a rarement désempli, assurant ainsi sa pérennité. Proclamé "Paysage européen 2005-2006" par l'Internationale des Amis de la nature, le Jura franco-suisse a en outre bénéficié d'un éclairage promotionnel inédit tout au long de l'année. Scénario similaire pour l'absinthe qui, grâce à sa libéralisation, a projeté le Val-de-Travers sous les feux de l'actualité nationale et internationale à maintes reprises.

Dans le domaine des infrastructures, d'importantes réalisations ont vu le jour. Sur le Doubs, une passerelle transfrontalière, symbolique ouverture sur l'Europe, a été inaugurée au printemps à proximité du Saut. Au cœur du Creux-du-Van, la Ferme Robert, lieu cher aux Neuchâtelois et aux randonneurs, a modernisé son hébergement. A La Chau-de-Fonds, l'ouverture de la Maison blanche de Le Corbusier a bénéficié d'une couverture médiatique exceptionnelle, prémices d'une ère nouvelle en matière touristique pour la Métropole horlogère. De son côté, la ville de Neuchâtel a vu ses quais se parer, l'espace d'un été, de sièges "dunes" destinés à la contemplation. Le canton a aussi vu fleurir un réseau d'une douzaine de caméras touristiques destinées à diffuser en direct, via internet, des images représentatives de la beauté et de la diversité de la région mais aussi des conditions météorologiques. Enfin, la luge été/hiver de La Robella a rencontré dès sa mise en service un succès qui ne s'est pas démenti tout au long de l'année.

Concernant la promotion, l'étroite collaboration avec le Jura et le Jura bernois au sein de Watch Valley a permis de dégager les fonds nécessaires qui permettront à la Région de devenir pour la 1^{ère} fois, dès 2006, partenaire prioritaire de Suisse Tourisme dans le cadre de la campagne internationale "Notre été à la montagne". Quant à la route thématique nationale "Art & Architecture", qui compte La Chau-de-Fonds/Le Locle parmi les huit étapes prioritaires, elle a suscité un nombre inespéré de voyages de presse ainsi que l'apparition d'un nouveau type de clientèle estivale dans les Montagnes. Relégués aux oubliettes par le développement de la voiture, les chemins historiques ont été fort judicieusement remis au goût du jour par l'Association ViaStoria. La Via Salina (Arc-et-Senans – Berne) et la Via Cook (Pontarlier – Lucerne) traversent désormais notre région; elles aussi drainent une nouvelle clientèle, à l'instar du produit VTT Neuchâtel Super Tour (220 km en 5 étapes, en suivant un fléchage ad hoc) qui a été distribué par Car Postal et Swiss Trails. Les nouveaux circuits de Nordic Walking (marche avec bâtons) du Val-de-Travers ont également rencontré un succès encourageant. A l'aube de l'hiver 05-06, la décision de regrouper l'offre hivernale neuchâteloise sous l'appellation "La Brévine – Siberia made in Switzerland" s'est révélée payante puisqu'elle a été bien relayée par les médias et appréciée aussi bien par les visiteurs que par les prestataires locaux.

Connu loin à la ronde pour la richesse de sa vie culturelle et ses nombreuses manifestations (1500 recensées en 2005), le Pays de Neuchâtel a produit un bon millésime. Notons en particulier le Festival international du film fantastique (NIFFF) qui a décerné pour la 1^{ère} fois de sa jeune histoire un prix européen (le Méliès d'or), le lancement des ambitieuses manifestations d'Art nouveau 2005-06, les affluents records aux concerts des Jardins musicaux et de la Schubertiade alors que Festi'Neuch a concilié de main de maître convivialité, concerts de qualité et décibels. Une mention particulière pour l'exposition temporaire "Poules" du Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel qui, en plus d'être remarquable par son contenu, a su tirer parti du syndrome de la grippe aviaire pour faire parler d'elle loin à la ronde. Autre mention pour les Mines d'asphaltes de Travers qui ont accueilli leur 300'000^{ème} visiteur depuis l'ouverture au public en 1987. Enfin, un clin d'œil pétillant pour l'inédite exposition d'affiches touristiques proposée par la Bibliothèque universitaire de Neuchâtel et pour la 2^{ème} Balade gourmande qui a attiré une foule de fins becs randonneurs. Dans le domaine

sportif, la Fed Cup (tennis), le Neuchâtel Trophy (patinage synchronisé), le Tour de Romandie (cyclisme), la MegaBike (VTT) et le Défi du Val-de-Travers (course à pied) ont bénéficié d'une audience internationale et attiré des sportifs du monde entier. Aussi, soucieux de soutenir les organisateurs de manifestation, le service cantonal des sports et Tourisme neuchâtelois ont-ils joint leurs efforts pour acquérir une infrastructure d'accueil gonflable pratique et professionnelle. Composés de quatre tentes, d'une arche d'arrivée, d'un tripode géant et d'un minibus sonorisé ces éléments peuvent être loués pour une somme modique par toute personne ou association désireuses de "vitriner" leur événement.

Pour terminer, soulignons que le rapport d'expert visant à définir des pôles touristiques majeurs a été remis au Conseil d'Etat en janvier 2006. Eu égard la conjoncture actuelle, la branche touristique neuchâteloise attend avec impatience la suite qui lui sera donnée.

8. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES

8.1. Missions

La mission du service est de régler l'exploitation des établissements publics, la pratique du commerce et l'organisation de collectes, loteries et tombolas par l'octroi d'autorisations, l'exercice d'une surveillance, cas échéant d'une répression, afin:

- De préserver et de maintenir la qualité des prestations offertes;
- De garantir, par des mesures de police et de politique sociale, l'ordre, la tranquillité, la sécurité, la santé et la moralité publics;
- De prévenir ou d'écarter certains dangers;
- De protéger le public contre des agissements déloyaux en affaires.

La surveillance sur le terrain est déléguée.

8.2. Objectifs de l'année

En 2005, les objectifs du service ont été:

- La poursuite des travaux dans le cadre des révisions de la loi sur les établissements publics, de la loi sur la police du commerce et de la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus";
- Le passage, lors du second semestre 2005, du traitement de la comptabilité du logiciel SAI au logiciel SAP;
- L'augmentation du niveau de confidentialité des échanges avec les clients, en utilisant le nouveau local d'accueil du service;
- La mise en place de mesures internes, dans la perspective, à la fin de l'année 2005, du départ à la retraite de la cheffe de service.

8.3. Ressources

Le service se compose de 4 postes à temps complet et de 5 postes à temps partiel.

8.4. Evénements principaux

S'agissant de la révision de la loi sur la police du commerce et de la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus", le groupe de travail constitué à cet effet a continué d'œuvrer tout au long de l'année. Il convient de relever que des rencontres, à ce jour infructueuses, ont eu lieu avec les partenaires sociaux. Les discussions se poursuivent.

Quant à la loi sur les établissements publics, son groupe de travail s'est également réuni durant l'année sous revue. Des dialogues préliminaires ont eu lieu avec Gastro Neuchâtel, qui souhaite une diminution des redevances relatives aux patentes d'établissements publics. Au surplus, des propositions ont été formulées en vue de mieux lutter contre les abus, plus particulièrement les prêts de patente.

D'un point de vue comptable, un changement important a été opéré, le service abandonnant le logiciel SAI au profit de SAP.

Par ailleurs, un local d'accueil au sein du service, créé au mois de décembre 2004, a pu être mis à la disposition des clients du service.

Enfin, il convient de relever, une fois encore, que, malgré l'apport de l'informatique et l'existence du site du service (www.ne.ch/patentes), les clients sollicitent toujours de nombreux entretiens au terme desquels ils relèvent apprécier particulièrement le dialogue instauré et les conseils prodigués. De tels échanges permettent, de toute évidence, de diminuer les conflits ou incompréhensions; ils sont également l'occasion de rappeler notamment l'importance du respect des dispositions légales.

8.5. Activités / Réalisations

Etablissements publics

Recensement des établissements publics au 31.12.2005

980 (967 en 2004) établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

		(En 2004)
Patentes A	(hôtels avec alcool)	93 (93)
Patentes B	(hébergements avec alcool).....	7 (6)
	(hébergements sans alcool).....	4 (4)
Patentes C	(cafés-restaurants avec alcool).....	375 (369)
	(cafés-restaurants sans alcool).....	9 (9)
	(cafés-restaurants de nuit avec alcool)	3 (3)
Patentes D	(bars avec alcool).....	141 (135)
	(bars sans alcool).....	89 (88)
Patentes E	(cabarets-dancings avec alcool)	19 (21)
Patentes F	(discothèques avec alcool).....	15 (17)
Patentes G	(buvettes avec alcool)	137 (136)
	(buvettes sans alcool)	5 (4)
Patentes H	(cercles avec alcool).....	44 (42)
	(cercle sans alcool)	1 (1)
Patente I	(débit ambulat)	1 (1)
Patentes J	(campings).....	7 (6)
Patentes K	(salons de jeux).....	30 (32)

Dans le chiffre des établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool, sont inclus 23 métairies (22 en 2004).

Il convient de relever qu'à ce jour, tous les salons de jeux font l'objet d'un cumul de patentes, puisque ceux-ci sont exploités dans des établissements publics avec débit de boissons.

Les changements de tenanciers à la tête des établissements publics sont toujours très nombreux. En effet, ce sont 168 décisions (172 décisions en 2004) pour des ouvertures ou remises d'établissements publics qui ont été établies durant l'année.

Redevances

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, le produit net des patentes, relatif aux établissements publics, est de 1.973.203 fr. 70 (2.077.518 fr. 05 en 2004). C'est sur la base de cette somme que les répartitions, au sens de l'article 31 de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1^{er} février 1993, ont été faites.

Emoluments

Des émoluments sont également facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes, d'octrois d'autorisations de sonorisation et lors de l'envoi de deuxièmes rappels, relatifs aux redevances des patentes. Ceux-ci se montent à 41.166 fr. 25 (46.919 fr. 90 en 2004).

Patentes occasionnelles

2391 patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons pour une valeur totale de 138.740 francs (2259 en 2004 pour 120.460 francs). Les fluctuations sont dues notamment aux manifestations biennales (Braderie, Boudrysia).

321 patentes de danse ont été délivrées pour 38.000 francs (364 en 2004 pour 41.500 francs).

Procédures

Avertissements et retraits

Dans le cadre de l'application de la loi sur les établissements publics (LEP), du 1^{er} février 1993, 29 procédures tendant au retrait de patente (44 procédures en 2004) ont été engagées. Il en est résulté la notification de 22 avertissements (19 avertissements en 2004) ainsi que de 2 retraits de patente (10 retraits de patente en 2004) pour les motifs suivants:

- 12 avertissements pour "prêt de patente" (7 en 2004);
- 3 avertissements pour avoir employé des personnes de nationalité étrangère sans permis (4);
- 3 avertissements pour infractions réitérées (1);
- 1 avertissement pour inscription au casier judiciaire (2);
- 2 avertissements pour nuisances sonores (0);
- 1 avertissement pour exploitation non conforme à la catégorie de patente octroyée (0);
- 2 retraits de patente en raison d'actes de défaut de biens (4).

Au surplus, pour quelques dossiers, il a été admis de ne pas notifier un avertissement, mais de se limiter à l'envoi d'une lettre signature, attirant l'attention des personnes concernées sur l'absolue nécessité de respecter les exigences légales dans le cadre de leur activité.

Toutes ces procédures impliquent l'audition (organisée sous forme de réunion) préalable des parties concernées (titulaire de patente, propriétaire du fonds de commerce ou de l'immeuble, autorité communale).

Refus

Une patente a été refusée en 2005 pour prêt de patente (2 en 2004).

Police du commerce

Commerce de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 690.100 fr. 15 (570.338 fr. 15 en 2004). Il convient de rappeler que le tiers desdites redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité.

Pour l'année 2005, 83 autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 8300 francs (45 en 2004 pour 4300 francs).

Dans le cadre de la protection de la jeunesse, tout nouveau titulaire d'une autorisation est informé de l'obligation de ne pas vendre des boissons alcooliques à des mineurs.

A ce sujet, il convient de relever que le service ne manque pas de faire usage des informations transmises par la Régie fédérale des alcools.

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, les redevances se sont élevées à 100.121 fr. 65 (103.001 fr. 55 en 2004).

D'entente avec les communes concernées, et selon la procédure adoptée en 2002, leur part de redevance (jusqu'à 50%) a été facturée par le service; ainsi, les personnes ne reçoivent qu'une seule facture.

Traiteurs

Pour l'année 2005, les redevances perçues se sont élevées à 4938 fr. 85 (5558 fr. 85 en 2004).

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant et du crédit à la consommation, la validité des autorisations correspond à la période administrative 2005-2009. Celles-ci ont donc été renouvelées durant l'exercice sous revue:

- 61 autorisations pour le commerce et courtage en matière immobilière (2 en 2004 pour 200 francs) Fr. 6100.—
- 68 autorisations pour le commerce itinérant (99 pour 16.923 fr. 80) Fr. 12.644,80
- 266 autorisations pour le commerce d'occasions (11 pour 1100 francs) Fr. 26.600.—
- 3 autorisations pour une agence matrimoniale (dont l'activité concerne des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant) (1 pour 100 francs) Fr. 300.—
- 7 autorisations pour une agence privée de détective et d'investigations (2 pour 200 francs) Fr. 700.—
- 0 autorisation pour le prêt d'argent ou procuration d'un crédit (0) Fr. 0.—

Concernant les autorisations pour le prêt d'argent ou la procuration de crédit, de nouvelles dispositions fédérale entreront en vigueur au printemps 2006.

Comme indiqué précédemment, les autorisations, à l'exception de celles liées au commerce itinérant, ont une validité de 4 ans (période administrative).

Suite à la nouvelle ordonnance sur le commerce itinérant, du 4 septembre 2002, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, les autorisations délivrées aux personnes domiciliées en Suisse et non soumises à un permis de travail, sont valables 5 ans sur tout le territoire fédéral.

Procédures

Dans le cadre de l'application de la loi sur la police du commerce, du 30 septembre 1991, aucune procédure tendant à notifier un avertissement ou à retirer une autorisation n'a été engagée durant l'année 2005.

Autorisation diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2005, lesquelles ont rapporté la somme de 7060 francs (7062 francs en 2004). Cette recette est répartie comme suit:

- 54 autorisations de loteries ou tombolas (54 en 2004 pour 4522 francs) Fr. 5.170.—
- 27 autorisations pour la vente d'engins pyrotechniques (37 pour 2540 francs) Fr. 1.890.—

8.6. Perspectives

Pour 2006, les principaux objectifs du service sont:

- En collaboration avec les partenaires concernés, mener à terme les projets de révision de la loi sur les établissements publics et de la loi sur la police du commerce, y compris la motion populaire "Ouvrir mieux sans travailler plus";
- Malgré la suppression d'un poste de travail (départ à la retraite de la cheffe de service), continuer à offrir des prestations de qualité, tout en faisant preuve de créativité.

9. SITE DE CERNIER

9.1. Missions

La mission du Site de Cernier découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995. Le Site de Cernier poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des professions de la terre et de la nature.

La mise en œuvre de cette mission et les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à définir trois objectifs stratégiques. Ils sont décrits en détail dans les rapports du Conseil d'Etat discutés en juin et en novembre 2004 par le Grand Conseil, à l'occasion des votes du crédit des viabilités et du changement de statut du Site de Cernier. Ces trois objectifs consistent à:

- réduire les moyens mis à disposition du Site de Cernier par l'Etat,
- faire du Site de Cernier un pôle de développement cantonal du secteur primaire et
- devenir un centre international de compétences et de tourisme.

La réduction des moyens mis à disposition par l'Etat tend à ce que ce dernier ne prenne plus en charge que des prestations reconnues d'intérêt public, qui ne peuvent pas être obtenues autrement à de meilleures conditions.

L'évolution des instruments fédéraux de politique régionale implique un renforcement du rôle des cantons. C'est dans cette perspective que le Site de Cernier est appelé à devenir le pôle de développement régional du Val-de-Ruz et, pour le canton, du secteur primaire (agriculture, horticulture et sylviculture).

Les projets Evologia dans le domaine de la domestication et Mycorama dans celui de la mycologie consistent à créer deux centres de compétences fonctionnant en réseau avec des universités ou des laboratoires de recherches intéressés par les possibilités de travail de terrain qu'ils offrent. En organisant tous deux des expositions à l'attention du grand public, ils visent à rendre le Site de Cernier attractif toute l'année au tourisme orienté vers la terre et la nature.

9.2. Objectifs de l'année

Une première partie des objectifs de l'année 2005 s'inscrit dans le prolongement du vote du crédit des viabilités de novembre 2004. Ces objectifs consistent à:

- Réaliser les viabilités en tenant compte du fait que le Site de Cernier conserve son statut de service de l'administration cantonale;
- Permettre les implantations d'une station de carburant Agrola, d'un magasin Landi et du Mycorama;
- Préparer les constructions d'un nouveau rural pour le domaine agricole du Site de Cernier et d'un nouveau rucher didactique.

La situation des finances cantonales a contraint le projet des viabilités à réaliser des travaux, qui auraient dû être pris en charge par la nouvelle société qui n'a pas été créée, sans augmenter l'enveloppe budgétaire votée. Le Conseil d'Etat a de surcroît gelé le projet, le temps de trouver des solutions pour diminuer l'enveloppe budgétaire, malgré les travaux supplémentaires, et pour réduire le coût du chauffage fourni par un investisseur tiers. L'enveloppe budgétaire ayant pu être diminuée de quelque 600.000 francs et le coût du chauffage réduit de près de 15%, le Conseil d'Etat a décidé en décembre 2005 de relancer la réalisation des viabilités et de déposer un rapport d'information y relatif à l'attention du Grand Conseil.

En conséquence du contretemps subi par les viabilités, les porteurs privés des projets Agrola-Landi et Mycorama ont dû reporter l'ouverture de leurs chantiers au printemps 2006. Le Mycorama

a, de son côté, dû trouver la manière de compenser la réduction de 10% (100.000 francs) de la subvention accordée par le Fonds de promotion de l'économie.

La demande de permis de construire du nouveau rural a été déposée par la fermière et l'emplacement du nouveau rucher a été arrêté. La demande du permis de construire et la recherche de fonds sont entre les mains de l'association pro Evologia.

La seconde partie des objectifs de l'année 2005 porte sur des améliorations spécifiques, à savoir:

- Poursuivre le renforcement des manifestations estivales,
- Faire connaître l'orientation touristique du Site de Cernier,
- Adapter les activités de réinsertion socio-professionnelles aux nouvelles contraintes financières et aux demandes des services placeurs,
- Prendre les premières mesures conduisant à faire du Site de Cernier le pôle cantonal de développement du secteur primaire.

Le public des expositions et des Jardins Extraordinaires a confirmé que le Site de Cernier avait trouvé sa ligne avec les installations de sculptures dans les serres. Il a aussi exprimé sa satisfaction par rapport aux Jardins Extraordinaires. Avec 98% de places vendues, les Jardins Musicaux n'ont jamais eu autant de succès. Ils doivent dorénavant trouver les moyens de pérenniser le festival avec la même exigence de qualité.

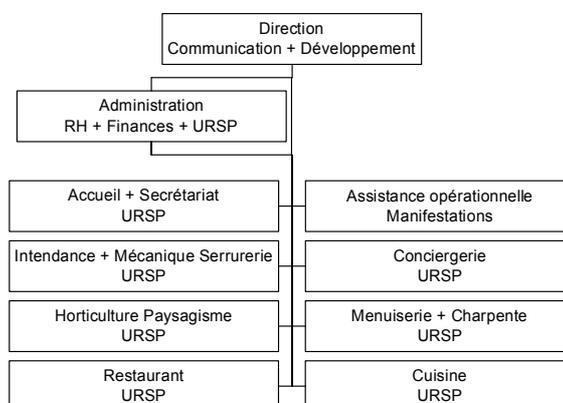
L'ouverture du restaurant au public tous les jours de la semaine, y compris en début de soirée, la possibilité d'être servi à table et l'amélioration de l'accueil des visiteurs sont les premières mesures qui ont été prises en matière touristique. Les aménagements réalisés dans le cadre des viabilités, en particulier l'arrêt des transports publics, compléteront cette nouvelle orientation.

La mise sur pied d'un bilan des acquis à l'entrée, l'élaboration d'un ensemble de modules de formation pratique et la délivrance d'un certificat y relatif sont les principales adaptations en cours d'introduction. Les bénéficiaires du programme de réinsertion socio-professionnelle auront ainsi la possibilité d'obtenir un titre de nature à faciliter la recherche d'un emploi.

Le Site de Cernier a été doté d'une Commission stratégique réunissant toutes les compétences requises pour répondre aux attentes qui sont celles d'un pôle de développement. La prochaine étape est de resserrer les collaborations entre les partenaires déjà installés sur le Site de Cernier, les autorités régionales et les nouveaux arrivants.

9.3. Ressources

Les ressources humaines du Site de Cernier se composent de dix collaborateurs occupant les postes suivants:



S'ajoutent trois apprentis en formation élémentaire, respectivement en conciergerie, en menuiserie et en cuisine, avec la collaboration de l'unité de formation AI installée à Cernier. Le secteur horticulture paysagisme forme, quant à lui, un apprenti CFC.

En 2005, une cinquantaine de personnes ont été accueillies en moyenne chaque jour par l'unité de réinsertion sociale et professionnelle. Ces personnes ont été placées dans les secteurs d'activité comportant la mention URSP sur l'organigramme qui précède, sauf à l'administration.

Il est à noter que les entreprises, associations ou services administratifs installés au Site de Cernier offrent ensemble quelque 170 postes de travail. Sans l'aide bénévole de dizaines de personnes travaillant au Site de Cernier ou dans la région, il serait impossible d'organiser les manifestations culturelles qui marquent la saison d'été.

En ce qui concernent les ressources immobilières du Site de Cernier, elles se composent de 915.110 m² de terrain et de 25 bâtiments principalement exploités par le domaine agricole affermé. Environ 38.000m² seront progressivement soustraits du domaine agricole pour être voués à de nouvelles activités comme celles d'Evologia et de Mycorama. Ce transfert s'inscrit dans le nouveau plan d'aménagement de la zone d'activité mixte qui a été sanctionné en 2004 par le Conseil d'Etat.

Le domaine du Site de Cernier est caractérisé par de grosses lacunes touchant aussi bien les constructions que les réseaux d'eaux, d'électricité et de chauffage ou encore les voies de circulation et le parcage automobile. Le crédit des viabilités voté en novembre 2004 par le Grand Conseil permettra de remédier à l'essentiel des problèmes, excepté l'assainissement énergétique des bâtiments existants.

9.4. Evénements principaux

Au niveau des manifestations culturelles qui ponctuent la saison estivale, il convient de relever la présentation du canton de Neuchâtel sous forme d'une parade dénommée Neuchâ'Tempo qui a défilé au Marché Concours de Saignelégier, à Fête la Terre, à la Boudryssia et à la Fête des Vendanges de Neuchâtel. Quelque cinq cents figurants ou techniciens y ont pris part. Le festival de poésie *Poésie en Arrosoir* a par ailleurs montré, avec sa troisième édition, qu'il répond à un public d'année en année plus nombreux.

S'agissant du développement économique, le gel temporaire des viabilités, alors que les opérations avaient démarré depuis neuf mois, pour adapter le projet et les implantations Agrola-Landi et Mycorama aux nouvelles contraintes financières imposées par le Conseil d'Etat, constitue l'événement principal de l'exercice sous revue. Les économies que l'exercice a permis de réaliser démontrent qu'il valait la peine, même s'il fut douloureux pour les entreprises concernées.

9.5. Activités / Réalisations

Les activités du Site de Cernier visent à promouvoir toutes les activités éducatives, techniques, touristiques ou culturelles qui touchent à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, le Site de Cernier offre des services dans les dix secteurs d'activité qui ressortent de l'organigramme reproduit plus haut. Ces services, facturés aux prix du marché, sont sollicités par les entreprises, les associations et les services administratifs installés au Site de Cernier. Ils visent à faciliter leur implantation à Cernier et leur développement.

D'autres activités sont entièrement placées sous la responsabilité du Site de Cernier, comme le programme de réinsertion sociale et professionnelle, l'entretien des bâtiments et des infrastructures, l'exploitation du restaurant ou encore Fête la Terre et les Jardins Extraordinaires. Leur impact sur les comptes de l'Etat est différent selon les cas. Moyennant un soutien financier suffisant de l'économie privée et une météo clémente, l'association Fête la Terre devrait fonctionner avec un budget équilibré. Le restaurant dégage une marge bénéficiaire qui, avec les services facturables précités, contribue à absorber d'autres frais de fonctionnement. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien doivent être couverts par les locations, ceux des locaux occupés par l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature, par le service de l'économie agricole et par le Site de Cernier restent à charge de l'Etat. Quant au fonctionnement de l'unité de réinsertion sociale et professionnelle, l'encadrement est pris en charge par la Confédération ou par l'Etat, selon les cas. Les frais de locaux, d'équipements et de marchandises de l'unité de réinser-

tion sont couverts par la marge commerciale que le Site de Cernier dégage sur ses activités facturables.

9.6. Perspectives

Moyennant la réalisation des viabilités, les perspectives du Site de Cernier s'annoncent plutôt réjouissantes. En effet, tant les partenaires actuels que les investisseurs potentiels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuivent le Site de Cernier et les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel que le Site de Cernier peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citoyen confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

En conclusion, le Site de Cernier est sur la bonne voie pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz, mais aussi l'agriculture du canton.

SECTEUR EMPLOI

10. SERVICE DE L'EMPLOI

10.1. Missions

Le service de l'emploi (SEmp) est chargé d'alimenter les réflexions en matière de politique cantonale de l'emploi et participe à la définition des actions à entreprendre. Il est responsable de la mise en oeuvre et de la coordination des actions définies avec la collaboration des autres services. Il est en outre chargé d'effectuer des tâches de surveillance et de contrôle dans des domaines voisins de l'emploi (principalement fondations, institutions de prévoyance professionnelle, jeu illicite).

Ces différentes missions découlent principalement de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI), de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage (LEmpl), ainsi que du règlement d'organisation du Département de l'économie (DEC).

Pour accomplir ces missions, le SEmp comprend 7 entités (la direction générale (SEDG), la direction juridique (SEJur), la direction de la formation (SEFor), l'office régional de placement du Littoral neuchâtelois (ORPLN), l'office régional de placement des Montagnes neuchâteloises (ORPMN), l'office des emplois temporaires (OFET) et l'office de surveillance (OSur).

10.2. Objectifs de l'année

La préparation de l'entrée en vigueur de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et des mesures d'accompagnement, notamment à travers l'élaboration d'instruments d'observation et de pilotage, constituait un des principaux objectifs du SEmp en 2005.

En lien avec l'ouverture croissante du marché de l'emploi, le SEmp souhaitait également analyser l'opportunité de créer, à l'instar des autres cantons romands, un observatoire cantonal de l'emploi chargé d'exploiter les synergies de la collaboration intercantonale dans l'analyse du marché du travail.

Le SEmp visait par ailleurs une intensification de la collaboration interinstitutionnelle (CII), notamment dans la mise en oeuvre de mesures d'intégration en faveur des jeunes et la gestion des programmes d'emploi temporaire. En collaboration avec l'Association pour la défense des chômeurs (ADC), il souhaitait permettre à l'ensemble des demandeurs d'emplois inscrits auprès des ORP de disposer d'une carte de légitimation permettant d'obtenir des réductions dans différents commerces et lieux culturels du canton.

L'élaboration d'une politique de communication, à travers la définition de messages ciblés, et l'identification de nouveaux canaux d'information concernant les prestations du SEmp figuraient également dans l'agenda 2005 du service.

Au niveau des locaux, des réponses aux exigences du secrétariat d'Etat à l'économie (seco) (en termes de sécurité, de confidentialité et de charge de travail pour les conseillers en personnel) et aux besoins futurs, liés notamment à l'engagement d'inspecteurs dans le cadre de mesures d'accompagnement II, devaient être trouvées en 2005.

10.3. Evénements principaux

Salon de la sous-traitance industrielle SUBTEC 2005

Dans le cadre de ses activités, et pour renforcer les liens avec les entreprises du tissu économique neuchâtelois, les ORP ont participé, en mai dernier, au salon SUBTEC 05, à La Chaux-de-Fonds, en qualité de sous-traitant dans le domaine du recrutement de personnel.

Treize conseillers en personnel du secteur de l'industrie se sont relayés sur le stand, ce qui a permis d'entrer en contact avec une trentaine d'entreprises régionales. Plusieurs de ces contacts ont abouti à des demandes de personnel.

Un concours a également été organisé; il a permis de récolter plus de 120 contacts, dont plusieurs patrons d'entreprises, chefs de production, responsables des ressources humaines, permettant ainsi un rapprochement avec ces différentes entreprises.

Carte de légitimation pour les demandeurs d'emploi

Les ORP, en collaboration avec les ADC, ont mis à disposition des demandeurs d'emploi une carte de légitimation permettant d'obtenir des rabais dans certaines manifestations sportives et culturelles.

Depuis le lancement officiel, qui a eu lieu le 1^{er} octobre 2005, une trentaine de musées, théâtres, cinémas, salles de concerts et centres sportifs à travers tout le canton accordent un rabais aux personnes possédant cette carte. Le nombre de cartes accordées aux demandeurs d'emploi durant cette même période s'est, lui, monté à 214.

Jeunes enseignants

Depuis plusieurs années, le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et les ORP collaborent afin d'informer les jeunes diplômés de l'Ecole normale, puis de la Haute école pédagogique (HEP) BEJUNE, sur les enjeux de leur entrée sur le marché de l'emploi.

En 2005, les instituteurs et institutrices neuchâtelois issus de la nouvelle HEP étaient au nombre de 93, ce qui correspondait à près du double d'une volée de l'ancienne Ecole normale. La situation sur le marché de l'emploi ne se présentait pas très favorablement pour ces jeunes diplômés. Inquiets de cette situation exceptionnelle, le SEMP a développé une action de la façon suivante:

- Séance d'information explicite avec une incitation faite à prendre un emploi en dehors du canton de Neuchâtel, un emploi à temps partiel suffisant pour se soustraire au chômage, un emploi dans une structure non étatique ou même un emploi en dehors de la profession apprise;
- Mise sur pied d'un programme d'échange de postes pour permettre à un jeune diplômé d'acquérir une expérience de dix semaines comme titulaire de classe en remplacement d'un enseignant affecté à d'autres tâches;
- Adaptation, en collaboration avec la fondation Echanges.CH, du programme de stage professionnel en suisse alémanique pour que l'offre corresponde aussi à de jeunes enseignants;
- Inscription systématique des enseignants annoncés dans les ORP auprès du SEO comme remplaçants potentiels.

Le succès de cette mesure particulière réside dans le nombre particulièrement important de jeunes diplômés qui ont trouvé un emploi dans les autres cantons romands. Avec le besoin régulier de remplaçants, le SEMP a pu constater que, sur les 93 diplômés, seuls une dizaine d'entre eux ont bénéficié de prestations de l'assurance-chômage cet automne et pour très peu d'indemnités journalières. En définitive, seules deux institutrices ont souhaité être mises au bénéfice de la mesure échange de poste alors que près de deux cents instituteurs en place avaient souhaité cet échange.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

Au 1er janvier 2005, l'Arc jurassien s'est doté d'un observatoire statistique transfrontalier (OSTAJ). Ce dernier est destiné à devenir un outil d'observation et d'information statistique harmonisé entre les parties suisse et française. L'OSTAJ a pour objectif de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne, en assurant notamment un suivi des répercussions des accords bilatéraux conclus entre l'Union Européenne (UE) et la Suisse, en particulier de l'ALCP.

Le périmètre de l'observatoire est le territoire de la Conférence TransJurassienne (CTJ), à savoir la région de Franche-Comté (France) et les cantons de Berne, Jura, Vaud et Neuchâtel.

Le comité de pilotage de cet observatoire est composé de différents organismes gouvernementaux et régionaux suisses et français dont le SEmp du canton de Neuchâtel. Cinq instituts statistiques sont chargés des travaux techniques de l'observatoire. Il s'agit:

- De l'Institut National de la statistique et des Études Économiques de "INSEE Franche-Comté";
- De la Coordination des statistiques du canton de Berne;
- Du bureau de la statistique du canton du Jura;
- De l'office de la statistique du canton de Neuchâtel;
- Du service cantonal de recherche et d'information statistiques "SCRIS" du canton de Vaud.

Les recherches statistiques portent sur les problématiques identifiées comme prioritaires dans le cadre de la réflexion transfrontalière. Il s'agit notamment des quatre grands thèmes suivants:

- Démographie et mouvements de population: évolution globale des flux principaux;
- Marché du travail: évolution du marché du travail et de l'emploi et flux des travailleurs frontaliers;
- Entreprises: évolution du nombre d'entreprises, de leur taille et de leur lieu d'implantation et évolution des surfaces commerciales;
- Logement: évolution des prix du foncier, du bâti et des loyers et évolution du parc de logement, des types d'habitat et du nombre de permis de construire.

Ces domaines pourront être complétés et orientés en fonction de l'évolution de la situation transfrontalière et des problématiques locales.

Le travail de l'OSTAJ se déroulera en deux phases. La première phase, en cours de réalisation, dressera un état des lieux statistique des différents thèmes retenus. Dans une 2^e phase, l'OSTAJ publiera, chaque année, une mise à jour des quatre fiches thématiques. Des analyses ponctuelles sur un thème précis pourront également être réalisées en fonction de l'actualité.

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Votation du 25 septembre 2005 sur l'extension de l'ALCP aux dix nouveaux pays membres de l'UE

L'année 2005 a été caractérisée par la votation du 25 septembre sur l'extension de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'UE. Le SEmp a été fortement impliqué dans cette campagne, notamment en participant à des conférences publiques et en informant objectivement la population sur les expériences réalisées depuis l'entrée en vigueur de la 2^e phase de l'ALCP au 1^{er} juin 2004 et sur les enjeux de cette votation.

Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail

Depuis le 1er juin 2004, conformément à la législation fédérale, la commission tripartite a pour objectifs d'observer le marché du travail et son évolution suite à l'entrée en vigueur de la 2^e étape de

l'ALCP, de régler les cas constatés de sous-enchère salariale et, le cas échéant, de proposer aux autorités politiques compétentes des mesures telles que l'extension de conventions collectives de travail (CCT) ou l'adoption de contrats-types de travail (CTT) permettant d'imposer des conditions de salaires minimums. La commission neuchâteloise peut également être saisie de questions relevant de la lutte contre le travail illicite. Le secrétariat de la commission est assuré par le SEmp.

En 2005, la commission s'est réunie à 5 reprises et son bureau à 7 reprises. Trois collaborateurs du SEmp participent à toutes les séances de la commission et de son bureau. Il s'agit de M. Fabio Fierloni, chef du SEmp, de M. Olivier Schmid, chef de l'OSur, et de M. Fabio Fiore, collaborateur scientifique au SEmp et secrétaire de la commission.

Le rapport d'activité 2005 de la commission tripartite neuchâteloise est disponible à partir du 2^e semestre de l'année en cours sur la page internet de la commission à l'adresse www.ne.ch/commissiontripartite.

Statistique trimestrielle sur l'évolution de la main-d'œuvre UE/AELE dans le canton de Neuchâtel

L'observation de l'impact de la libre circulation des personnes sur le marché de l'emploi et l'analyse de l'évolution de la main-d'œuvre étrangère nécessitent l'élaboration de statistiques complètes offrant une vue d'ensemble pertinente. Le SEmp a recensé toutes les statistiques disponibles sur l'évolution des travailleurs détachés européens, des prestataires de services indépendants, des annonces de prises d'emploi pour une durée inférieure à 90 jours par des travailleurs européens auprès d'un employeur suisse, des travailleurs frontaliers et des permis de courte et longue durée octroyés à des ressortissants européens. Ces données sont contenues dans une publication trimestrielle intitulée "Evolution de la main-d'œuvre UE/AELE dans le canton de Neuchâtel". Cette dernière est disponible sur le site du SEmp (www.ne.ch/emploi), rubrique "Information tout public", sous-rubrique "Chiffres et actualités".

Prolongation de l'extension des indemnités de chômage à 520 jours dans la zone MS 103

Lorsqu'un canton ou une partie d'un canton subit un taux de chômage notablement supérieur au taux de chômage moyen fédéral, l'article 27 alinéa 5 de la LACI permet à ces cantons de déposer une demande d'extension des indemnités de chômage de 400 à 520.

Le taux de chômage de la région des Montagnes neuchâteloises est supérieur à 5% depuis maintenant plus de 2 ans (moyenne suisse en 2005: 3,8%).

Les dispositions de l'article précité ont permis aux chômeurs de cette région de bénéficier, depuis février 2004, de l'octroi de 120 indemnités de chômage supplémentaires.

Il appartient au canton de faire la demande d'extension, de la motiver par la démonstration d'actions concrètes mises en place en faveur des bénéficiaires de la mesure (intensité du suivi, nombre d'assignation). Le Conseil fédéral décide de l'octroi de cette extension et de sa durée.

Le Conseil fédéral a décidé de modifier la teneur de l'article 27 alinéa 5 LACI en introduisant notamment la possibilité d'octroyer de telles extensions qu'à certaines catégories de chômeurs.

En juin 2005, le Conseil fédéral a décidé de prolonger une 3^e fois, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005, l'augmentation du nombre maximum d'indemnités de chômage tout en limitant cette extension aux chômeurs de plus de 50 ans en raison du risque accru de chômage de longue durée auquel ils sont exposés.

Cette décision a eu pour conséquence de réduire, au 1^{er} juillet 2005, de 520 à 400 jours la durée d'indemnisation pour tous les chômeurs âgés de moins de 50 ans et d'occasionner ainsi une arrivée en fin de droit prématurée à cette date pour une soixantaine de personnes. Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2005, environ une centaine de personnes a été touchée par cette décision.

A titre préventif, l'ORPMN avait anticipé l'éventuelle arrivée en fin de droit de tous les chômeurs bénéficiant de l'extension, en spéculant sur une décision négative du Conseil fédéral. Il s'agit évidemment pour les personnes touchées d'une mesure de restriction difficile à admettre et à comprendre dans un contexte de morosité ambiante très marqué.

5 à 7 formation horlogère et entreprises d'entraînement

Au cours de l'année 2005, le SEmp a organisé deux rencontres de fin d'après-midi (5 à 7) permettant un échange entre organisateurs de mesures, participants anciens ou actuels, employeurs ayant engagés des personnes issues de ces mesures, partenaires de la CII et collaborateurs du SEmp.

Ces deux rencontres, consacrées chacune à un thème particulier ont permis de faire, pour la première, le point sur la formation transfrontalière en horlogerie, ainsi que sur les besoins de la branche en terme de ressources humaines et, pour la seconde, de présenter un panorama complet des possibilités qu'offrent les entreprises d'entraînement.

Maison transfrontalière

Constitué en 1963 pour répondre à des préoccupations transfrontalières, le Groupement transfrontalier européen a contacté le SEmp, à la fin de l'année 2004, pour participer à l'institution d'une Maison transfrontalière à Morteau. Trait d'union entre la Suisse et la France, la Maison transfrontalière européenne (organisme privé) est un guichet d'information ouvert aux populations européennes et suisses. Son objectif est de fournir à toute personne, confrontée à une question relative à la frontière, des réponses adaptées à sa situation que ce soit dans le domaine de l'emploi ou dans le domaine social, juridique ou fiscal.

Après avoir rencontré les responsables de ce groupement le 18 janvier 2005 et visité les locaux de Morteau le 25 février 2005, le SEmp a décidé d'y instaurer une permanence depuis le mois de juin 2005, à raison d'un après-midi toutes les deux semaines.

Dix permanences ont ainsi été assurées, durant l'année sous revue, par une collaboratrice spécialisée du SEmp dont l'objectif précis a consisté à informer de manière objective le public concerné sur les conditions réelles d'emploi dans le canton de Neuchâtel. Ont participé également à ces permanences d'autres institutions ou organismes comme la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC), le syndicat Unia ou la Fédération romande des consommateurs.

La collaboration avec la Maison transfrontalière s'est révélée positive et riche d'enseignements pour le SEmp qui a pu en retirer des informations cruciales sur le profil des demandeurs d'emploi et le climat régnant lors des votations du 25 septembre 2005 sur l'extension des Accords bilatéraux.

Compte tenu de ces expériences positives, le SEmp a décidé de poursuivre la collaboration avec cette organisation en 2006.

Anniversaire du service des mineurs et des tutelles

L'office des mineurs et des tutelles de La Chaux-de-Fonds, qui fêtait en 2005 son 60^e anniversaire, souhaitait, à cette occasion, s'imprégner plus directement des évolutions du marché du travail. Il a sollicité l'ORPMN pour l'organisation d'une demi-journée consacrée à ce thème.

L'ORPMN, fort de ses contacts avec les employeurs de la région, a profité de ces partenariats étroits avec les entreprises pour mettre sur pied un programme comportant la visite d'un centre d'apprentissage des métiers techniques et de deux grandes entreprises implantées dans les Montagnes neuchâteloises. Elles ont permis l'échange d'informations et des échanges sur l'évolution du marché de l'emploi et plus particulièrement des politiques mises en place en matière de gestion des ressources humaines dans ces entreprises.

Cette demi-journée de présentation et d'échanges spontanés a été unanimement appréciée par les collaborateurs de l'office des mineurs et des tutelles ainsi que par les représentants des entreprises concernées.

10.4. Ressources

Ressources humaines

L'entrée en vigueur de l'article 119b de l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI) a débouché sur l'obligation pour tous les conseillers en personnel engagés après le 1^{er} juillet 2003 d'obtenir le brevet fédéral de conseiller en personnel ou un titre considéré comme équivalent. Quatre conseillers en personnel ont ainsi débuté le brevet fédéral de conseiller en personnel.

Pour les conseillers engagés avant cette date, le SEmp neuchâtelois a élaboré, en collaboration avec un partenaire externe, un processus original de validation des acquis valorisant l'expérience des conseillers en personnel dans le cadre de leur activité. Cette démarche innovatrice a valu au SEmp la reconnaissance et le vif intérêt de l'Association des offices suisses du travail (AOST). Elle constitue également un pilier de sa politique en matière de développement des compétences. La démarche débutera en janvier 2006 pour se conclure en 2007.

Vacant depuis le 1^{er} août 2004, le poste d'adjoint au chef de service, au sein de la direction générale, a été repourvu au 1^{er} juin 2005. Suite à l'augmentation des dossiers, les ORP ont vu leurs effectifs augmenter de deux nouveaux collaborateurs en 2005. La réorganisation de l'ORPLN a débouché sur la promotion interne de trois conseillers en personnel au poste de chef de secteur.

Comme en 2004, le SEmp a accueilli trois apprentis de commerce au sein de ses diverses entités ainsi qu'un stagiaire dans le cadre de sa maturité professionnelle de médiamaticien.

De plus, il a, à nouveau, mis un très fort accent sur la formation continue interne de ses collaborateurs, puisque ce ne sont pas moins de 21 modules de formation portant sur 14 thèmes différents (certains modules ayant été dédoublés) qui ont été proposés en 2005. Abordant des compétences "métiers" clefs, comme les mesures de marché du travail, le marché de l'emploi régional, le droit du travail, la relation d'aide dans un contexte contraignant, etc., ces formations ont permis d'accueillir 271 participants (certains collaborateurs ayant suivi plusieurs cours), dont 8 collaborateurs d'autres services ou organismes partenaires.

Pour ce qui est des compétences transversales (informatique, gestion du stress, etc.) à toute l'administration, les collaborateurs du SEmp ont continué de suivre les cours de l'office de la formation continue de l'Etat (OFCE) selon les besoins mis en évidence lors de leur entretien de développement.

Ressources informatiques

Le renouvellement du parc informatique du service s'est poursuivi en 2005 de la manière suivante:

- 20 postes PC (2 nouveaux postes et 18 remplacements)
- 7 imprimantes (2 nouvelles et 5 remplacements)
- 2 projecteurs multimédia LCD (1 nouveau et 1 remplacement)

Actuellement, l'ensemble du parc informatique du service est adapté aux standards informatiques nécessaires pour les applications utilisées. Le renouvellement des quelques postes les plus anciens se fera lors des prochaines années. Du point de vue des imprimantes, l'ensemble du parc devient obsolète et en fin de course, le renouvellement s'effectue en principe lors de pannes où l'imprimante est non réparable.

Il est à noter que l'application PLASTA utilisée par la plupart des collaborateurs du SEmp sera remplacée dans le courant des années 2007/2008. La mise en œuvre de la nouvelle application nécessitera l'acquisition de nouveau matériel, entre autres de scanners pour la gestion électronique des documents ainsi que d'écrans de 19 pouces au moins pour tous les collaborateurs. Il en va de même pour les transmissions, les offices utilisateurs devront être reliés via une ligne fibre optique afin d'assurer les débits nécessaires.

Locaux

Le SEmp reste confronté à des problèmes de locaux, bien que des démarches aient été entamées en 2003 auprès de l'office d'organisation.

Malgré la délocalisation de 4 collaborateurs en 2004, les surfaces de l'ORPLN ne permettent pas une évolution des effectifs conforme aux exigences des accords de prestations signés avec le seco. Les services de la Confédération ont prié le SEmp de trouver rapidement une solution qui satisfasse les critères de confidentialité, de sécurité des locaux et de charge de travail par conseiller.

Ayant atteint la limite de leur capacité en 2004, les locaux de la Chaux-de-Fonds ne répondent plus aux besoins actuels du SEmp, d'autant plus que les nouvelles missions (inspecteurs liés aux mesures d'accompagnement II, contrôleur social et loi sur la prostitution) confiées à l'OSur dès 2006 demanderont l'engagement de nouveaux collaborateurs. Comme pour l'ORPLN, l'adaptation des prestations de l'ORPMN aux exigences du seco demande également la disponibilité de nouvelles surfaces.

Les démarches de recherches de locaux se poursuivront avec l'office d'organisation en 2006.

10.5. Activités / Réalisations

Organisation ORPLN

Dans la perspective d'une amélioration continue des prestations et afin de renforcer l'encadrement des collaborateurs, une nouvelle structure a été mise en place au sein de l'ORPLN. Le système provisoire des répondants d'îlots mis en place en 2002 a été confirmé et renforcé en le remplaçant par la création de trois secteurs professionnels et d'un secteur administratif. Chaque secteur professionnel regroupe les conseillers en personnels qui s'occupent de demandeurs d'emploi dont les compétences recherchées par le marché de l'emploi sont proches.

Ce renforcement a nécessité la nomination de quatre chefs de secteur essentiellement issus des rangs de l'ORPLN. Un seul chef de secteur n'était pas collaborateur de cet office et a été choisi par le biais de la mobilité interne de l'Etat de Neuchâtel.

Afin d'accompagner la constitution de ce nouveau groupe de direction et d'établir un contrat relationnel entre ses différents membres, un suivi par un coach a été assuré durant le 2^e semestre de l'année 2005.

Observatoire Romand et Tessinois de l'Emploi (ORTE)

L'ORTE est une organisation qui regroupe l'ensemble des observatoires cantonaux des services de l'emploi des cantons latins. L'ORTE est une structure qui travaille en réseau et qui dépend directement de la Conférence Romande et Tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT).

Dans le prolongement d'un projet d'étude exploratoire sur l'évolution du profil des bénéficiaires de l'assurance-chômage initié au début de l'année 2004, l'ORTE a publié, en 2005, trois études:

- La première étude intitulée "Chômage et âge", publiée au mois de février 2005, dresse le profil des jeunes demandeurs d'emploi (moins de 30 ans) et des demandeurs d'emploi plus âgés (plus de 55 ans). De plus, cette recherche recense les facteurs favorisant le chômage de ces deux catégories de demandeurs d'emploi;
- La 2^e étude porte sur le lien entre le chômage et la nationalité des demandeurs d'emploi. Publiée au mois de mars 2005, cette recherche avait pour objectif de connaître dans quelle mesure la nationalité a une influence sur le fait de se trouver au chômage en expliquant, par l'intermédiaire de différents critères, pourquoi certains groupes sont plus souvent en recherche d'emploi que d'autres;

- La 3^e étude analyse l'évolution du taux de chômage par branche économique dans les cantons romands. Publiée au mois d'octobre 2005, elle compare la situation au 1^{er} semestre 2004 avec celle du 1^{er} semestre 2005. Cette publication sera mise à jour semestriellement.

Toutes ces études sont disponibles sur le site de l'ORTE à l'adresse www.observatoire-orte.ch.

Réseau transfrontalier EURES-T

L'Arc jurassien, dont fait partie le canton de Neuchâtel, constitue un bassin d'emplois connaissant depuis des années des flux transfrontaliers de main-d'œuvre. Afin de répondre au besoin d'information de la main-d'œuvre et des entreprises de cette région, la constitution d'un réseau transfrontalier EURES (dénommé ci-après EURES-T) a été décidé par les pouvoirs publics des deux côtés de la frontière. Un tel réseau réunit habituellement les services publics de l'emploi de part et d'autre de la frontière, les organisations patronales et syndicales, les pouvoirs publics et la commission européenne notamment. Cette volonté de créer un réseau du type EURES-T ressort d'ailleurs également du programme de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien défini pour les années 2004-2006 par la CTJ.

Depuis quelque temps, le SEmp du canton de Neuchâtel se mobilise pour mettre sur pied un EURES-T dans la région de l'Arc jurassien. Une structure a été définie à fin 2003 et des axes de développement ont été proposés durant l'année 2004. Néanmoins, en raison d'un changement de politique du côté français, des blocages d'ordre institutionnel et politique sont apparus et ont conduit à l'échec de toute tentative de développer ce réseau et de mener à bien des projets durant la majeure partie de l'année 2005.

Afin d'évaluer les chances de succès de la mise en œuvre d'un tel réseau dans le canton de Neuchâtel même, le SEmp a décidé de consulter les partenaires sociaux neuchâtelois afin de sonder leur intérêt réel à y participer. De ces échanges d'informations, il ressort que tous les partenaires sociaux avouent leur intérêt pour une collaboration transfrontalière concrète sur des projets spécifiques plutôt que pour la constitution d'un réseau plus formel du type EURES-T.

Fort de ces constats et faute de partenaires intéressés, le SEmp a décidé de renoncer, pour l'heure, à la mise en œuvre d'un réseau EURES-T dans l'Arc jurassien. En revanche, des projets de collaboration transfrontalière concrets seront étudiés et proposés aux partenaires intéressés durant l'année 2006.

Collaboration interinstitutionnelle

L'année 2005 a été marquée par l'organisation du 4^e volet des états généraux de la réinsertion qui a permis de faire un bilan de la législature 2001-2005 écoulée.

Durant cette législature, l'accent a été mis sur le suivi et le placement des bénéficiaires de prestations des services concernés (service de l'action sociale, service de l'asile et des réfugiés, office de l'assurance-invalidité du canton de Neuchâtel et SEmp) dans des programmes d'emploi temporaire.

Les réalisations importantes ont été:

- Enquête de satisfaction auprès des utilisateurs de ces mesures et propositions d'amélioration;
- Création d'une catégorisation des programmes permettant de mieux cibler les programmes susceptibles d'accueillir des bénéficiaires en fonction de l'objectif poursuivi par le placement (réinsertion sociale, socio-professionnelle ou professionnelle);
- Uniformisation des normes de financement et de la méthode de financement des programmes d'emploi temporaire;
- Gestion commune des places mises à disposition par les programmes.

Les défis à relever par le groupe de pilotage de la CII seront importants en 2006 en tenant compte des objectifs fixés dans le programme de législature du Conseil d'Etat.

Données statistiques

ORPMN

En 2005, le taux de chômage de la région des Montagnes neuchâteloises a légèrement augmenté se fixant à 4,9% au mois de décembre 2005 contre 4,8% au mois de décembre 2004. En comparaison, le taux cantonal du mois de décembre 2005 s'est fixé à 4,5%.

Le taux de rotation des demandeurs d'emploi (nombre d'inscriptions ou de réinscriptions à l'assurance-chômage/nombre d'annulations) est resté relativement élevé. Ce phénomène de forte rotation des personnes inscrites à l'assurance-chômage est certainement dû à l'augmentation des missions temporaires, ce qui laisse présager d'une certaine précarisation de l'emploi.

Du côté des entreprises, le nombre de places vacantes annoncées à l'ORPMN est en nette diminution (-20%) par rapport à l'année 2004 et ce malgré de gros efforts réalisés au niveau des contacts et partenariats avec les employeurs (+40%).

Les principales statistiques de l'ORPMN sont regroupées ci-dessous:

Activités	2005	2004
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 1 ^{er} janvier	2541	2695
Inscriptions	2926	2701
Annulations	2861	2855
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 31 décembre	2606	2541
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	2571	2328
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi d'une durée > 30 minutes	13.739	13.633
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi (>= 30 minutes) par jour	60	59
Places vacantes acquises par l'ORPMN	737	923
Places vacantes acquises par jour	3	4
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	1766	2795
Nombre de contacts ou de visites d'entreprises	363	259

ORPLN

En 2005, le taux de chômage de la région du Littoral neuchâtelois a légèrement diminué se fixant à 4.2% au mois de décembre 2005 contre 4,3% au mois de décembre 2004. En comparaison, le taux cantonal du mois de décembre 2004 s'est fixé à 4,5%.

Globalement, l'année 2005 a été caractérisée par une stabilité du volume d'activité de l'ORPLN par rapport à l'année 2004. Seul le nombre de visites et de contacts auprès des entreprises du Littoral a subi une forte augmentation. Ce rapprochement auprès des employeurs du canton découle d'une stratégie réfléchie et voulue par la direction du SEMP et les ORP neuchâtelois.

Les principales statistiques de l'ORPLN sont regroupées ci-dessous :

Activités	2005	2004
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 1 ^{er} janvier	3226	3186
Inscriptions	3202	3464
Annulations	3401	3424
Nombre de demandeurs d'emplois inscrits au 31 décembre	3027	3226
Nombre de personnes ayant participé à une séance d'information	2618	2722
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi d'une durée > 30 minutes	15.598	15.746
Nombre d'entretiens avec des demandeurs d'emploi (>= 30 minutes) par jour	68	68
Places vacantes acquises par l'ORPLN	659	639
Places vacantes acquises par jour	3	3
Nombre d'assignations de demandeurs d'emploi à des places vacantes	1893	2152
Nombre de contacts ou de visites d'entreprises	268	218

OFET

En 2005, l'OFET a traité 909 demandes de mesures d'intégration professionnelle. Il a rendu 434 décisions positives et 379 négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou qui ont été classés pour diverses raisons.

Du côté des placements en emplois temporaires, l'OFET a effectué 1077 placements dont 600 dans le cadre de l'assurance-chômage fédérale et 477 dans le cadre des mesures cantonales.

SEJur

Durant l'année 2005, le SEJur a rendu 1965 décisions, tous domaines confondus (indemnité de chômage, recherches d'emploi, réduction de l'horaire de travail, intempéries, demandes de remise, oppositions).

Il a traité 127 oppositions à l'encontre de ses décisions. Sur l'ensemble de ces décisions, 34 ont fait l'objet d'un recours devant le Département de l'économie, autorité inférieure de recours en matière d'assurance-chômage.

SEFor

Durant l'année 2005, le SEFor a inscrit et suivi plus de 6000 personnes dans différentes formations pour un total de près de 157.000 jours de formation. Plus de 2000 personnes ont suivi des cours de techniques de recherche d'emploi. Près de 1800 personnes ont commencé ou perfectionné l'apprentissage d'une langue. Environ 600 personnes ont suivi un cours d'informatique générale. 355 personnes ont bénéficié d'une formation à caractère artisanal ou industriel pouvant aller jusqu'au niveau CFC. Plus de 100 personnes ont été placées au sein d'une entreprise d'entraînement. 343 personnes ont été suivies dans le cadre du soutien à l'activité indépendante et 17 entreprises ont bénéficié d'une allocation de formation.

OSur

Contrôle du marché de l'emploi (CMCE)

868 dossiers ont été ouverts en 2005 ce qui, comparé aux 732 dossiers ouverts en 2004, représente une augmentation de plus de 15%. 335 des dossiers ouverts en 2005 sont en cours de traitement, 54 n'ont pas été attribués et 55 sont encore en attente d'une décision du ministère public (MP). 114 dossiers ont donné lieu à l'établissement d'un rapport au MP, soit 34% des dossiers traités. 212 jours d'emprisonnement avec sursis et 90 jours fermes ont été prononcés par le MP en 2005 et l'ensemble des dossiers traités (solde 2004 + 2005) ont conduit le MP à rendre des ordonnances pénales pour un montant total de 156.692.– francs.

Sur les 868 dossiers ouverts, 241 étaient directement en lien avec les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes (Ldét). 32 rapports de dénonciation ont été transmis au MP, soit 13% des dossiers Ldét traités. Au total, c'est près de 800 travailleurs européens détachés qui ont été contrôlés; 86 prestataires de services indépendants en provenance de l'UE ont également été contrôlés et une infraction a été relevée.

De plus, divers contrôles ont été effectués pour le compte de la Commission tripartite cantonale chargée de l'observation du marché du travail ainsi qu'une enquête dans le secteur du commerce de gros afin de déterminer les salaires versés aux travailleurs de ce secteur.

Surveillance des maisons de jeu

Trois dossiers ont été traités cette année, respectivement deux ouverts en 2004 et un ouvert en 2005. Seul un de ces trois dossiers, ouvert en 2004, a été finalisé et adressé à la commission fédérale des maisons de jeu. Deux sont encore en cours de traitement.

Surveillance des instituts de prévoyance et des fondations

Parmi les 371 fondations placées sous surveillance, 59 dossiers concernent des caisses de pensions autonomes (IPE), 104 des fondations de bienfaisance (IPNE) et 208 de fondations dites "classiques".

Toutes catégories confondues, une cinquantaine de dossiers est en voie de liquidation et une vingtaine de dossiers a en outre été bouclé en 2005. Ce dernier chiffre est stable par rapport à ces dernières années.

L'entrée en vigueur, par étapes successives, de la 1^{ère} révision LPP et des autres dispositions légales y relatives a nécessité la mise à jour et/ou l'établissement de dispositions réglementaires par les caisses de pensions, leur étude ayant constitué une part importante des tâches de surveillance durant l'année 2005.

Caisse d'allocations familiales (ALFA)

A la suite du dépôt d'une demande de création d'un fonds de péréquation des charges des caisses ALFA, une étude approfondie de la situation a été menée afin de déterminer les implications de cette demande. Outre le fait que la gestion dudit fonds devait être affecté à une entité autre que l'autorité de surveillance, il est apparu que son financement n'était pas assuré en raison du relativement faible nombre de contributeurs potentiels. A la suite du retrait de la demande déposée et du projet de refonte totale de la loi cantonale (LAFAM) et de son ordonnance initiée en fin d'année prévoyant l'abandon de cette disposition légale, la création du fonds de prévoyance a finalement été abandonnée. Les travaux y relatifs se poursuivront en 2006 et 2007 et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue pour 2008.

Surveillance des sociétés de placement et de location de services

En 2005 (2004), l'OSur a autorisé 13 (6) nouvelles sociétés à pratiquer le placement privé et/ou la location de services et octroyé 19 (10) titres d'autorisations. Au total, l'autorité de surveillance LSE a encaissé 20.500.– francs (14.600.– francs) à titre d'émoluments.

En raison de cessation d'activité, 4 (8) sociétés ont fait l'objet d'une suppression d'autorisation.

Au 31 décembre 2005, 53 (44) sociétés sises dans le canton oeuvraient en qualité d'agence de placement et/ou de location de services, ce qui représente une augmentation de près de 17% par rapport à la situation de 2004.

S'agissant des contrôles de sociétés (révision) proprement dits, l'OSur s'est attelé à traiter la fin de la révision d'une agence dont le rapport avait été établi en 2004 par une fiduciaire de la place.

En 2005, deux autres révisions d'agences ont été effectuées par les soins de l'OSur.

Intensification des contacts avec les entreprises

En 2005, le SEmp, par ses ORP, a mis un accent particulier sur le développement des contacts avec les entreprises neuchâteloises. Lors de ses contacts, il a présenté ses prestations aux entreprises dans le domaine du recrutement de nouveaux collaborateurs.

Cet effort s'est notamment soldé par une augmentation du nombre de visites d'entreprises de 477 en 2004 à 631 en 2005, représentant une augmentation de plus de 32%. Ces actions ont en outre

débouché sur l'acquisition de 1396 places vacantes, ceci en dépit de la morosité du climat économique régional. Son action lui a en outre valu d'étendre son réseau de partenariat avec les employeurs de la région.

Ces résultats confirment la volonté des ORP de devenir des partenaires privilégiés des entreprises neuchâteloises à la recherche de compétences sur le marché de l'emploi.

10.6. Perspectives

Stabilisation ou faible diminution du chômage

Globalement, l'année 2005 s'est caractérisée par une stabilité du chômage dans le canton de Neuchâtel. Le nombre de chômeurs au mois de décembre 2005 était identique à celui du mois de décembre 2004 à une unité près. La courbe du chômage en valeurs désaisonnalisées est restée stable entre 4,3% et 4,4%. Le taux de chômage moyen s'est établi à 4,3% en 2005 contre 4,5% en 2004.

L'année 2006, quant à elle, devrait être caractérisée par une légère diminution du taux de chômage. La reprise économique enregistrée en fin d'année 2005 devrait se poursuivre en 2006. Comme relevé par le seco, l'industrie d'exportation va probablement poursuivre son essor dynamique. En outre, la demande de biens et services pour la consommation des ménages devraient continuer de soutenir la conjoncture.

Du côté de l'emploi, toujours selon le seco, la reprise conjoncturelle aura probablement des effets progressivement plus nets sur le marché du travail qui n'a subi que peu d'influence favorable depuis le début de la dernière phase de relance. Le taux de chômage moyen au niveau national devrait reculer en 2006 à 3,5% contre 3,8% pour 2005.

Révision LACI

L'article 90c de la loi fédérale sur la LACI stipule que le Conseil fédéral doit présenter, dans un délai d'un an, une révision de la loi introduisant une nouvelle réglementation du financement si la dette du fonds de compensation de l'assurance-chômage atteint ou dépasse 2,5% de la somme des salaires soumis à cotisation.

Cette situation sera atteinte courant 2006, ce qui engendrera une révision de la LACI afin d'assainir la situation du fonds susmentionné. Dans pareil cas, il est probable que certaines prestations "fédérales" seront remises en cause avec un impact plus ou moins grand sur les prestations qui seront servies par le biais du règlement concernant les mesures de crises cantonales du 20 janvier 1999 et de facto sur les finances cantonales.

Révision des mesures d'intégration professionnelle (MIP)

Depuis plusieurs années, les coûts découlant du règlement concernant les mesures de crises cantonales du 20 janvier 1999 (règlement des mesures de crises) ne cessent de s'accroître en raison de l'évolution économique défavorable connue depuis 2001 et suite aux révisions de la LACI des 1^{er} juillet 2003 et 2005 dont une des conséquences a été un report de charges de la Confédération sur les cantons. En terme de chiffres cela se traduit par une augmentation des coûts de 6.596.302,20 francs en 2001 pour atteindre 16.972.119,78 francs en 2004 à charge de l'Etat et des communes selon une clé de répartition de 60-40%.

Une telle évolution nécessite une révision des dispositions du règlement des mesures de crises afin de juguler l'augmentation des coûts, répondre aux objectifs fixés dans le programme de législation et tenir compte des dispositions prévues dans la loi sur l'Harmonisation et la Coordination des Prestations Sociales (LHaCoPS). Cette révision sera débutée en 2006.

Collaboration interinstitutionnelle

L'évolution des coûts d'aide matérielle et les changements observés sur le marché de l'emploi soulèvent un certain nombre de questions quant aux mesures à développer pour assurer une réinsertion sociale et professionnelle efficiente en tenant compte des perspectives du marché du travail.

En 2006, le groupe de pilotage de la CII poursuivra ses efforts afin d'améliorer la coordination des activités de tous les acteurs de la CII et de mettre en œuvre la catégorisation des programmes. Il se penchera également sur la politique et les mesures à développer pour favoriser la réinsertion des jeunes dans le marché de l'emploi et travaillera, à cet effet, en collaboration avec le service de la formation professionnelle.

Observatoire cantonal de l'emploi et études scientifiques

Observatoire neuchâtelois de l'emploi (ONE)

Le marché du travail, qu'il soit international, national ou régional, évolue de plus en plus rapidement et devient de plus en plus complexe. L'étude scientifique des évolutions et des phénomènes devient primordiale afin d'anticiper les changements, de saisir les opportunités et de prévenir les menaces. Dans ce contexte, plusieurs services de l'emploi des cantons latins (FR, GE, TI, VD, VS) ont mis en place des observatoires du marché de l'emploi. Le SEmp du canton de Neuchâtel a souhaité se doter d'une telle structure. Basé sur les ressources humaines et financières déjà disponibles, l'ONE verra le jour au courant de l'année 2006.

Cet observatoire aura pour principal objectif de fournir des études scientifiques ponctuelles et régulières sur l'évolution du marché de l'emploi cantonal. Au travers de ses recherches, il fournira un outil d'aide à la décision non négligeable tant pour le politique, le SEmp ou toute autre entité susceptible d'être intéressée. L'ONE fournira des renseignements à toute instance publique ou privée ou toute personne à la recherche d'informations sur le marché du travail.

Etudes scientifiques

Dans le cadre des activités 2006 de l'ORTE, l'ONE du SEmp a pris la direction d'une étude intercantonale sur l'impact du travail temporaire en Suisse et plus particulièrement en Suisse romande. Basée sur des statistiques et une enquête qualitative, cette étude devra fournir des indications sur l'importance du travail temporaire et ses effets sur le marché de l'emploi. La publication de cette recherche est prévue pour la moitié de l'année 2006.

Dans le prolongement de l'étude "Chômage et âge" publiée au mois de février 2005, l'ORTE souhaite lancer en 2006 une étude sur les jeunes et la transition entre la fin des études et l'entrée dans la vie active. Menée dans un 1^{er} temps à un niveau intercantonal, cette étude sera ensuite reprise et affinée au niveau cantonal par l'ONE.

Budget global des mesures du marché du travail (MMT)

L'année 2006 sera marquée par l'entrée en vigueur du système du budget global pour le financement des MMT.

Calculé sur la base d'un montant fixe, multiplié par le nombre moyen de demandeurs d'emploi pour l'année concernée, ce nouveau système implique la mise en place d'une véritable stratégie cantonale en matière de MMT. Les ressources étant limitées, des choix stratégiques seront indispensables.

Outre le fait qu'il sera nécessaire de se limiter à certaines actions, cela signifie aussi qu'une pression existera sur les organisateurs afin de réduire la durée des mesures et leur coût.

Le canton de Neuchâtel n'a pas attendu le 1^{er} janvier 2006 pour s'intéresser à la maîtrise des coûts et pour introduire une réflexion en matière de stratégie de réinsertion. Ainsi, les efforts faits depuis

quelques années et pour autant qu'ils soient poursuivis nous permettent de regarder les prochaines années avec une certaine confiance.

Mesures d'accompagnement II

L'acceptation par le peuple suisse de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes le 25 septembre 2005 prévoit un paquet de mesures d'accompagnement dont la mesure principale est l'engagement d'inspecteurs du marché de l'emploi financés à hauteur de 50% par la Confédération.

L'année 2006 permettra l'engagement des inspecteurs après avoir négocié et signé l'accord de prestations avec la Confédération fixant les modalités de financement et les objectifs en matière de contrôles.

Des règlements d'application, des nouvelles dispositions fédérales, notamment en matière d'amendes administratives, devront également être établis.

11. SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL

11.1. Missions

Le Service de l'inspection et de la santé au travail (SIST) est chargé de conseiller les employeurs et les travailleurs dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité au travail et de vérifier le respect des dispositions légales en la matière, soit essentiellement la loi sur le travail (LTr) et ses ordonnances, ainsi que la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA).

Il a également pour mission le contrôle de la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles.

11.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs pour l'année 2005 étaient:

- Poursuivre l'information et la formation dans le domaine de l'amiante;
- Formation des maîtres d'apprentissage dans le domaine de la sécurité et de la protection de la santé au travail;
- Développement du site internet du service (<http://www.ne.ch/sist>);
- Obtention du diplôme de chargée de sécurité pour la nouvelle inspectrice du travail.

11.3. Ressources

La nouvelle inspectrice du travail a obtenu en fin d'année le diplôme de chargée de sécurité délivré par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST).

Pour des raisons personnelles, la médecin-inspectrice du travail a donné sa démission pour le 31 décembre 2005.

11.4. Evénements principaux

A la suite de la démission de la médecin-inspectrice du travail, des députés ont remis en cause ce poste lors de la dernière session du Grand Conseil. Cela est vivement regrettable, car cette collaboratrice a réussi à tisser des liens importants entre les praticiens et les employeurs et travailleurs du canton. De par son action au sein des entreprises, elle a permis que des problèmes de santé au travail soient traités de manière précoce, évitant ou limitant ainsi des souffrances et des coûts non négligeables pouvant résulter de l'absentéisme, la maladie, l'accident, l'invalidité. L'explosion de ces coûts étant une préoccupation majeure actuelle, la protection et la prévention de la santé au travail ne sont-elles pas de toute évidence une action à poursuivre, voire même à renforcer ?

On relèvera également que les médecins du travail sont des spécialistes de la sécurité au travail, au sens de l'ordonnance du 25 novembre 1996, et qu'il est nécessaire qu'une inspection du travail en soit dotée pour jouer pleinement son rôle d'organe d'exécution de la loi sur le travail (LTr) et de l'assurance-accidents (LAA).

11.5. Activités / Réalisations

Administration

Assujettissements

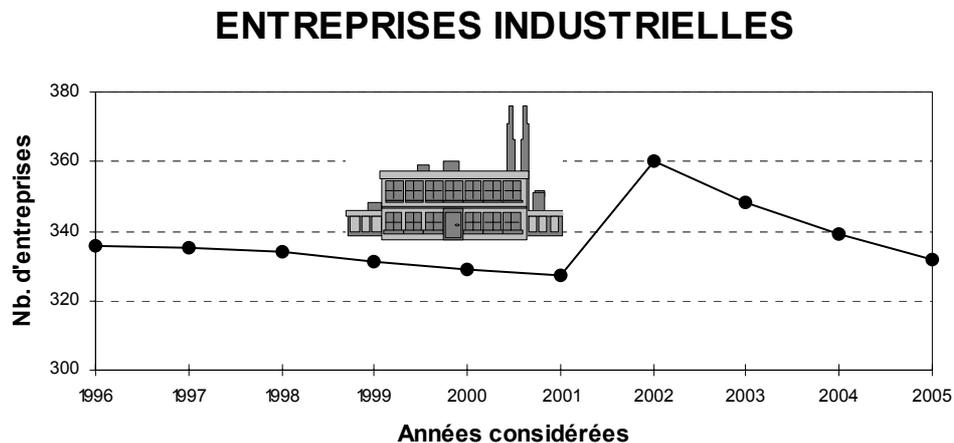
Les mutations suivantes ont été enregistrées:

- Assujettissements..... 2
- Libérations 9

soit une diminution de 7 entreprises, ce qui porte à 332 le nombre des entreprises industrielles au 31 décembre;

- Modifications de décisions d'assujettissement..... 26

Évolution des entreprises industrielles assujetties:



Durée du travail

Cette année, le service a délivré 152 permis sur la base d'un besoin urgent dûment établi, répartis dans les catégories suivantes:

- Travail du dimanche 125
- Travail de nuit 27

Il a, en outre, été procédé à 47 interventions qui concernaient spécifiquement la durée du travail.

16 demandes de permis concernant la durée du travail ont donné lieu à un refus total ou partiel de la part du service. Ces refus concernaient essentiellement des demandes d'occuper des travailleurs le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

Sur la base de l'article 51, 1^{er} alinéa, de la loi sur le travail (LTr), 6 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail.

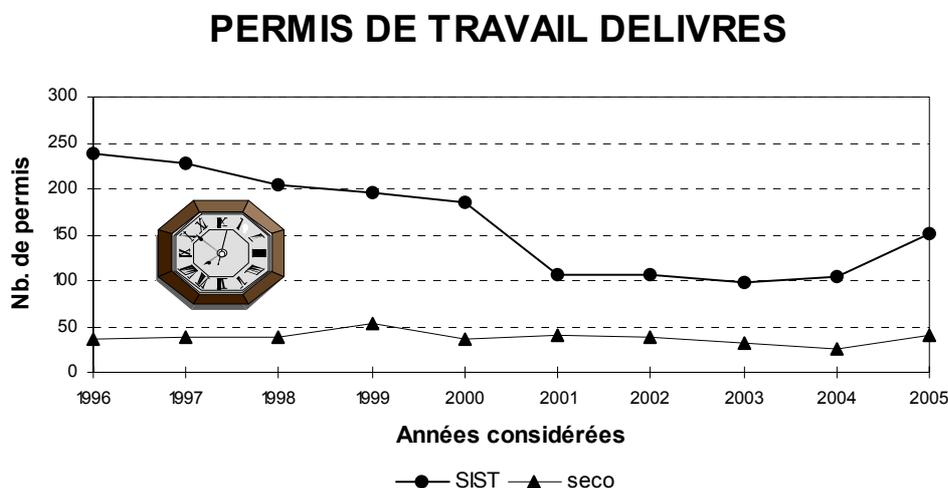
Une décision, au sens de l'article 51, 2^e alinéa, de la LTr, a été notifiée à 4 entreprises qui refusaient de se conformer aux ordres du service.

Concernant l'occupation des jeunes gens, une autorisation de travailler la nuit ou le dimanche a été délivrée pour 7 apprentis sur la base des articles 58 et 59 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), alors que 3 refus ont dû être notifiés.

En 2005, 41 permis fédéraux ont été délivrés sur la base d'une indispensabilité technique ou économique, après qu'un préavis favorable ait été émis par le SIST.

Au 31 décembre, 71 permis fédéraux étaient en vigueur dans les différentes entreprises du canton.

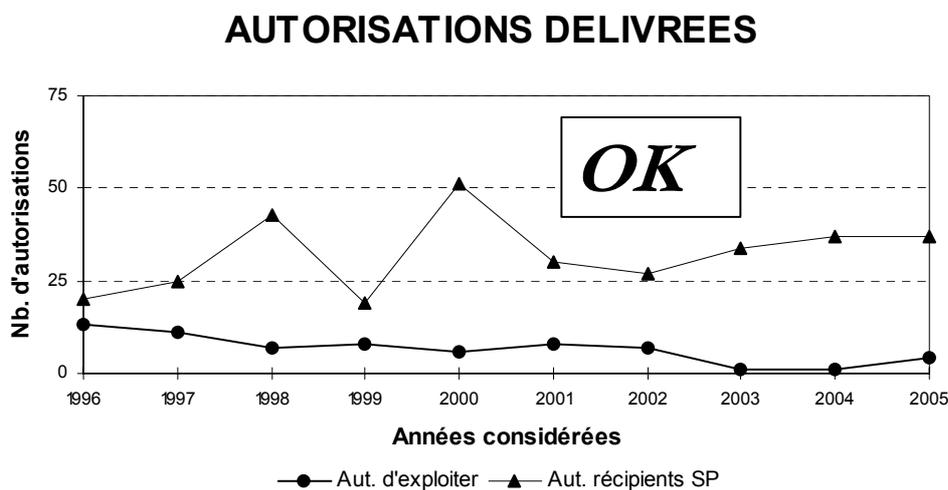
Évolution de la totalité des permis délivrés par le SIST et le seco:



Autorisations

L'autorisation d'exploiter des locaux et des installations a été délivrée à 4 entreprises industrielles et celle d'installer et de mettre en service des récipients sous pression l'a été pour 31 installations.

Évolution des autorisations délivrées:



Approbations de plans

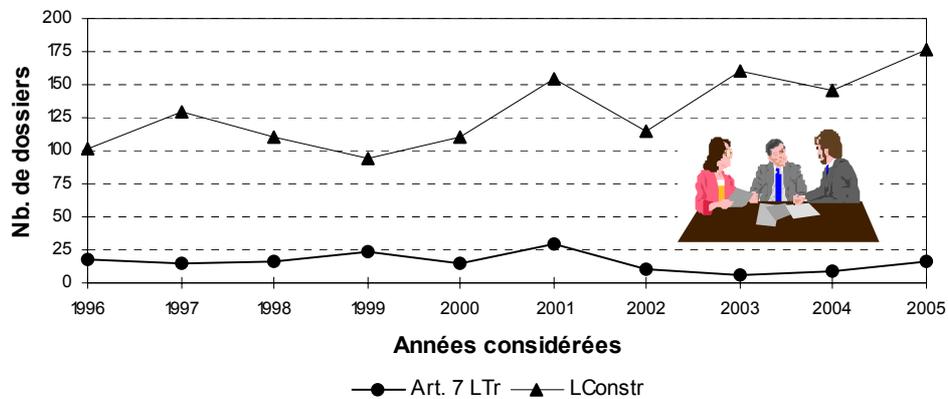
Les dossiers qui ont été soumis pour approbation ou pour préavis se répartissent ainsi:

	Entreprises industrielles	Entreprises non-industrielles
Approbations sur la base de l'article 7 LTr	13	3
Préavis sur la base de la loi sur les constructions (LConstr)	21	155

ce qui représente un total de 192 dossiers examinés dans le service.

Évolution des approbations et des préavis délivrés:

APPROBATIONS ET PREAVIS SUR PLANS

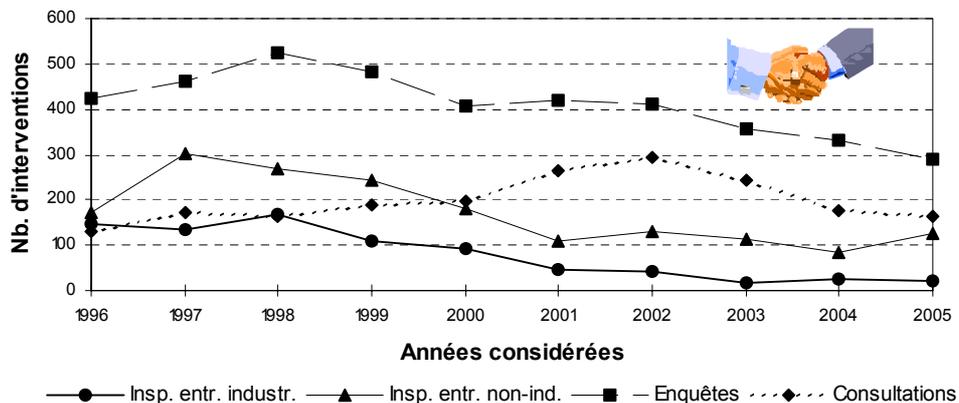


Interventions

Au cours de leur activité sur le terrain, les inspecteurs du travail ont procédé à 19 inspections dans des entreprises industrielles et 125 dans des entreprises non-industrielles. De plus, ils ont effectué 291 enquêtes et répondu à 164 demandes de renseignements et d'assistance technique.

Évolution des interventions effectuées:

INTERVENTIONS



Médecine du travail

Les travaux effectués par la médecin-inspectrice du travail sont répartis de la manière suivante (chiffres 2004 entre parenthèses):

- 15 examens préventifs à la demande de la Suva (12);
- 49 consultations médicales (40) dont 29 relatives à des conflits ou du harcèlement sur le lieu de travail;
- 48 (59) visites d'entreprises dont 30 (42) correspondent soit à des études de postes de travail susceptibles d'occasionner des troubles pour la santé, soit à des suspicions de pathologies professionnelles, soit à des adaptations de postes de travail; 18 (17) sont liées à des problèmes de harcèlement moral ou sexuel en entreprise.

Certaines de ces activités ont été menées conjointement avec l'hygiéniste-inspecteur du travail (11), un inspecteur du travail (6) et le laborantin du Laboratoire intercantonal de santé au travail (6).

Le nombre de cas traités par téléphone et/ou par messagerie électronique, en majorité avec des médecins et des travailleurs, a été très nettement supérieur à celui de 2004, notamment après les nombreuses formations et campagnes d'information réalisées pour les médecins du canton, ainsi que dans les entreprises.

Parmi les activités diverses, on peut relever:

- Conseils aux entreprises, documentation (technique et légale), notamment sur le travail de nuit et les femmes enceintes;
- Cours sur l'amiante;
- Cours de prévention de la santé au travail aux entreprises;
- Cours de formation de secouristes d'entreprises;
- Publications sur le site internet du service (www.ne.ch/sist);
- Formation aux médecins du canton pour les sensibiliser à la médecine du travail et aux droits de leurs patients relatifs au travail;
- Publications dans le journal de la Société neuchâteloise de médecine;
- Participation aux activités de la Société suisse de médecine du travail (SSMT);
- Formation continue.

Hygiène du travail

Visites d'entreprises

Les collaborateurs du secteur hygiène du travail ont effectué 92 visites d'entreprises réparties en 33 enquêtes, 24 consultations et 35 inspections, auprès de 75 entreprises. Lors de 18 enquêtes, des investigations analytiques ont été possibles grâce au Laboratoire intercantonal de santé au travail (mesures de ventilation, de facteurs climatiques, de gaz et de bruit, et identifications d'amiante). Certaines de ces visites ont été menées conjointement avec la médecin-inspectrice du travail (11), un inspecteur du travail du secteur technique (27), un spécialiste de la Suva (4) ou une autre instance officielle (5).

Des interventions (20) ont été faites dans des entités cantonales et communales (administrations, écoles, hôpitaux).

Dans les entreprises, la directive de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) concernant l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (MSST) a suscité des visites de contrôle dont 33 orientées système. En particulier, les entreprises de nettoyage des textiles ont fait l'objet d'inspections systématiques.

Les investigations effectuées aux places de travail ont essentiellement concerné l'utilisation des solvants halogénés ou inflammables (installations de dégraissage, d'impression, de mécanique, de peinture), des problèmes de ventilation (utilisation de peintures et de solvants, soudage, usinage), des expositions aux substances corrosives, les premiers secours, des mesures de lutte contre le bruit, des cas d'allergies ou d'irritations, des émissions de poussières, d'aérosols ou de gaz, divers cas de qualité de l'air intérieur (climatisation, ventilation, odeurs), d'ergonomie (postures, charges, écrans), des accidents, des plaintes, ainsi que de nouvelles affectations de locaux.

Activités diverses

- Développement du site internet <http://www.ne.ch/sist>;
- Conseils aux entreprises et communes, documentation (technique et légale);
- Participation au séminaire "Construction et aménagement des locaux de travail" de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs;
- Cours "Hygiène et sécurité" à la Haute école d'arts appliqués – Arc;
- Participation aux travaux de la commission d'apprentissage pour laborantins en chimie (CALC);
- Participation au groupe de travail pour la prévention des accidents (GTPA);
- Activités auprès de l'organisation des chimistes de piquet du bureau permanent catastrophe (ORCAN);
- Participation aux activités de la Société suisse des hygiénistes du travail (SSHT) et de sa délégation auprès de l'Association suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail (suissepro);
- Formation continue.

Laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST)

Cette année a permis d'affiner la méthode d'identification de l'amiante, mise en place durant l'année 2004, afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes d'analyses en provenance des trois cantons partenaires. Toujours dans ce domaine, la médecin-inspectrice du travail et le laborantin ont présenté plusieurs exposés sur les différentes formes que peut revêtir l'amiante et sur les dangers qu'il représente.

La mise au point d'une méthode de quantification des brouillards d'huile dans l'air s'est poursuivie et de nouveaux essais interlaboratoires ont été effectués afin de confronter et d'harmoniser les résultats des tests.

Le laboratoire a répondu aux sollicitations des hygiénistes des trois cantons (Neuchâtel, Jura et Fribourg), ainsi que de la médecin-inspectrice du travail, dans des domaines très variés, tels que la surveillance de chantiers de déflocage d'amiante, les mesures de température à l'intérieur de bâtiments comme à l'extérieur, ou encore pour des mesures et quantifications diverses (solvants, poussières, bruit, etc.).

Malgré la diversité des interventions et l'étendue géographique du domaine d'action du LIST, le laborantin a réussi à répondre dans les meilleurs délais aux demandes des trois cantons partenaires.

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 245 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2, soit 197 entreprises de transport de marchandises, 9 de cars, 34 de taxis urbains et 5 de taxis ruraux. Ces entreprises comptaient au total plus de 800 véhicules.

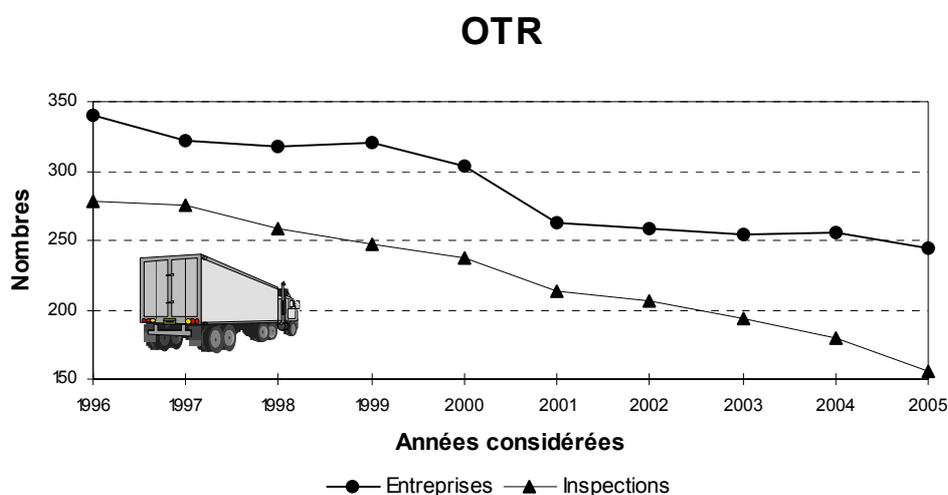
Le service a délivré 165 livrets de travail et 41 dispenses de tenir le registre patronal pour des chauffeurs travaillant selon un horaire régulier.

L'inspecteur chargé des contrôles a procédé à 156 inspections et 13 interventions diverses dans les entreprises. De plus, il a effectué 41 analyses de moyens de contrôle dans les bureaux du SIST.

Les contrôles d'entreprises ont motivé 27 rapports de dénonciation au ministère public (au sujet de 13 salariés, 6 conducteurs indépendants et 8 patrons), ainsi que 43 lettres comportant diverses remarques adressées aux entreprises ayant fait une interprétation erronée des prescriptions légales.

L'inspecteur a collaboré à 48 contrôles routiers organisés par les divers corps de police du canton, lesquels ont donné lieu à 466 rapports de dénonciation au ministère public. Ils concernent des chauffeurs salariés, indépendants et patrons domiciliés en Suisse ou à l'étranger. Les chauffeurs neuchâtelois représentent une infime partie de ces dénonciations, ce qui démontre bien l'efficacité de nos contrôles au sein même des entreprises.

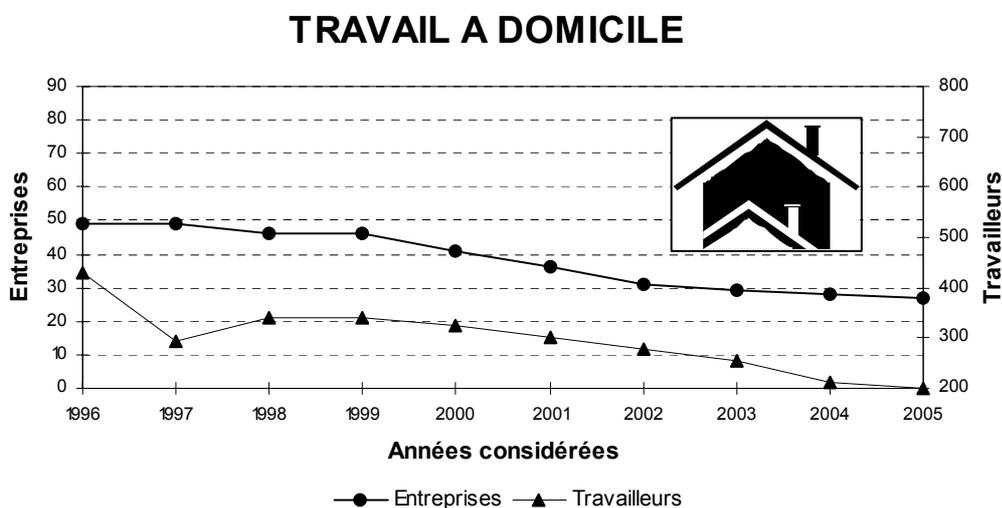
Évolution du nombre des entreprises soumises à l'OTR et des inspections:



Loi fédérale sur le travail à domicile (LTD)

Au 31 décembre, 27 entreprises occupant du personnel à domicile étaient recensées dans le canton; elles occupaient 200 travailleuses et 1 travailleur.

Évolution du nombre des entreprises et des travailleurs occupés à domicile:



Divers

Formation intercantonale dans le domaine de la santé au travail

Les deux derniers séminaires du programme de formation 2004-2005 de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi) se sont déroulés au cours du premier trimestre de l'année. Ils avaient pour thèmes: "Violence sur le lieu de travail" et "Construction et aménagement des locaux de travail: conception générale, aspects techniques et dispositions légales". Ils ont été suivis par une soixantaine de participants.

Les 5 à 7 de la sécurité

Émanation de la commission cantonale de santé au travail, les 5 à 7 de la sécurité ont attiré 402 auditeurs lors des 4 conférences-débats organisées en 2005.

Les sujets traités ont été les suivants:

- Voies d'évacuation et issues de secours;
- Dermatoses professionnelles, exposition au soleil et santé;
- Le travail à l'écran de visualisation;
- L'électricité sous contrôle.

Les rencontres se sont déroulées à Fontainemelon, Le Locle et Neuchâtel.

Ces séances d'information et de promotion de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail ont été mises sur pied grâce à l'engagement des membres du groupe d'animation qui ont su trouver des conférenciers ad hoc auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva), de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et du SIST.

Après treize ans d'activité, deux membres vont quitter le groupe d'animation et seront remplacés par trois nouvelles personnes.

La dissolution de la commission cantonale de santé au travail ne signifie pas pour autant la disparition des 5 à 7. Ceux-ci continueront leur travail de promotion et de soutien auprès des entreprises du canton.

Le SIST assure le secrétariat et la tenue des comptes du groupement. Diverses informations concernant les activités des 5 à 7 figurent sur le site internet www.ne.ch/sist.

11.6. Perspectives

Dans le domaine de l'amiante, des contacts ont été pris avec la direction du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), à Colombier, afin qu'une information soit dispensée à tous les apprentis. Elle sera vraisemblablement mise sur pied dans le courant du premier semestre 2006.

Pour ce qui est de la formation intercantonale de santé au travail, un programme 2006-2007 devrait être prochainement élaboré.

Enfin, la directive MSST (directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) est en cours de révision. Il serait judicieux qu'elle soit adaptée aux micro-entreprises afin de faciliter sa mise en œuvre pour de telles entités.

12. CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE

12.1. Missions

Bien que sa mission de base soit définie depuis 1999 (rapport 99.023 du Conseil d'Etat au Grand Conseil), le Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle (CNIP) se doit de l'adapter en fonction des circonstances et des besoins exprimés par le marché (emploi, assistance et aide à l'insertion, formation professionnelle, etc.). De plus, dépendant de l'Etat, son fonctionnement est conditionné par deux facteurs particuliers importants:

- D'une part, comme service de l'Etat, il est soumis aux obligations légales dictées par la législation cantonale et par les décisions du Grand Conseil, notamment en matière d'économies (frein à l'endettement);
- D'autre part, comme entité particulière de formation professionnelle et d'aide à l'insertion, avec de fortes implications dans la vie industrielle régionale, il a l'obligation de trouver l'ensemble de son financement par une refacturation complète de ses prestations (budget de fonctionnement équilibré).

La prise en compte de ces éléments a provoqué un redimensionnement des structures du CNIP en 2005 et a donné lieu à la définition de nouveaux objectifs stratégiques.

Capacité d'accueil

Le budget 2005 avait été élaboré pour une capacité d'accueil de 125 places d'apprentissages et d'occupation au travail. En fonction du résultat 2004 décevant (moyenne de 104 apprenants et collaborateurs/stagiaires, licenciements, déficit important), les objectifs ont dû être revus à la baisse. L'encadrement a alors été dimensionné en conséquence en ne faisant pas appel à la création de nouveaux postes.

Crédit d'investissement et statut

Durant l'année 2005, il était prévu d'aller devant le Grand Conseil afin de présenter:

- Une demande de crédit destiné à des investissements en matière d'équipement et d'entretien du bâtiment;
- Une nouvelle réglementation, propre au CNIP, afin de lui donner les bases réglementaires à son fonctionnement vers une plus grande autonomie.

L'état des finances cantonales n'a pas permis de déposer ces différentes demandes qui ont été reportées sur 2006. Par ce fait:

- Plusieurs équipements indispensables (renouvellement, mais surtout, mise en conformité avec les normes) ont été acquis par le biais du compte de fonctionnement;
- La poursuite des aménagements prévus pour le deuxième étage du bâtiment "site Dubied 12" (siège du CNIP) ont été stoppés et ont ainsi retardé le développement de nouvelles structures de formation et de production;
- L'entretien du bâtiment Dubied n'a pas pu être entrepris comme prévu;
- La nouvelle réglementation du CNIP lui donnant un statut plus approprié à sa mission n'est toujours pas en vigueur.

Repositionnement de l'institution

Avec la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle accompagnée de la cantonalisation du secondaire II, la mission principale du CNIP ainsi que son statut ont été réexaminés. Un groupe de travail interdépartemental (DECS-DEC) a planché sur le sujet et a déposé un rapport en juillet 2005. Ce rapport approuvé par les deux chefs de départements concernés confirme et consolide la mission du CNIP. Il servira de base de travail dans l'élaboration de sa nouvelle réglementation. C'est ainsi que les objectifs stratégiques suivants ont été définis ou confirmés:

(extrait rapport groupe de travail interdépartemental DECS-DEC du 8 juillet 2005)

Compte tenu des différents éléments développés dans le présent rapport, le groupe de travail propose que le CNIP devienne un centre cantonal de compétences en matière d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle des adultes (FPI). A ce titre :

- *Il gère pour le secteur public, à l'exception des autres centres spécialisés en matière de mesures de réadaptation professionnelle AI, l'ensemble de toutes les activités de FPI développées sur territoire neuchâtelois;*
- *Il travaille, dans l'organisation d'actions FPI, avec ses différents partenaires au travers de mandats de prestation, dans un souci d'économie et de complémentarité;*
- *Il gère également une structure spécialisée au Val-de-Travers, siège du centre de compétences;*
- *Il est reconnu comme institution spécialisée de formation professionnelle (mandats de prestations SFP, DECS, OFFT);*
- *Il est reconnu comme expert en bilans professionnels dans ses domaines d'intervention (mandat de prestation CBVA, DECS, OFFT);*
- *Il collabore avec les autres centres cantonaux de FP dans une utilisation judicieuse des installations techniques et des savoir-faire (mandats de prestations Ecoles, SFP, DECS);*
- *Il propose aux OMT des actions de FPI (mandats de prestations spécialisées).*

Pour assumer cette mission cantonale, le CNIP passe des contrats:

- *Il confirme ses conventions de collaboration auprès de ses partenaires sociaux (OFAS, SE);*
- *Il établit un mandat de prestation avec le DECS dans lequel sont définis les modalités de collaboration (mission, exclusivité, complémentarité, financement). Ce mandat de prestation sera établi en même temps que ceux qui lieront les établissements de FP au DECS;*
- *Il officialise ses relations avec les autres acteurs de la FP au travers de mandats de prestations passés en direct.*

12.2. Objectifs de l'année

Lors de la dernière revue de direction en fin d'année 2004, des objectifs ainsi que des priorités furent établis pour 2005. Toute la gestion du CNIP a été menée afin de tendre vers ces objectifs. Mais, compte tenu des circonstances décrites en introduction, plusieurs objectifs n'ont pas été atteints, ou que partiellement:

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)	Résultats
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier	moins de 10%	atteint 9,93% d'absentéisme pour l'ensemble des ateliers
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures permettant de garantir l'équilibre financier	minimum 90%	atteint (93%)

Développer de nouvelles unités de production participant à l'équilibre financier: Augmenter la sous-traitance et développement de nouveaux produits CNIP	minimum 300'000.-	atteint (305.000.-)
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales	apparition d'effectifs hors canton 5% apparition d'effectifs trans-frontaliers 10%	atteint (6%) non atteint (2%)
Projet d'investissement en matières d'équipement, d'entretien et de rénovation	Dépôt d'un projet au Grand Conseil durant l'été 05 Terminer la rénovation du 2 ^{ème} étage Compléter l'équipement des ateliers	non atteint. Repoussé en 2006-2007
Nouveau statut juridique pour le CNIP	Nouvelle loi du CNIP déposée sur le bureau du Grand Conseil durant l'été 05	non atteint, repoussé en 2006-2007
Réalisation d'un mandat de prestation inter-départemental dans le cadre d'une répartition cantonale des missions de formation professionnelle et d'aide à l'insertion	Signature d'un premier mandat de prestation avec le DIPAC (DECS)	non atteint, repoussé pour l'année scolaire 2006-2007
Projet d'acquisition de la norme ISO 14001 en matière d'environnement	Certification SQS en 2006	projet gelé
Suite du projet de développement de notre système de sécurité à la place de travail en l'intégrant dans la solution de branche développée à l'Etat de Neuchâtel	Application de l'ordonnance fédérale en la matière	non atteint dans l'attente d'une définition claire au sein de l'administration cantonale.
Elargir le profil des participants aux cours: adultes en activité professionnelle et envoyé par leur entreprise adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale" adolescents en difficultés scolaires adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative	2000 périodes en cours collectifs, 5% en individuel 1 atelier de 8-10 places 1 atelier de 8-10 places 500 périodes annuelles	non atteint (0,6%) non atteint. Actuellement 6 adolescents en formation non atteint. Attente d'un mandat avec DECS non atteint. Difficultés rencontrées dans le financement
Augmentation des effectifs : adultes envoyés par l'AI adultes envoyés par le SECO stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle) apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles adultes envoyés par les entreprises	125 places d'apprentissage et d'occupation au travail 35% 35% 20% 8 % 2%	non atteint. Chiffres revus à la baisse à 120. Fréquentation effectives: 117 non atteint (31%) atteint (39%) atteint (20%) non atteint (6%) non atteint (0,6%)
Modification de l'organisation de gestion du CNIP: renforcement des secteurs administratifs et techniques	2-3 postes	non atteint. Effectifs gelés

Complément d'information

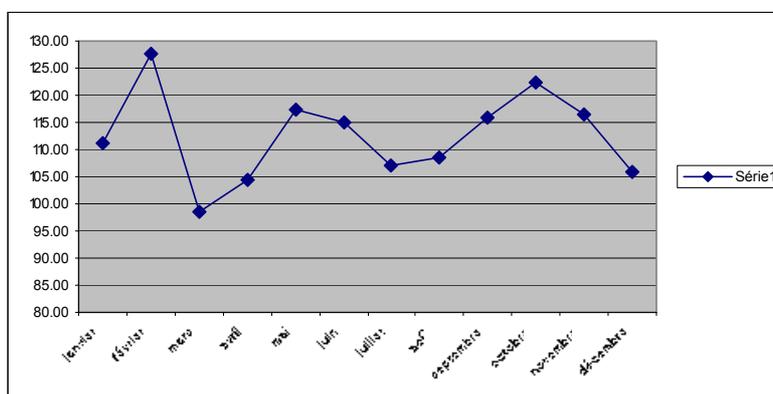
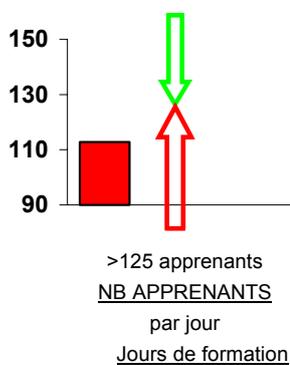
A la lecture du tableau ci-dessus, on remarque un certain nombre de résultats démontrant que les objectifs n'ont que partiellement été atteints. Les causes principales se résument ainsi:

- Avec une occupation annuelle moyenne de 117 places (93% de la capacité d'accueil prévue), le seuil de rentabilité de l'infrastructure n'est pas atteint. Cela implique une baisse dans les revenus notamment en matière d'indemnités AI et de prestations de services diverses (production);
- L'absence d'une réglementation officielle inscrivant le CNIP dans des missions claires n'est pas favorable à l'élargissement de son bassin de recrutement et au développement de nouvelles filières de formation. Avec les options retenues par le groupe de travail interdépartemental, plusieurs ouvertures devraient se mettre en place dès 2006;
- Les restrictions budgétaires imposées par la situation financière de notre canton ont été appliquées également au CNIP et cela malgré la neutralité de son coût (budget équilibré). En matière d'investissement, cette situation a provoqué un retard important dans le renouvellement de ses installations et dans l'entretien de son bâtiment. En matière de personnel, ces restrictions ont joué un rôle important dans l'absentéisme par le manque d'encadrement qui était prévu de mettre en place.

Le CNIP, dans un souci de pouvoir réagir rapidement à tous écarts de fonctionnement, maintient des indicateurs qu'il suit régulièrement et qui lui permettent d'adapter son fonctionnement et son organisation en conséquence. Ils constituent son tableau de bord et se présente sous la forme graphique avec des liaisons sur l'ensemble de ses documents statistiques.

Extrait des indicateurs de gestion CNIP

Nombre d'apprenants en 2005
moyenne par mois : 117 apprenants



12.3. Ressources

Le fonctionnement particulier du CNIP demande, depuis l'étude d'une nouvelle prestation jusqu'à sa réalisation, son évaluation puis son suivi, l'engagement de multiples ressources dans un encadrement approprié. Il est utile de rappeler ici que le modèle proposé par le CNIP est unique dans notre région ce qui lui permet de proposer ses services bien au-delà des frontières cantonales.

Ressources humaines

Apprenants

En 2005, la mise à disposition de 125 places d'apprentissage et d'occupation au travail au sein de 12 ateliers a permis l'organisation de quelque 24.396 journées de formation réparties sur plus de 1000 dossiers.

Statistiques des journées de formation et d'occupation au travail

	Apprenants par partenaires nb. personnes et nb. journées (brutes)								TOTAL comptes 2005	TOTAL comptes 2004	Différence 2005-2004	TOTAL budget 2005
	OAI	LACI	LACI PASSERELLE	ECOLE CIFOM	ECOLE CPMB	ECOLE CPLN	PRIVE ENTRE PRISE	INTERREGIIIA				
	Nombre de journées effectives											
Janvier	590	895	602	0	131	0	0	0	2218	2146	72	2714
Février	634	830	830	0	189	0	0	0	2483	2545	-62	2584
Mars	597	759	366	172	0	3	5	0	1902	2430	-528	2125
Avril	701	845	407	155	0	0	0	0	2108	1752	356	2180
Mai	637	818	388	64	80	100	33	42	2162	1756	406	2090
Juin	739	1'003	418	71	0	0	86	132	2449	2065	384	2720
Juillet	186	281	126	0	0	0	5	36	634	601	33	732
Août	606	773	410	0	0	0	0	108	1897	1413	484	1980
Septembre	753	988	499	0	0	0	0	117	2357	1786	571	2310
Octobre	636	624	426	142	0	0	0	80	1908	1675	233	1957
Novembre	907	950	354	303	0	0	0	10	2524	2737	-213	2772
Décembre	662	757	252	83	0	0	0	0	1754	1832	-78	1938
Totaux 05	7648	9523	5078	990	400	103	129	525	24.396	22.737	1658	26.102
Totaux 04	6459	9031	4576	1254	357	87	40	0				

L'analyse de ces effectifs nécessite quelques compléments et commentaires:

- Par rapport à 2004, on assiste à une augmentation globale des journées de formation mais on reste bien en dessous des objectifs formulés lors de l'établissement du budget 2005;
- Malgré les efforts réguliers entrepris (renforcement du marchéage), les formations développées pour les milieux industriels ne remplissent pas leurs objectifs. Le repositionnement du CNIP dans le paysage neuchâtelois de l'aide à l'insertion et de la formation professionnelle accompagnée de nouvelles ressources financières devraient améliorer la situation dès 2006;
- en ce qui concerne les effectifs, ceux-ci ont fluctué entre deux valeurs limites (max : 137; min : 98) pour atteindre une moyenne annuelle de 117;
- 1140 (994 en 2004) dossiers ont été traités au CNIP durant l'année. Cela représente:

- 449 (336) apprentis pour des stages de formation en pratique d'atelier;
- 140 (137) adultes pour un stage d'observation/bilan;
- 232 (208) adultes pour une formation échelonnée de longue durée;
- 204 (174) adultes pour des cours de base en français dans le cadre de l'accueil de nouveaux citoyens sur le territoire neuchâtois (projet pilote);
- 0 (42) adultes pour des formations à la carte en informatique, cours du soir;
- 39 (29) adultes envoyés par des entreprises pour des formations à la carte;
- 6 (4) adolescents en rupture scolaire et/ou émargeant à l'AI;
- 6 (0) adultes français pour une formation pratique en assemblage/soudage (projet transfrontalier InterregIIIA);
- 64 (68) adultes en occupation au travail dans l'atelier PASSERELLE;

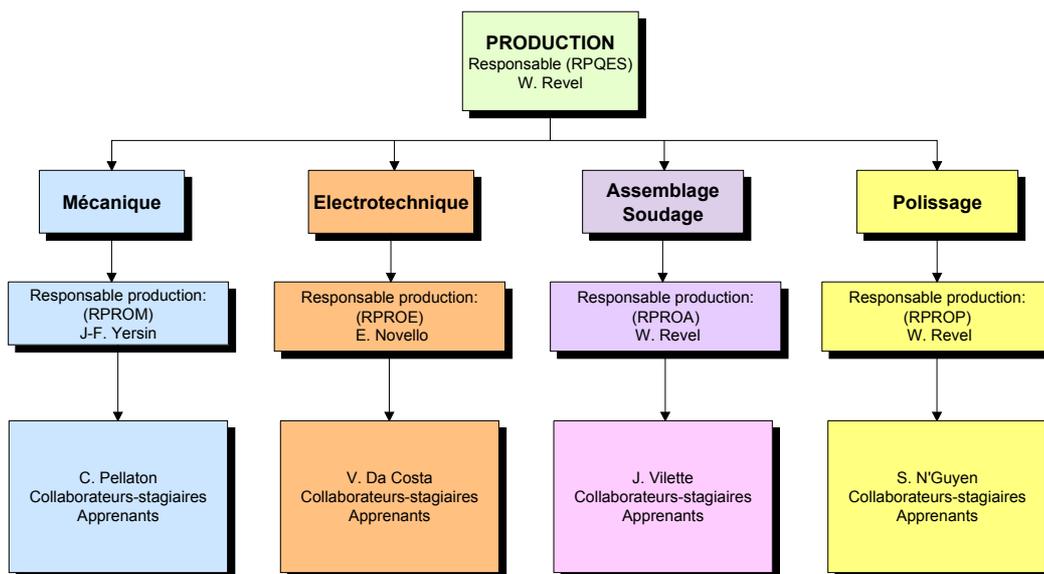
Quant aux adultes inscrits à plein temps en formation échelonnée (contrat sur une période de plusieurs mois), ils étaient 113 (116) à avoir quitté l'institution en 2005. L'analyse de ces sorties indique que plus de 71% (78%) ont mené leur formation comme prévu et avec succès et que 56% (60%) avaient un placement à leur sortie.

Personnel d'encadrement

Avec un volume des places d'apprentissages stable accompagné de restrictions imposées par la situation financière de l'Etat, les effectifs d'encadrement ont été pratiquement maintenus. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2005, ils représentaient un équivalent de 32,6 postes complets et se résumaient de la manière suivante:

Année / % d'emploi / Type d'emploi	2004		2005	
	Plein temps	Temps partiel	Plein temps	Temps partiel
Collaborateurs/trices administratifs/ives, y compris direction	6	1	5	2
Collaborateurs techniques	7	0	6	2
Personnel d'encadrement psychosocial	0	2	0	2
Formatrices/teurs d'adultes	12	7	11	8
Apprentis/ies	2	0	2	0
	27	10	24	14

Le développement des prestations diverses proposées à nos partenaires industriels, notamment en matière de production, outil indispensable au développement d'une pédagogie proche des réalités industrielles, a provoqué la mise en place d'une organisation interne (voir tableau ci-dessous) clairement définie au travers de procédures et de cahiers des charges. Cette démarche a contribué largement à atteindre les objectifs pour 2005.



En matière de personnel d'encadrement, il faut encore signaler:

- La formation pédagogique des formateurs s'est poursuivie afin de répondre aux exigences de la norme eduQua. Deux formateurs ont mené à bien leur formation au sein de l'ISFPF les menant au titre de Diplôme fédéral d'aptitude pédagogique - Maître professionnel de branches professionnelles;
- Des formations professionnelles complémentaires ont été proposées au personnel administratif et technique. Certains collaborateurs ont suivi la formation qui mène aux certificats ECDL, manager en fonction public et responsable de l'ordonnance des installations basses tensions, voir au brevet fédéral de formateur d'adultes, sans compter les formations continues dispensées par l'Etat;
- Les entretiens annuels de développements se sont poursuivis. Ils ont une nouvelle fois permis de mesurer les adéquations poste/personne. Il faut signaler qu'au CNIP, l'ensemble du personnel (y compris les formateurs) a collaboré de manière positive à cette démarche;
- L'année 2004 fut une année difficile où des licenciements ont été inévitables. Cette démarche a généré des traumatismes encore perceptibles en 2005, des insatisfactions et des frustrations qui ont fait baisser la motivation et l'ambiance générale. Dans le but de retrouver une bonne cohésion, un colloque au vert a été organisé en septembre 2005. Cet événement a permis de soulever un besoin, celui de créer une commission du personnel. Elle s'est constituée en fin d'année et son objectif principal est de consolider les liens et la communication entre les collaborateurs et le comité de direction.

Ressources financières

Il faut tout d'abord rappeler que, par décision du Conseil d'Etat, le CNIP doit facturer l'ensemble de ses prestations et ainsi présenter des comptes annuels équilibrés. Il ne touche pas de subventions des pouvoirs publics et recherche ses financements au travers de conventions et/ou mandats de prestations. Comme service de l'Etat, il applique les réglementations en vigueur au sein de l'administration cantonale et ne peut constituer de réserves ou fonds d'équipement.

Pour couvrir ses charges, le CNIP calcule ses prestations selon la règle du prix coûtant et négocie des conventions tarifaires avec ses partenaires. La détermination du prix coûtant prend en compte les charges en personnel, les dépenses en biens, service et marchandises et les différents amortissements (bâtiment et équipement).

Pour son budget 2005, le CNIP a déterminé son prix coûtant sur la base d'effectifs évalués à 125 personnes en situation de formation ou d'occupation au travail (26.102 journées facturables). Le résultat en fin d'année a donné, pour les raisons évoquées dans les chapitres précédents, une fré-

quentation moyenne de 117 personnes (24.396 journées facturées = 7% de plus que l'année 2004 mais 12% de moins que le budget). Cette situation a provoqué une perte financière évaluée à plus de 340.000 francs. En intervenant rapidement par des économies sur les dépenses courantes et par le non renouvellement systématique de postes d'encadrement, cette perte financière a pu être ramenée proche de l'équilibre. Cette démarche a demandé un effort important de la part du personnel. Des risques ont été pris également dans le report d'entretiens des places de travail, mais ils ne pourront pas être prolongés sur plusieurs exercices.

Ressources en locaux, en matériel et en équipement

En matière d'investissement, le report systématique des demandes de crédit met le CNIP dans une situation délicate:

- Il rencontre de grandes difficultés dans la mise aux normes de ses infrastructures (sécurité et environnement) et doit souvent financer des investissements lourds dans le cadre de son budget de fonctionnement : c'est ainsi que pour répondre aux exigences en matière d'abandon de la soudure utilisant du plomb, il a dû financer de nouveaux équipements pour plus de 90.000 francs;
- L'équipement devenant vieillissant, il ne remplit plus sa mission qui consiste à le rendre représentatif de ce que l'on trouve en milieu industriel et ainsi faciliter grandement la réinsertion professionnelle des apprenants et collaborateur/stagiaires.

En 2005, le CNIP a vécu sans augmentation de ses surfaces de travail. A la fin de l'année, les installations du CNIP étaient composées de :

- 1,5 unités d'atelier en observation/bilan (1,5 en 2004) représentant une capacité d'accueil de 12 places;
- 13,5 unités d'atelier de formation pratique (9,5) représentant une capacité d'accueil de 100 places;
- 1 unité d'atelier d'occupation au travail (3) représentant une capacité d'accueil de 25 places;
- 2,5 unités d'atelier en appui théorique, en aide à la réinsertion, en math, informatique et en français (2,5). Dans ce cas, ces unités sont utilisées en complément des structures d'atelier de formation pratique.

12.4. Evénements principaux

Parmi tous les événements qui ont jalonné l'année, on relèvera:

- Dans le cadre du projet INTERREGIIIA, une première volée a terminé sa formation et une remise de diplôme a été organisée au SWI (Swiss Wending Institut appartenant à l'Ecole d'Ingénieurs) à Yverdon. 12 apprenants ont été fêtés devant près de 50 personnes (le groupe de pilotage dont des représentants des régions franc-comtoise, vaudoise et neuchâteloise). Sur les 12 personnes certifiées, 11 avaient retrouvé un emploi (taux de réinsertion : 91%);
- Participation au salon Subtec en collaboration avec le Service de l'emploi (mai 2005 à la Chaux-de-Fonds);
- Les Journées Soudage – en collaboration avec le SWI et l'entreprise Messer – afin de présenter nos ateliers d'assemblage-soudage ainsi que les nouvelles normes inhérentes à ce métier;
- 5 à 7 en Polissage, présentation du nouveau module de Bijouterie;
- Installation des archives industrielles cantonales dans les combles de l'établissement;
- En juillet a eu lieu l'audit de suivi eduQua que l'institution a passé avec brio; en novembre a eu lieu l'audit de suivi ISO 9001 passé lui aussi avec succès;

- Festival de la Formation en Fête 2005 : le CNIP a reçu l'ensemble des intervenants pour la Pré-ouverture et la présentation de tous les cours offerts lors de cette période de fête (du 1er au 9 sept. 2005).

12.5. Activités / Réalisations

Dans ce chapitre, on relèvera la participation du CNIP:

- Dans plusieurs groupes de travail (santé, agriculture) actifs dans la recherche de solutions en matière de réinsertion professionnelle;
- Dans le groupe de travail "réglementation de la formation professionnelle : autres procédures de qualification" chargé de définir les grandes lignes d'une systématique de reconnaissance et de validation des acquis;
- Dans la poursuite des relations transfrontalières par la mise en place d'une nouvelle filière de formation professionnelle pratique en maintenance des systèmes mécaniques automatisés (MMSA). Cette formation débutera en février 2006 et s'organisera sur deux sites (Couvét et Pontarlier);
- Renforcement des cours pour nouveaux arrivants en collaboration avec le bureau du délégué aux étrangers. Le CNIP a dispensé 16 cours en 2005 (se déroulant chacun sur 13 soirées) avec l'aide de 5 formateurs externes à l'institution (car ces cours se donnent à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds). Des cours de français pour allophones ont aussi été organisés dans les prisons neuchâteloises.

12.6. Perspectives

Lors de sa dernière séance de l'année 2005, le comité de direction du CNIP a défini les objectifs à court terme (2006). Ils sont reportés dans le tableau ci-dessous :

Formulation de l'objectif général ou global	Paramètres mesurables (indicateurs)
Maîtrise des finances par des comptes équilibrés	écart sur moins de 2% des charges totales
Diminuer voir maintenir l'absentéisme permettant de garantir l'équilibre financier	moins de 10%
Augmenter voir maintenir un taux d'occupation des structures permettant de garantir l'équilibre financier	minimum 90%
Garantir les unités de production participant à l'équilibre financier: malgré le manque d'investissement, maintenir la sous-traitance et développement de nouveaux produits CNIP	minimum 300.000.-
Elargir le bassin de recrutement des apprenants et sortir des frontières cantonales	Effectifs hors canton 5%. Effectifs transfrontaliers 5%
Projet d'investissement en matières d'équipement, d'entretien et de rénovation	Dépôt d'un projet au Grand Conseil durant l'été 06.
Nouveau statut juridique pour le CNIP	Nouvelle loi du CNIP déposée sur le bureau du Grand Conseil durant l'été 06

Réalisation d'un mandat de prestation interdépartemental dans le cadre d'une répartition cantonale des missions de formation professionnelle et d'aide à l'insertion	Signature d'un premier mandat de prestation avec le DECS avant août 06
Projet d'acquisition de la norme ISO 14001 en matière d'environnement	Certification SQS en 2007
Suite du projet de développement de notre système de sécurité à la place de travail en l'intégrant dans la solution de branche développée à l'Etat de Neuchâtel	Application de l'ordonnance fédérale en la matière
<p>Elargir le profil des participants aux cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> adultes en activité professionnelle et envoyés par leur entreprise adolescents en rupture sociale et/ou en difficulté "médicale" adolescents en difficultés scolaires ou sociales adultes en activité professionnelle et s'inscrivant à une formation sur leur propre initiative 	<p>1000 périodes en cours collectifs, 1% en individuel</p> <p>1 atelier de 8-10 places</p> <p>1 atelier de 8-10 places</p> <p>300 périodes annuelles</p>
<p>Augmentation des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> adultes envoyé par l'AI adultes envoyé par le SECO stagiaires atelier d'occupation au travail (atelier Passerelle) apprentis envoyés par les Ecoles professionnelles cours ANA et cours pour prisonniers allophones cours entreprises 	<p>120 places d'apprentissage et d'occupation au travail</p> <p>(31% - 37)</p> <p>(36% - 43)</p> <p>(18% - 22)</p> <p>(10% - 12)</p> <p>(2% - 2)</p> <p>(3% - 4)</p>
<p>Modification de l'organisation de gestion du CNIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcement du secteur technique et social 	2 postes

13. AVS / AI

13.1. Charges AVS/AI et prestations complémentaires AVS/AI

En application de l'article 13 de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, du 10 novembre 1999, la dépense résultant du service des prestations est supportée en totalité par l'Etat, après déduction de la subvention de la Confédération.

Dès lors, la répartition 2005 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Forfait fédéral AVS (avances)	19.679.890.—	
Remise de cotisation AVS	<u>148.413,65</u>	
	19.828.303,65	
Forfait fédéral AI (avances)	<u>28.430.177.—</u>	
Total chiffre 1	48.258.480,65	48.258.480,65

2. Dépenses relatives à l'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité:

	Fr.	
AVS	68.877.001.—	
./. 35% subventions fédérales	<u>24.106.950,35</u>	
	44.770.050,65	44.770.050,65
Frais administratifs PC AVS		599.255,40
	Fr.	
AI	36.145.161,80	
./. 35% subventions fédérales	<u>12.650.806,65</u>	
	23.494.355,15	23.494.355,15
Frais administratifs PC AI		<u>335.562,80</u>
Total chiffre 2		69.199.224.—

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2005:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	48.258.480,65	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>69.199.224.—</u>	
Total	117.457.704,65	117.457.704,65

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), office

des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office. Dès lors, il incombe au DSAS de l'intégrer dans son rapport de gestion.

13.2. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

13.3. Office de l'assurance-invalidité

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

13.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION

14. SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

14.1. Missions

Le service de l'économie agricole a pour missions d'une part l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, etc.) et d'autre part la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture (productions animale et végétale, promotion des produits et du tourisme rural, innovation, mesures sociales d'accompagnement, vulgarisation) et des améliorations structurelles.

14.2. Objectifs de l'année

En 2005, les principaux objectifs du service ont été:

- L'application de la politique agricole fédérale (PA 2007) et celle de la politique agricole cantonale découlant de la loi sur la promotion de l'agriculture révisée en mai 2004;
- L'amélioration de la coordination des contrôles agricoles, afin d'éviter des doublons;
- La poursuite de l'étude de la restructuration du service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière, dans le cadre de la révision de l'ordonnance fédérale sur la qualité du lait et l'abandon du projet SICL-SO;
- La conclusion d'un accord intercantonal sur les pâturages boisés jurassiens et le démarrage d'un projet Interreg dans ce domaine;
- La collaboration à la mise en place d'une procédure pragmatique d'autorisation des opérations mécaniques lourdes (grobroyage) dans les milieux naturels, pour l'amélioration des surfaces herbagères;
- L'évaluation économique du programme SAU de la Confédération dans les pâturages;
- La définition d'une politique d'aménagement du territoire rural de l'Arc jurassien dans le cadre d'une plate-forme intercantonale.

14.3. Evénements principaux

Le comité de pilotage du projet de collaboration intercantonale visant à créer un service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière commun à la Suisse occidentale SICL-SO a poursuivi ses travaux jusqu'en mai 2005. Il a ensuite décidé de les suspendre, suite à la révision de l'ordonnance sur la qualité du lait engagée par la Confédération (qui ne prévoit plus au niveau légal une structure de type SICL, dès le 1^{er} janvier 2007, sans toutefois que ne soient supprimées les tâches d'inspection et de consultation dans le secteur laitier). De nouvelles pistes de réorganisation des tâches ont été mises à l'examen au niveau cantonal et supra-cantonal. Une décision devra être prise au courant de 2006 pour attribuer les tâches du SICL aux nouveaux services et/ou organismes mandatés par le canton.

Le 22 juin 2005, le Conseil d'Etat a ratifié un accord intercantonal relatif à la création d'une commission des pâturages boisés jurassiens avec les cantons de Berne, Vaud et Jura. Cet accord vise

à élaborer une politique commune dans le domaine des pâturages boisés, de conserver et de revitaliser lesdits pâturages dans une perspective de gestion intégrée et durable du territoire et dans un cadre économique régional, ainsi qu'à concilier et représenter les différents intérêts en jeu.

Comme prévu, la Confédération a mis en consultation la 3^{ème} étape de son projet de réforme de la politique agricole (PA 2011) à la mi-septembre 2005. Le Conseil d'Etat a pris position le 12 décembre 2005, en tirant un bilan mitigé des réformes entreprises qui pourraient occasionner une perte nette de l'ordre de 7 à 9 millions de francs par an aux agriculteurs neuchâtelois, malgré l'augmentation attendue des paiements directs et autres contributions fédérales. Dans sa prise de position nuancée, il a également émis l'avis qu'il ne fallait pas précipiter les réformes par anticipation des exigences éventuellement à venir de l'OMC et qu'il fallait maintenir un crédit-cadre suffisant correspondant au moins à celui de la période 2004-2007.

14.4. Activités / Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières.

Durant l'année écoulée, deux nouveaux syndicats de remaniement ont été constitués à Gorgier et à Savagnier. Les priorités de l'office ont porté d'une part sur la préparation des mises en chantier des travaux de construction du Syndicat de remaniement de La Côte-aux-Fées et du Syndicat d'adduction d'eau des Roulets – Entre deux Monts, commune de La Sagne et d'autre part sur la taxation des terres des syndicats de remaniement d'Engollon et de Gorgier.

Les activités courantes de l'office ont notamment porté sur la dissolution du remaniement parcellaire de Brot-Plamboz et du Syndicat de drainages de Cressier-Le Landeron.

Les syndicats de remaniement de Bevaix-Cortaillod, St-Aubin-Sauges et La Côte-aux-Fées poursuivent leurs travaux normalement. Dans ce dernier, le premier lot de travaux de construction a été mis en chantier au mois d'octobre (chemins forestiers).

Un remaniement parcellaire à Fenin-Vilars-Saules est en préparation.

Quant aux drainages, 15 dossiers non collectifs sont en travail. Dans le domaine des chemins de particuliers, 1 ouvrage a été réalisé, à La Brévine.

L'office a octroyé une subvention cantonale pour 3 nouveaux dossiers pour un montant de 2.736.800 francs représentant un volume de travaux de 6.842.000 francs et a transmis 3 nouveaux dossiers à la Confédération qui a octroyé des subventions fédérales pour un montant total de 955.880 francs, représentant un volume de travaux de 2.423.900 francs.

Le montant total des subventions cantonales versées en 2005 s'élève à 1.054.029,70 francs. Pour ce qui est des subventions fédérales, un montant total de 598.110 francs a été encaissé et distribué aux divers bénéficiaires.

L'office a également porté assistance comme par le passé, au service de la viticulture, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain suivies de la mise à jour des plans viticoles.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération a défini, fin 2004, une nouvelle stratégie de l'approvisionnement économique du pays qui vise en cas de pénurie à approvisionner le marché grâce surtout à des mesures ciblées sur l'offre, notamment en libérant des réserves obligatoires. Le concept a été mis à l'examen avec succès dans le cadre de la pénurie pétrolière mondiale résultant des événements météorologiques qui ont touché le sud des Etats-Unis (ouragan Katrina). Il en résulte une simplification des mesures

envisagées en cas de pénurie et des structures à assurer pour leur exécution; les communes n'ont ainsi plus de tâches permanentes de préparation à assumer, alors que l'Etat peut réduire les siennes. L'action de l'approvisionnement économique se concentre donc dorénavant sur les trois domaines principaux que sont les denrées alimentaires, les carburants liquides et les huiles de chauffage, contre sept précédemment. En conséquence, le Conseil d'Etat a adapté le 5 décembre 2005 l'arrêté sur l'approvisionnement économique du pays, du 27 novembre 2002.

Office du bétail

Généralités

L'office du bétail s'occupe de l'octroi de subventions pour la garde, l'élevage et le placement du bétail. Il organise les expertises des taureaux de la race Tachetée rouge. En plus, il est chargé de la reconnaissance des exploitations agricoles, ce qui est actuellement sa tâche principale.

Le point fort de l'année a été l'organisation des activités équestres dans le cadre de la participation du canton en qualité d'hôte d'honneur au Marché-concours de Saignelégier.

Élevage du bétail bovin

L'effectif de bétail laitier, ainsi que le nombre d'exploitations de herd-book (participation active au programme d'élevage) suivent la légère tendance suisse à la baisse. Le nombre d'appréciations de la conformation a de nouveau augmenté, ce qui est positif au niveau zootechnique.

Tableau 1: Chiffres-clés de l'élevage de herd-book du bétail bovin neuchâtelois

	2004	2005
Femelles de herd-book (génisses portantes et vaches)	15.778	15.699
Nombre d'appréciations de la conformation (DLC)	3054	4450
Exploitations de testage (avec contrat)	420	412

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur l'élevage et du règlement cantonal sur la production animale, le canton a participé aux diverses mesures d'encouragement du travail zootechnique. La plupart de ces contributions sont facturées au canton par l'Office fédéral de l'agriculture et constituent la condition pour débloquer les contributions fédérales correspondantes.

Tableau 2: Prestations en faveur de l'élevage neuchâtelois de bétail de rente (en francs)

Espèce animale	2004	2005
Bétail bovin	331.121	347.334
Menu-bétail (porcs, moutons et chèvres)	21.304	20.098
Chevaux	45.315	53.135
Indemnités des experts (pour toutes les espèces)	9953	9416
Total	407.693	429.983

Les contributions allouées pour l'élevage concernent le contrôle laitier ou de performances, les frais de herd-book, l'appréciation de la conformation, les primes aux syndicats d'élevage, les manifestations d'élevage, ainsi que la préservation des races suisses (Pro Specie rara).

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie

Tableau 3: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie

	2004	2005
Nombre d'animaux commercialisés, au total	3808	3829
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	3684	3541
Total des contributions	505.000	326.370
Nombre d'animaux avec contribution	3442	3407
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	512	488

La fréquentation des marchés peut être considérée comme stable, malgré une réduction des primes suite aux mesures urgentes d'économie introduites au mois d'août.

Les prix du bétail de boucherie se sont maintenus à un niveau satisfaisant. La surenchère par rapport aux prix de référence de PROVIANDE s'est élevée à 32 centimes par kg de poids vif en moyenne (35 en 2004), ce qui démontre l'effet positif du marché public sur le niveau général des prix aux producteurs.

Reconnaissance des exploitations agricoles

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation (OTerm), du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance de nouvelles exploitations ou de communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

La commission a tenu trois séances en 2005, alors que 21 visites d'exploitations ont été effectuées pour vérifier les conditions sur place.

Contingents laitiers supplémentaires

Des contingents supplémentaires de 2000 kg ont été accordés pour 142 bêtes, ce qui correspond à 284.000 kg de lait.

Office du droit foncier

Généralités

L'office du droit foncier est chargé principalement de l'application du droit foncier rural et du contrôle des fermages. Au surplus, la gestion des domaines agricoles de l'Etat lui incombe.

Baux à ferme

Vingt cas, dont 8 concernaient des entreprises et 12 des parcelles, ont été soumis à examen, pour approbation. Il a en outre été rendu 2 décisions relatives à l'estimation du fermage et 2 décisions relatives à l'affermage par parcelles.

La commission de conciliation en matière de baux à ferme agricoles a tenu six séances et a examiné 15 dossiers. La procédure de conciliation a abouti dans 2 cas, a échoué dans 7 cas et 3 dossiers sont encore en suspens.

La commission cantonale d'opposition en matière d'affermage agricole s'est réunie deux fois. Elle a examiné 15 dossiers relatifs au fermage d'un immeuble. Sur ce nombre, 14 ont été reconnus conformes aux fermages licites et 1 a été transmis au DEC suite à notre opposition de 2004; le

DEC a donné raison à la commission en faisant appliquer le fermage licite aux parties. En fin d'année, il n'y a plus de dossier en suspens.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural / LDFR (du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1er janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 149 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 44 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en oeuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, continue d'alourdir sensiblement le travail de la commission foncière agricole. Le Département de la gestion du territoire et la commission foncière agricole ont rendu 29 décisions coordonnées.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat

Fermages

Conformément au mandat confié par le service financier, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2005, 458.441 francs de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.690 francs ont pu être rétrocédés aux Établissement et installations militaires de Colombier, 7030 francs au service cantonal des forêts, 23.232 francs au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 8726 francs pour la N5.

Entretien

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'essentiel de l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 240.000 francs.

Vulgarisation agricole

Conseil et formation

La tâche de vulgarisation est déléguée conventionnellement à la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV) depuis le 1^{er} janvier 1995 qui l'assume par son secteur Conseil & formation. Le financement de la vulgarisation est assuré conjointement par la Confédération, le canton et les utilisateurs.

Le détail des activités du secteur Conseil & formation est publié annuellement dans le rapport d'activités de la CNAV (le dernier de juillet 2005). Les prestations fournies répondent aux attentes des clients et sont conformes au mandat de prestation donné par l'Etat.

La convention qui lie le DEC à la CNAV arrive cependant à échéance au 31 décembre 2005. Compte tenu de la réforme en cours de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), un nouveau mode de financement de la vulgarisation devrait entrer en vigueur dès 2008. Dans l'intervalle, il conviendra de conclure pour les années 2006 et 2007 une nouvelle convention pour assurer la transition entre l'ancien et le nouvel état,

fixant les prestations, le financement (dans un cadre plus restreint, eu égard à la situation financière de l'Etat) et l'organisation de la vulgarisation agricole.

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants sur les plans technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 87 contre 95 en 2004 et 108 à fin 2003. En 2005, l'office de l'équipement agricole a enregistré 14 demandes d'aides financières, soit 17 de moins que l'année précédente. Sur 20 requêtes examinées, enregistrées en 2004 et 2005, 17 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière, 2 sont en suspens pour investigations complémentaires et 1 ne remplissant pas les conditions a été abandonnée. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 16.

L'office a présenté 29 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 2.152.900 francs de subventions et de 13.367.500 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 17 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 2.422.500 francs et 2 demandes de subventions à l'Office fédéral du logement, pour un montant de 117.000 francs.

En outre, l'office a été appelé à examiner 173 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissements, aide aux exploitations paysannes et prise en charge des intérêts par le fonds cantonal d'aménagement du territoire

Crédits d'investissements

Cette année, 57 demandes de crédits d'investissements ont été enregistrées. 41 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 3 à des personnes morales, pour un montant total de 8.550.000 francs.

39 crédits d'investissements ont été versés à des personnes physiques et 1 à une personne morale. Le montant des versements au titre des comptes-courants s'élève à 7.393.130 fr. 90, dont 312.130 fr. 90 pour un crédit de construction.

67 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 24 de plus qu'en 2004. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2006.

La Confédération a versé 4.400.000 francs de fonds nouveaux en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 49 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2005, 4 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé 3 prêts pour un montant total de 420.000 francs. Le montant des versements s'élève à 250.000 francs pour 2 prêts.

13 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 4 de plus qu'en 2004. Des arrangements ont été négociés de cas en cas et les montants dus seront retenus sur les paiements directs en 2006.

Les liquidités étant trop importantes, la Confédération n'a pas versé de fonds nouveaux. Le montant total du Fonds s'élève à 3,9 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,2 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'économie agricole.

En 2005, 1 demande de prise en charge des intérêts a été enregistrée et, après examen, a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts d'un montant total de 105.000 francs seront pris en charge pour un prêt d'une durée de 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 15,8 ha de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2005 s'élève à 55.594 fr. 25 et les amortissements se sont élevés à 236.450 francs. A fin 2005, 36 prêts d'un montant total de 1.738.300 francs bénéficient de cette mesure.

Service intercantonal d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL FR-NE)

Convention Fribourg-Neuchâtel

A la faveur d'une convention intercantonale du 21 juin 1996, Fribourg et Neuchâtel entretiennent à satisfaction, depuis le 1^{er} janvier 1997, un service commun d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) à Grangeneuve FR, avec une antenne à Cernier. Un rapport d'activité succinct est publié au sein du Rapport annuel de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (à paraître au 1^{er} semestre de chaque année), alors qu'un rapport d'activité complet est publié par le SICL chaque printemps.

Suspension du projet d'agence d'inspection et de consultation laitière de Suisse occidentale

Le Comité de pilotage en charge du projet d'agence regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud a informé les directeurs cantonaux de l'agriculture de la suspension du projet, par courrier du 10 mai 2005. En fait, il s'agit d'un abandon de projet, consécutif d'une part à la modification du droit fédéral (adaptation du droit suisse au droit communautaire en matière d'hygiène publique / ordonnance sur la qualité du lait) et d'autre part et surtout au manque de volonté ferme de collaborer entre les cantons de Vaud et de Fribourg. Il en est résulté de nouvelles collaborations bilatérales entre Berne et Vaud d'une part et entre Berne et Fribourg d'autre part. La solution d'ensemble pour la Suisse occidentale est dès lors définitivement compromise.

Nouvelles structures à mettre en place

Le Conseil fédéral a adopté une nouvelle ordonnance sur la qualité du lait en date du 23 novembre 2005 qui répartira de manière nouvelle les tâches entre la Confédération, les cantons et l'économie laitière dès le 1^{er} janvier 2007. Il en résultera que la structure actuelle du SICL ne trouvera plus de fondement juridique, si bien qu'elle devra être abandonnée. Ainsi, les tâches de contrôle des règles d'hygiène dans les unités d'élevage (inspection), ainsi que les mesures administratives d'interdiction de livrer du lait seront de la compétence unique des cantons, celles du contrôle de la qualité du lait de la compétence unique de la Confédération et celles de la consultation, de la compétence de la branche professionnelle, avec le soutien financier des pouvoirs publics.

Dès lors, en remplacement du SICL, il conviendra de mettre en place une nouvelle structure d'inspection à l'échelon cantonal et de collaborer à la mise en place d'une nouvelle structure de consultation laitière à l'échelon intercantonal.

Consultation fromagère (Gruyère, Britchon)

Le maintien de la qualité élevée des fromages au cours des années est réjouissant. L'effort constant des fromagers et des producteurs de lait à peaufiner la qualité de leur production est à souligner. Le système mis en place par l'Interprofession du Gruyère permet de sauvegarder la typicité des productions en respectant le terroir. L'AOC du Gruyère, qui assure l'authenticité et la qualité du produit, constitue dorénavant l'atout maître des campagnes de promotion des ventes.

Le consultant du service a passé près de 750 heures dans les fromageries artisanales pour assurer le maintien, voire pour améliorer la qualité du Gruyère. Le marché du Gruyère est actuellement favorable. Avec l'augmentation des quotas de 2% pour l'exercice 2005-2006, la quantité produite avoisine les 28.000 tonnes. A moyen terme, l'objectif de 30.000 tonnes devrait être atteint pour autant que la bonne qualité perdure.

Contrôle de la qualité du lait commercialisé

Dans les sociétés ne possédant plus de local de coulage, le prélèvement des échantillons de lait officiel se fait automatiquement par l'appareil fixé sur le camion de collecte.

La responsabilité du contrôle des appareils pour l'ensemble de la Suisse romande incombe au SICL FR-NE. Le contrôle se fait deux fois par année, selon les prescriptions techniques établies par la Station fédérale de recherches laitières.

Le SICL NE-FR constate que la qualité du lait se maintient. Pour les impulsions (germes), 98,86% des laits sont classés dans la 1^{ère} catégorie. Pour les cellules (santé des mamelles), 95,03% des laits ne subissent aucune déduction. Les cas de substances inhibitrices sont en diminution.

Laboratoire et analyses

Le laboratoire de l'Aurore, sur le site de Cernier (en fonction depuis janvier 2001) donne entière satisfaction à ses utilisateurs. Il offre la proximité d'analyses aux agriculteurs et aux fromagers du canton, ce qui leur permet de résoudre les problèmes dans de brefs délais.

Inspection des exploitations des producteurs de lait

Le rythme bisannuel des inspections chez les producteurs s'est poursuivi dans le rayon d'inspection du service, rayon qui dépasse les limites cantonales. Lors de cette année 2005, sur le canton de Neuchâtel, 16 exploitations ont cessé la production laitière, ramenant le nombre d'exploitations à 566.

Assurance qualité (AQ)

Le rapport d'activité du SICL renseigne en détail sur l'assurance qualité des producteurs de lait, l'assurance qualité de la transformation artisanale du lait, l'assurance qualité des entreprises indus-

trielles, l'assurance qualité des centres collecteurs, ainsi que sur la transformation à la ferme et l'affinage dans les entreprises fromagères.

Divers

Dans le cadre de la collaboration avec le service de la consommation du DEC, une nouvelle campagne nationale de prélèvements des produits laitiers s'est déroulée en 2005.

Le SICL-inspection a également été amené à intervenir dans le cas d'une contamination des tomes par la listéria produites dans le canton.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'application des dispositions fédérales sur les paiements directs versés dans l'agriculture. Ceux-ci atteignent le montant de 66.559.720 francs (66.089.417 francs en 2004). Environ 920 bénéficiaires (930) se partagent cette somme au travers de diverses mesures. L'office est également en charge du versement à quelque 300 bénéficiaires des contributions combinées de l'ordonnance sur la qualité écologique (du 4 avril 2001) et de la loi sur la protection de la nature et du paysage (du 1^{er} juillet 1966) qui atteignent au total la somme de 329.900 francs. Les critères d'attribution et les types de paiements directs sont quasi inchangés depuis 1999. Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par les offices communaux de la culture des champs pour ce qui concerne les surfaces, les conditions spécifiques à l'octroi de compensations écologiques, etc. Le service vétérinaire cantonal est mis à contribution pour le contrôle des animaux. Concernant les prestations écologiques requises, l'Etat mandate, depuis 1993, l'Association neuchâteloise de l'agriculture en production intégrée pour le contrôle des exploitations agricoles pratiquant la production intégrée, la société BIO Inspecta SA pour le contrôle des exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour le contrôle des exploitations viticoles pratiquant la production intégrée. D'autres organisations de contrôle sont également sollicitées pour des secteurs particuliers. Ces contrôles font l'objet d'un rapport et des sanctions sont prises, le cas échéant, conformément à l'arrêté concernant les sanctions en matière de paiements directs (du 27 janvier 2005), lorsque l'exploitant a donné de fausses indications ou qu'il ne satisfait pas intégralement aux conditions requises pour l'octroi des contributions. Le service de l'économie agricole assure la haute surveillance des organes de contrôle impliqués dans le canton et l'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application des mesures par le canton.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération, à l'exclusion des montants versés en application de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE) et de la loi sur la protection de la nature (LPN), qui comprennent une part cantonale variable.

Tableau 4: Contributions à la surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente sans la vigne	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2005 en francs	38.760.925	7.386.428	8.930.750	1.337.726	178.155	56.593.984
2004 en francs	38.781.276	7.273.946	8.993.525	1.345.893	163.825	56.558.464
Bénéficiaires en 2005	919	760	769	589	50	
Bénéficiaires en 2004	934	783	782	591	48	

Tableau 5: Contributions écologiques

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux	Sortie régulière des animaux en plein air	Montant total
2005 en francs	1.636.467	1.071.882	323.984	854.450	3.679.877	7.566.660
2004 en francs	1.658.213	1.052.943	323.262	855.433	3.523.635	7.413.486
Bénéficiaires en 2005	699	361	45	309	692	
Bénéficiaires en 2004	715	372	48	359	686	

Contributions à la surface pour les oléagineux et les légumineuses à graines

Les conditions, charges et barèmes des conditions pour l'orientation de la production végétale sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998. Les contributions sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 6: Oléagineux et légumineuses à graines

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux en ares	Pois en ares	Surface totale	Montant en francs
2005	143	42.669	6957	49.626	749.355
2004	126	41.363	9129	50.492	772.150

Contributions d'estivage dans l'agriculture

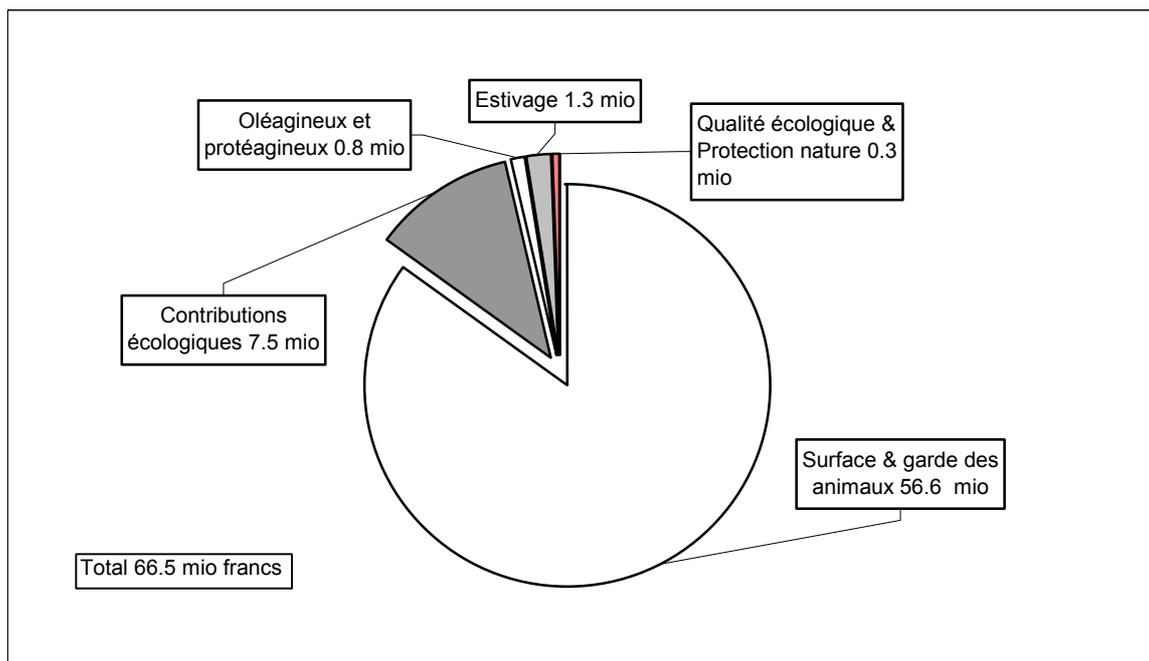
Les contributions, conditions, charges et barèmes concernant les contributions d'estivage sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000. Les contributions versées sont financées entièrement par la Confédération.

Tableau 7 : Contributions pour l'estivage

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'unités (têtes de bétail)	Montants en francs
2005	129	7849	1.307.018
2004	131	8134	1.345.317

Quelques exceptions mises à part, seuls les exploitants de pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) peuvent bénéficier de contributions d'estivage. Les autres pâturages sont introduits dans la surface agricole utile des exploitants et bénéficient des paiements directs à la surface (généralement supérieurs aux contributions d'estivage).

Globalement, l'ensemble des contributions allouées au titre des paiements directs sont résumées dans le graphique ci-dessous:



Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques. Le site internet www.ne.ch/sea/opc.htm renseigne de manière détaillée sur les diverses activités et prestations de l'office.

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 88 et englobent 245 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (85 et 15% des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

29 bulletins d'avertissements pour les grandes cultures et l'arboriculture ont été envoyés aux exploitants pour les informer de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais complètent ces recommandations.

L'office a participé à une trentaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri et soumis divers articles concernant la problématique des hannetons, le rumex et les nuisances provoquées par les corneilles et les corbeaux freux.

Des conseils aux professionnels et aux amateurs pour les grandes cultures, les cultures ornementales, les vergers et les petits fruits ont été dispensés au cours de la saison.

Formation

L'office est chargé des cours de protection des végétaux pour les élèves agriculteurs de l'ECMTN, participe à l'organisation et l'exécution du cours de perfectionnement obligatoire du Groupement des producteurs de fruits PI jurassiens et neuchâtelois (Label Suisse Garantie) et à la rédaction de fiches techniques grandes cultures du service romand de vulgarisation agricole (SRVA).

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien: 1 cotonéaster salicifolius infecté a été localisé sur la commune de Colombier. Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été découverte jusqu'à présent dans le canton.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

Les précipitations sont inférieures à la moyenne en 2005, à l'exception du mois d'avril. Ce manque d'eau n'a été ressenti que dans les régions généralement séchardes et dans des sols légers où les rendements ont été inférieurs à la moyenne. La grêle de fin juillet, qui s'est abattue sur le milieu du Val-de-Ruz, a très fortement touché les cultures à maturité, certains champs de colza et de pois ont été complètement détruits. Les cultures de maïs et de betteraves ont aussi été affectées, mais disposaient d'un temps de croissance suffisant pour compenser les pertes de rendement. La pression des maladies est restée faible pour la plupart des cultures. Par contre, les insectes ravageurs du colza, du pois et du maïs sont en augmentation et exigent des interventions ciblées plus nombreuses. Dans les prairies, le rumex reste le problème numéro un, suivi du chardon des champs qui est difficile à combattre.

La chrysomèle des racines du maïs, organisme de quarantaine récent en Suisse, n'a pas été capturée dans le canton.

Herbages de montagne

Lutte contre le Campagnol terrestre. L'arrivée d'un nouveau cycle de pullulation des campagnols se confirme dans les vallées de La Brévine et de La Sagne, aux Bayards, à La Côte-aux-Fées et aux Grandes Crosettes. Les régions situées au Nord-Est et Nord-Ouest de La Chaux-de-Fonds sont déjà les plus touchées. L'application d'appâts rodenticides a été autorisée pour une surface totale de 343 hectares dont 336 ha au Valanvron (essai GELAC) et 7 ha sur la commune du Cerneux-Péquignot.

GELAC – groupe expérimental de lutte anti-campagnols La Chaux-de-Fonds

L'essai s'achève cette année et le rapport de synthèse sera disponible en 2006.

Fondation pour la protection phytosanitaire

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Essais - enquête

Un essai a été mené, en collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques, pour tester et comparer la résistance de 32 variétés de pommes de terre au mildiou. De plus, nous avons participé à plusieurs réseaux d'observation d'insectes ravageurs des cultures en Suisse Romande pour mieux cerner leur importance et leur évolution dans les cultures.

Plantes envahissantes: pour la première fois, plusieurs petits foyers d'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*, plante allergène) ont été découverts puis détruits, ce qui est probablement lié aux campagnes d'information, plus importantes qu'habituellement, faites par la station de recherches agronomiques de Changins.

15. SERVICE DE LA VITICULTURE ET STATION D'ESSAIS VITICOLES

15.1. Missions

Tant dans leurs composantes techniques qu'administratives, les activités de soutien aux viticulteurs et aux encaveurs sont la raison d'être de la station d'essais viticoles d'Auvernier. Pour mener à bien cette tâche de manière efficace et crédible, la station d'Auvernier a besoin des vignes, de la cave et du laboratoire d'analyses œnologiques. Outre les activités de base au service de la profession qu'il exerce par l'intermédiaire de sa station d'Auvernier, le service de la viticulture est encore responsable de l'application des politiques fédérale et cantonale en matière de viticulture. Il gère en particulier le cadastre viticole et les droits de production, afferme les vignes de l'Etat qui ne sont pas exploitées par la station d'Auvernier, organise le blocage-financement des vins, met en place et contrôle les apprentissages de viticulteur et de caviste et commercialise les produits de la station viticole.

15.2. Objectifs de l'année

En 2005, les objectifs principaux du service ont été:

- La finalisation de la première partie de l'étude des terroirs viticoles neuchâtelois, c'est-à-dire la description des unités de sol et la cartographie;
- La publication d'un document synthétique sur l'étude des terroirs et la réalisation d'une couche viticulture sur le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN);
- L'amélioration de la gestion et de l'informatisation du cadastre viticole.

15.3. Ressources

Au cours de l'exercice sous revue, les ressources humaines du service sont restées inchangées, à savoir 5,5 unités de travail. L'adjoint scientifique a pris une part accrue dans la gestion du service en vue des changements structurels prévus pour fin 2006.

Trois tâcherons ont exploité pour le compte du service de la viticulture 7,5 ha sur la base de la convention des tarifs et salaires entre l'Association des propriétaires de vigne et le Groupement des ouvriers agricoles et viticoles neuchâtelois (GOAVN). Le solde des 25 ha propriété de l'Etat a été affermé à 32 exploitants neuchâtelois.

15.4. Evénements principaux

La stratégie viti-vinicole de la Confédération dans le cadre des consultations de PA 2011 a fait l'objet de nombreuses discussions et de plusieurs réunions. D'autre part, la reconversion du vignoble a été poursuivie avec l'aide des subsides de reconversion de l'Office fédéral de l'agriculture. Toutefois, alors que 284.000 francs étaient disponibles au départ pour notre canton, les intentions de reconversion déposées par les viticulteurs neuchâtelois n'ont atteint que 104.000 francs et les reconversions effectivement réalisées en 2005 se sont limitées à un total de moins de 80.000 francs de subventions distribuées. Les arrachages de chasselas ont atteint quelque 8 ha, mais aujourd'hui on perçoit clairement que cette mesure s'essouffle. Dans le cadre de la consultation de PA 2011, la ré-attribution de ces montants à d'autres mesures en faveur de la viticulture a été demandée.

Une certaine pression s'est fait sentir en 2005 sur les surfaces en nature de vigne, généralement pour des raisons d'urbanisme. Cependant, excepté pour des projets d'intérêt supérieur, la politique actuelle reste de protéger efficacement le vignoble contre toute tentative de dézonage. Une autorisation exceptionnelle a été attribuée cette année à Auvonnier (projet Swatch Group), mais avec l'obligation d'attribuer parallèlement à la zone viticole d'autres vignes de qualité qui n'étaient pas incluses dans la zone viticole de 1976.

Sur les quelque 600 ha du vignoble, 514 appartiennent à la zone viticole. Les autres vignes sont soit de petites vignes éparses qui ont subsisté dans les zones à bâtir, soit de nouvelles surfaces viticoles, généralement plus importantes, créées après 1976. Ces dernières jouissent de la même protection que les vignes situées dans la zone viticole définie dans la loi de 1976.

15.5. Activités / Réalisations

Dispositions légales

Un nouvel article 10 de l'Ordonnance sur le vin précise quelles sont les mentions traditionnelles qui font l'objet de définitions et qui sont protégées. L'Oeil de Perdrix y est enfin mentionné comme "vin rosé de catégorie 1 issu de raisins indigènes du cépage pinot noir". Il ne s'agit évidemment pas d'une reconnaissance exclusivement neuchâteloise de cette spécialité, ce qui était impossible, mais au moins d'une définition restrictive quant au cépage, à la catégorie et à l'origine exclusivement helvétique. Les viticulteurs neuchâtelois se sont déclarés satisfaits de cette évolution du dossier.

Conformément à l'exigence de l'article 13 de l'Ordonnance sur le vin, le "Répertoire des appellations suisses de vins protégées" a été publié par l'Office fédéral de l'agriculture. Les 24 AOC neuchâteloises y sont dûment référencées. En revanche, l'appellation "Coteaux neuchâtelois" n'a pas été reconnue en tant que vin de pays cantonal. Le refus est motivé par le fait que le terme de "neuchâtelois" ne peut en principe pas être utilisé pour une catégorie 2. Dans le cadre de PA 2011, il a cependant revendiqué la possibilité pour le canton de Neuchâtel de disposer d'une catégorie 2 cantonale, à l'instar de ce qui existe pour le Goron par exemple. L'adjectif "neuchâtelois" ne pourra cependant probablement pas être retenu.

Arrêté modifiant le règlement d'exécution de la loi sur la viticulture, du 10 août 2005

Le financement de l'Observatoire suisse du vin ainsi que plusieurs autres charges liées à la Fédération suisse des vigneronns font que le montant du Fonds viticole redistribué à l'Interprofession vitivinicole neuchâteloise (IVN) est aujourd'hui insuffisant pour couvrir les frais. Afin de pouvoir disposer d'une somme plus élevée, l'interprofession a souhaité augmenter la participation des propriétaires de vigne et des encaveurs au Fonds viticole en portant les contributions à 265 francs par ha de vigne et à 1 fr. 65 par quintal de raisin (modification de l'article 30, alinéa 2).

Formation professionnelle et commissions

Formation professionnelle

Trois apprentis viticulteurs ont obtenu leur CFC; en revanche, il n'y a pas eu de CFC de caviste distribué cette année. On déplore par ailleurs la rupture d'un contrat de caviste en première année. Pour la période 2005-2006, on recense dans le canton 5 apprentis cavistes et 6 apprentis viticulteurs.

Commission AOC

La commission AOC a procédé à 3 séances de dégustations à 5 jurés au cours desquelles 118 vins prélevés dans 45 encavages ont été testés. 5 vins ont été refusés et la décision a été transmise au service de la consommation. Il n'y a pas eu de recours contre ces décisions.

Commission consultative viticole et Interprofession viti-vinicole neuchâteloise

Comme d'habitude, l'interprofession s'est prononcée sur les limitations de rendement, les échelles de paiement et les droits de coupage, de sorte que la commission consultative n'a pas eu à débattre de ces sujets mais n'a eu qu'à les avaliser. Au cours de plusieurs séances de travail, elle a encore débattu de l'engagement de personnel provenant des 10 nouveaux pays membres de l'UE, de la consultation de l'OFAG sur la politique agricole (PA 2011) et du relèvement des contributions viticole et d'encavage. Enfin, sur la base des données fournies par un encaveur du canton de Berne, elle a donné son accord à une autorisation de vinification AOC hors canton.

Cadastre viticole

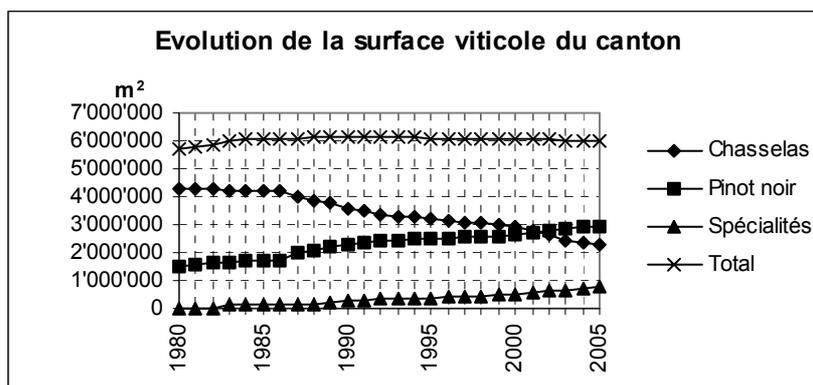
Commission d'experts en matière de cadastre viticole

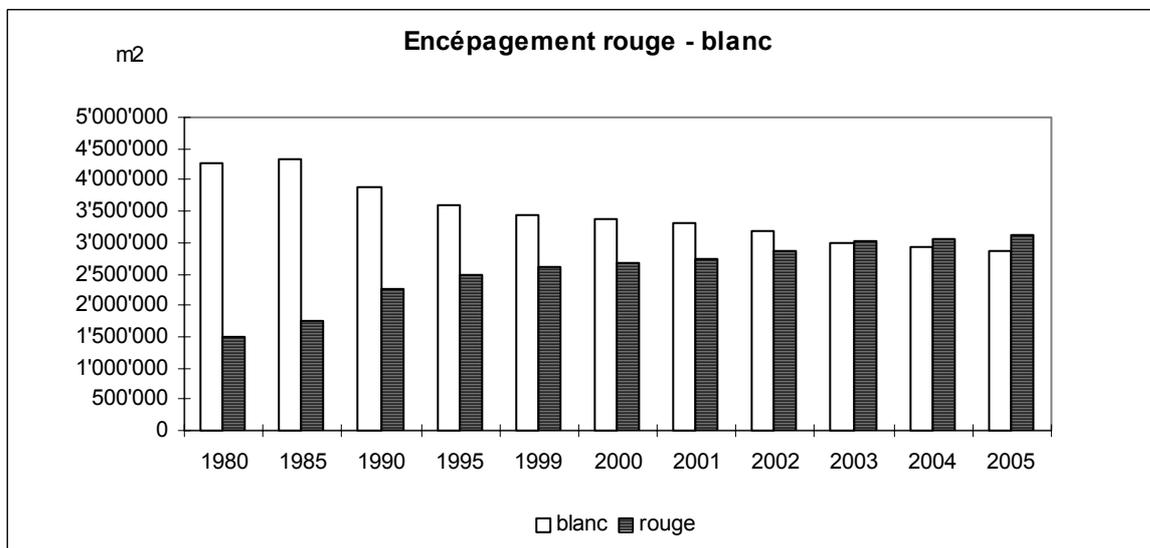
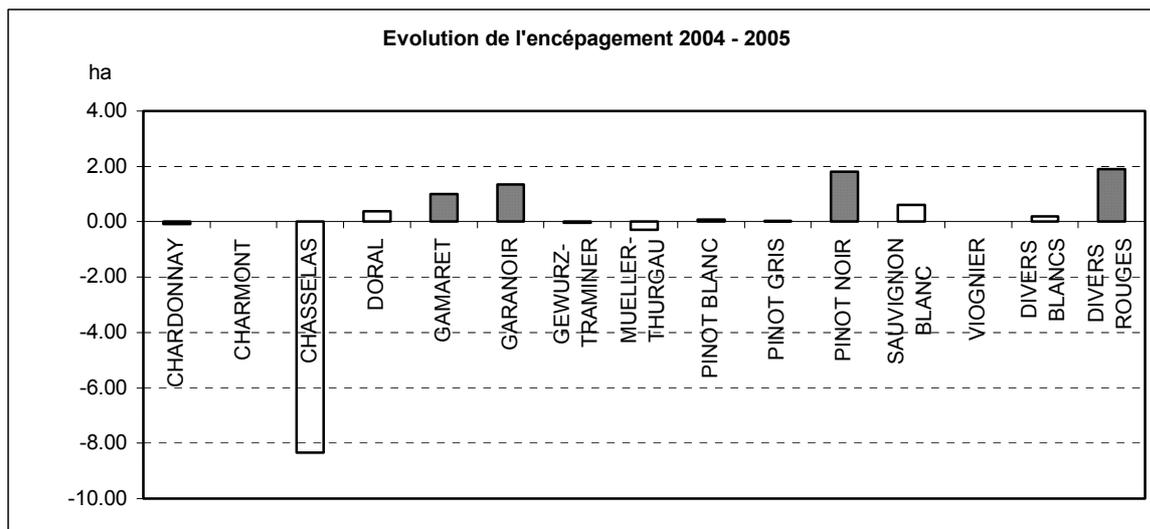
Aucune nouvelle demande de constitution n'a été déposée, de sorte que la commission n'a pas eu à se déplacer sur le terrain en 2005. Elle s'est en revanche prononcée sur les cas suivants:

- Suite au recours du propriétaire, confirmation du refus d'autoriser la création d'une zone viticole sous Chambrien (article 425 du cadastre de Boudry);
- Refus d'autoriser l'extension de la zone viticole sur l'article 4002 du cadastre de Peseux;
- Autorisation d'inclure dans la zone viticole l'article 5211 du cadastre de Gorgier réaménagé après son utilisation durant la construction de la N5.

Evolution des surfaces et de l'encépagement

Compte tenu de l'arrachage non compensé de quelques vignes éparses, la surface inscrite au cadastre viticole a diminué en 2005 de 1,3 ha. Les jachères ont très légèrement augmenté (+ 314 m²) et représentent 0,4%. Les surfaces recensées en vignes totalisent aujourd'hui 601 ha dont 599 sont en production. Le chasselas et le Müller-Thurgau ont perdu respectivement 8,4 ha et 0,3 ha alors que le pinot noir, le gamaret et le garanoir ont vu leurs surfaces augmenter de 1,9 ha, 1 ha et 1,36 ha. Si on ajoute à cela l'augmentation spectaculaire (+ 1,9 ha) de divers cépages rouges non reconnus dans les appellations neuchâteloises, on constate que l'encépagement en variétés rouges a progressé dans le canton de 6,1 ha, alors que dans le même temps les surfaces en blanc diminuaient de 7,4 ha. Les deux cépages principaux restent le pinot noir (49%) et le chasselas (38,2%). Avec une progression de plus de 5 ha, les spécialités occupent maintenant 12,8% des surfaces viticoles.





Encépagement des communes et reconstitutions

Encépagement par commune (en m²)

COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
AUVERNIER	280.471	347.890	40.260	38.278	30.025	736.924
BEVAIX	272.953	232.109	19.286	4.629	27.250	556.227
BOLE	41.546	74.328	13.828	8.830	10.677	149.209
BOUDRY	242.082	302.950	16.245	20.746	22.594	604.617
COLOMBIER	197.951	311.583	8.054	12.088	77.069	606.745
CORCELLES-CORMONDRECHE	14.951	57.697	168	213	395	73.424
CORNAUX	76.794	49.302	2.736	5.121	3.943	137.896
CORTAILLOD	236.781	250.821	19.879	6.076	18.483	532.040
CRESSIER	189.153	245.224	11.685	31.946	18.645	496.653
FRESENS	22.589	6.493	0	0	2.806	31.888
GORGIER	223.321	163.073	16.654	8.055	28.228	439.331
HAUTERIVE	56.669	84.857	8.241	5.977	1.466	157.210
LA COUDRE	22.148	17.515	2.091	6.259	12.623	60.636
LE LANDERON	166.647	404.088	20.375	31.164	65.413	687.687

COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
NEUCHÂTEL	16.529	39.459	8.319	0	5.067	69.374
PESEUX	10.583	6.438	8.263	0	0	25.284
SAINT-AUBIN	17.892	24.035	2.240	406	908	45.481
SAINT-BLAISE	90.509	142.013	6.283	2.443	4.380	245.628
SAUGES	69.380	51.929	10.373	7.453	14.502	153.637
VAUMARCUS	37.894	119.771	8.350	4.773	5.150	175.938
TOTAL	2.286.843	2.931.575	223.330	194.457	349.624	5.985.829

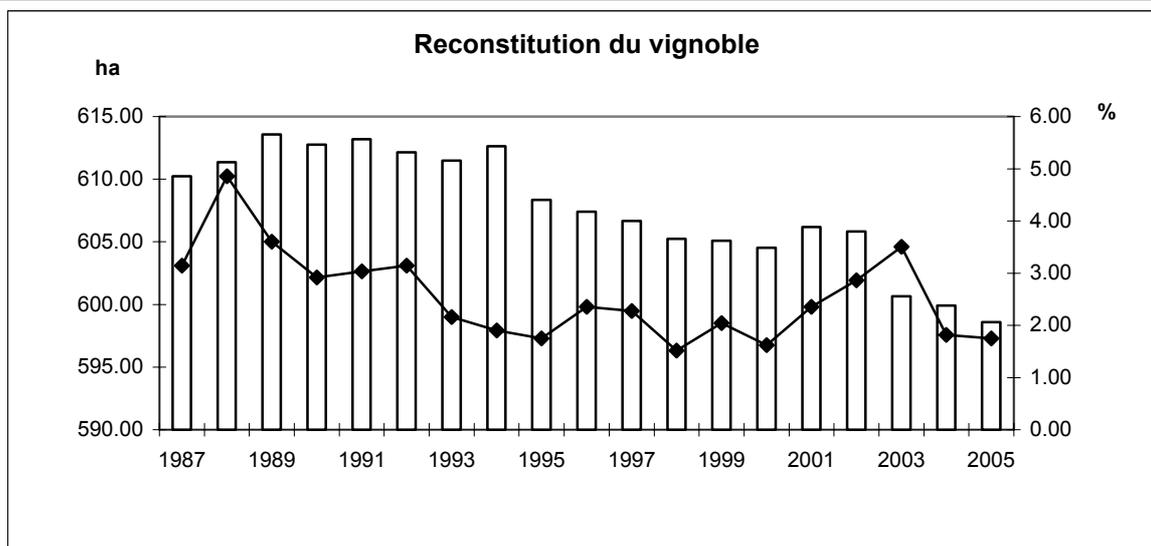
Presque toutes les communes ont vu leurs surfaces de vigne diminuer, à l'exception de Gorgier et de Vaumarcus dont les surfaces augmentent chacune de quelque 6000 m². Lorsqu'on constate des diminutions de surfaces, quelques modifications mineures sont parfois dues aux nouvelles mesures du service des mensurations cadastrales, mais dans la majeure partie des cas, il s'agit d'arrachages de vignes éparses.

1,75% du vignoble ou 10,5 ha ont fait l'objet de reconstitutions, dont 4 avec un subside de la Confédération au titre de l'aide à la reconversion variétale pour un montant de 79.462 francs. Les cépages utilisés pour ces reconstitutions ont été majoritairement des cépages AOC (543 ares dont 364 pour le seul pinot noir), mais également des cépages Vin de Pays (gamaret et garanoir) pour 234 ares. D'autre part, 270 ares ont été reconstitués avec 8 cépages divers qui n'autorisent ni la production de vins d'AOC ni celle de Vins de Pays. Outre ces reconstitutions qui représentent le rajeunissement annuel du vignoble, on relèvera encore que l'article 351 du cadastre de Vaumarcus qui avait été désaffecté pour les travaux de la N5, a fait l'objet d'une reconstruction du terrain viticole, puis d'une remise en vigne sur une surface de 6333 m².

38 dossiers ont été soumis par le service de l'aménagement du territoire au service de la viticulture pour préavis. Dans 27 cas, l'impact sur les vignes dignes de protection a été jugé suffisamment faible pour qu'une dérogation puisse être accordée. 8 dossiers ont fait l'objet de demandes de modifications ou de remarques diverses et 3 projets ont été refusés.

Importance relative des exploitations viticoles, en ha par exploitation

Surface exploitée [ha]	> 30	20 à 30	10 à 20	5 à 10	4 à 5	3 à 4	2 à 3	1 à 2	< 1	total
Exploitants en 2000	1	2	8	24	15	14	16	31	397	508
Exploitants en 2001	1	2	7	27	10	16	12	32	383	490
Exploitants en 2002	1	3	8	27	14	12	26	52	331	474
Exploitants en 2003	1	3	7	29	11	10	13	32	368	474
Exploitants en 2004	1	3	7	28	12	7	16	29	363	466
Exploitants en 2005	1	4	6	26	13	8	16	25	349	448



Productions, rendement financier, stocks au 31 décembre

Un rapport détaillé sur le contrôle de la vendange est publié et mis à disposition sur le site internet du service, c'est pourquoi on ne trouvera ci-dessous que les informations générales. Avec 33.054 hl ou 55,2 hl à l'hectare, la récolte est faible, inférieure de 5.547 hl à la moyenne de ces 10 dernières années, et pratiquement identique à celle de 2003. Comme en 2003, la richesse en sucre des raisins a été très élevée, mais avec des acidités heureusement plus soutenues, de sorte que la qualité intrinsèque et surtout le potentiel de garde des vins seront supérieurs. Sur plus de 4 millions de kg, seuls 2600 kg ont dû être déclassés pour des raisons qualitatives, c'est dire l'uniformité de la qualité dans l'ensemble du canton. Quelque 30 tonnes ont été déclassées comme surplus d'AOC, mais il faut garder à l'esprit que les quotas de production sont faibles: 800 g/m² pour le pinot noir et les spécialités et 900 g/m² pour le chasselas.

	RECOLTE 2004		RECOLTE 2005		MOYENNE 91-05 ° Oe
	kg	kg/m ² ° Oe	kg	kg/m ² ° Oe	
CHASSELAS	2.053.623	0,866 70,6	1.831.087	0,801 75,1	70,1
PINOT NOIR	2.141.627	0,735 90,1	1.909.231	0,651 91,5	86,1
SPECIALITES	432.960	0,605	391.399	0,510	
TOTAL	4.628.210	0,771	4.131.717	0,690	

Récoltes par commune (en kg)

COMMUNE	CHASSELAS	PINOT NOIR	PINOT GRIS	CHARDONNAY	AUTRES	TOTAL
AUVERNIER	244.688	237.587	20.091	25.041	7917	535.323
BEVAIX	220.819	164.797	11.158	2143	4037	402.954
BOLE	32.755	55.469	8.909	5276	7385	109.794
BOUDRY	185.858	196.375	10.842	15.324	9642	418.041
COLOMBIER	134.147	197.937	5.544	7352	35.625	380.605
CORCELLES-CORMONDRECHE	8.911	24.523	0	169	0	33.603
CORNAUX	64.698	30.791	1801	2646	495	100.431
CORTAILLOD	195.812	184.947	13.511	3433	6878	404.581
CRESSIER	157.898	152.814	7.779	19.687	6634	344.812
FRESENS	21.943	5061	0	0	2050	29.054
GORGIER	185.696	103.393	11.734	4.927	8.956	314.706
HAUTERIVE	43.941	66.122	5294	5497	818	121.672
LE LANDERON	132.019	234.467	11.758	20.927	17.380	416.550
NEUCHATEL - LA						
COUDRE	32.732	45.004	7643	4855	7713	97.947
PESEUX	3263	4987	4447	0	0	12.697
SAINT-AUBIN – SAUGES	71.894	58.960	8906	6190	5458	151.408
SAINT-BLAISE	68.047	77.411	3302	1705	162	150.627
VAUMARCUS	25.966	68.586	5983	3779	2597	106.911
TOTAL	1.831.086	1.909.231	138.702	128.951	123.747	4.131.717

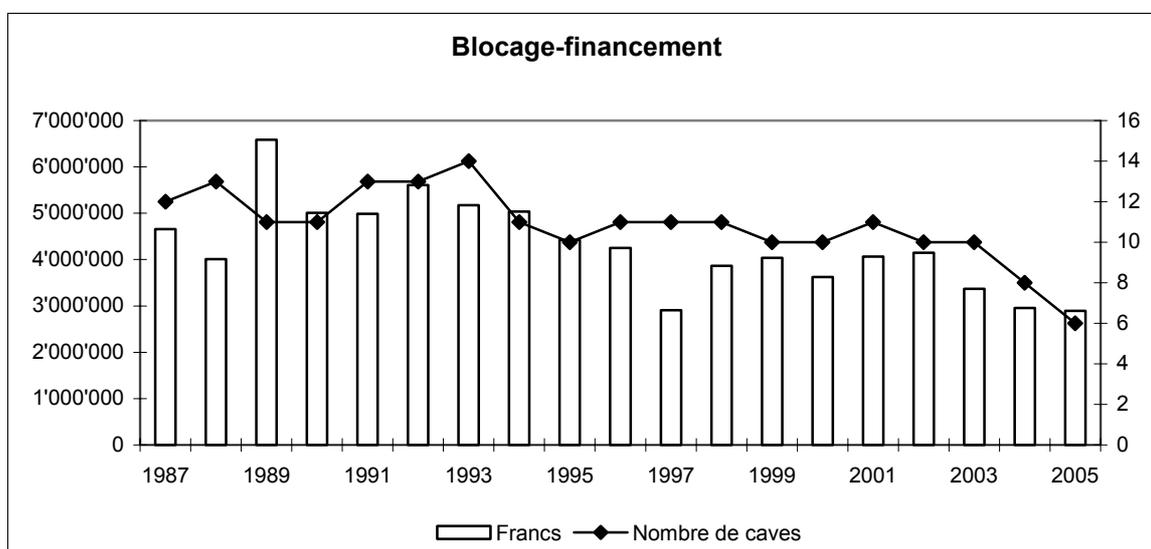
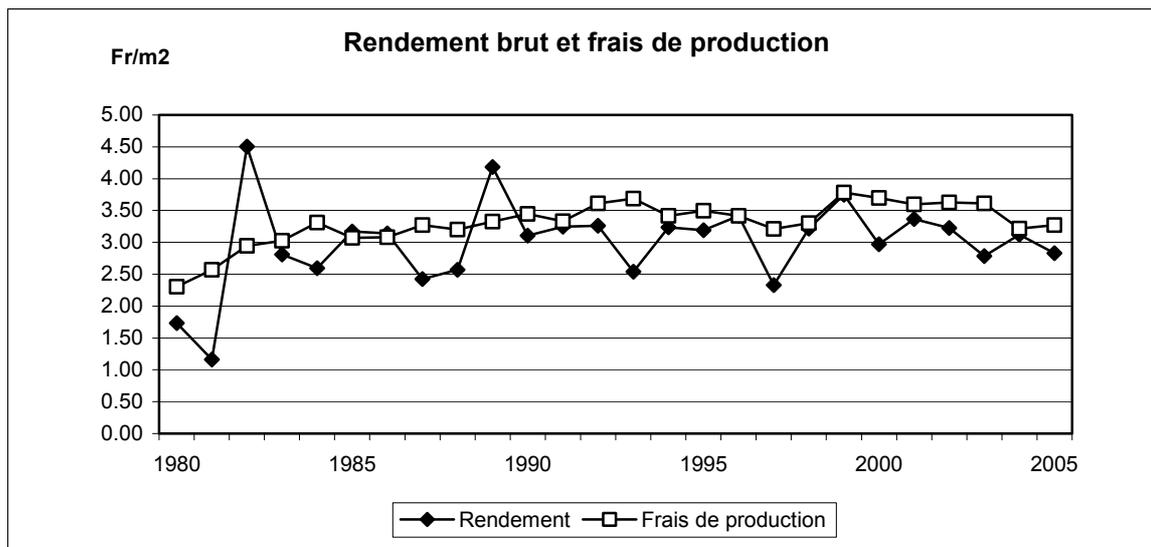
Importance relative des encavages

Volumes encavés [kg]	> 400.000	200.000 à 400.000	100.000 à 200.000	50.000 à 100.000	10.000 à 50.000	< 10.000	total
Entreprises en 2000	3	2	6	11	33	33	88
Entreprises en 2001	4	2	5	14	35	26	86
Entreprises en 2002	4	2	6	15	33	24	84
Entreprises en 2003	1	5	2	13	33	30	84
Entreprises en 2004	2	4	4	15	30	27	82
Entreprises en 2005	1	5	2	15	28	28	79

Rendement financier

Compte tenu de la faible récolte, le rendement brut de la vendange calculé en tenant compte des échelles de paiement et des déclassements qualitatifs et quantitatifs, s'élève à 16,94 millions de francs, soit 1,8 million de francs de moins que l'an dernier. Sur 599 ha en production, cela ne représente que 2 fr. 83 par m². C'est peu quand on sait que les frais de production calculés sur la base de l'enquête du service romand de vulgarisation agricole en 2004 s'élèvent dans notre canton à 3 fr. 26 par m².

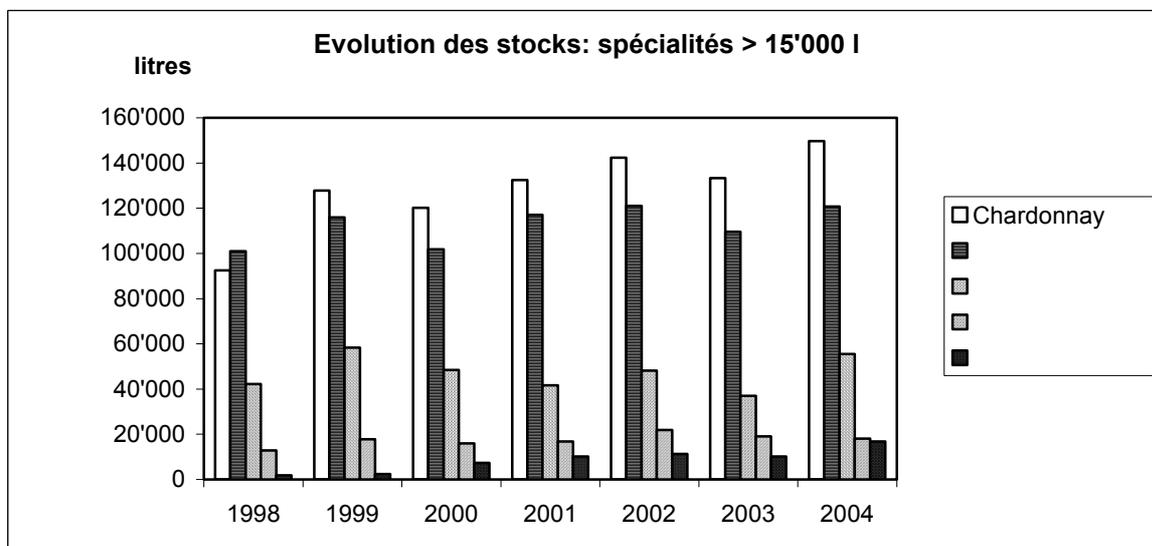
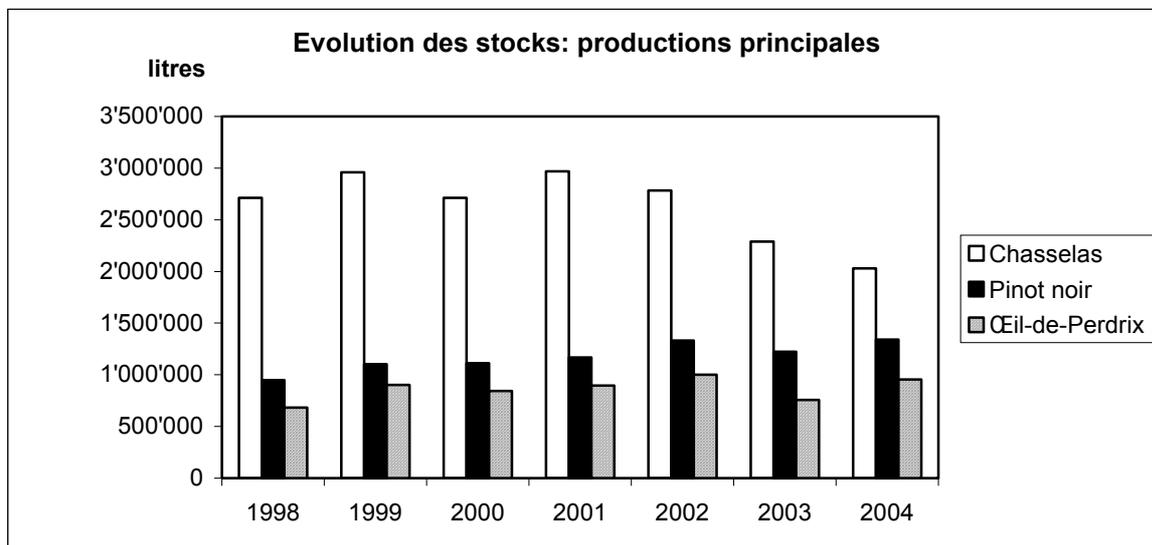
Le blocage-financement des vins est en conséquence une mesure toujours très appréciée des viticulteurs qui trouvent là une source de financement intéressante. Mis en place sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 novembre 2005, le blocage-financement des vins de la récolte 2005 représente une caution de l'Etat de 2.895.000 francs pour quelque 900.000 litres dans 6 encavages.



Stocks et consommation

Selon les nouvelles directives, les stocks sont relevés au 31 décembre et annoncés aux instances de contrôle (Confédération et Canton) pour le 31 janvier de l'année suivante; les stocks 2005 ne sont donc pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport. Au 31 décembre 2004, les stocks de vins d'AOC et VdP s'élevaient à 4,77 millions de litres, en augmentation de quelque 113 mille litres par rapport à 2003. Il n'y a cependant rien de préoccupant dans cette petite augmenta-

tion due essentiellement au fait que la récolte 2004 était sensiblement plus importante que celle de 2003. On retrouvera probablement l'évolution inverse avec la comparaison 2004-2005. Quoi qu'il en soit, les productions sont plutôt bien maîtrisées et correspondent relativement bien à la consommation. Il ne faut cependant pas perdre de vue que le bon résultat en blanc est en partie dû à des déclassements volontaires (300.000 litres en 2004), une pratique qui devrait être moins importante en 2005 au vu de la faible récolte et des arrachages importants de chasselas.



Consommation neuchâteloise en hl

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Rouges + rosés						
Stocks 01.01	16.735	20.631	20.200	22.049	24.063	20.347
Récolte	16.002	13.966	16.474	17.617	14.683	17.659
Disponibilités	32.738	34.597	36.674	39.666	38.746	38.006
Stocks 31.12	20.631	20.200	22.049	24.063	20.347	23.729
Consommation	12.107	14.397	14.625	15.604	18.398	14.277
Mois	20,4	16,8	18,1	18,5	13,3	19,94

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Blancs						
Stocks 01.01	28.872	32.430	31.519	33.864	32.712	27.183
Récolte	26.683	20.972	24.709	22.970	18.847	19.366
moins jus de raisin				803	1.864	0
Disponibilités	55.555	53.402	56.228	56.031	49.695	46.549
Stocks 31.12	32.430	31.519	33.864	32.712	27.183	24.689
Consommation	23.124	21.883	22.364	23.319	22.512	21.860
Mois	16,8	17,3	18,2	16,8	14,5	13,55
Consommation totale	35.231	36.279	36.989	38.922	40.910	36.137

Station d'essais viticoles et encavage

Les activités de la station d'essais viticoles font l'objet d'un rapport détaillé; seuls figurent ici les éléments principaux résumés très succinctement.

Vulgarisation viticole et activité du laboratoire

Vulgarisation dans le terrain:	7	séances
vulgarisation technique en salle:	8	séances
dégustations techniques:	9	séances
bulletins phytosanitaires:	9	envois
conférences téléphoniques:	17	
échantillons analysés:	2037	
nombre d'analyses:	4907	

Valeur de la récolte

Vignoble	kg	Valeur Fr.
Auvernier	32.999	144.490.-
Colombier	2339	7485.-
Bevaix	6538	23.767.-
Total		175.742.-

Chiffre d'affaire

	Fr.
Vins blancs	135.849,15
Vins rouges	167.567,10
Spécialités	70.667,50
Eaux de vie	2250,10
Analyses	14.070,20
Ventes diverses	9016,88
Total	399.420,93

Fonds viticole

	Fr.	Revenus Fr.	Charges Fr.
Fortune au 31 décembre 2004	3.630.269,53		
Revenus sur titres		73.500,00	
Vente à des tiers (bois à greffer)		331,98	
Contribution des propriétaires (droits de production 2004)		149.916,55	
Contribution des encaveurs (récolte 2004)		68.743,15	
Recettes diverses		15,00	
Commissions			4.832,15
Bois à greffer			331,98
Frais de gérance et divers			1941,25
Fédération neuchâteloise des viticulteurs			8000,00
Divers organismes et institutions privées ¹			26.996,54
Office des vins et des produits du terroir			250.000,00
Augmentation de fortune	404,76		
Fortune au 31 décembre 2005	3.630.674,29		

¹Le fonds viticole a été sollicité pour les cas suivants:

Etude des terroirs: Fr. 14.196 fr. 54

Contribution à l'Observatoire du marché suisse du vin: 12.800 francs

15.6. Perspectives

Dans la perspective d'une prise de retraite anticipée du chef du service et de la secrétaire, une importante restructuration du service sera mise en place en 2006 pour être effective au premier janvier 2007. A terme, la station d'Auvernier devrait subsister pour tous les aspects techniques, la vulgarisation et l'exploitation des vignes et de la cave. Les aspects administratifs seront en revanche redistribués dans plusieurs services de l'Etat.

16. SERVICE DE LA CONSOMMATION

16.1. Missions

Le service de la consommation (SNCO) est chargé de diverses missions de protection des consommateurs visant à limiter les risques pour la santé et la tromperie. En premier lieu, l'exécution du droit fédéral sur les denrées alimentaires et les objets usuels implique une surveillance des commerces par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Il veille à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux normes et à ce que la qualité des eaux de baignades soit sans risque pour la santé des baigneurs. Le service était encore chargé en 2005 de veiller au respect de la loi sur les toxiques et du contrôle du marché dans le cadre de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement permettant ainsi d'éviter une utilisation inadéquate de produits dangereux qui nuirait à l'homme et à l'environnement. Cette législation fédérale a été abrogée et la nouvelle loi sur les produits chimiques qui la remplace est entrée en vigueur au 1^{er} août 2005. Enfin le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

Le service de la consommation est chargé, dans le cadre du droit agricole fédéral, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse. La protection des produits dans le cadre des AOC/IGP s'inscrit dans les missions de protection du patrimoine qui sont dévolues à l'Etat au même titre que la protection des sites naturels, des monuments historiques ou des espèces menacées. La surveillance accrue du marché des produits "bio" est nécessaire au vu de la part toujours plus importante, bien que très minoritaire, de ces produits dans le commerce. L'information obligatoire des consommateurs sur l'utilisation potentielle de modes de production interdits en Suisse pour des denrées importées, tels que l'élevage des poules en batterie, l'alimentation des animaux avec des antibiotiques et/ou des hormones ou la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM), fait partie des spécificités du droit suisse. Ces activités de contrôle mettent en évidence une conjonction actuelle des intérêts des agriculteurs et producteurs locaux avec ceux des consommateurs.

16.2. Objectifs de l'année

Des objectifs de législature ont été définis pour le service en 2002. Ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations. Le service a adopté dans les années 90 une gestion des prestations moderne et une démarche qualité d'amélioration permanente. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 21 prestations. Un contrôle de gestion trimestriel permet de s'assurer de leur réalisation.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestations, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2005, ces objectifs étaient les suivants:

- Entretien le processus d'amélioration permanente de gestion à l'aide de l'outil EFQM/CAF;
- Approfondir la collaboration intercantonale avec le canton de Vaud et initier celle avec le canton de Genève;
- Terminer l'intégration de l'office de vérification en métrologie dans la gestion GESPA;
- Renforcer la collaboration avec les organes de certification pour les AOC-IGP, les produits de l'agriculture biologique et le contrôle des vigneron-encaveurs;
- Adapter les tâches de contrôle des produits toxiques au changement de la législation fédérale;

- Expérimenter la nouvelle répartition des tâches entre le SNCO et les services d'hygiène des 2 villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds dans le domaine du commerce des denrées alimentaires.

16.3. Ressources

Ressources humaines

En raison de nombreux mois de maladie, puis du départ d'un contrôleur des denrées alimentaires et du congé maternité d'une contrôleuse, les capacités du service dans le domaine des inspections des commerces ont été très fortement réduites. Pour cette prestation et pour le contrôle des vendanges nous avons pu fort heureusement compter sur l'aide bienvenue de C. Jeanneret, inspecteur du SICL.

Le service a accueilli divers stagiaires dans ses laboratoires, dont un biologiste pendant 6 mois qui nous a permis d'intensifier les travaux de mise au point de méthodes en biologie moléculaire.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité ISO 17020 et 17025. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences aussi bien dans les domaines technique qu'administratif et relationnel.

Ressources matérielles et locaux

Le montant budgété pour l'acquisition et le remplacement des équipements d'analyse ayant été fortement réduit, il n'a été procédé qu'aux acquisitions suivantes:

- Le service a remplacé une machine à laver la verrerie et le séchoir correspondant;
- La section de biologie moléculaire a remplacé l'instrument de Real-Time PCR. Elle a acquis un four à micro-onde et un congélateur;
- La section chimie a complété les logiciels de pilotage du chromatographe en phase gazeuse lié au détecteur de masse;
- L'inspection des denrées alimentaires a acquis les ordinateurs portables nécessaires pour les nouveaux contrôleurs entrant en fonction au 1^{er} janvier 2006.

Ressources financières

Les ressources financières attribuées par le budget ont été utilisées conformément à la planification élaborée tant pour les budgets de fonctionnement que d'investissement et aussi bien pour les budgets financier qu'analytique. Les résultats sont légèrement meilleurs que la prévision.

La comptabilité financière montre les résultats suivants:

- Le montant des dépenses est inférieur de 74.312 francs à celui du budget dans le domaine des "biens, services et marchandises": Les frais de réparation et de déplacement ont été largement inférieurs à ceux prévisibles. L'amélioration représente 12,8% du montant budgétisé alors que l'objectif fixé en août par le Conseil d'Etat était de 10%;
- Le montant des dépenses est supérieur de 725 francs aux prévisions budgétaires dans le domaine des "charges de personnel";
- Le montant des recettes est inférieur de 43.710 francs aux prévisions budgétaires en raison d'une diminution des amendes et du faible nombre de demandes d'analyses et de certificats pour l'exportation de la part des entreprises.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 3.071.800 francs est réduit à 3.042.007 francs, soit une amélioration de 29.793 francs, représentant 0,97 % du montant budgétisé.

Les résultats de la comptabilité analytique développée dans le cadre du projet GESPA ne peuvent pas être donnés. Les services du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) n'ont pas été en mesure de boucler cette comptabilité avant la rédaction de ce rapport.

16.4. Evénements principaux

L'exercice 2005 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- Reprise intégrale par le canton des charges financières d'inspection des commerces de denrées alimentaires. Introduction des mandats de prestation aux services d'hygiène des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour l'exécution de ces tâches dans les 3 villes. Après la première année expérimentale, les autorités communales renoncent à solliciter un nouveau mandat de prestation pour 2006;
- Extension au canton de Genève de l'accord intercantonal existant entre les cantons de Vaud et Neuchâtel, visant à une coordination complète des activités analytiques des services de contrôle des denrées alimentaires;
- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des distributeurs d'eau potable dans le cadre de la démarche "Excellence" pour l'amélioration du service selon la méthode EFQM/CAF;
- Intégration complète au système de gestion GESPA de l'office de vérification en métrologie;
- Mise en place d'un projet de fusion du service de la consommation et du service vétérinaire à réaliser au 1^{er} janvier 2007;
- Très grave intoxication alimentaire due à la contamination par des listéria des tommes neuchâteloises d'une fromagerie du Val-de-Travers;
- Entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les produits chimiques et de ses ordonnances d'application au 1^{er} août 2005;
- Consultation sur la restructuration totale du droit fédéral alimentaire et son adaptation au droit européen;
- Consultation sur la politique agricole PA 2011.

16.5. Activités / Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 7 groupes de prestations. La comptabilité analytique n'étant pas bouclée lors de la rédaction du rapport, les coûts détaillés ne sont pas encore connus. Seuls les temps consacrés à chacun de ces groupes sont représentés dans le tableau suivant :

Groupe de prestations	2005 Heures de travail	2005 Répartition des heures	2004 Heures de travail	2004 Répartition des heures
Contrôle des denrées alimentaires et du tabac	13.696	57,9 %	15.779	58,7 %
Contrôle des objets usuels	360	1,5 %	331	1,2 %
Contrôle des eaux de boisson	3940	16,6 %	4046	15,0 %
Contrôle des eaux de baignade	675	2,9 %	814	3,0 %
Contrôle des toxiques	990	4,2 %	1033	3,8 %
Prestations à d'autres services	1188	5,0 %	1502	5,6 %
Vérification métrologique	2818	11,9 %	3400	12,6 %

Les heures de travail des collaborateurs qui ne peuvent pas être attribuées directement à une prestation ne sont pas répertoriées dans le tableau ci-dessus.

Contrôle des denrées alimentaires et du tabac

Inspections

Les entreprises font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des dangers faite au terme de chaque inspection. L'analyse intégrant 6 paramètres, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 12, 18 ou 36 mois. L'objectif fixé aux contrôleurs est de respecter à plus de 90% les rythmes d'inspection ainsi dictés. Cet objectif n'a pu être tenu en raison de la maladie, puis du départ d'un contrôleur et du congé maternité d'une contrôleuse.

Sur l'ensemble du canton 1057 (1528 en 2004) inspections ont été réalisées. Le bilan annuel montre que 69 (96) inspections ont fait l'objet d'un rapport mentionnant des infractions aux dispositions légales pour lesquelles des émoluments ont été facturés. Dans 16 (24) cas ces infractions ne pouvaient pas être considérées comme des cas de peu de gravité et ont fait l'objet d'ordonnances pénales en application des dispositions légales fédérales existantes. Le montant total des amendes prononcées par le chimiste cantonal pour ces cas se monte à 5600 francs (8900). Le montant des émoluments perçus dans les cas d'infractions de peu de gravité se monte à 9719 francs (12.867) pour les commerces en dehors des 3 villes de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Toutes ces diminutions sont liées à la réduction des ressources humaines signalée ci-dessus. Les inspections de commerces mettent encore en évidence un manque relativement important de sensibilité et de connaissances face aux problèmes liés à l'hygiène. Les efforts sont constants pour améliorer cette perception. Les solutions à ces problèmes passent indéniablement par une amélioration de la formation des exploitants de commerces en denrées alimentaires. Trop nombreuses sont les personnes qui ouvrent un commerce sans formation suffisante préalable. Cette formation a fait l'objet d'un débat aux chambres fédérales dans le cadre d'une modification de la législation sur le marché intérieur. Elle est exigée par encore la majorité des cantons pour les cafetiers-restaurateurs. Il résulte du débat que la possibilité d'obliger certains commerçants à prouver leurs connaissances en matière d'hygiène sera inscrite dans le droit alimentaire.

Le Grand Conseil a décidé en 2004 dans le cadre du désenchevêtrement des tâches que les charges financières de cette prestation sont prises par le canton. Un montant de 200.000 francs a été versé aux services d'hygiène des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds pour le mandat de prestation qu'elles ont sollicité. Après moins d'une année de test, les autorités communales concernées ont décidé de ne pas renouveler l'expérience en 2005, le montant offert par le canton ne couvrant pas les coûts de la prestation. Cette conclusion ne nous étonne pas, car nous avons très clairement montré lors du débat politique que la cantonalisation permettait d'assurer quantitativement et qualitativement la même prestation à de moindres coûts.

Seules 2330 (4100) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation en raison de la diminution des ressources humaines mentionnées ci-dessus.

Analyses officielles

La collaboration mise sur pied avec le laboratoire cantonal vaudois et le service de protection de la consommation genevois a permis de mettre en place une planification des analyses effectuées. Des synergies importantes générant une augmentation de la productivité et une meilleure couverture des domaines contrôlés ont été constatées. Systématiquement, les 40 campagnes de contrôle de produits ont été menées sur la base d'échantillons prélevés dans les 3 cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SNCO a prélevé 1855 échantillons (1998 en 2004) dont 266 ont été analysés par les services vaudois et genevois. En contrepartie le service de la consommation a analysé 1989 (1974 en 2004) échantillons dont 223 (207) prélevés dans des commerces vaudois et genevois.

Les campagnes d'analyse réalisées par le service se résument ainsi:

- Teneur en acrylamide des céréales pour le petit-déjeuner: sur 36 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;

- Adultération des cafés solubles: sur 23 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Hydrocarbures volatils dans les huiles végétales: sur 45 échantillons analysés, 7 échantillons prélevés dans le canton de Genève présentaient des insuffisances d'étiquetage;
- Teneur en métaux, histamine et alcool des vins obtenus à partir de moûts concentrés: 34 échantillons ont été analysés. 10 vins (5 VD, 3 GE et 2 NE) ont été contestés pour fausse indication de la teneur en alcool sur l'étiquette;
- Teneur en acrylamide et en sucres des pommes de terre frites: 51 échantillons ont été contrôlés. Nous avons constaté une légère amélioration par rapport aux campagnes des années précédentes en ce qui concerne la teneur en acrylamide des frites prêtes à la consommation analysées. Peu d'échantillons dépassaient 0,5 mg/kg d'acrylamide. Aucune norme n'a été encore fixée pour ce composant toxique;
- Toxines marines dans les mollusques: sur 31 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Fraîcheur des saumons: sur 13 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité des espèces animales dans les terrines, pâtés et mousses de volaille: la détermination de la présence par examen de l'ADN d'autres espèces animales que les volailles dans ces préparations, généralement à base de canard ou d'oie, a été effectuée afin de déterminer l'éventuelle présence de produits de moindre valeur commerciale. Sur 17 échantillons analysés, tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité des espèces animales déclarées dans les saucisses et saucissons: la vérification de l'espèce animale par analyse de l'ADN a été réalisée sur 30 échantillons. 3 échantillons ont été contestés en raison de la présence importante d'autre(s) espèce(s) animale(s) que celle(s) déclarée(s). La présence de traces d'ADN d'autres espèces dans d'autres échantillons n'a pas été considérée comme une tromperie. 10 échantillons ont été contestés pour des défauts d'étiquetage;
- Authenticité des fromages: la vérification de l'absence de lait de vache dans des produits laitiers au lait de chèvre et/ou de brebis a été effectuée sur 51 échantillons. Tous répondaient aux exigences légales;
- Authenticité des poissons: la vérification de l'espèce animale par analyse de l'ADN a été réalisée sur 79 échantillons. 19 échantillons ont été contestés pour fausse déclaration de l'espèce. On constate souvent une méconnaissance des noms à utiliser tant chez les poissonniers professionnels (importateurs, grossistes, détaillants) que chez les restaurateurs qui préparent ces poissons;
- Qualité bactériologique des produits laitiers: dans le cadre d'une campagne nationale de contrôle des produits laitiers, 24 échantillons de produits fabriqués dans le canton et 10 eaux potables ont été contrôlés. 4 produits et 1 eau ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;
Suite à l'épidémie de listériose due aux tommes neuchâteloises, un contrôle exhaustif de tous les produits laitiers fabriqués dans le canton a été réalisé. Aucun des 32 produits laitiers de 16 fromageries neuchâteloises ne contenait cette bactérie pathogène. Pas de présence de *listeria monocytogenes* dans 15 autres produits laitiers fabriqués hors du canton;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées en restauration collective: des 647 échantillons prélevés dans 134 établissements de restauration collective, 134 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante, dont 19 considérés comme gravement altérés et impropres à la consommation;
- Qualité bactériologique des denrées prélevées dans les boucheries: des 75 échantillons prélevés dans 21 boucheries, 16 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante. Aucune présence de *listeria monocytogenes* dans 57 échantillons analysés;
- Qualité microbiologique des glaces: des 51 échantillons prélevés dans 18 commerces, 5 ont été contestés pour qualité microbiologique insuffisante;

- Qualité microbiologique à l'échéance du délai de consommation: 51 échantillons prélevés ont été analysés à l'échéance de la date de consommation qui figurait sur l'emballage. Nous souhaitons ainsi contrôler l'adéquation de cette date fixée par le fabricant avec la qualité du produit. Seuls 2 produits (1 saumon fumé et 1 jambon en dés) ne présentaient pas la qualité requise.
- Examen de l'étiquetage: des 258 échantillons examinés, 58 se sont révélés incorrects.

Environ 10.500 (10.300 en 2004) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à l'ensemble des activités liées à cette prestation.

Analyses privées

Quelques entreprises, associations et particuliers apportent au service de la consommation de temps à autres des échantillons à analyser. Durant l'exercice 2005, 65 (329 en 2004) marchandises diverses ont été ainsi analysées. Le chiffre de 2004 était exceptionnellement élevé en raison de l'exécution d'un mandat pour une association européenne de consommateurs.

Environ 234 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Travaux d'expertise, de formation et d'information

En dehors des travaux de laboratoire et des activités d'inspection, les compétences des collaborateurs du service sont utilisées pour diverses expertises et pour la formation professionnelle.

La très grave épidémie de listériose survenue en mai dernier dans le canton a demandé un engagement conséquent du service. A l'annonce le vendredi 3 juin par les organismes de santé (institut de microbiologie et médecin cantonal) de 9 cas en l'espace d'un mois, il a été suspecté qu'une denrée alimentaire locale devait être à l'origine de cette épidémie. L'enquête réalisée immédiatement le samedi 4 juin auprès des patients a très vite montré qu'ils avaient tous consommé dans les semaines précédentes des tommes neuchâtelaises fabriquées par une fromagerie du Val-de-Travers. D'entente avec le médecin cantonal, il a été décidé, le lundi 6 juin, de faire retirer du commerce le produit suspecté et de faire cesser la production. Ces décisions communiquées lors d'une conférence de presse ont permis d'enrayer immédiatement l'épidémie. Plus aucun cas de maladie n'a été déclaré dès cette date. Les analyses faites par la suite ont confirmé la présence de 2 même souches de listeria monocytogenes dans les tommes et chez les patients. La présence de listeria dans le beurre fabriqué dans la même entreprise ont obligé à ordonner l'arrêt de toutes les fabrications. Un assainissement de l'outil de production est nécessaire avant de pouvoir lever cette interdiction. L'entreprise a entrepris une étude pour définir les modifications à mettre en œuvre pour pouvoir reprendre la fabrication. A fin 2005, elle est toujours à la recherche des moyens financiers et des garanties d'achat de ses clients pour reprendre son activité. Il faut encore souligner que les contrôles réguliers effectués dans l'entreprise tant dans le cadre de l'autocontrôle que de celui des contrôles officiels du SICL et de du service n'avaient pas mis en évidence un risque trop élevé de contamination, ni des manquements importants à l'hygiène. Le SNCO considère qu'il s'agit donc d'un accident et non d'une négligence coupable.

En 2005, plus de 170 heures ont été consacrées à des cours dans le cadre de la formation des cafetiers-restaurateurs, des apprentis cuisiniers et du personnel hospitalier.

Environ 633 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Contrôle des objets usuels

Ce domaine d'activité est beaucoup plus réduit que celui des denrées alimentaires.

Quatre campagnes d'analyses ont été effectuées en collaboration avec le laboratoire cantonal vaudois et le service genevois de protection de la consommation:

- Phtalate dans les articles de puériculture: les 10 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales;

- Formaldéhyde dans les cosmétiques: les 22 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales quant à la teneur en formaldéhyde. 1 échantillon a été contesté pour défaut d'étiquetage;
- Parabens dans les cosmétiques: les 20 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales;
- Solvants dans les jouets: les 15 échantillons prélevés dans le canton étaient conformes aux exigences légales.

Le service a délivré 175 (378 en 2004) certificats pour l'exportation de cosmétiques.

Environ 360 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Contrôle des eaux potables

Inspection

Depuis que le contrôle des eaux de boisson est basé essentiellement sur la surveillance des systèmes d'autocontrôle mis en place par les distributeurs, les activités d'inspection se sont modifiées et intensifiées.

Durant l'exercice 2005, le service de la consommation a réalisé 34 (30 en 2004) inspections générales de réseau et 62 (89) inspections partielles. Un important travail d'aide et de conseil pour l'élaboration de systèmes d'autocontrôle est réalisé surtout avec les petits distributeurs qui n'ont pas toujours les ressources pour mandater des bureaux spécialisés pour cette tâche.

L'examen des données analytiques transmises par les laboratoires qui exécutent les analyses de qualité de l'eau planifiées par les distributeurs représente un volume de travail important (environ 300 heures).

Environ 1490 heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Analyses

Le service limite ses activités d'analyse des eaux à la recherche de contaminants qui ne sont généralement pas recherchés dans le cadre des systèmes d'autocontrôle des distributeurs. Les travaux d'analyse sont répartis de manière coordonnée entre les laboratoires neuchâtois, vaudois et genevois spécialisés dans les domaines alimentaires et environnementaux.

Durant l'exercice 2005, 2 campagnes d'analyses ont été réalisées par le service:

- Contamination par des résidus de produits phytosanitaires: les analyses de 116 échantillons d'eaux neuchâtoises et vaudoises ont été effectuées par le SNCO;
- Contamination par le glyphosate, le glufosinate et l'AMPA: les analyses de 31 échantillons d'eaux neuchâtoises et vaudoises ont été réalisées par le SNCO.

Environ 1520 (1600 en 2004) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Travaux d'expertise, de formation et d'information

Le service réalise de nombreux travaux d'expertise principalement pour l'examen de projets de rénovation, transformation et extension des installations et des ouvrages pour la distribution d'eau potable.

Environ 410 (350 en 2004) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Gestion des ressources

Les travaux de transfert des données cartographiques sur une base de donnée informatique de l'ensemble des informations sur les ressources en eau du canton sont pratiquement terminés. La mise à jour de ces données se fait en étroite collaboration avec les distributeurs d'eau, les services

de l'Etat concernés et les autorités communales. Les travaux de transfert de ces données sur le réseau informatique via intranet et/ou internet est en pleine réalisation dans le cadre du projet SIT-Eaux.

Environ 510 (360 en 2004) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Contrôle des eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

Les 71 piscines soumises au contrôle ont été contrôlées durant l'exercice 2005. En règle générale chaque piscine publique est contrôlée 4 fois par an. En plus de la qualité de l'eau des différents bassins, les installations techniques et l'hygiène des locaux sont contrôlées. 175 échantillons d'eau ont été analysés, 10 présentaient des défauts mineurs qui ont fait l'objet de contestations.

Environ 570 (700 en 2004) heures ont été consacrées à cette prestation.

Contrôle des plages

La qualité de l'eau de 27 plages sur les rives neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel est contrôlée chaque été. Les 120 échantillons analysés ont montré des eaux qui sont toutes de qualité suffisante pour ne pas présenter de risque pour la santé des baigneurs. Les seuls endroits où la baignade est déconseillée se trouvent tous à proximité de rivières ou de rejets des STEP.

Environ 100 (110 en 2004) heures ont été consacrées à cette prestation.

Contrôle des toxiques et des substances dangereuses pour l'environnement

Des modifications fondamentales de cette prestation sont intervenues en 2005. La loi fédérale sur les toxiques a été définitivement abrogée au 1^{er} août 2005 et remplacée par la loi sur les produits chimiques et ses ordonnances d'application. Si les buts de la loi restent les mêmes, les modalités d'application seront complètement modifiées et harmonisées avec le droit européen.

L'abandon du système des autorisations de commerce des toxiques entraîne une diminution des activités administratives. Une augmentation des activités de contrôle dans les entreprises sera probablement nécessaire tout autant qu'une collaboration accrue avec les services qui interviennent déjà dans le même domaine, en particulier le service de protection de l'environnement (SCPE), l'office phytosanitaire et le service d'inspection et santé au travail (SIST). Un groupe de travail a été formé pour définir la nouvelle répartition des tâches. Le transfert des tâches dévolues à notre service au SCPE est envisagé pour fin 2006. Une nette diminution des activités avait déjà été opérée ces dernières années en prévision des changements de législation.

Inspections

Le nombre d'heures consacrées à cette prestation est tombé de 1295 en 2002 à 265 en 2005. Les inspections se sont limitées à des cas d'importations illégales de produits toxiques.

Autorisations

Le nombre d'opérations administratives (délivrance et renouvellement d'autorisations, mutations) a diminué. Il a passé de 386 en 2002 à 94 en 2005, alors que le temps consacré à cette prestation a diminué de 560 à 168 heures pour la même période.

Analyses

Le service a prélevé 8 échantillons de produits enregistrés dans la liste des toxiques pour contrôles demandés par l'OFSP. Sur 6 résultats reçus à fin 2005, tous étaient conformes aux exigences légales.

Environ 20 (30 en 2004) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Travaux d'expertise, de formation et d'information

L'inspecteur cantonal des toxiques est appelé à se prononcer sur de nombreux dossiers en collaboration avec les autres services de l'Etat concernés par la sécurité dans les entreprises.

Il participe à la formation sur les toxiques organisée à l'échelle intercantonale par les différentes organisations professionnelles. Il est actif en particulier dans la formation des maîtres fromagers, des apprentis droguistes et des étudiants en conservation-restauration de la Haute école d'arts appliqués de la Chaux-de-Fonds.

Un important travail a été effectué dès août pour informer les entreprises concernées sur les nouvelles exigences légales. Plus de 3800 notices d'information ont été envoyées à près de 1000 entreprises. Ces entreprises doivent en particulier nous annoncer une personne de contact d'ici au 30 juin 2006, 215 d'entre elles l'ont déjà fait au 31 décembre 2005.

Environ 540 (210 en 2004) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prestations à d'autres services officiels

Service de la viticulture

Le service de la consommation offre des prestations au service de la viticulture dans 3 domaines.

- Prélèvement des échantillons de vins pour les dégustations de la commission cantonale des AOC (66 heures);
- Contrôle des vendanges (490 heures);
- Prêt de personnel de laboratoire (24 heures).

L'ensemble de cette prestation représente en 2005 environ 608 (1019 en 2004) heures. La diminution est essentiellement due au manque de ressources du SNCO pendant les vendanges vu l'absence de 2 contrôleurs. C. Jeanneret, inspecteur du SICL, aimablement prêté par son employeur, a comblé partiellement ce manque.

Service de la protection de l'environnement (SCPE)

Le service a réalisé l'analyse microbiologique de 226 (236 en 2004) échantillons d'eau de surface prélevés par le SCPE.

Il soutient aussi ce service dans le cadre de l'assurance de qualité en le conseillant et en réalisant des audits internes.

Environ 210 (150) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation.

Prestations à d'autres services officiels cantonaux et fédéraux

L'ensemble des prestations offertes à ces services est relativement faible en 2005. Il représente environ 367 (335 en 2004) heures de travail dans différents domaines et différentes activités.

Vérification métrologique

L'office de vérification en métrologie est rattaché au service de la consommation depuis l'exercice 2002.

Ses activités sont de 3 types:

- Contrôle des instruments de mesure utilisés pour le commerce: en 2005, les 2 vérificateurs ont contrôlé 2470 (2401 en 2004) instruments (balances, camion-citernes, pompes à essence, appareils de mesure de pollution des véhicules, etc.) sur 4590 (4498) instruments répertoriés. Ces contrôles ont permis de déceler 225 (206) non conformités;

- Contrôle des poids et des volumes des marchandises préemballées: en 2005, 55 (173) produits conditionnés par 12 (18) entreprises ont été contrôlés. 1 seul produit comportait des déclarations de quantité non conformes aux exigences légales;
- Contrôle du marché au front de vente: en 2005, 253 commerces de détail ont été contrôlés. 1730 emballages ont été vérifiés, de ceux-ci, 487 ne remplissaient pas les exigences légales. Les 14 entreprises concernées par ces infractions ont été averties, un émoulement leur a été facturé. Lors de ces inspections, 8 commerces utilisaient des instruments de pesage non réglementaires, ils ont été avertis et un émoulement leur a été facturé.

Environ 2818 (3400) heures ont été consacrées par les collaborateurs du service aux prestations de vérifications métrologiques.

16.6. Perspectives

Les missions du service ne devraient pas être modifiées très profondément à court et moyen terme. Cependant nous restons attentifs à des changements qui pourraient apparaître suite à des modifications structurelles intervenant au niveau cantonal ou fédéral. En particulier:

- La Confédération doit restructurer ses offices vétérinaire, de la santé publique et de l'agriculture pour répondre à la volonté du parlement, inscrite dans la loi sur l'agriculture, de créer une structure de "répression des fraudes". Ce projet actuellement en veilleuse devra être vraisemblablement réanimé à moyen terme;
- Un projet de fusion de notre service avec le service vétérinaire est à l'étude. Il devrait permettre d'assurer une meilleure protection des consommateurs dans le domaine de la sécurité alimentaire en intégrant toutes les tâches de contrôle de "l'étable à la table" et de "la fourche à la fourchette". D'autres synergies administratives permettront de réaliser d'importantes économies. La création du nouveau service issu de la fusion devrait être effective au 1er janvier 2007;
- La restructuration du domaine de l'inspection laitière entraînera la disparition des SICL actuels à la fin de 2006. Les missions d'inspection, de contrôle de qualité et de conseils resteront inchangées. Elles seront intégrées dans de nouvelles structures. L'inspection devrait être intégrée au nouveau service issu de la fusion du SNCO et du SVET;
- La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les produits chimiques en remplacement de la loi sur les toxiques nous oblige à réexaminer la répartition des tâches entre le service de protection de l'environnement (SCPE), d'inspection et santé au travail (SIST) et l'office phytosanitaire. Les tâches effectuées par le SNCO seront probablement transférées au SCPE;
- Une nouvelle législation européenne sur l'hygiène des denrées alimentaires entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2006. Le Conseil fédéral a décidé d'adapter le droit suisse en conséquence. Une révision complète du droit alimentaire entre en vigueur au 1^{er} janvier 2006, elle entraîne quelques modifications dans les tâches du service.

17. SERVICE VETERINAIRE

17.1. Missions

Les missions principales du service relèvent de trois domaines d'activité:

- La santé publique: chargé de protéger les consommateurs, le service agit au niveau de la production animale, d'une part, et de la transformation de la viande à l'abattoir, d'autre part;
- La santé et le bien-être des animaux: en prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les mieux adaptées, le

service contribue à l'amélioration constante de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient;

- La sécurité publique: par l'information, la prévention et des mesures de protection adéquates, le service agit dans le but de minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

D'autres tâches relèvent également du service vétérinaire:

- L'exploitation du laboratoire vétérinaire cantonal;
- La gestion de l'élimination des cadavres et autres déchets animaux;
- La surveillance de l'importation et de l'exportation d'animaux ou de produits issus d'animaux;
- Le contrôle de l'expérimentation animale;
- La surveillance de l'utilisation des médicaments vétérinaires;
- La gestion des animaux trouvés.

17.2. Objectifs de l'année

Les objectifs prioritaires de l'année 2005 sont résumés ci-après; ils sont repris plus en détail sous les chapitres 4 et 5 du présent rapport.

- Se doter d'une nouvelle loi vétérinaire: le 25 janvier, le Grand Conseil a adopté le projet de loi vétérinaire que lui soumettait le Conseil d'Etat. Complétée par un règlement sur les médicaments, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} juin;
- Appliquer la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires: adoptée le 18 août 2004 par le Conseil fédéral et entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2004, l'ordonnance s'est d'emblée heurtée à une résistance farouche des milieux concernés, vétérinaires et agriculteurs en tête. Une énergie considérable a été employée à former, informer et tenter de convaincre. De nombreuses séances ont ainsi été organisées. En fin d'année, des accords sur plusieurs points controversés ont pu être trouvés, ce qui augure d'une année 2006 plus sereine;
- Préparer la perception d'émoluments liés à la lutte contre les épizooties: dans le cadre des mesures destinées à améliorer l'état des finances cantonales, le service a préparé un projet d'encaissement d'émoluments pour couvrir les coûts externes de la lutte contre les épizooties et de l'élimination des cadavres d'animaux. Adoptée par le Grand Conseil le 7 décembre, la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006;
- Préparer une modification de la loi sur la taxe et la police des chiens: de nouvelles dispositions fédérales dans les domaines de l'identification, de l'enregistrement et du statut juridique des chiens nécessitent une modification de la loi cantonale. Un projet a été rédigé. Toutefois, au vu de l'émotion populaire née d'un fait divers tragique survenu dans le canton de Zurich en décembre, le Conseil d'Etat a décidé de différer la présentation du projet, pour mieux le coordonner avec de nouvelles mesures qui pourraient être prises au niveau fédéral;
- Préparer la certification du service: fortement impliqué dans les échanges internationaux d'animaux et de produits animaux, le service se doit de prouver sa compétence et son impartialité. Pour y parvenir, il développe un système de gestion de la qualité basé sur la norme ISO 9001:2000;
- Contrôler les exploitations agricoles sous l'angle de la protection des animaux: suite aux exigences de l'Office fédéral de l'agriculture, le service vétérinaire procède à un grand nombre de contrôles et délivre, le cas échéant, des attestations de conformité permettant aux agriculteurs de toucher les paiements directs. L'accent a particulièrement été mis sur les sorties hivernales obligatoires des bovins et sur les aspects qualitatifs de la protection des animaux.

17.3. Ressources

Regroupant le bureau administratif, le laboratoire et le centre collecteur cantonal des déchets animaux de Montmolin, le service compte treize collaboratrices et collaborateurs, représentant 11,7 postes à temps complet.

Le 3 janvier, Mme Caroline Mellier a débuté son activité de responsable du bureau des animaux trouvés et d'inspectrice adjointe.

Contrairement à la planification élaborée en 2003 et en raison des difficultés budgétaires de l'Etat, les rénovations envisagées du bâtiment nord du centre collecteur de Montmolin n'ont pu être entreprises et sont reportées au mieux en 2006.

Sur le plan financier, les comptes 2005 du service bouclent sur un excédent de charges de 1.528.955 francs, en diminution de 7,7% ou 127.419 francs par rapport à 2004, mais également 14% ou 249.144 francs en dessous des prévisions budgétaires. On note en particulier une forte augmentation des revenus, qui passent de 552.193 francs en 2004 à 763.153 francs en 2005.

17.4. Evénements principaux

Fin 2003, une importante épizootie de grippe aviaire de type H5N1 s'est déclarée en Asie du Sud-Est. D'abord confinée à cette région, la maladie s'est étendue dramatiquement du printemps à l'automne 2005 par le biais des migrations d'oiseaux. Touchant d'abord la Russie et le Kazakhstan, la grippe aviaire a progressé en octobre vers les pays de l'Est européen, Roumanie, Croatie et Ukraine en tête. Suivie de près pour son potentiel à déclencher une pandémie de grippe humaine, la grippe aviaire a soulevé une peur mondiale, fortement répercutée par les médias d'ici et d'ailleurs.

En Suisse et dans le canton, plusieurs mesures d'urgence ont été prises dans le but de prévenir l'irruption de cas chez la volaille indigène. Le 21 octobre, sur proposition des vétérinaires cantonaux et de l'Office vétérinaire fédéral, le Conseil fédéral a pris une ordonnance urgente entrant en vigueur quatre jours plus tard. Les cantons étaient tenus d'enregistrer sous dix jours tous les détenteurs de volailles et les effectifs de leurs cheptels, toutes les volailles devaient être confinées jusqu'au 15 décembre et les expositions d'oiseaux étaient interdites.

La soudaineté de la décision et l'ampleur de la tâche ont exigé des mesures spéciales. Le Conseil d'Etat a créé un état-major de crise le 26 octobre. Celui-ci a été chargé d'exécuter les mesures décidées par le Conseil fédéral et de préparer le canton à faire face à l'éventuelle irruption de cas de grippe aviaire ou de sa forme humaine.

Dans ce cadre, les vétérinaires officiels et les membres des équipes d'intervention ont été formés à une éventuelle mise à mort de volailles; ils ont également été vaccinés. Une séance d'information à l'intention des aviculteurs a été organisée avec la Chambre d'agriculture. Du matériel de mise à mort à grande échelle a été acquis en commun avec les autres cantons, alors que l'équipement neuchâtelois était complété.

2005 a également été l'occasion de préparer l'avenir. Confronté à un net élargissement de ses tâches et à une surcharge de travail chronique se reflétant dans des retards conséquents dans nombre de ses domaines d'activité, le vétérinaire cantonal a proposé la fusion du service vétérinaire avec celui de la consommation. Présenté par les deux chefs de service concernés au chef du département le 18 novembre, le projet a reçu l'aval du Conseil d'Etat deux jours plus tard, soit le 20 novembre, dans le cadre du programme de législation. La fusion est fixée au 1^{er} janvier 2007.

Les grandes lignes de la fusion ont été définies par les directions des deux services jusqu'à fin 2005. De nombreuses synergies et une baisse importante des charges sont attendues de cette fusion. Mené sous la forme d'un projet, le processus prévoit entre autres la définition d'un organigramme, d'un nouveau plan comptable, d'un budget pour l'année 2007, de cahiers des charges pour les fonctions d'encadrement, la description et l'évaluation des nouvelles fonctions, ainsi qu'une redistribution des locaux. Les détails seront réglés au sein de groupes de travail auxquels participeront de nombreux collaborateurs et collaboratrices.

17.5. Activités / Réalisations

Les principales activités et réalisations du service vétérinaire pendant l'année sous revue sont décrites ci-après dans les chapitres épizooties, protection des animaux, sécurité alimentaire, chiens, affaires vétérinaires, laboratoire vétérinaire et autres domaines d'activité. Pour des renseignements plus détaillés, le service vétérinaire édite un rapport d'activité à consulter sur internet (site www.ne.ch, rubrique administration cantonale) ou à commander auprès du service vétérinaire cantonal, case postale, 2001 Neuchâtel.

Epizooties

Les modifications législatives fédérales suivantes ont été édictées en 2005:

- Ordonnance instituant des mesures préventives urgentes destinées à empêcher l'introduction de la peste aviaire classique, du 21 octobre 2005;
- Ordonnance concernant la banque de données sur le trafic des animaux, du 23 novembre 2005;
- Modification de l'ordonnance sur les épizooties, du 23 novembre 2005.

Au niveau cantonal, la loi sur la lutte contre les épizooties, du 13 décembre 1971, a été abrogée, alors que la loi concernant l'élimination des déchets animaux a été modifiée au chapitre du financement. Le 26 octobre, le Conseil d'Etat a créé par voie d'arrêté un état-major de crise chargé de préparer la lutte contre la grippe aviaire.

Les programmes de surveillance et de prévention des épizooties se sont poursuivis sans changement notable en 2005, si ce n'est l'analyse systématique de tous les moutons et de toutes les chèvres périssés ou abattus, à l'égard des encéphalopathies. Cette année, un cas de tremblante du mouton, un cas d'IBR/IPV chez des cerfs importés (épizooties à éradiquer), quatre cas de loque américaine des abeilles, cinq cas de salmonellose, un cas de coxiellose (épizooties à combattre), quatre cas de campylobactériose et un cas de listériose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués.

En 2005, 69 exploitations ont été inspectées dans le cadre des contrôles vétérinaires officiels prévus par les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Le service vétérinaire a pour sa part subi une inspection par une délégation de l'Union européenne.

Dans le litige opposant l'Association des maîtres-bouchers neuchâtelois à l'Etat au sujet de la prise en charge des coûts d'élimination des déchets de boucherie et d'abattage, plusieurs échanges de correspondance ont eu lieu. Le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil, qui l'a accepté, un versement de 800.000 francs aux bouchers pour régler définitivement le dossier. En cas d'accord par ces derniers, l'affaire pourrait être bouclée en 2006.

Dans le cadre de l'application de l'OESPA, du 23 juin 2004, des autorisations formelles ont été délivrées aux centres de Montmollin et de Môtiers; de plus, tous les fournisseurs de déchets animaux ont conclu de nouveaux contrats avec l'entreprise d'élimination Centravo. L'autocontrôle a également été introduit à Montmollin et à Môtiers. Les tarifs d'élimination ont nettement baissé le 1^{er} janvier.

Suite à la fermeture du centre de ramassage de La Chaux-de-Fonds, le 31 décembre 2004, et à la demande de la Société d'agriculture du district, le service vétérinaire a conduit une étude sur un nouveau concept de prise en charge des cadavres à la ferme. L'étude a toutefois conclu à des surcoûts importants; le concept actuel sera donc maintenu.

Protection des animaux

Une vive émotion s'est emparée de la population suisse suite à une série de mutilations constatées sur du bétail du Nord-Ouest du pays. Le canton de Neuchâtel a également été concerné par des cas suspects. Toutefois, le travail conjoint du service vétérinaire et de la police de sûreté a prouvé qu'il n'y avait pas eu d'intervention humaine dans ces cas.

Le respect des dispositions de la législation sur la protection des animaux fait partie intégrante des prestations écologiques requises (PER) pour bénéficier de l'octroi de paiements directs; en cas de non-respect, ceux-ci peuvent être diminués, voire supprimés. A l'heure actuelle, l'ANAPI (Associa-

tion neuchâteloise des agriculteurs en production intégrée) effectue une grande partie des contrôles PER accrédités. Les fructueuses discussions initiées par le service vétérinaire l'année précédente ont finalement abouti à un accord avec l'ANAPI; celle-ci effectuera dès le début de l'année 2006 les contrôles dans le domaine de la protection des animaux. Le service vétérinaire a financé et organisé une journée de formation à l'attention des contrôleurs, journée qui s'est déroulée à satisfaction sur le Site de Cernier en novembre. Le but de cette collaboration, outre l'accréditation, est de favoriser les synergies pour mieux coordonner et fusionner les contrôles afin d'en diminuer le nombre dans le terrain. En cas de contestation, les prises de décisions quant à l'application de la législation sur la protection des animaux relèvent uniquement du service vétérinaire.

Dans le terrain, les contrôles se sont poursuivis: 232 en 2005. Plusieurs lacunes continuent d'être constatées, en particulier au niveau de la dimension des couches, de la luminosité des écuries, des sorties hivernales des bovins attachés et des veaux attachés.

Suspecté de vendre de la viande de moutons égorgés de manière rituelle, un agriculteur du Val-de-Ruz a été pris en flagrant délit suite à une surveillance mise sur pied avec la gendarmerie. Interrogé sur son activité délictueuse, il a admis avoir écoulé depuis trois ans plusieurs dizaines de moutons abattus de cette manière illégale. Au vu de la gravité de ses agissements, il a été condamné par le Ministère public à quinze jours d'emprisonnement assortis d'un sursis d'une durée de deux ans, à une amende de 6000 francs, ainsi qu'au paiement d'une créance compensatoire de 10.000 francs. Son aide, de confession musulmane, a quant à lui été condamné en tant que complice à une amende de 1000 francs.

Neuf interdictions de détenir des animaux ont été prononcées alors que quarante-trois animaux étaient séquestrés. De plus, dix-huit avertissements ont été émis et seize personnes ont été dénoncées au Ministère public; outre le cas mentionné ci-dessus, les peines se sont échelonnées entre 100 francs d'amende et cinq jours d'arrêts fermes.

Deux nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été accordées, qui concernaient vingt poules. Au total, dix autorisations sont en cours au 31 décembre.

En 2005, deux cent quatre-vingt-deux animaux trouvés ont été recensés, dont cent cinquante-quatre chats (55%), cent neuf chiens (33%), dix oiseaux et sept petits mammifères. Dans cent vingt-six cas (31%), les propriétaires des animaux perdus ont été retrouvés, alors que cent trente bêtes étaient cédées aux refuges ou aux privés qui les avaient prises en charge. Au 31 décembre, vingt-six animaux trouvés étaient en attente de cession ou de récupération par leurs légitimes propriétaires.

Il convient de relever que le délai d'attente légal de deux mois engendre une explosion des coûts pour les refuges. Aussi, d'entente avec ces derniers, le service a créé un contrat d'adoption permettant au futur propriétaire d'un animal trouvé d'adopter provisoirement, après dix jours déjà, la bête convoitée. Il s'engage cependant à restituer l'animal si, d'ici à l'échéance des deux mois, le propriétaire légitime est retrouvé. Selon les statistiques, dans 95% des cas, les animaux perdus retrouvent leur foyer dans les dix premiers jours.

Sécurité alimentaire

Soumis en consultation le 11 avril, un paquet de trente-quatre ordonnances visant à atteindre l'équivalence du droit alimentaire suisse avec celui de l'Union européenne a été adopté par le Conseil fédéral le 23 novembre; son entrée en vigueur a été arrêtée au 1^{er} janvier 2006, avec quelques dispositions transitoires.

Le 30 juin sont arrivés à échéance les délais de mise en conformité des établissements d'abattage octroyés dix ans plus tôt. Suite à de nombreuses inspections, trois abattoirs (à Lignièrès, à Marin et aux Geneveys-sur-Coffrane) ont été fermés définitivement; trois établissements se sont vu attribuer de nouvelles autorisations d'exploitation valables dix ans (à La Chaux-de-Fonds, à Enges et à Marin), alors que les autres abattoirs pouvaient poursuivre leur activité.

Les émoluments perçus pour le contrôle des viandes ont été augmentés au 1^{er} janvier 2005 pour les bovins, les ovins et les caprins (en raison de l'introduction des contrôles avant l'abattage) et au 1^{er} janvier 2006 pour les porcs (en raison d'une sous-couverture des frais).

Le service est également actif dans la détection des bactéries responsables des mammites (inflammation de la mamelle) chez les vaches laitières. En 2005, 2316 échantillons de laits ont été

analysés, en forte augmentation de 671 échantillons (+40%) par rapport à 2004. Une partie des souches bactériennes isolées est soumise à des tests de résistance à l'égard de la pénicilline (1998 souches) ou de divers antibiotiques (406 souches), permettant ainsi aux vétérinaires d'engager les traitements les mieux appropriés.

Chiens

Pour couvrir les coûts engendrés et, indirectement, améliorer la situation financière de l'Etat, la part de la taxe des chiens due à l'Etat est passée de dix francs à trente francs, y compris la rétrocession versée aux refuges pour chiens; ce sont ainsi 221.790 francs de revenus supplémentaires qui ont été encaissés en 2005.

L'Etat rétrocède une partie de la taxe des chiens sous forme de subventions aux refuges qui mettent des boxes de détention à disposition de ses services. Cette année, 11.110 chiens ont été soumis à la taxe. A raison de cinq francs par chien, le montant total des subventions versées s'est élevé à 55.550 francs; pour la première fois, quatre institutions ont bénéficié de cette aide. Le recours déposé suite au refus de verser les subventions à un refuge en 2004 a été rejeté par le Tribunal cantonal, celui-ci jugeant que l'Etat avait agi correctement en l'occurrence.

L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006 de la modification de l'ordonnance fédérale sur les épizooties relative à l'identification et à l'enregistrement des chiens a conduit le service vétérinaire à proposer l'externalisation de la banque de données des chiens, dans un but d'économies. Un contrat a ainsi été conclu le 22 décembre avec la société Animal Identity Service SA (ANIS), qui récoltera et gèrera les données pour le compte du canton à partir du 1^{er} janvier 2006.

En Suisse, le débat sur les chiens dangereux a rebondi de manière brutale suite à la mise à mort d'un garçonnet de six ans par trois pit-bulls ayant échappé au contrôle de leur maître dans le canton de Zurich. Divers renforcements de la législation ont été proposés dans les cantons. Neuchâtel, qui était déjà doté d'une loi fort complète, continue de travailler sur la double-voie de la répression à l'égard des chiens et des détenteurs dangereux et de la prévention. Ainsi, une brochure a été transmise aux communes pour être distribuée à l'ensemble des détenteurs de chiens. D'autre part, le programme de prévention dans les écoles (PAM) a trouvé son rythme de croisière. Dispensé pendant l'année scolaire 2004/05 dans les classes de deuxième enfantine (87 classes) et de deuxième primaire (63 classes), il rencontre un vif intérêt et fait l'unanimité auprès du corps enseignant et des 2521 élèves bénéficiaires. Après le départ d'une des éducatrices, le service vétérinaire a formé deux nouvelles personnes avec leur chien. Le groupe PAM se compose actuellement de dix éducatrices et de treize chiens.

Laboratoire vétérinaire

Le laboratoire vétérinaire cantonal est accrédité selon la norme internationale ISO 17025. Tous les cinq ans, cette accréditation doit être renouvelée, ce qui fut fait le 17 janvier. De plus, le laboratoire est tenu de participer à des tests de comparaison interlaboratoires, organisés par les laboratoires suisses de référence; cette année, trois tests ont été passés avec succès.

En 2005, le laboratoire a effectué 15.778 analyses, en hausse de 1481 unités par rapport à 2004, dont 10.133 relevaient de la surveillance et de la lutte contre les épizooties, 919 du contrôle de l'hygiène des viandes et 4720 de l'hygiène de la production du lait.

Affaires vétérinaires

Le 25 janvier, le Grand Conseil a adopté sans le modifier le projet de loi vétérinaire soumis par le Conseil d'Etat. Complétée par un règlement sur les médicaments vétérinaires, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} juin, donnant ainsi de nouvelles tâches et de nouvelles compétences au service vétérinaire. Quatre autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été octroyées, de même que deux autorisations de tenir une pharmacie privée de vétérinaire.

Comme prévu dès 2004, l'application de l'ordonnance fédérale sur les médicaments vétérinaires (OmédV) se heurte à une forte résistance des milieux vétérinaires et agricoles. Dans le but de calmer les esprits et de retrouver un tant soit peu de sérénité, le chef du département a invité les différents protagonistes à trois reprises au Château. Suite à la dernière séance, du 13 décembre, une détente semble s'amorcer.

Autres domaines d'activité

Les législations fédérales et européennes régissant le pacage franco-suisse posent encore et toujours de gros problèmes d'application, tant et si bien que la traçabilité des déplacements du bétail n'est plus garantie, comme l'a relevé l'inspection conduite dans le canton par une délégation de l'Union européenne. Les vétérinaires cantonaux romands et leurs homologues français se sont retrouvés le 13 janvier à Yverdon pour tenter de régler les problèmes, en présence de l'Office vétérinaire fédéral.

Le gros des animaux importés dans le canton concerne la volaille (95.816 têtes importées), les poissons (8800 tonnes de truites) et les grenouilles (28.269 tonnes).

17.6. Perspectives

Plusieurs projets en cours ou à débiter seront menés en 2006 et les années suivantes. Les principaux sont brièvement décrits ci-après.

- La fusion du service vétérinaire et du service de la consommation: menée sous la forme d'un projet, cette fusion sera effective le 1^{er} janvier 2007 et permettra d'importantes économies, en misant sur les synergies, l'efficacité et la complémentarité. En 2006, ses différents aspects seront discutés et préparés dans le cadre de groupes de travail;
- La certification du service: déjà bien avancé, le système d'assurance-qualité, développé partiellement avec d'autres cantons et la Confédération, sera complet à fin 2006;
- L'introduction de Kodavet: développé en commun par la Confédération et les cantons, le logiciel Kodavet est en fait un système de gestion et d'information global destiné aux autorités vétérinaires suisses. Il permettra le passage d'une gestion des dossiers sur papier à une gestion informatisée; le canton de Neuchâtel sera le dernier servi, vraisemblablement en avril 2006;
- La loi sur la taxe et la police des chiens: suite aux modifications des législations fédérales y relatives (ordonnance sur les épizooties et code civil suisse), la loi cantonale sur les chiens devra être adaptée aux chapitres concernant l'identification et l'enregistrement, la saisie et les animaux agressifs;
- L'application de la loi vétérinaire: déjà bien emmanchée en 2005, l'application se poursuivra en 2006 avec, notamment, la réglementation de l'exercice des professions de santé animale;
- L'introduction de taxes sur les épizooties et l'élimination des cadavres d'animaux: suite à leur acceptation par le Grand Conseil le 7 décembre, les taxes seront perçues dès 2006. Il s'agira d'en définir les montants et les règles de perception, ainsi que de développer les outils d'encaissement nécessaires;
- L'application du droit fédéral sur les denrées alimentaires: dans le but de rendre la législation suisse équivalente à celle de l'Union européenne, le Conseil fédéral a édicté trente-quatre nouvelles ordonnances qu'il s'agira d'appliquer et de faire appliquer. D'importants changements sont à prévoir au niveau du contrôle officiel de la production primaire et de celui de l'abattage.

SECTEUR MIGRATIONS

18. SERVICE DES ETRANGERS

18.1. Missions

Composé de deux sections, la section séjour et établissement (SETA) d'une part et la section main-d'œuvre étrangère (SEMO) d'autre part, le service des étrangers est chargé d'appliquer la législation fédérale et cantonale sur le séjour et l'établissement des étrangers de même que celle régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère et qui implique notamment la gestion des contingents d'autorisations de travail octroyés au canton de Neuchâtel par le Conseil fédéral. Le service des étrangers est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

18.2. Objectifs de l'année

L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service des étrangers a été impliqué en priorité dans la mise en œuvre de l'accord sur la libre circulation des personnes, dont la deuxième phase d'application est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et des nombreuses prescriptions et directives techniques y relatives édictées par les autorités fédérales. Le service des étrangers a également été appelé à poursuivre la gestion de l'une des conséquences du programme d'allègement 2003 du budget de la Confédération et concernant les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Depuis le 1^{er} avril 2004, ces personnes ne dépendent plus de la loi sur l'asile, mais de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Dès l'entrée en force de la décision NEM les concernant, elles sont considérées comme des personnes séjournant illégalement en Suisse.

18.3. Ressources

Au cours de l'année sous revue, le service des étrangers, dont les bureaux se trouvent à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel, comptait un effectif de 22 personnes auquel il convient d'ajouter 3 collaborateurs engagés au travers du bureau des emplois temporaires. Le rééquilibrage des forces au niveau du personnel entre la section main-d'œuvre étrangère (SEMO) et la section séjour et établissement (SETA), opéré pour faire face aux incidences découlant d'une part de l'accord sur la libre circulation des personnes et, d'autre part, des modifications légales intervenues au 1^{er} avril 2004 (NEM), n'a cependant pas permis de régler la question de la difficile gestion, avec l'effectif actuel, des problèmes juridiques toujours plus complexes et délicats auxquels le service est confronté.

18.4. Evénements principaux

Pour le service des étrangers, l'année sous revue aura été celle de sa disparition. En effet, dès le 1^{er} janvier 2006, ce service et celui de l'asile et des réfugiés seront intégrés au sein du nouveau service des migrations.

18.5. Activités / Réalisations

Séjour et établissement

Autorisations

Livrets B : autorisations annuelles (OLE) / autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: ceux qui sont délivrés aux ressortissants extra-européens et qui sont renouvelables chaque année, d'une part, et ceux que l'on octroie aux ressortissants européens, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans.

L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis B (ou d'un permis B-CE/AELE) est passé de 8275 au 31 décembre 2004 à 8829 au 30 novembre 2005 (l'ODM n'a pas été en mesure de communiquer à temps les statistiques pour le mois de décembre). 4298 titulaires de cette catégorie de permis sont ressortissants de l'Union européenne et 4531 sont ressortissants d'Etats tiers. Les permis B accordés pour cas de rigueur (permis « humanitaires » selon l'art. 13 f de l'OLE) sont compris dans ce total.

Tous les ressortissants de l'UE/AELE peuvent obtenir un permis d'établissement après cinq ans de séjour régulier dans notre pays, au lieu des dix ans normalement applicables aux ressortissants d'Etats tiers.

Livrets C : autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement, si ce n'est que, délivrées pour une durée illimitée, elles sont désormais renouvelées tous les cinq ans (trois ans auparavant; période de renouvellement d'ailleurs maintenue pour les ressortissants extra-européens). L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2005, était de 29.631 (29.577 personnes au 31 décembre 2004). Les ressortissants de l'Union européenne représentent l'immense majorité des détenteurs de permis C dans le canton (25.197 personnes contre 4434 ressortissants d'Etats tiers).

Livrets G : autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais sur une base hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans.

Au 31 décembre 2005, on dénombrait 6841 frontaliers, contre 5974 au 31 décembre 2004. Cette augmentation des autorisations frontalières est comparable à celle enregistrée l'année dernière (731) et s'explique en grande partie par l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes. En effet, l'abandon du principe de la priorité à la main-d'oeuvre résidente et du contrôle des conditions de salaire et d'engagement permet aux employeurs de recourir plus facilement à de la main-d'oeuvre non qualifiée. Par ailleurs, la prolongation des engagements initialement prévus pour moins de 3 mois (soumis, non plus à autorisation, mais à une obligation d'annonce) a également une incidence sur l'augmentation des autorisations frontalières délivrées en 2005. Cette augmentation doit toutefois être relativisée à mesure où elle ne tient pas compte des autorisations qui ne sont pas ou plus utilisées dans les faits. On observe à ce propos qu'une autorisation frontalière a une durée de validité de 5 ans si le contrat de travail initial a été conclu pour plus de 365 jours ou pour une durée indéterminée. Cela ne signifie cependant aucunement que le titulaire d'une telle autorisation a conservé son emploi dans le canton. La mobilité géographique et professionnelle permet aux travailleurs frontaliers non seulement de changer d'employeur lorsqu'ils le souhaitent, mais également de canton pour autant que le nouvel employeur ait son siège en zone frontalière. D'autre part, il convient de garder à l'esprit qu'une autorisation frontalière en cours de validité n'est pas annulée quand bien même son titulaire aurait cessé son activité lucrative en Suisse et aurait trouvé un nouvel emploi de l'autre côté de la frontière.

Livrets L : autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (permis L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat. Le travailleur peut prolonger ou renouveler cette autorisation sans quitter la Suisse. Lorsqu'il a séjourné durant 30 mois au moins en Suisse, le titulaire d'un permis L-CE/AELE peut en outre requérir la transformation de son autorisation en un permis de séjour B-CE/AELE en produisant un contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à une année ou d'une durée indéterminée.

Les ressortissants d'Etats tiers demeurent soumis au régime de l'Ordonnance limitant le nombre des étrangers (OLE) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation (permis L) ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM). Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A fin 2005, quelque 906 personnes (979 à fin 2004) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (dont 138 pour une durée de moins de 4 mois). 659 personnes sont ressortissantes de l'Union européenne et 247 ressortissantes d'Etats tiers).

Autorisations temporaires pour étudiants

Les écoliers et les étudiants étrangers peuvent bénéficier d'une autorisation de séjour temporaire, dont la durée est liée au programme d'études déposé lors de la demande. Les conditions générales suivantes, déterminées par l'Ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers (OLE), sont applicables :

- L'étudiant doit entrer seul en Suisse;
- Il souhaite fréquenter une université ou un autre institut d'enseignement supérieur, en présentant un programme d'études cohérent;
- La direction de l'établissement atteste que le requérant est apte à suivre les cours prévus;
- Le requérant doit présenter les garanties financières nécessaires;
- La sortie de Suisse à la fin du séjour paraît assurée.

Cette dernière condition vise à limiter le risque de voir des ressortissants étrangers solliciter des autorisations de séjour pour études dans le but, à terme, de s'établir définitivement en Suisse. Pour les étudiants européens, seule une attestation de l'école et les garanties financières sont requises.

Si ce n'est pas le rôle du service des étrangers de se prononcer sur les aptitudes de l'étudiant étranger, en revanche, il doit veiller à ce que ce dernier passe les examens intermédiaires et finaux dans un délai approprié. Dans la négative, le but du séjour doit être considéré comme étant atteint et l'étudiant est prié de quitter notre territoire. Les considérations qui précèdent ne concernent pas les étudiants européens, mais uniquement les étudiants issus de pays non-membres de l'UE/AELE.

Décisions rendues	2004	2005
Permis de séjour pour études délivrés	537	532
Permis de séjour pour études refusés	105	93
Refus de prolonger le permis de séjour pour études	10	18
Permis de séjour pour études prolongés à certaines conditions (p.ex. examens)	11	13

Déclarations de garantie

L'Ordonnance concernant l'entrée et la déclaration d'arrivée des étrangers (OEArr), du 14 janvier 1998, définit notamment les conditions d'entrée en Suisse. Elle détermine également la procédure applicable pour l'examen des demandes de visas.

Les représentations suisses à l'étranger sont compétentes pour délivrer des visas de leur propre chef à des ressortissants étrangers qui souhaitent se rendre dans notre pays pour un séjour touristique ou pour une visite n'excédant pas trois mois.

La représentation suisse à l'étranger examine si les conditions requises pour l'entrée en Suisse sont remplies. Précisons que, dans le cadre de l'examen d'une demande de visa, la représentation suisse compétente peut être amenée à devoir requérir des informations complémentaires, soit auprès de l'hôte en Suisse, soit auprès des autorités cantonales de police des étrangers.

En visant la déclaration de garantie, les autorités cantonales ont la possibilité d'attester que l'hôte en Suisse est en mesure de subvenir aux frais de séjour du requérant. Il s'agit là d'une condition nécessaire mais non suffisante pour l'octroi du visa.

La personne souhaitant obtenir un visa doit s'adresser à la représentation suisse dans son pays de domicile. Le garant ne doit en principe pas entreprendre de démarches auprès du service des étrangers. Des exceptions sont toutefois consenties:

- En cas d'urgence (problèmes de santé par exemple);
- Lorsque la personne est déjà venue en Suisse à plus de deux reprises;
- Lorsque la représentation suisse à l'étranger se trouve très éloignée (parfois dans un autre pays) du domicile du requérant.

Dans tous les autres cas, la demande de visa ne doit pas être déposée en Suisse.

Au cours de l'année sous revue, le service des étrangers a examiné 537 déclarations de garantie (562 en 2004), dont 446 ont été préavisées favorablement (475) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelque 1039 autorisations (1157 en 2004) ont été établies à l'intention de la vingtaine de cabarets que compte le canton. L'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret est entré en vigueur le 2 février 2005, suite au rejet par le Tribunal fédéral du recours dont il avait fait l'objet. La loi sur la prostitution et la pornographie, adoptée par le Grand Conseil le 29 juin 2005, doit encore faire l'objet d'un règlement d'exécution et devrait pouvoir entrer en vigueur durant le premier semestre de 2006.

Octroi de visas de retour, prolongations

Le service des étrangers a délivré 218 visas (237 en 2004) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Etudiants
2001	8233	29.412	4788	524
2002	8189	29.687	5041	477
2003	8210	29.594	5243	441
2004	8275	29.577	5974	537
2005	8829	29.631	6841	532

Mesures de contrainte

S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence du service des étrangers, 42 ordres de mise en détention ont été délivrés cette année (23 en 2004), dont 8 ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que la pertinence de la détention soit confirmée.

Décisions LPJA

Le service des étrangers a rendu 312 décisions au sens de la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA). Les principales décisions concernent des refus d'autorisation de séjour (durable ou temporaire), des décisions de renvoi (76), des refus de regroupements familiaux, des re-

fus de prolongation des autorisations notamment. L'octroi d'une autorisation ne fait l'objet d'une décision formelle que lorsqu'elle est conditionnelle.

	2005	2004	2003	2002
Décisions rendues	312	319	320	347
Recours déposés	103	96	95	84
Recours admis	2	3	14	3

Main-d'œuvre étrangère

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte désormais d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce. Cette nouvelle procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de service indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette nouvelle procédure depuis son introduction et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses.

	2005 (12 mois)	2004 (7 mois)
Total annonces	2511	1196
Travailleurs détachés	462	180
Prestataires de service indépendants	118	23
Agences de placement et de travail temporaire suisses	1163	701
Autres employeurs suisses	768	292

Enquêtes pour le compte de l'office de surveillance

Au cours de l'année sous revue, la SEMO a effectué une soixantaine d'enquêtes pour le compte de l'office de surveillance du service de l'emploi. Ces enquêtes consistent à vérifier que les employeurs suisses qui ont engagé des travailleurs européens pour moins de 3 mois par le système d'annonce ont correctement affilié leurs employés au regard de la Loi fédérale du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et de Loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (LAA). Les vérifications portent également sur les conditions de salaire et d'engagement.

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1^{er} juin au 31 mai.

Ce sont ainsi quelque 15.000 unités de longue durée et 115.500 unités de courte durée qui sont mises à disposition des cantons durant l'année. Les contingents ne sont toutefois libérés par les autorités fédérales que sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. En effet, le principe « premier arrivé, premier servi » a pour conséquence que les contingents trimestriels de longue durée sont épuisés très rapidement, en l'espace de 4 à 5 semaines. Les cantons n'ont donc d'autre solution que d'octroyer des autorisations de courte durée dans l'attente de l'ouverture d'une nouvelle période de contingentement trimestrielle.

Contingents Etats tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'Etats tiers s'étend du 1^{er} novembre au 31 octobre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 60 unités annuelles (permis B) et 33 unités de courte durée (permis L).

En 2005, comme l'année précédente, le contingent des unités annuelles a suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En revanche, le service des étrangers a dû solliciter 25 unités supplémentaires de courte durée auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1er janvier au 31 décembre 2005, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	18	2	7	27
Machines	109	73	179	361
Tertiaire	402	125	445	972
Horlogerie, microtechnique	80	61	158	299
Bâtiment	101	91	90	282
Restauration	284	59	217	560
Santé, enseignement	212	46	261	519
Cabaret (procédure spéciale)	---	---	---	1039
Total				4059

En 2005, la SEMO a donc traité 4059 dossiers. Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur « tertiaire » par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

Dossiers traités par la section main-d'œuvre étrangère de 2001 à 2005

Année	2001	2002	2003	2004	2005
Total dossiers	14.489	10.825	6736	4572	4059

Indépendamment de la situation économique, la diminution considérable du nombre de dossiers traités par la SEMO depuis 2002 s'explique par l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Dès le 1^{er} juin 2002, la SEMO n'a plus été amenée à examiner les demandes de prolongation d'autorisation de travail des ressortissants européens, ni les demandes de changement de canton ou d'employeur de cette catégorie de travailleurs, ces demandes transitant désormais par le contrôle des habitants de la commune de domicile du travailleur, ou du siège de l'entreprise s'il s'agit d'autorisations frontalières, qui les transmet ensuite à la section séjour et établissement (SETA) du service des étrangers. Depuis le 1^{er} juin 2004, la SEMO n'a tout simplement plus à s'occuper de dossiers concernant les travailleurs européens, à l'exception de ceux régis par la procédure d'annonce (activité lucrative de mois de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs, travailleurs détachés, prestataires de service indépendants, etc).

Enquêtes et avertissements

Au cours de l'année sous revue, la SEMO a mené quelque 170 enquêtes au sujet d'infractions aux prescriptions du droit des étrangers commises ou présumées commises par des employeurs. Ces enquêtes ont conduit le service des étrangers à prononcer 130 avertissements (dont 2 ont fait l'objet d'un recours). Les 40 dossiers restants ont pu être classés suite à des explications convaincantes fournies par les employeurs concernés.

18.6. Perspectives

L'entrée en vigueur du Protocole d'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne, la participation de la Suisse au système de coopération Schengen/Dublin, la révision de la loi sur l'asile, et la nouvelle loi sur les étrangers (dont le sort dépend de l'aboutissement des référendums qui ont été lancés et, le cas échéant, du résultat des scrutins populaires) sont autant de sujets qui occuperont le nouveau service des migrations à court et moyen terme.

19. SERVICE DE L'ASILE ET DES REFUGIES

19.1. Missions

Le service de l'asile et des réfugiés (SAR) est chargé de l'application de la législation fédérale sur l'asile en matière de procédure et assure l'accueil et l'encadrement des requérants d'asile. Ces derniers sont attribués au canton de Neuchâtel par l'Office fédéral des migrations (ODM) selon une clé de répartition qui correspond à 2,4% du total des requérants d'asile déposant une demande d'asile en Suisse. Le SAR se compose d'une direction et de deux offices: l'office d'accueil des requérants d'asile (OARA) et l'office de la procédure d'asile (OPRA). La direction a pour mission la mise à disposition des compétences et des outils nécessaires à la saine gestion administrative et financière du service, y compris celle de ses deux offices.

L'OARA met en œuvre la politique cantonale d'accueil des requérants d'asile en organisant l'hébergement, la subsistance, la prise en charge sociale, sanitaire et financière ainsi que la mise en place de mesures d'insertion pour les requérants d'asile.

L'OPRA exécute les décisions fédérales en matière de procédure d'asile. Il est chargé de l'audition des requérants d'asile, du règlement des conditions de résidence, du suivi, sous l'angle de la procédure, des dossiers des requérants d'asile, du conseil en vue du retour et des mesures de contrainte en vue de l'exécution des décisions fédérales de renvoi.

19.2. Evénements principaux

Structures de l'asile

La diminution constante des demandes d'asile depuis 2003 a incité le service de l'asile et des réfugiés à poursuivre les réformes entamées en 2004 et plusieurs mesures ont été prises en 2005 afin de mettre en adéquation les structures de l'asile du canton de Neuchâtel au nombre de personnes bénéficiant des prestations d'assistance pour requérants d'asile.

- Fermeture du centre d'hébergement de premier accueil aux Cernets: cette mesure, décidée par le Conseil d'Etat, et appliquée au 1^{er} octobre 2005 fut accompagnée de 7,1 suppressions de postes (dont un départ à la retraite). Les requérants et requérantes d'asile ont été transférés au centre d'hébergement de premier accueil à Couvet;
- Fermeture du bureau d'accueil du Val-de-Travers: le bureau d'accueil du Val-de-Travers a cessé ses activités à fin novembre 2005 et son mandat a été transféré au bureau d'accueil de Neuchâtel. Cette mesure est accompagnée de 1,4 suppressions de postes;
- Réduction de contrat de baux des appartements du deuxième accueil: 83 contrats de baux ont été résiliés en 2005;
- Projet d'intégration du service de l'asile au service des étrangers: suite au départ de la cheffe du service de l'asile et des réfugiés, des réflexions de réorganisation ont été menées au sein du Département de l'économie. Un projet de création d'un service unique pour toute la population migrante a été acceptée par le Conseil d'Etat et prendra effet en 2006. Cette mesure est accompagnée de 4,0 suppressions de postes (dont un départ à la retraite);
- Réduction de postes de travail: dans les autres structures du service (bureaux d'accueil et OPRA), des suppressions de postes et des départs naturels ont permis une réduction de 7,0 postes de travail.

Politique de l'asile en Suisse

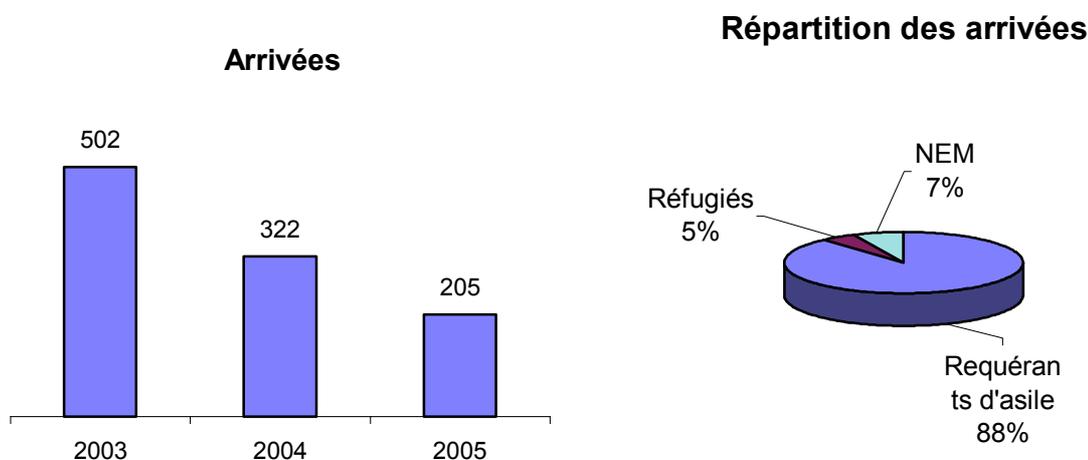
En proposant de réviser la loi sur l'asile, le Conseil fédéral souhaite moderniser la procédure d'asile, y compris sur le plan des décisions de renvoi et de l'application de la loi en général. A cela s'ajoute la nécessité de tenir compte des derniers développements intervenus dans le droit européen. Le 16 décembre 2005, le Conseil National et le Conseil des Etat ont adopté la révision de la loi sur l'asile. Néanmoins, cette décision est soumise à référendum facultatif. Selon le résultat du scrutin populaire, la nouvelle loi pourrait entrer en vigueur en 2007.

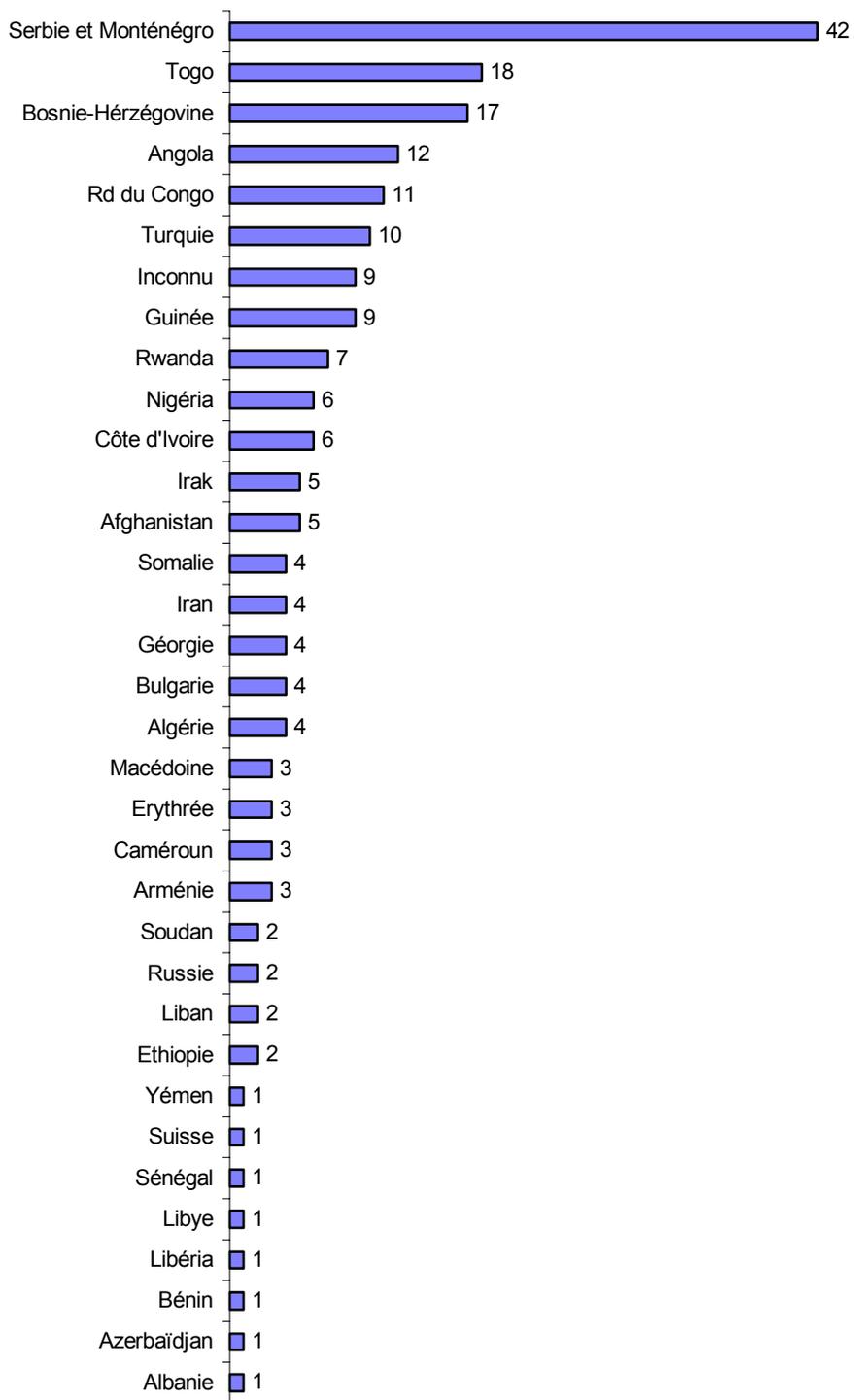
Après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives aux personnes frappées d'une non-entrée en matière (NEM) au 1^{er} avril 2004, force est de constater que 2005 fut une période relativement calme au niveau des dispositions fédérales. Mais ce calme relatif a permis de consolider les procédures NEM et de préparer avec sérénité l'application de la prochaine révision de loi.

19.3. Activités / Réalisations

Arrivées

Depuis 2003, les arrivées de requérants d'asile sont en constante diminution. Fin 2005, cette diminution a été moins marquée, ce qui laisse présager qu'un seuil minimal est sur le point d'être atteint. Durant l'année sous revue, on dénombre toutefois 205 arrivées réparties de la manière suivante:

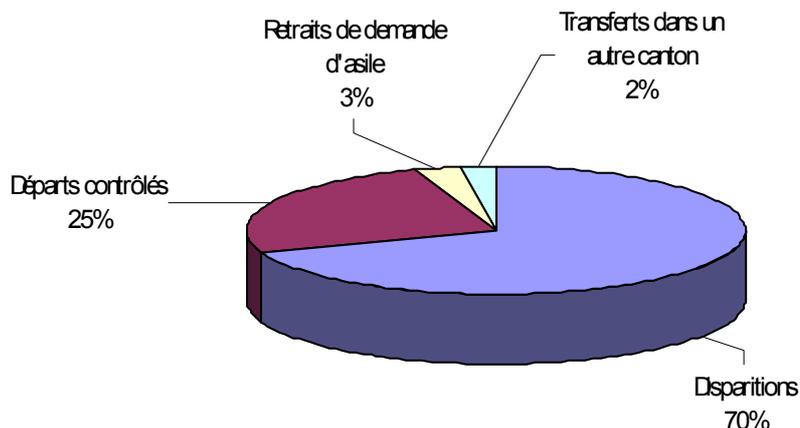


Provenance des arrivées

Départs

Le nombre de départs enregistrés s'élève pour cette année à 311, dont 216 disparitions, 79 départs contrôlés, 9 retraits de demande d'asile et 7 transferts dans un autre canton.

REPARTITION DES DEPARTS 2005



Le Bureau Conseils en vue du retour

Le Bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'Aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays.

En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. En 2005, l'ODM a prolongé les programmes d'aide au retour sur la République Démocratique du Congo, l'Angola, la Turquie et l'Arménie et a lancé de nouveaux programmes pour les pays suivants: Guinée, Sierra Léone, Mali, Burkina Fasso ainsi que pour les pays du Maghreb. Les programmes sur l'Irak et le Nigéria, ainsi que celui pour les personnes vulnérables des Balkans, sont également toujours d'actualité.

Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

En bref, les statistiques CVR pour 2005 se présentent ainsi:

- 31 départs volontaires;
- 1 départ autonome (sans bénéficié de l'aide au retour);

- 3 projets professionnels approuvés par l'ODM;
- 5 aides au logement;
- 1 aide médicale.

Programmes d'occupation et de formation (POF)

Plus encore que par le passé et en dépit d'un budget inférieur de près de 25% à celui de 2004, le SAR s'est efforcé de diversifier et renforcer l'offre figurant au plan d'action annuel.

Aux formations dispensées par PROFORA-BEJUNE et aux divers programmes d'emplois temporaires proposés aux requérants dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, est venu s'ajouter le programme "Neuchâtel roule", lequel fait l'objet d'un partenariat avec le service de l'urbanisme de la Ville de Neuchâtel.

Au travers de certains programmes mis sur pied à l'interne (entretien du parc immobilier et travaux d'utilité publique), lesquels seront encore renforcés à l'avenir, le SAR privilégie l'aspect occupationnel et relationnel qui répond parfaitement aux aspirations d'un nombre toujours croissant de requérants et de mandants.

Les activités de ce type sont par ailleurs extrêmement avantageuses au niveau des coûts, et génèrent un impact très positif auprès de la population.

Pour répondre au mandat de l'ODM, un dernier volet est en phase de développement: la mise sur pied des projets visant à l'intégration professionnelle des réfugiés (permis B/F) ainsi que des personnes admises provisoirement.

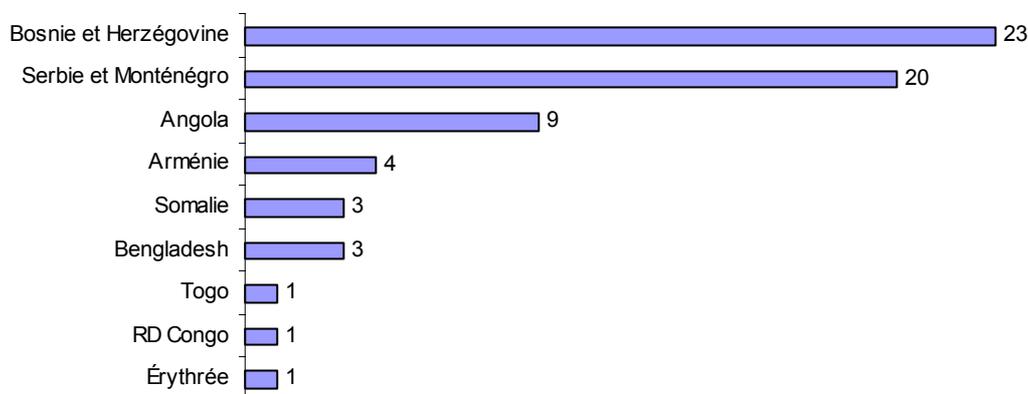
Dans le but de sensibiliser les personnes concernées, une séance d'information sera organisée courant février 2006.

Permis B humanitaires

En 2005, l'OPRA a enregistré 30 demandes de transformation d'une admission provisoire en autorisation de séjour humanitaire B (base légale art. 13f et 36 OLE).

L'office a refusé 10 demandes qui n'avaient aucune chance d'aboutir auprès de l'ODM. Par contre, dans la même période, selon les préavis positifs de la Commission consultative en matière d'asile (CCMA), l'office a soumis à l'ODM 40 demandes de transformation de permis.

En 2005, sur proposition du canton de Neuchâtel, l'ODM a octroyé un permis de séjour B humanitaire à 65 personnes de différentes nationalités:



Réfugiés statutaires

Si le SAR est chargé de réclamer à l'ODM le remboursement des dépenses générées dans le canton au titre de l'aide sociale fournie à tous les réfugiés statutaires B/F et C sur "contingents", ce sont le Centre social protestant (CSP) et Caritas qui délivrent les prestations d'aide sociale, sur délégation du Département de l'économie.

Au cours de l'année, 47 nouveaux réfugiés statutaires ont été enregistrés et 38 ont changé de statut (permis C). Le CSP gère 40 dossiers et Caritas 32 dossiers pour un total de 133 réfugiés. Le SAR gère néanmoins la question des dépenses générées en demandant le remboursement à l'ODM qui aura versé pour 2004 presque 2 millions de francs. Pour l'année 2005, le montant des remboursements sera légèrement supérieur.

Le groupe de travail relatif à l'intégration, créé en 2002, a été mis en veilleuse le 11 mai 2005. Ses activités ont fait l'objet d'un rapport remis en juin 2005 au chef du Département de l'économie. A ce jour, le programme d'intégration nommé Echelle, mis sur pied par le groupe de travail par le biais du CSP, a contacté plusieurs entreprises en vue de stages. 63 personnes ont participé au projet. Il est à relever que 5 d'entre elles ont pu signer un contrat de travail. La collaboration avec des institutions ou associations s'est développée et renforcée et un accord de principe avec CARITAS Jura a été conclu pour une participation des réfugiés du canton du Jura.

19.4. Perspectives

Les perspectives et objectifs 2006 se résument en deux points:

- Réussir l'intégration du service de l'asile et des réfugiés au service des migrations: de nouvelles organisations sont prévues et devront générer de nouveaux processus à mettre en place;
- Renforcer l'intégration professionnelle des requérants d'asile admis provisoirement et des réfugiés statutaires B;
- Préparer la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'asile en 2007: la nouvelle loi sur l'asile prévoit un nouveau modèle de financement et l'exclusion de l'aide sociale pour toutes les personnes frappées d'une décision d'asile négative. Deux sujets qui nécessiteront un important travail de préparation en 2006.

20. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS

20.1. Missions

Le Bureau du délégué aux étrangers (BDE) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 26 août 1996, dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Il agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicat), des collectivités étrangères, d'institutions et des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le BDE combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration, celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés par les diverses facettes de la présence des populations étrangères et migrantes.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décision cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Le Bureau du délégué aux étrangers assume six groupes de prestations dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traductions et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisées;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);
- Support logistique.

Les missions et prestations du Bureau du délégué aux étrangers correspondent aux tâches dévolues aux cantons par la législation suisse. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

20.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2005 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législature 2002 – 2005 du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, d'actions de communication publique et de prévention du racisme ainsi que des projets qui concernent plus spécifiquement les jeunes migrants et leurs parents.

20.3. Ressources

L'effectif du Bureau du délégué aux étrangers se composait à fin décembre 2005 d'une équipe interdisciplinaire de 13 personnes (9.88 postes). L'effectif du personnel est inchangé depuis 2003. Sans modifier le nombre de postes de travail, une nouvelle fonction de chargé de lutte contre le racisme a été définie au sein du BDE en lien avec la création d'un centre de prévention du racisme. Celui-ci a bénéficié d'un soutien financier de 80.000 francs en 2004 et 2005 pour un programme de formation et de sensibilisation au racisme. En outre, 11 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du BDE dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 15 à 20 personnes interviennent régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestation conclu en 2001 entre le Bureau du délégué aux étrangers et l'Office fédéral des migrations (ODM), par l'intermédiaire de la Commission fédérale des étrangers (CFE), a été renouvelé en 2005. Ce contrat prévoit qu'en contre-partie d'une subvention fédérale portée à 150.000 francs, le BDE s'engage à fournir un certain nombre de prestations qui ressortent de l'ordre de priorité du Département fédéral de justice et police concernant les points forts pour les années 2003 à 2007 du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Ces prestations figurent au catalogue de celles du BDE. Un contrat de prestation supplémentaire a été conclu avec le même partenaire d'un montant de 50.000 francs pour le placement d'interprètes par le BDE.

20.4. Evénements principaux

Prix "Salut l'étranger!" 2005

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par un arrêté du Conseil d'Etat du 20 mars 1995 et il est doté de 7000 francs. Il a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

La CTIE et le Bureau du délégué aux étrangers se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 25 candidatures (38 en 2004), de tous les districts, sont parvenues au jury dans les délais.

Le jury a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2005 à l'Association Bel Horizon, de La Chaux-de-Fonds, et au Centre scolaire du Val-de-Ruz, collège de la Fontenelle, à Cernier.

La conférence de presse pour la remise du prix a eu lieu le 22 décembre 2005 au Château de Neuchâtel en présence du chef du département de l'économie, du président et de membres du jury, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que depuis la création du prix, en 1995, 31 lauréats ont été désignés et 292 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, qui passe souvent inaperçu, parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou de racisme.

Etre Neuchâtelois? Hier, aujourd'hui et demain

La préparation des manifestations interculturelles prévues en 2006 et dont le thème portera sur l'identité neuchâteloise a battu son plein durant toute l'année 2005. Les manifestations ont trouvé leur nom définitif et leur identité graphique, soit "**NeuchàToi**", validé le 20 mai 2005 par le comité cantonal d'organisation et dévoilé publiquement le 24 juin lors d'une conférence de presse.

Un site internet a été mis en place: www.neuchatoi.ch. Ce site est encore appelé à évoluer et contiendra, outre le programme, des parties ludiques, interactives et pédagogiques.

L'opération est organisée par la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, avec l'appui du Conseil d'Etat et le soutien opérationnel du BDE, en collaboration étroite avec les villes et districts du canton ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires institutionnels publics ou privés. Le budget a été consolidé par l'octroi de financements de la Confédération dans le cadre du programme fédéral d'intégration des étrangers, de la Loterie romande et d'autres partenaires. Au niveau cantonal et régional, les différentes structures d'organisation et partenaires se sont attelées à la mise sur pied des manifestations. Le programme a été finalisé pour la fin de l'année. Il est extrêmement riche et varié. Environ 200 événements sont d'ores et déjà annoncés. Ils comprennent du théâtre, des expositions, des conférences et des débats, mais aussi des fêtes, des événements sportifs et culinaires, des manifestations spécifiques pour les enfants, pour ne citer que quelques exemples.

La conférence de presse qui lancera l'opération aura lieu le 21 février au Laténium. Le programme complet sera dévoilé à cette occasion. La fête d'inauguration aura lieu le 23 février à La Chaux-de-Fonds, environ 800 personnes y seront invitées. Les événements commenceront officiellement avec la marche du 1er mars entre Le Locle et Neuchâtel et se termineront le 18 novembre, avec la cérémonie de clôture et la remise du prix "Salut l'étranger!" 2006.

Prévention du racisme

Le Bureau du délégué aux étrangers collabore avec la Fondation Education et Développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risques et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. Le Bureau du délégué aux étrangers a contribué activement à la rédaction des informations ainsi qu'à la réponse aux questions posées par les jeunes.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a reçu plus de cent questions sur les sujets les plus divers: relations amoureuses avec un étranger non accepté par les parents; fréquentation de personnes de la mouvance "skins"; discrimination à l'embauche; racisme anti-blanc; racisme à l'école; protestation contre le fait que les Suisses sont considérés comme racistes, etc.. Les réponses apportées sont fouillées et les répondantes passent entre une à deux heures par réponse, entre la recherche d'informations, la réflexion et la rédaction proprement dite. Une analyse des questions posées a permis de dégager trois grandes catégories de questions qui ont reçu un

traitement différencié: les questions comportant une dimension personnelle prononcée (exclusion, ségrégation, ami étranger, agression, relation avec des mouvements d'extrême droite, problème à l'école, au travail, etc.); les questions demandant des renseignements ou des informations en lien avec la thématique (demande d'explication sur un point d'actualité, sur les processus en œuvre dans le racisme, etc.); les questions s'apparentant à des prises de position plus ou moins argumentées pro ou anti-racistes. Certains de ces messages sont violents et peuvent tomber sous le coup de la loi, mais soulèvent dans la plupart des cas des questions importantes. C'est pourquoi, il a été créé une rubrique "Eclairage CIAO" qui permet d'aborder les thèmes contenus dans une question posée tout en neutralisant les opinions extrémistes qui y sont exprimées.

Du point de vue de la fréquentation du thème, les statistiques suivantes sont à relever: plus de 60.000 pages du thème ont été vues entre juin 2004 et septembre 2005 ce qui est un bon score en comparaison d'autres thèmes sur CIAO. Les cinq informations le plus souvent lues sont celles portant sur le racisme anti-noir, la xénophobie, les étapes de la discrimination, la définition de la discrimination et l'équité; chaque question-réponse est lue en moyenne 76 fois, ce qui place le thème à la 3ème place après "Sexualité" et "Violences" et juste avant "Drogues". La provenance des jeunes qui posent des questions montre une tendance du thème à toucher plus fortement les régions périphériques que les autres thèmes en général. Ainsi, les cantons de Neuchâtel (11.5%), Jura (13%) et Valais (21%) sont sur-représentés dans les questions posées (voir tableau ci-dessous).

Canton d'origine	Thème Racismes	Ensemble CIAO
Vaud	25%	31%
Valais	21%	14%
Jura	13%	5%
Neuchâtel	11.5%	7%
Genève	11.5%	17%
Autres pays	8%	9%
Fribourg	6%	8%
Autres cantons	3%	6%
Berne	1%	3%

Après une année et demi de fonctionnement, les partenaires tirent un bilan très positif: l'offre proposée a rencontré un succès auprès des jeunes utilisateurs de CIAO.

La lutte contre le racisme et les discriminations raciales est complémentaire aux mesures d'intégration. Afin de donner à cette activité l'ampleur, la profondeur et la durabilité nécessaire, le BDE a créé en 2005, avec le soutien de la Confédération, un centre de prévention du racisme. Les objectifs visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique, et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Pour la 3ème année consécutive, le BDE, en collaboration avec l'association Bibliomonde, a animé une semaine d'activités autour du thème de "vivre ensemble la diversité". L'objectif est d'aborder les thèmes de la différence et du racisme par la découverte d'un univers étranger à celui dans lequel l'enfant vit pour mieux le faire réfléchir sur son propre monde. Les moyens utilisés sont la parole (réflexions sur différences et ressemblances), la vue (décoration de la salle), l'odorat, l'ouïe (chants et musique) et le goût (goûter). Ont été concernées 8 classes de 4ème et 5ème primaires, soit 139 élèves. De plus, le BDE a aidé à la conception et à la mise au point d'ateliers de sensibilisation aux questions du racisme et des différences à l'intention d'enfants de 7 à 10 ans. Ces ateliers qui ont lieu au Centre de loisirs de Neuchâtel sont au nombre de 4, d'une durée de 1h30 chacun et concernent un groupe de 10 enfants.

En outre, le BDE a mandaté un organisme spécialisé pour réaliser une exposition intitulée "Moi, raciste !?" inspirée de la bande dessinée du même nom qui avait été éditée en 1998 par la Commission européenne. L'exposition présente un parcours didactique de dix-huit panneaux permettant aux visiteurs de se familiariser avec les phénomènes du racisme et de la discrimination.

Elle a été présentée en mars 2005 lors de la campagne «Ensemble pour l'égalité – non aux discriminations!» où près de 350 élèves et visiteurs ont pu la découvrir à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Dans ce cadre-là, l'École technique du Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN) a collaboré par la réalisation d'une quarantaine d'affiches et textes créés par quatre classes sur la thématique du racisme et des discriminations.

L'exposition a été conçue de manière à être réutilisée facilement par les milieux intéressés. Depuis avril 2005, l'exposition a été présentée en six lieux différents, notamment à Neuchâtel, à Cernier, à Genève et au Locle. Les panneaux de l'exposition peuvent aussi être visualisés sur le site internet www.ne.ch/expomoiraciste.

Logement et intégration

Le Bureau du délégué aux étrangers a initié au début de l'année 2005 en collaboration avec la Ville de Neuchâtel le projet "Logement et intégration". Il s'agit d'une formation-pilote pour concierges afin d'améliorer les relations de voisinage dans les immeubles. Ce module est composé de parties théoriques et pratiques. Une large place a été réservée aux échanges et aux rencontres entre les concierges. Ceux-ci ont également été appelés à élaborer un projet personnel d'animation dans leur immeuble pour favoriser l'intégration des nouveaux locataires et pour améliorer les relations interculturelles. Onze concierges ont participé à cette formation qui s'est déroulée de février à mars 2005. Les différents projets personnels et le projet de formation dans son ensemble ont fait l'objet d'une évaluation. Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer un dossier de présentation de la formation proposée et comprenant en particulier des modèles de cahiers des charges pour les concierges, de règlements d'immeuble et des conseils pragmatiques pour contribuer à de bonnes relations de voisinages dans les immeubles locatifs. Ce dossier sera présenté à d'autres gérances publiques et privées du canton de Neuchâtel au courant de l'année 2006 avec la possibilité de reconduire le projet de formation si la demande existe.

Alter connexion

La problématique des jeunes qui se trouvent en situation de rupture, tant socialement que professionnellement, est un phénomène prégnant de notre société. Face à ce constat, le Bureau du délégué aux étrangers et le Centre de Loisirs ont réfléchi ensemble aux voies et moyens à mettre en œuvre pour permettre à certains de ces jeunes de s'intégrer socialement et professionnellement. Une attention particulière est vouée pour tenir compte du contexte de migration de la majorité de ces jeunes.

Projet innovateur et complémentaire aux mesures déjà existantes dans le canton de Neuchâtel, « Alter connexion » a démarré concrètement en été 2004; il a pris son rythme de croisière en 2005. Il s'appuie sur des personnalités clés, appelées "mentors", susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en rupture et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socio-professionnelle. Ces mentors bénéficient en outre d'un soutien et d'un coaching professionnel régulier pour assumer leur fonction.

Environ septante jeunes sont en lien avec les cinq mentors et à ce jour, les résultats sont très positifs. Plusieurs d'entre eux ont même trouvé un emploi fixe, une place d'apprentissage ou d'autres mesures d'insertion. Une évaluation sera réalisée après l'expérience pour déterminer l'opportunité de la poursuite et l'extension de l'action.

20.5. Activités / Réalisations

Médiations

Le BDE assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette activité de médiation s'étend aussi à des institutions privées. Cette activité centrale du BDE implique d'entretenir des liens et des contacts réguliers avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements, turcs, kurdes, africains, albanais, latino-américains, amérindiens et musulmans. La fonction de médiation du BDE a été sollicitée en particulier dans le problème des sans-papiers. Dans le prolongement des interventions effectuées en 2002 et 2003, le délégué aux étrangers a été chargé de veiller à assurer la mise en oeuvre des décisions prises après la levée de l'occupation par le mouvement des sans-papiers de l'ancienne usine Novo-Cristal à La Chaux-de-Fonds.

A la suite du tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud-est en décembre 2004, les responsables des associations et groupements de cette région ont été réunis à trois reprises en 2005 pour examiner leurs besoins spécifiques et assurer le lien avec le Conseil d'Etat qui leur a exprimé un message de réconfort et de soutien. Lors d'une rencontre avec ces responsables, le porte-parole de la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a été invité pour présenter un exposé sur l'organisation de l'aide suisse dans les régions sinistrées.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

Médiations effectuées par le BDE	Nombre 2005	Nombre 2004	Nombre 2003	Nombre 2002
Instances officielles – Collectivités étrangères	49	46	53	62
Institutions privées – Collectivités étrangères	12	23	17	21
Total	61	69	71	83

Centre de placement d'interprètes

Le service de placement d'interprètes compte 76 traducteurs / interprètes parlant 40 langues. Durant l'année 2005, plusieurs nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année, un nombre important de traductions orales et écrites ont été effectuées.

Traductions orales:

Domaine <u>Traductions orales</u> Période: 1 janvier au 30 juin 2005	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total interventions	
	Nb actes	Nb heures	Nb actes	Nb heures	Nb actes	Nb heures
Santé	166	198.0	29	29.0	195	225.7
Social	58	66.5	21	28.0	79	94.5

Ecole	38	70.0	5	3.5	43	73.5
Administration	123	161.2	50	51.2	173	212.3
Judiciaire	24	38.0	4	3.0	28	41.0
Police	23	50.8	2	1.3	25	52.1
Total	432	584.5	111	114.6	543	699.1

Ce sont les professionnels du domaine de la santé qui sollicitent plus souvent le service des interprètes, suivis par les services de l'administration. Sur un total de 543 actes (699 heures) de traductions orales, 195 actes (225 heures) ont été effectués dans le domaine de la santé et 173 actes (212 heures) dans le domaine administratif.

Traductions écrites:

Domaine <i>Traductions écrites</i> Période: <i>1 janvier au 30 juin 2005</i>	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total actes	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	1	15	3	100	4	115
Social	10	164	1	20	11	184
Ecole	15	412	4	55	19	467
Administration	75	1239	16	390	91	1629
Judiciaire	10	127	2114	0	2124	127
Police	6	3000	0	0	6	3000
Total	117	4957	2138	565	2255	5522

L'administration ainsi que les écoles ont traduit un nombre important de documents en langues étrangères, tandis que les professionnels du domaine de la santé semblent accorder moins d'importance à l'information écrite.

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le service de placement d'interprètes a traité environ 340 différentes demandes et a fourni quelques 370 prestations, telles que des informations sur les langues, les interprètes, les tarifs ainsi que la participation à des débats et forums de réflexions.

Durant l'année 2005, la liste des traducteurs a été systématiquement contrôlée, mise à jour et diffusée aux services de l'administration cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui la sollicitent.

Un contact régulier et très fructueux a été établi avec les centres d'interprétariat communautaire de la région du Nord de la Suisse romande. Le but était dans un premier temps d'étudier les possibilités d'une "fusion" des services existants. Les particularités spécifiques de chaque centre et les différences structurelles n'ont laissé aucun doute sur le fait que dans l'immédiat un tel rapprochement était impossible.

La collaboration a débouché sur l'organisation d'un forum sur les questions de l'interprétariat et de la migration, en collaboration avec le service médico-pédagogique pour enfants et adolescents à Neuchâtel, les services psychiatriques du Jura bernois et Bienne, la Haute école de la santé à Neuchâtel, le Forum suisse pour l'étude des migrations (FSM) ainsi que l'Université de Fribourg. Le forum a eu lieu le 16 novembre 2005 à l'Université de Neuchâtel.

Le BDE a organisé une formation destinée aux traductrices/interprètes de son réseau dans le but de les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les femmes migrantes allophones enceintes et celles qui sont victimes de la violence domestique.

La formation a été constituée de trois modules thématiques, dont le premier a été consacré à la santé en général, le deuxième à la grossesse, à l'accouchement, aux soins périnataux ainsi qu'à la violence domestique. Le troisième module a traité le thème de l'interprétariat dans les domaines précités. Le rappel de ces points n'avait pas pour objectif de remplacer les professionnel/le-s, mais de sensibiliser les interprètes à ces phénomènes et à leurs particularités rencontrées par les femmes migrantes non-francophones, qu'elles doivent tenir en considération lors de leur intervention en tant qu'interprètes.

Centre de contact spécialisé

Le centre de contacts spécialisé est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès des personnes qui consultent à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles pour la population.

Durant l'année 2005, un total de 1521 entretiens ont été réalisés en faveur de 634 personnes. Ces consultants ont soumis au total 2151 problèmes dont le traitement a nécessité 3718 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation de centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

Résultats globaux	2002	2003	2004	2005	Variation en %
Nombre de premières consultations	323	393	358	367	+2.5
Nombre de dossiers individuels traités	531	699	656	634	-3.4
Nombre d'entretiens réalisés	1371	1776	1556	1521	-2.2
Nombre de problèmes traités	1882	2249	2064	2151	+4.2
Nombre de prestations réalisées	2454	3129	3217	3718	+15.6

Depuis avril 2003, le BDE, en collaboration avec le service des étrangers et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont eu lieu tous les mois, réparties sur un ou deux après-midi.

Nombre de séances en 2005	Nombre d'intervenants par séance	Nombre d'artistes convoquées	Nombre d'artistes reçues	Nombre de prestations d'interprètes
15	4 à 5	145	141	31

Les artistes, convoquées dans les locaux du BDE, par groupe linguistique, reçoivent une information en trois temps: un collaborateur du service des étrangers, après exécution des formalités administratives nécessaires à l'établissement des permis de séjour, leur communique quelques informations relatives à leurs conditions de séjour, les bénévoles de l'antenne SIDA NE prennent ensuite le relais pour une information-dialogue centrée autour des problèmes liés à l'alcool et aux maladies sexuellement transmissibles. Le dernier volet, assuré par le BDE, consiste en une information juridique liée plus spécifiquement au contrat de travail et qui s'adapte au fur et à mesure des séances et des demandes des artistes. Ainsi par exemple, une information très détaillée leur est fournie concernant les cotisations aux assurances sociales, la procédure à suivre pour récupérer les primes ou bénéficier des prestations éventuelles, une fois la décision prise de ne plus travailler en Suisse. Cette information peut être prolongée en cas de problème par une aide apportée dans

le cadre des centres de consultation personnalisée du BDE. Le temps de présence pour chaque participante est d'environ 1h30.

En parallèle avec les séances d'information, l'espace ouvert aux artistes de cabaret pour consultations personnalisées a accueilli 9 danseuses et répondu à 28 demandes de renseignements par téléphone, en majorité en provenance d'autres cantons.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Organisation internationale des migrations (OIM), 2 dossiers d'aide au retour pour des victimes de traite, en particulier sexuelle, ont été suivis.

Centre de compétence "prévention du racisme"

La mission de cette nouvelle unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les prestations suivantes sont servies:

- accueil et soutien aux victimes;
- écoute des doléances et témoignages;
- informations et conseils;
- médiations.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confrontés (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peut s'adresser à ce centre de compétence du BDE.

En matière de formation-action et de sensibilisation, le BDE a déterminé les buts et objectifs suivants :

- accroître la sensibilisation au sujet du racisme et de ses conséquences; sensibiliser l'opinion publique aux fléaux que sont le racisme et ses conséquences;
- sensibiliser et former les services publics à des thématiques de la non-discrimination, de la prévention du racisme et la prise de conscience de son personnel de l'importance de cette question et la manière de l'aborder.

A cet effet, diverses formations et actions de sensibilisations ont été dispensées par le BDE.

En septembre 2005, le BDE a dispensé une formation spécifique intitulée "Les frontières de la tolérance" destinée à des membres du personnel de quelques services des administrations cantonale et communales. Les objectifs de cette formation visaient la compréhension des enjeux et les perspectives liées à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques.

En octobre et novembre 2005, un autre cycle de formation a été présenté par le BDE dans les écoles de police de Suisse romande à Neuchâtel. Les sujets qui ont été traités touchaient notamment les relations entre la police et les minorités ethniques, quelques aspects sur la législation antiraciste en Suisse, le profil démographique et sociologique des groupes minoritaires et la problématique de trafic des humains.

Dans le cadre du projet "La table du monde" réalisé par le Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN), le BDE a présenté au mois de novembre une formation sur le thème "Racisme et société". Le public-cible se composait d'apprentis cuisiniers et de la classe d'intégration des étrangers (JET).

Ateliers d'intégration et de français

Les ateliers d'intégration et de français sont un dispositif constitué de programmes spécifiques qui visent à familiariser les migrants à leur contexte de vie helvète-neuchâtelois et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton et de la Suisse. L'offre de ces programmes est calibrée de telle sorte à s'adapter à des publics qui ont des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciés. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. En 2005, 10 programmes ont été réalisés soit de façon annuelle, semestrielle ou trimestrielle. Ces activités intitulées "Programme cantonal de français et d'intégration" ont été réalisées avec la participation financière de la Confédération.

Résultats globaux des ateliers de français et d'intégration en 2005	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2005	Nb. de participants aux programmes en 2005
Intitulé du programme			
NEUCHATEL			
1. Initiation au français et vie quotidienne: débutants 1	Semestriel	152	93
2. Initiation au français et vie quotidienne: débutants 2	Annuel	94	61
3. Français et soutien Intégration : intermédiaire	Annuel	80	30
4. Français administratif et connaissances civiques: intermédiaire	Annuel	80	28
5. Français administratif et connaissances civiques: avancé	Trimestriel	36	26
6. Français administratif et connaissances civiques: avancé	Trimestriel	36	12
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. Français et soutien Intégration : intermédiaire	Annuel	80	76
8. Français administratif et connaissances civiques: intermédiaire	Annuel	80	43
9. Français administratif et connaissances civiques: avancé intensif	Trimestriel	36	7
TOTAL		670	376

En 2005, 376 (390 en 2004) personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés. Les participants provenaient d'une trentaine de pays différents et disposaient en majorité d'autorisations de résidence durables en Suisse. Les femmes constituaient plus de la moitié des personnes participantes à l'ensemble des programmes.

Nouvelles personnes inscrites en 2005 selon le statut de séjour	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	203	54
Permis N et F	61	16
Autres statuts LSEE	112	30
Total	376	100.0

Programme fédéral de promotion de l'intégration 2004-2007 et conseils aux projets

Dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, le BDE est mandaté par l'autorité fédérale pour fournir des prestations de conseils aux organisateurs de projets

d'intégration des étrangers. En complément au document intitulé "Structure d'un projet dans le domaine de l'intégration des étrangers, produit en 2004, le BDE a élaboré en 2005 deux formulaires simples et concis pour les demandes de soutien financier déposées dans le canton et pour les rapports finaux de ces projets.

Suite à une expérience très positive en 2004, le BDE a organisé une séance informelle pour réunir les différents organismes qui ont déposé un projet au canton ou à la Confédération dans le domaine de l'intégration des étrangers, le 1er décembre 2005 au Château de Neuchâtel. Par rapport à l'année précédente, où seuls les responsables de projets déposés à la Commission fédérale des étrangers ont été invités, en 2005 le cercle des invités a été élargi à tous les organisateurs d'un projet d'intégration des étrangers soutenus par le canton. Cette rencontre a connu un vif succès. Durant l'année 2005, le BDE a fourni 63 prestations de conseil aux projets auprès d'associations qui sollicitaient des aides financières cantonales ou fédérales.

Formations organisées par le BDE et interventions publiques

Le BDE a organisé directement 10 formations fréquentées par 335 personnes durant l'année 2005. De plus, il a effectué 51 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animation ou de participation à des débats touchant un public de 2574 personnes. Les interviews à des journalistes et la participation à des émissions des médias électroniques se montent à 35 en 2005.

Nom de la formation	Périodes et lieu	Objectifs	Public-cible et nombre de participants	Nombre de participants
"Réaliser un projet d'intégration des étrangers"	Mardis 8, 15 et 22 février 2005, en soirée, à Neuchâtel Mercredis 16, 23 et 30 novembre 2005, en soirée, à Neuchâtel.	Soutien à la création de projets d'intégration des étrangers dans le canton de Neuchâtel Aide et outils concrets pour formuler, rédiger et déposer un projet d'intégration auprès des instances concernées	Associations et groupements de migrants et interculturelles ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées	Session février: 22 Session novembre: 16 Total: 38
"Diversité des populations et coexistence"	Février, 1 journée, à Neuchâtel	Compréhension des principaux enjeux liés à la diversité des populations et modes de régulation du pluralisme en Suisse	Enseignants des cours d'appuis scolaires	Total: 30
"Création, vie et fonction d'une association de migrants ou multiculturelle à but non lucratif"	Lundis 24, 31 octobre et 7 novembre 2005, en soirée, à La Chaux-de-Fonds	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels. Elucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre.	Associations et groupements de migrants et interculturelles ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées	Total: 15
"Les frontières de la tolérance"	25 et 26 septembre 2005, en journée, Centre de formation de l'État, Neuchâtel	Comprendre les enjeux et les perspectives liées à la diversité des personnes s'adressant aux administrations publiques.	Fonctionnaires du canton et des administrations communales	Total: 16
"Les minorités ethniques"	28 octobre et 3 novembre 2005, en journée, 6 périodes, à Colombier	Comprendre quelques aspects du profil démographique et sociologique des groupes minoritaires,	Aspirants policiers	Total: 30

		sensibilisation au racisme et à la xénophobie ainsi qu'au trafic des humains		
"Logement et intégration / Formation pour concierges"	février et mars; 7 séances, à Neuchâtel	Sensibiliser les concierges à la diversité socioculturelle présente dans le canton de Neuchâtel. Améliorer leurs connaissances du droit du bail et leurs compétences dans les domaines de la communication et de la gestion de bonnes relations de voisinage. Tester et évaluer une formation-pilote	Concierges de douze immeubles, propriété de la Caisse de Pensions de l'Etat, de la Caisse de Pensions de la Ville de Neuchâtel et de la Ville de Neuchâtel	Total: 11
"Tous différents, tous égaux à l'école"	15 au 18 mars 2005, 7 demi-journées, 14 périodes, collège de la Promenade à Neuchâtel	Sensibiliser les enfants aux notions de différences et de racisme par la découverte d'un univers nouveau relié à leur propre univers de référence.	Classes de 4 ^{ème} et 5 ^{ème} primaires 8 classes, de la ville de Neuchâtel	Total: 139
"Maternité et violence domestique"	Août et septembre 2005, 7 soirées, à Neuchâtel	Sensibiliser les interprètes aux problèmes des femmes migrantes allophones enceintes et celles qui sont victimes de la violence conjugale.	Interprètes membres du réseau des traducteurs du BDE.	Total: 16
"Racisme et société"	11 novembre 2005, matinée, CPLN, Neuchâtel	Sensibilisation au racisme par le partage des valeurs des uns et des autres. Ouvrir un espace de parole, de dialogue et de réflexion sur le phénomène du racisme.	Apprenties cuisiniers et classe d'intégration des étrangers (JET)	Total: 30
"Fenêtre sur le monde"	21 et 28 novembre; 5 et 19 décembre 2005, en journée, Centre de loisirs, à Neuchâtel	Initier les enfants à la richesse de la différence socioculturelle par le biais d'atelier de jeu, réflexion et découverte.	Enfant de 7 à 10 ans	Total: 10
Nombre total des formations organisées par le BDE en 2005:11			Nombre total de participants: 335	

Principaux projets d'intégration

Des entreprises horlogères du canton de Neuchâtel ont constitué un groupe de travail avec pour objectif de réfléchir à la problématique de l'intégration de nouveaux aspects liés à la diversité socioculturelle du personnel, tel notamment le port du voile et de symboles religieux en entreprise. Le BDE a été invité à se joindre à ce groupe pour apporter l'éclairage propre à son domaine d'intervention et de compétence.

Ce groupe de travail constitué de 3 directeurs des ressources humaines, du secrétaire général d'un groupe d'entreprises, de la secrétaire générale d'une association patronale, de la secrétaire adjointe d'une association syndicale, de l'ancien président de la convention patronale, d'un responsable de la formation continue et d'une collaboratrice du BDE a tenu 7 séances de travail en 2005.

Les travaux du groupe ont abouti à un concept de formation dont l'objectif est de prévenir la discrimination et de favoriser les communications interculturelles sur le lieu du travail.

Le projet prévoit une intervention à trois niveaux. Une information générale des cadres sur la présence et la situation des étrangers dans le monde du travail en Suisse et dans le canton de Neu-

châtel; une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation en deux demi-journées pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Les présentations théoriques seront dispensées par des collaborateurs du BDE et par une personne externe, spécialistes du domaine. Dans une partie pratique, les chefs d'atelier élaboreront un projet personnel allant dans le sens de l'intégration des nouveaux employés. En outre, plusieurs espaces des associations d'employeurs sont proposées au BDE pour faire connaître ses activités et prestations.

Dans un premier temps ce projet s'adresse à un cercle définis d'entreprises directement liées au groupe de travail. Il sera testé en 2006. Après évaluation et dans la mesure où elle donnera satisfaction, la formule-pilote pourra être standardisée et étendue à d'autres entreprises.

Accueil des nouveaux arrivants

Le projet d'accueil des nouveaux arrivants vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Le Landeron, Neuchâtel, Boudry, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Cortaillod). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile.

Le projet prévoit en particulier la remise de documents, comprenant des informations utiles traduites à propos de la commune et de ses différents services, l'envoi d'une lettre personnalisée signée par le Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues étrangères représentatives dans le canton, l'invitation à une cérémonie de bienvenue, des visites guidées de la commune et selon l'option propre de chaque commune le recours à des traducteurs, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, un cours d'apprentissage du français, organisé par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle sur le mandat du BDE, selon un système modulaire d'unités capitalisables, est proposé aux nouveaux arrivants. Ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Confédération pour le volet des cours linguistiques.

Depuis le début du projet de l'accueil des nouveaux arrivants en 2001, une cinquantaine de cours ont été organisés. Chaque année le nombre de cours réalisés est en augmentation pour répondre à la demande croissante.

L'année 2005 a été marquée essentiellement par l'effort pour équilibrer l'offre des cours pour nouveaux arrivants en faveur du haut du canton. Les différents partenaires qui oeuvrent dans la diffusion de l'information de ces cours ont été sensibilisés dans ce sens, essentiellement les communes partenaires du projet de l'accueil des nouveaux arrivants (ANA). Par ailleurs, les formulaires d'inscription ont été améliorés et rendus plus attractifs et efficaces. Toutes les langues figurent maintenant sur un seul document. Une dixième langue (arabe) a été ajoutée. En outre, le service met à la disposition des partenaires des affiches et des présentoirs pour la diffusion des dépliants de présentation des cours.

La mise à jour du programme a été l'occasion de réimprimer la publication "Apprendre le français" qui recense toute l'offre des cours de français dans le canton de Neuchâtel. Ce document est diffusé en parallèle au formulaire d'inscription des cours pour nouveaux arrivants, ce qui permet une bonne visibilité des cours de raccordement et complémentaires aux cours pour nouveaux arrivants. L'objectif d'une meilleure visibilité et la décentralisation des cours ont été atteints avec satisfaction. En effet, le taux d'inscription est en constante augmentation et la moitié des cours qui ont eu lieu en 2005 se sont déroulés dans le haut du canton, à savoir à La Chaux-de-Fonds.

Cette réussite a aussi été possible grâce à une coordination renforcée entre le Bureau du délégué aux étrangers, qui chapeaute le projet ANA et le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) qui est mandaté par le BDE pour l'organisation des cours. Le CNIP a mis à disposition une collaboratrice qui s'occupe depuis 2 ans environ spécifiquement de la mise sur pied concrète des cours ANA. Des rencontres ont régulièrement lieu entre cette personne et la coordinatrice du projet ANA, au sein du BDE.

Afin d'améliorer la coordination des cours de français pour personnes non-francophones dans le canton de Neuchâtel, un mandat de coordination a été confié au CNIP. Deux séances ont été organisées, l'une réunissant les responsables des services publics finançant ces cours (services de

l'emploi et de la formation professionnelle, BDE, CNIP), l'autre rassemblant tous les responsables des institutions organisant des cours de français subventionnés par les pouvoirs publics. La consolidation d'un concept linguistique cantonal cohérent et l'élaboration d'une ligne directrice des objectifs et priorités au niveau cantonal, compatible avec le Portfolio européen des langues, sont en cours d'élaboration.

Depuis l'automne 2005 sont organisés des cours de français pour des personnes détenues, de langue étrangère, ne maîtrisant pas les bases du français. Ces cours ont pour but de faciliter l'intégration sociale des prisonniers en leur apportant des outils de base leur permettant une meilleure intégration sociale. Ces cours sont dispensés dans les établissements de détention de Bellevue, à Gorgier, la Ronde, à La Chaux-de-Fonds, et la prison pour détention préventive à La Chaux-de-Fonds.

Le CNIP est garant de l'organisation des cours, le financement est assuré conjointement par le service pénitentiaire et le Bureau du délégué aux étrangers. Cette opération est une expérience pilote et fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2006.

En 2005, la coordination la gestion et l'extension du concept ANA, "Formule d'accueil de nouveaux arrivants" dans les communes partenaires, a constitué un axe prioritaire d'activités. Le bon fonctionnement de ce programme a été assuré par un comité de gestion et un groupe de pilotage qui se sont réunis, 5 fois pour le premier et 1 fois pour le second.

FeNEtre sur le monde

Le projet FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Initialement, l'action était conçue et réalisée en deux parties : par la diffusion d'annonces à la radio neuchâteloise RTN 2001 et par la création et l'envoi du bulletin "FeNEtre sur le monde" que le BDE diffuse à un fichier de 600 adresses environ. Les manifestations sont également annoncées sur le site internet créé par le Bureau du délégué aux étrangers et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/fenetremonde.ch. Le but est d'informer les responsables d'associations d'étrangers de l'ensemble des manifestations culturelles et sportives qui se déroulent dans le canton et de favoriser l'intégration des populations étrangères par une meilleure connaissance de leurs cultures et activités auprès de la population neuchâteloise. Ce projet a bénéficié d'une participation financière de la Confédération.

Vivre ici en venant d'ailleurs

Le projet *Vivre ici en venant d'ailleurs* a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif de permettre un espace d'expression et de prise de parole aux personnes étrangères vivant dans le canton afin de promouvoir leur participation à l'espace public et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le projet consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, la publication une fois par mois d'un article journalistique de fond sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton. D'autre part, la diffusion sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) d'un reportage de neuf minutes entre 9h et 10h du matin le vendredi précédent la publication de l'article. L'article et le reportage sont réalisés par une journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2005 avec RTN 2001 et les partenaires locaux de la presse écrite: *Le Courrier du Val-de-Ruz*, *Le Courrier du Val-de-Travers*, *Le Courrier du littoral*, *Le Journal du Haut* (journal d'information des Montagnes neuchâteloises), *Le Journal du district de Neuchâtel* et *Vivre la ville* (Journal d'information de la ville de Neuchâtel). Les articles sont également proposés sur le site internet *Neuch.ch*. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur la page internet créée par le Bureau du délégué aux étrangers et réservée spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages. L'action a bénéficié d'une participation financière de la Confédération.

Calendrier commun 2005 des Montagnes neuchâteloises

La création d'un calendrier commun aux associations et groupements italiens et portugais a pour but de favoriser les contacts entre ceux-ci. Mieux se connaître, multiplier les occasions de rencontre, favoriser la circulation de l'information au sein de ces associations et groupements, constituent les objectifs de ce projet. A l'origine, il s'agissait d'un calendrier destiné à la collectivité italienne dans le haut du canton et créé en 2000. Depuis 2002, la communauté portugaise participe activement au projet et, depuis 2004, la communauté africaine s'est à son tour investie dans ce projet.

Le BDE a coordonné les rencontres des membres du projet en assurant la préparation, la participation et le suivi des séances plénières. Il a également établi les contacts et la collaboration entre les trois communautés étrangères ainsi qu'avec les autorités des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, partenaires du projet.

10 ans du Forum "Tous différents – Tous égaux"

Le Forum «Tous différents – Tous égaux», né de la campagne de 1994 du Conseil de l'Europe contre le racisme et l'intolérance, a fêté ses 10 ans d'existence en organisant en 2005 une campagne intitulée "Ensemble pour l'égalité – non aux discriminations". Celle-ci a eu pour but de valoriser le principe d'égalité, d'interroger la mise en pratique de ce principe, d'initier un processus socio-culturel, dynamique et participatif de conscientisation des discriminations et de décloisonner les acteurs et actrices oeuvrant pour les droits humains pour multiplier l'impact de leurs actions. Un programme ambitieux qui s'est traduit par dix-sept manifestations organisées de mars à juin 2005 et réunissant plus de vingt partenaires.

La population neuchâteloise a ainsi pu se joindre et participer à diverses animations telles que l'exposition "Moi, raciste !?", un stand d'information pour la Journée internationale contre le racisme, le forum de discussion sur le racisme anti-jeune, le stand "Apéritif de l'égalité", la journée de projections et débats sur l'homophobie, les deux soirées d'ouverture des Films du Sud avec la projection d'un film thématique, la conférence sur les discriminations salariales faites aux femmes, le souper-spectacle sur les discriminations, le CD pour les droits humains, l'exposition sur la construction des rôles sociaux de genre, le festival "Humanfest", le spectacle "J'ai fait un rêve", le forum de discussion sur la règle d'or, le brunch festif pour les femmes, la présentation de l'artiste engagé Jr. Tshaka, les conférences sur l'intégration des étrangers en Suisse et la collaboration avec l'organisation "Festi'Neuch".

Durant ces trois mois, les jeunes se sont fortement investis à différents niveaux de l'organisation. La proposition de traiter les questions de discriminations envers les jeunes et les homosexuel-le-s a permis d'élargir le public-cible et d'instaurer de nouvelles collaborations. A plusieurs reprises des synergies entre organisateurs et organisatrices ont eu lieu. Finalement, un effort particulier a été réalisé pour la communication publique en organisant deux conférences de presse, en publiant quatre communiqués, en maintenant un contact régulier avec les médias et en réalisant un site internet (www.ne.ch/ensemble) et des affiches et flyers. Ainsi, les 10 ans du Forum "Tous différents – Tous égaux" ont été très bien relayés dans les médias avec plus de 20 articles publiés dans la presse régionale. Les échos du public ont été très positifs et les messages d'encouragement à poursuivre la dynamique très nombreux. L'opération fut donc un succès.

Le BDE a assuré la préparation, l'animation, la coordination et le secrétariat du Forum "Tous différents - Tous égaux" (8 séances plénières et plusieurs séances de travail en sous-groupes). L'association Gai'ttitude a été mandatée pour la coordination de la campagne et a collaboré étroitement avec le BDE.

Collaborations nationales et intercantionales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale des étrangers (CFE) et avec la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les relations de travail avec la CFE se sont encore fortement accrues en 2005 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. Un ou souvent plusieurs collaborateurs du BDE ont participé en particulier à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers, à toutes les rencontres publiques organisées par la CFE ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité par la CFE ou son secrétariat. La collaboration intercantonale s'est également développée en 2005, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotées de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2005. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le BDE assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Suite à la demande du chef du Département de l'économie, le délégué aux étrangers a poursuivi les contacts et démarches préparatoires en vue d'améliorer la collaboration intercantonale romande en matière de politique des migrations. Un document de propositions visant à apporter quelques inflexions à la politique suisse de migrations a été élaboré et soumis à la Conférence latine des chefs de départements compétents en matière de migrations et à la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale.

Depuis une année, une collaboration avec le Service des arts et métiers du Jura a permis de mettre en place, sur le modèle de ce qui se fait à Neuchâtel, des séances d'informations pour les danseuses de cabarets.

Depuis sa fondation en été 2005, le BDE est un membre actif de la conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration et fait partie de son comité.

Site internet

Le site internet du BDE, www.ne.ch/migrationsetintegration, a été élaboré durant les années 2003 et 2004. L'année 2005 a permis de finaliser et de compléter au maximum les rubriques (Arrivée, Intégration et lutte contre le racisme, Statistiques) et les sous-rubriques du BDE.

Afin d'assurer et d'augmenter la consultation des pages web par les internautes, le publicateur du service a cherché à rendre ces dernières attractives, à jour et simples d'utilisation. Les différentes pages contiennent également un nombre important de documents téléchargeables ce qui permet d'une part aux utilisateurs un accès direct à leurs demandes et d'autre part au personnel du BDE une exécution plus rapide des prestations.

Dans le courant du mois de février 2005, la rubrique "Intégration et lutte contre le racisme" a bénéficié d'une nouvelle sous-rubrique. Le BDE en collaboration avec l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) ont décidé de publier un nombre conséquent d'informations sur les "migrations féminines" ceci afin de tenir compte de la présence accrue des femmes migrantes dans le canton de Neuchâtel (www.ne.ch/migrationsfeminines). Ces pages se veulent un outil pour orienter les femmes migrantes mais aussi pour informer la population et les professionnels actifs dans ce domaine.

L'année 2006 verra l'organisation de manifestations interculturelles à travers le canton de Neuchâtel, ayant comme thème central l'identité neuchâteloise et intitulées "*NeuchàToi*". L'envergure de ce projet a nécessité la création d'une rubrique ad hoc complémentaire au site officiel (www.neuchatoi.ch) existant. La version 2005 du site internet est plus élaborée graphiquement et plus complète en terme de documents d'information. Des statistiques de fréquentation des différentes rubriques, sous-rubriques et pages pourront désormais être établies et comparées annuellement.

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE, présidée jusqu'en mai 2005 par M. Jean Grédy, ancien secrétaire général de la convention patronale de l'industrie horlogère suisse, s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des étrangers y ont tenu une place prépondérante. Comme la CTIE est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le Bureau du délégué aux étrangers s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

Législature 2005-2009

Renouvellement de la commission

L'année 2005 s'est caractérisée par le passage à la nouvelle législature et, avec elle, le changement de présidence de la CTIE. Cette commission consultative du Conseil d'Etat a été présidée de 1991 à 1997 par M. André Brandt, ancien conseiller d'Etat, puis de 1997 à 2005 par M. Jean Grédy, ancien secrétaire général de la convention patronale de l'industrie horlogère suisse. Tirant un bilan très positif de ses années de présidence, M. Jean Grédy s'est vu chaleureusement remercié pour son engagement par le chef du Département de l'économie et par les membres de la CTIE. M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, a repris le flambeau de la présidence.

La nouvelle législature a signifié également le renouvellement des membres de la CTIE. Outre le président et le vice-président, celle-ci se compose de vingt-six représentants de services sociaux, de syndicats et de patronats, des villes, régions et communes, de l'administration cantonale, d'experts en matière d'intégration et du délégué aux étrangers. Les communautés étrangères du canton sont représentées en proportion de leur effectif et de leur importance socio-économique. La répartition des représentants étrangers a été modifiée afin de répondre à l'évolution de la composition de la population étrangère. Parmi les douze représentants des communautés étrangères, les collectivités turques et africaines sont pour la première fois représentées au sein de la CTIE. Le renouvellement des membres a aussi été l'occasion de présenter en séance plénière la politique cantonale d'intégration et les missions et activités de la CTIE. Les organes internes ont été également recomposés. Il s'agit en particulier du groupe de contact "Musulmans", du bureau de la CTIE et des commissions "Information", "Migrations féminines" et "Travail et problèmes sociaux", cette dernière ayant été réactivée après une législature en veille.

Rapport de législature 2001-2005 et recommandations de la CTIE pour 2005-2009

L'article 10 de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers stipule que «La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné». Le BDE et les membres de la communauté ont collaboré à la rédaction d'un avant-projet du rapport de législature de la CTIE et du BDE. Ce rapport présente les recommandations de la CTIE en matière de politique cantonale d'intégration des étrangers. Les axes prioritaires d'action s'articulent autour du marché du travail, des droits politiques et de la citoyenneté et de l'habitat et de l'urbanisme. D'autres mesures sont présentées dans les thèmes information et communication, école et famille, santé et social, laïcité et pluralisme religieux, délinquance et criminalité et le trafic d'êtres humains. Le rapport définitif sera validé en plénière au début de l'année 2006 puis adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil.

Taux de participation de la population étrangère aux élections cantonales 2005

La population neuchâteloise a élu le gouvernement et le parlement en avril 2005 pour la nouvelle législature 2005-2009. Le délégué aux étrangers a présenté les taux de participation de la population étrangère à ces élections. Ce taux s'est monté à 26.3% contre 47.7% pour les Suisses. D'autre

part, 33% des Suisses de l'étranger ont voté. Le taux de participation des étrangers du canton est supérieur à celui des dernières élections communales, mais inférieur à celui du 2ème tour des élections fédérales (Conseil des Etats). Les courbes des taux de participation des Suisses et des étrangers sont quasiment identiques et évoluent de manière symétrique. Il a aussi été constaté que les taux de participation ont augmenté depuis l'octroi du droit de vote au niveau cantonal et depuis la mise en place du vote par correspondance.

Mandat au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM)

Le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) a été mandaté pour réaliser une analyse des données du recensement fédéral des trente dernières années. D'après les données étudiées, il ressort que le canton de Neuchâtel ne se distingue pas des autres cantons de Suisse, excepté sur les points suivants: plus d'étrangers utilisent une des langues nationales comme langue principale; 28% d'entre eux ne déclarent aucune appartenance religieuse; le taux de chômage des étrangers est plus faible dans le canton qu'au niveau suisse, mais un écart important apparaît entre les étrangers de l'UE/AELE et les étrangers issus de pays tiers, ces derniers étant nettement plus exposés au chômage et ce de manière plus aiguë dans le canton qu'au niveau suisse. Les résultats de cette étude seront intégrés dans le rapport de législature de la CTIE et du BDE.

Autres thèmes d'actualité

La CTIE s'est intéressée à des sujets d'actualité en invitant divers experts pour aborder les thèmes suivants:

- La présentation du livre *Faut-il avoir peur des étrangers* présenté par son auteur, M. Pascal Helle, responsable des classes JET (Jeunes en transit) au Centre professionnel du littoral neuchâtelois.
- La question de la régionalisation du Forum pour l'intégration des migrant(e)s (FIMM), par M. Claudio Micheloni, secrétaire général du Forum pour l'intégration des migrant-e-s (FIMM).

L'exposé de M. Philippe Wanner, directeur du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) sur le thème "Populations étrangères dans le canton de Neuchâtel: continuité ou changements?".

Bureau et commissions internes de la CTIE

Le bureau de la CTIE ne s'est pas réuni en 2005. Les autres organes internes de la CTIE ont tous participé à la consultation concernant le rapport de législature 2001-2005 et les recommandations de la CTIE pour 2005-2009. En dehors de cela, la commission "Migrations féminines" de la CTIE a tenu une séance. Elle est composée de quatre femmes et un homme et elle a pour objectifs de travailler pour l'intégration des femmes, de remplir les mandats confiés par la CTIE, de faire le lien entre différentes associations et institutions travaillant sur les problèmes liés aux femmes, d'identifier les problèmes et demandes qui peuvent concerner les migrantes et de proposer des solutions à ces problèmes. La commission a collaboré cette année avec l'Office de la politique familiale et de l'égalité pour élaborer plusieurs pages web www.ne.ch/migrationsfeminines qui visent à fournir diverses informations tant pour les professionnel-le-s que pour les femmes migrantes. D'autre part, le projet visant à permettre des possibilités de traduction durant la grossesse et la maternité pour les femmes rencontrant des difficultés sociolinguistiques a été mis en veille suite aux mesures urgentes prises par le Conseil d'Etat en raison de la difficile situation financière du canton.

La commission "Information" s'était attelée dès 2003 à la mise à jour de la brochure intitulée "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel". Celle-ci ayant plus de 10 ans, une actualisation et une reformulation du contenu et de la forme ont été effectués, sur les conseils d'un spécialiste, et la nou-

velle version a été rééditée en 2005. Cette brochure est disponible aujourd'hui en dix langues: albanais, allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais, serbo-croate et turc.

La CTIE avait décidé le 3 avril 1996, en accord avec le Conseil d'Etat, de créer un groupe de contacts chargé d'instaurer un dialogue régulier avec des représentants des associations ou centres islamiques du canton de Neuchâtel dans le but de mieux faire connaissance, d'établir des liens basés sur la confiance mutuelle et d'examiner les demandes ou propositions des uns et des autres.

Ce groupe, composé de 25 membres tient en moyenne 4 séances par an. Après avoir longtemps été occupé par la question des cimetières musulmans, les participants abordent régulièrement les thèmes qui touchent à la vie quotidienne des musulmans dans le canton de Neuchâtel, tel le port du voile, l'enseignement des cultures religieuses et humanistes. Ils bénéficient également des témoignages d'invités musulmans dont le parcours d'intégration est particulièrement réussi et invitent des professionnels qui apportent un éclairage particulier sur une question précise, par exemple un journaliste pour aborder la problématique de la relation entre les médias et les représentants musulmans.. Au cours de l'année 2005, il a été tenu 3 séances, dont 2 avant la fin de la législature, l'une pour approfondir la question de l'islam à l'école par le biais d'un exposé et d'un échange avec un représentant du DECS, l'autre pour faire un bilan de législature des activités du Groupe. La 3^{ème} séance a eu pour objectif de présenter le nouveau président de la CTIE, président du groupe contact "musulmans" et les nouveaux membres. Cet groupe s'est ensuite penché sur l'étude du rapport de la Commission fédérale des étrangers (CFE) concernant la vie des personnes musulmane en Suisse avant d'esquisser les grands thèmes qui devraient l'occuper au cours de la prochaine législature.

20.6. Perspectives

La crise économique sévère qui a frappé le canton ces dernières années a eu des conséquences inégalement supportées selon les différentes couches de la population. Cette situation amplifie un important malaise latent concernant l'identité suisse et son avenir. Une expression importante de ce malaise identitaire est une fermeture xénophobe marquée à l'égard d'une partie minoritaire des populations étrangères en Suisse et en matière de politique étrangère.

Les tensions xénophobes et racistes d'aujourd'hui altèrent le climat des relations entre les habitants suisses et étrangers du canton. Aux fractures économiques s'ajoutent des fractures sociales à caractère xénophobe qui prêtertent la cohésion sociale. La fermeture xénophobe conduit à une impasse au détriment de l'indispensable convergence et mobilisation des efforts pour assurer un développement économique et social plus performant et équitable pour chacun. L'avenir et l'essor économique, social et culturel du canton dépendent largement de son ouverture au monde, de ses relations avec l'étranger et de la participation de personnes étrangères sur son territoire. Les migrations internationales et la présence de populations étrangères représentent ainsi un atout décisif pour le pays.

Les autorités cantonales ont un rôle important à jouer pour tenir compte de façon appropriée des préoccupations et inquiétudes exprimées par une partie de la population en ce qui concerne la politique de migrations et de veiller simultanément à la cohésion sociale en réduisant les tensions xénophobes et racistes. C'est notamment la fonction assignée à la politique d'intégration des étrangers dont les buts essentiels sont d'assurer des relations équilibrées entre les populations, préserver la paix sociale et contribuer au sentiment de sécurité de la population dans son cadre de vie. Les moyens mis à disposition pour assurer cette mission représenteront ces prochaines années un enjeu important.

Neuchâtel, le 15 mars 2006

Bernard Soguel

Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'économie

TABLE DES MATIERES

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE	1
1. EN BREF	1
1.1. Introduction	1
1.2. Secteur Economie	1
1.3. Secteur Tourisme	3
1.4. Secteur Emploi	3
1.5. Secteur Agriculture et consommation	4
1.6. Secteur Migrations	5
2. SECRETARIAT GENERAL	7
2.1. Missions	7
2.2. Objectifs de l'année	7
2.3. Ressources	7
2.4. Evénements principaux	8
2.5. Activités / Réalisations	8
SECTEUR ECONOMIE	15
3. SERVICE DE PROMOTION ECONOMIQUE	15
3.1. Missions	15
3.2. Objectifs de l'année	16
3.3. Ressources	16
3.4. Activités / Réalisations	17
4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NEUCHATELOIS	33
4.1. Missions	33
4.2. Objectif de l'année	33
4.3. Ressources	33
4.4. Résultats / Perspectives	33
5. OBSERVATOIRE CANTONAL	37
5.1. Missions	37
5.2. Objectifs de l'année	37
5.3. Ressources	37
5.4. Evénements principaux	38
5.5. Activités / Réalisations	38
6. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES ET DU REGISTRE DU COMMERCE	41
6.1. Missions	41
6.2. Objectifs de l'année	41
6.3. Ressources	42
6.4. Evénements principaux	42
6.5. Activités / Réalisations	43
6.6. Perspectives	47
SECTEUR TOURISME	48
7. TOURISME NEUCHATELOIS	48
8. SERVICE DU COMMERCE ET DES PATENTES	50
8.1. Missions	50
8.2. Objectifs de l'année	50
8.3. Ressources	50
8.4. Evénements principaux	50
8.5. Activités / Réalisations	51
8.6. Perspectives	54
9. SITE DE CERNIER	55
9.1. Missions	55
9.2. Objectifs de l'année	55

9.3.	Ressources	56
9.4.	Evénements principaux	57
9.5.	Activités / Réalisations	57
9.6.	Perspectives.....	58
SECTEUR EMPLOI.....		59
10.	SERVICE DE L'EMPLOI.....	59
10.1.	Missions	59
10.2.	Objectifs de l'année	59
10.3.	Evénements principaux	60
10.4.	Ressources	64
10.5.	Activités / Réalisations	65
10.6.	Perspectives.....	70
11.	SERVICE DE L'INSPECTION ET DE LA SANTE AU TRAVAIL.....	73
11.1.	Missions	73
11.2.	Objectifs de l'année	73
11.3.	Ressources	73
11.4.	Evénements principaux	73
11.5.	Activités / Réalisations	74
11.6.	Perspectives.....	80
12.	CENTRE NEUCHATELOIS D'INTEGRATION PROFESSIONNELLE	81
12.1.	Missions	81
12.2.	Objectifs de l'année	82
12.3.	Ressources	84
12.4.	Evénements principaux	88
12.5.	Activités / Réalisations	89
12.6.	Perspectives.....	89
13.	AVS / AI	91
13.1.	Charges AVS/AI et prestations complémentaires AVS/AI	91
13.2.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation.....	92
13.3.	Office de l'assurance-invalidité.....	92
13.4.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage.....	92
SECTEUR AGRICULTURE ET CONSOMMATION.....		93
14.	SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE	93
14.1.	Missions	93
14.2.	Objectifs de l'année	93
14.3.	Evénements principaux	93
14.4.	Activités / Réalisations	94
15.	SERVICE DE LA VITICULTURE ET STATION D'ESSAIS VITICOLES.....	105
15.1.	Missions	105
15.2.	Objectifs de l'année	105
15.3.	Ressources	105
15.4.	Evénements principaux	105
15.5.	Activités / Réalisations	106
15.6.	Perspectives.....	114
16.	SERVICE DE LA CONSOMMATION.....	115
16.1.	Missions	115
16.2.	Objectifs de l'année	115
16.3.	Ressources	116
16.4.	Evénements principaux	117
16.5.	Activités / Réalisations	117
16.6.	Perspectives.....	124
17.	SERVICE VETERINAIRE.....	124
17.1.	Missions	124
17.2.	Objectifs de l'année	125
17.3.	Ressources	126
17.4.	Evénements principaux	126
17.5.	Activités / Réalisations	127
17.6.	Perspectives.....	130

SECTEUR MIGRATIONS	131
18. SERVICE DES ETRANGERS	131
18.1. Missions.....	131
18.2. Objectifs de l'année	131
18.3. Ressources.....	131
18.4. Evénements principaux	131
18.5. Activités / Réalisations.....	132
18.6. Perspectives	137
19. SERVICE DE L'ASILE ET DES REFUGIES	138
19.1. Missions.....	138
19.2. Evénements principaux	138
19.3. Activités / Réalisations.....	139
19.4. Perspectives	143
20. BUREAU DU DELEGUE AUX ETRANGERS	144
20.1. Missions.....	144
20.2. Objectifs de l'année	145
20.3. Ressources.....	145
20.4. Evénements principaux	145
20.5. Activités / Réalisations.....	149
20.6. Perspectives	162
TABLE DES MATIERES	163